

**ANNALES D'HISTOIRE
ECONOMIQUE ET SOCIALE**

**1
1929**

RÉIMPRIMÉ AVEC L'AUTORISATION DE
L'ASSOCIATION MARC BLOCH

JOHNSON REPRINT CORPORATION
New York • London
1972

First reprinting 1972, Johnson Reprint Corporation

Johnson Reprint Corporation	Johnson Reprint Company Ltd.
111 Fifth Avenue	24/28 Oval Road
New York, N. Y. 10003	London, NW1 7DD, England

Printed in the U.S.A.

**ANNALES
D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE
ET SOCIALE**

Revue trimestrielle

Directeurs :

Marc Bloch – Lucien Febvre

TOME PREMIER

Année 1929



LIBRAIRIE ARMAND COLIN

103, Boulevard Saint-Michel, PARIS

1929

Tous droits de reproduction, de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays

ANNALES D'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Annales d'histoire Tome 1
1929 Numéro 1



* 1 0 0 0 0 *

A NOS LECTEURS

Grâce à la largeur de vues d'un grand éditeur, grâce à un concours de collaborateurs français et étrangers, dont l'empressement a été pour nous une joie et un encouragement, nos Annales, dessein depuis longtemps mûri, peuvent paraître aujourd'hui et tenter d'être utiles. Nous en remercions les auteurs véritables.

Encore un périodique, et qui plus est, un périodique d'histoire économique et sociale ? Certes, nous le savons, notre revue, dans la production française, européenne ou mondiale, ne vient pas la première. Nous croyons pourtant que, à côté de ses glorieuses aînées, elle aura sa place marquée au soleil. Elle s'inspire de leurs exemples, mais elle apporte un esprit qui lui est propre.

Historiens l'un et l'autre, ayant fait sensiblement les mêmes expériences et tiré d'elles les mêmes conclusions, nous sommes, depuis longtemps, frappés des maux qu'engendre un divorce devenu traditionnel. Tandis qu'aux documents du passé les historiens appliquent leurs bonnes vieilles méthodes éprouvées, des hommes de plus en plus nombreux consacrent, non sans fièvre parfois, leur activité à l'étude des sociétés et des économies contemporaines : deux classes de travailleurs faites pour se comprendre et qui, à l'ordinaire, se côtoient sans se connaître. Ce n'est pas tout. Parmi les historiens eux-mêmes, comme parmi les enquêteurs que préoccupe le présent, bien d'autres cloisonnements encore : historiens de l'antiquité, médiévistes et « modernisants » ; chercheurs voués à la description des sociétés dites « civilisées » (pour user d'un vieux terme dont le sens chaque jour se modifie davantage) ou attirés au contraire par celles qu'il faut bien, faute de meilleurs mots, qualifier soit de « primitives », soit d'exotiques... Rien de mieux, bien entendu, si chacun, pra-

tiquant une spécialisation légitime, cultivant laborieusement son propre jardin, s'efforçait néanmoins de suivre l'œuvre du voisin. Mais les murs sont si hauts que, bien souvent, ils bouchent la vue. Que de suggestions précieuses, cependant, sur la méthode et sur l'interprétation des faits, quels gains de culture, quels progrès dans l'intuition naîtraient, entre ces divers groupes, d'échanges intellectuels plus fréquents ! L'avenir de l'histoire économique est à ce prix, et aussi la juste intelligence des faits qui demain seront l'histoire.

C'est contre ces schismes redoutables que nous entendons nous élever. Non pas à coup d'articles de méthode, de dissertations théoriques. Par l'exemple et par le fait. Réunis ici, des travailleurs d'origines et de spécialités différentes, mais tous animés d'un même esprit d'exacte impartialité, exposeront le résultat de leurs recherches sur des sujets de leur compétence et de leur choix. Il nous paraît impossible que d'un tel contact les intelligences averties ne tirent pas rapidement les leçons nécessaires. Notre entreprise est un acte de foi dans la vertu exemplaire du travail honnête, consciencieux et solidement armé.

LES DIRECTEURS.

LE PRIX DU PAPYRUS DANS L'ANTIQUITÉ GRECQUE¹

Les érudits se sont souvent demandé quel était dans les pays de la Grèce ancienne le prix du papier en fibres de papyrus². La question n'est pas seulement d'un grand intérêt pour l'histoire de la civilisation ; comme il s'agit d'une fabrication et d'un commerce exclusivement égyptiens, elle a aussi son importance dans l'histoire économique et, comme on verra, dans l'histoire des relations internationales.

Jusqu'en 1912, on ne trouvait sur cette question, dans nos documents tant littéraires qu'épigraphiques, que trois indications, d'ailleurs contradictoires. Tout en regrettant la rareté des renseignements, la plupart des auteurs soutenaient que le papyrus a été cher de tout temps. Seul, Gardthausen était d'avis qu'il a été cher avant et après la période hellénistique, mais que pendant quatre siècles le bon marché de la matière première et de la main-d'œuvre, ainsi que les facilités de la fabrication, permirent à l'Égypte ptolémaïque de fournir au monde méditerranéen un produit bon marché. Lorsqu'en 1912 Durrbach eut publié les comptes des hiéropes déliens de 314 à 250, j'ai fait observer, dans un article *Sur le prix des denrées à Délos*³, que ces comptes fournissaient un bon nombre d'indications nouvelles sur le prix du papyrus et donnaient un démenti à tous les auteurs qui s'étaient occupés de la question. Mais je suis obligé de constater que cet article est resté dans la pénombre où sont souvent plongés les écrits confiés aux revues scientifiques : Schubart, dans son excellente *Einführung in die Papyruskunde*, parue en 1918, dit encore (p. 39) : « Ueber die Preise des Papyrus wissen wir trotz vereinzelter Angaben ungefähr nichts. Billig war er nicht » ; et il donne les raisons de la cherté qu'il admet pour toute l'antiquité, sans distinction de temps. Maintenant que Durrbach a publié une seconde série d'inscriptions

1. Communication faite au Congrès international des Sciences historiques à Oslo (août 1928).

2. Voir EM. EGGER, *Hist. de la critique chez les Grecs*, 1849, p. 85 et ss. ; *La littér. grecque*, p. 29 et ss. ; *Sur le prix du papier dans l'antiquité* (*Mém. d'hist. anc. et de philol.*, 1863, p. 135-139) ; WATTENBACH, *Einleit. zur griech. Paläogr.*, 3^e éd., 1895, p. 11 ; ZIELINSKI, *Neue Jahrb. f. klass. Alt.*, t. IX, 1906, p. 269 ; TH. BIRT, *Die Buchrolle in der Kunst*, 1907, col. 7-8, 26-29 ; DZIATKO, art. *Archiv* dans la *Realencycl.* de Pauly-Wissowa, t. II, col. 553 et ss. ; art. *Buch et Buchhandel*, *ib.*, t. III, col. 975, 984 et ss. ; *Untersuchungen über ausgewählte Kapitel des antiken Buchwesens*, p. 39-42 ; WÜNSCH, art. *Charta* dans Pauly-Wissowa, t. III, col. 2191 ; WILH. SCHUBART, *Das Buch bei den Griechen und Römern*, 1^{re} éd., 1907, p. 27 et ss. ; 2^e éd., p. 34 ss. ; LAFAYE, art. *Liber et Papyrus*, dans le *Dict. des Antiq.* ; V. GARDTHAUSEN, *Griech. Palaeographie*, 2^e éd., t. I, *Das Buch im Alt. und im byzant. Mittelalter*, 1911, p. 65-69.

3. *Journ. des Sav.*, 1913, p. 28-29 ; cf. ALINE, *Hist. du texte de Platon*, 1915, p. 1-2, 65-66.

déliennes (1926) et va en publier une troisième dont j'ai eu les épreuves entre les mains, et qu'ainsi je dispose de données nouvelles pour les années 231-179, je voudrais reprendre la question dans l'ensemble. Il en vaut la peine, puisqu'aux trois indications de jadis, qui s'appliquent aux années 407, 333 et 322, s'en ajoutent — indépendamment de celles que fournit la papyrologie — dix-huit autres, qui se répartissent sur treize années comprises entre 296 et 179.

Nous savons que le papyrus égyptien était importé en Grèce depuis le VI^e siècle ; mais il y était rare à cause du prix. C'est pour cela, nous dit Hérodote, que les Ioniens ont longtemps employé, pour écrire, des peaux de brebis et de chèvres (διφθέρα), ce que font encore, ajoutet-il, les barbares, évidemment ceux de l'Asie¹. A la fin du V^e siècle, les précieuses feuilles étaient bien plus répandues en Grèce, mais restaient chères. En 407, les épistates préposés aux travaux de l'Érechtheion en achètent deux pour y transcrire les copies de leurs comptes qui doivent être déposés aux archives ; ils les payent 1 drachme 2 oboles la pièce². C'est un prix élevé en un temps où la journée de travail vaut une drachme, même pour un architecte³.

Il est vrai qu'on oppose à ce prix, consigné dans un acte officiel, celui qu'on croit pouvoir déduire d'un texte littéraire. Platon fait dire à Socrate qu'on peut trouver sur le carreau de l'agora le *Traité sur la nature* d'Anaxagore pour une drachme tout au plus⁴. Dziatzko a soutenu que, si le manuscrit valait une drachme, le papier n'en valait certainement pas plus du tiers et que, le volume se composant de plusieurs feuillets, le prix du feuillet n'atteignait pas une obole⁵. Mais les exemplaires dont Socrate parle avec le sourire sont des livres de rebut. Les bouquinistes du marché n'avaient pas le moins du monde la prétention de tirer de bons « rossignols » le prix du papier neuf ni, à plus forte raison, le prix du papier augmenté du salaire payé jadis au scribe, salaire qui, à lui seul, représentait plus d'une journée de travail. Platon nous donne donc un renseignement précieux sur la vente des livres d'occasion, il ne dit rien sur la valeur du papyrus dans la Grèce de son temps.

Le prix fort de l'an 407 se maintient encore pendant trois quarts de siècle. En effet, à Épidaure, d'après les comptes de la Thymélé,

1. HÉR., V, 58, 3 ; cf. Eurip., fr. 629 ; Diod., II, 32.

2. IG, t. I², n° 374, col. IX, l. 279-281 : χάρται ησονέθεσαν δύο, ηες | ἄ τὰ ἀντίγραφα ηνεγράφασαμ|εν ΗΗΙΙ. Cf. BIRT, *Buchrolle*, p. 27.

3. *Ib.*, col. VII, l. 109-110.

4. PLAT., *Apol.*, p. 26 d : τὰ Ἀναξαγόρου βιβλία τοῦ Κλαζομενίου... ἃ ἕξεστιν ἐνίοτε, εἰ πάνυ πολλοῦ, δραχμῆς ἐκ τῆς ὀρχήστρας πριαμένοισι. — Sur l'ὀρχήστρα, voir JUDEICH, *Topogr. von Ath.*, p. 305, n. 13 ; IWAN VON MÜLLER, *Griech. Privatalt.*, 2^e éd., p. 253.

5. DZIATZKO, *Untersuch.*, p. 40-41 ; Cf. WILAMOWITZ, *Hermes*, t. XXI, 1886, p. 603, note ; GARDTHAUSEN, *op. cit.*, p. 67-68.

on donne 4 1/2 oboles éginétiques, c'est-à-dire une drachme et une demi-obole attiques, pour une feuille sur laquelle doit être consigné un cahier de charges¹. On voudrait avoir ici une date certaine. Malheureusement, tout ce qu'on croit savoir, c'est que l'achat en question a été fait dans la seizième au moins et, peut-être, dans la vingt-sixième année depuis le commencement des travaux en cours, et que ces travaux ont commencé vers 360 : donc vers 344-334². Voilà qui est bien vague. Je crois pourtant qu'on peut préciser. Quatre ans avant cet achat de papyrus, les comptes mentionnent un achat de plomb à un prix double du prix ordinaire³. Une telle hausse ne peut s'expliquer que par une cause pareille à celle qui a produit le même effet dans les dernières années du v^e siècle, c'est-à-dire par un arrêt total de l'exploitation minière dans le bassin du Laurion⁴. L'une de ces crises a été déterminée par la présence des Spartiates à Décélie et la désertion des esclaves ; l'autre n'a pu l'être que par l'arrivée de l'armée macédonienne sur la frontière de l'Attique, après la bataille de Chéronée. C'est donc quatre ans après 438/7, en 434/3, que la feuille de papier valait à Épidaure plus d'une drachme attique. Ainsi, pendant trois quarts de siècle, le prix n'a presque pas varié, au moins en temps normal.

Mais tout à coup, une dizaine d'années après, en 322, le plaidoyer contre *Dionysodôros* nous apprend que les grands négociants d'Athènes rédigent leurs contrats les plus importants sur des tablettes à deux chalques et sur des bouts de papier tout aussi bon marché⁵. Est-ce là une de ces exagérations dont les avocats sont coutumiers ? Il est bien possible, à vrai dire, que le Pseudo-Démosthène donne un prix réel pour la tablette et un prix seulement approximatif pour le papyrus. Mais il n'aurait pas osé parler comme il l'a fait, si le papyrus avait encore coûté trente-deux fois plus, comme en 407, ou même vingt-six fois plus, comme en 333. Pourtant, on pourrait toujours ergoter là-dessus, si nous n'avions pas d'autre indication dans le même sens.

Le grand, l'inestimable avantage que présentent les inscriptions de Délos dans l'histoire économique de l'antiquité, c'est qu'elles nous donnent des séries de prix qui s'échelonnent sur un siècle et demi. Les différences sont caractéristiques, les hausses ou les baisses ont toujours une signification qu'il importe de démêler. J'ai pu montrer il y a quelques années par un exemple typique⁶, celui d'une denrée

1. IG, t. IV, n° 1485, l. 159 : χαρτίου εἰς τὰς συν[γ]ρόφους Ἀντικρίτωι ΙΙΙΙϞ.

2. Voir Pomtow, *Klio*, t. XII, 1912, p. 283 et ss.

3. IG, l. c., l. 131-132. Cf. l. 62-63, 109-110 (2 dr. 1 ob. ou 1 ob. 1/2).

4. IG, t. I², col. IX, l. 286-289 (5 dr.). Cf. DITENBERGER, *Sylloge*, 2^e éd., n° 587, l. 176-177 ; Ps. ARIST., *Économ.*, p. 1353 a, 15.

5. Ps. DÉM., *C. Dionysod.*, 1 : ἐν γραμματείδῳ δυοῖν χαλκοῖν ἐωνημένῳ καὶ βυβλιδίῳ μικρῷ. Cf. DZIATZKO, *Untersuch.*, p. 41-42.

6. *Rev. des Ét. gr.*, t. XXIX, 1916, p. 281-325.

aussi infime que la poix, comment la mercuriale délienne reflète l'histoire de la Grèce pendant un siècle. On va voir que les variations de prix subies par le papyrus ne sont pas non plus sans importance.

Les premières indications que nous fournissent sur le prix du papier les hiéropes de Délos datent de l'an 296. Elles sont pour cette année au nombre de deux, et toutes deux conformes à celle que nous donnait l'orateur de 322. 1^o Une feuille (*χάρτης*) est payée à un prix qu'une mutilation de la pierre rend incertain, mais qui est peut-être d'une obole et en tout cas demeure au-dessous d'une drachme¹. 2^o Pour une drachme, on a plusieurs rouleaux (*βελία*)², c'est-à-dire au moins deux rouleaux d'au moins deux feuillets et probablement de plus de deux feuillets : le feuillet vaut donc 1 obole 1/2 au maximum ; mais il est bien plus vraisemblablement d'un prix inférieur et peut même être, comme en 322, d'un simple tétartémorion.

Voilà donc une période de vingt-six ans au moins (322-296) pour laquelle un prix bas est certifié.

Mais cette période est exceptionnelle. A partir de l'an 279 et jusqu'en 179, les comptes de Délos nous donnent seize prix pour douze années. Tous ces prix sont supérieurs, non pas seulement et de beaucoup à ceux de la période précédente, mais même à ceux de 407 et 333.

Deux fois (267, 231) on a payé la feuille.	1 dr. 3 ob. ³
Cinq fois (274, 250, 200, 179)	1 dr. 4 ob. ⁴
Une fois (250)	1 dr. 4 ob. 1/4 ⁵
Une fois (250)	1 dr. 5 ob. ⁶
Une fois (218)	1 dr. 5 ob. 1/2 ⁷
Deux fois (279, 204)	2 dr. ⁸
Deux et probablement trois fois (269, 258, 224-222)	2 dr. 1 ob. ⁹
Une fois (267)	au moins 10 dr. ¹⁰

On a ainsi une série de prix qui comporte sept degrés, de 9 à

1. IG, t. XI, II, n° 154, A, l. 24 : *χάρτης* | - - -.
2. *Ib.*, l. 34 : [β]ελία. †.
3. *Ib.*, n° 205, Bb, l. 7 ; *Inscr. de Délos*, n° 316, l. 70 : *χάρτης* †III.
4. IG, l. c., n° 199, A, l. 22 : *χαρτία τρία* Γ ; n° 287, A, l. 50 : *χάρτης* †III ; *ib.*, l. 84 : *χάρτου* †III ; *Inscr. de Délos*, n° 372, A, l. 75 : *χαρτῶν* II, ††† ; n° 442, A, l. 182 : *χαρτῶν* F (sûrement au nombre de 3).
5. IG, l. c., n° 287, C, l. 1 : *χάρτη(ς)* †IIIT.
6. *Ib.*, A, l. 52 : *χάρτης* †IIIII.
7. *Inscr. de Délos*, n° 354, l. 59 : *χαρτῶν* †††† (vraisemblablement au nombre de 2).
8. IG, l. c., n° 161, A, l. 112 : *χαρτία δύο*. ††††. ; n° 204, l. 60 : *χάρται δύο*, τιμή ††††.
9. *Ib.*, n° 203, A, l. 56 : *χαρτία πέντε, ἀνά* : ††† : ἡ πᾶσα τιμή : ΔIIIII ; n° 224, A, l. 28 : *χάρτης*. ††† ; *Inscr. de Délos*, n° 338, Aa, l. 19 : *χάρτου* III (M. Durrbach a bien voulu, à ma prière, vérifier ce chiffre sur son estampage ; il reconnaît aujourd'hui au moins aussi bien des † que des | : les lectures ††† ou †|| ne sont autorisées par aucun exemple ; la restitution ††† est donc la plus probable).
10. IG, l. c., n° 205, Bb, l. 2 : *χάρτης* Δ.

13 oboles ; après quoi, par un bond énorme, on arrive au prix unique de 10 drachmes. Il ne faut point croire, d'ailleurs, qu'au cours de ce siècle le prix ait varié selon les temps : il est de 1 drachme 4 oboles aussi bien en 274 qu'en 179, il va dans la même année 250 de 1 drachme 4 oboles à 1 drachme 4 oboles $1/4$ et 1 drachme 5 oboles ; bien mieux, dans la même année 267, on trouve le plus bas et le plus élevé de tous. Ce dernier prix doit, au reste, être mis à part : il n'a pu être demandé 10 drachmes ou davantage que pour la qualité de papyrus qu'une renommée séculaire plaçait au-dessus de toutes les autres, celle qui avait une largeur de 11 doigts (0 m. 20) et se distinguait par la finesse, la solidité, la blancheur et le poli¹, celle qui était réservée en Égypte pour les livres sacrés et les actes de l'autorité royale, le *χαρτης ιερατικός* ou *βασιλικός*². Quant aux autres prix, ils ont pu être demandés pour le papyrus de bonne qualité ordinaire, à la marque de « l'Amphithéâtre », qui se fabriquait près de l'amphithéâtre d'Alexandrie et qui avait 9 doigts de large (0 m. 17)³.

Par conséquent, si le papyrus a été bon marché en Grèce depuis le dernier quart ou le dernier tiers du iv^e siècle, il est redevenu cher dans le premier quart du iii^e, et cette fois pour toujours. Avant de nous demander comment s'explique la période de baisse constatée dans les années 322 et 296, précisons les dates extrêmes de cette période. On a vu par les inscriptions qu'elle peut s'allonger de dix ans *ab initio* et de seize ans *a fine*. Mais, si rien n'empêche de la faire commencer dès 332, il ne paraît pas qu'elle ait duré jusqu'en 279. Les comptes déliens de l'an 281 auraient pu, à cet égard, nous donner un renseignement précieux : ils mentionnent un achat de papyrus ; mais ils sont mutilés juste après le mot *χαρτας*, à la place du prix⁴. Au cas où ils auraient porté un prix bas, ils auraient daté, à deux ans près, l'événement qui modifie si fortement le prix du papyrus. Mais il est plus probable qu'ils portaient déjà un prix fort. Nous savons, en effet, que quelques années auparavant le papier n'était pas en Grèce un objet de consommation courante pour les petites bourses. Bon gré mal gré, les pauvres gens faisaient comme à l'époque lointaine de l'ostracisme, ils écrivaient sur des morceaux de pots cassés. En 283 ou 282, quand Cléanthe commença de suivre les leçons du Portique, il n'avait d'autre matière à sa disposition, pour recueillir les pensées de son maître Zénon, que des tessons de vases et des omoplastes de bœufs : réduit à travailler pour vivre, le papyrus était trop cher pour lui⁵. Cette anecdote pourrait bien réduire de trois ou

1. Telles sont, d'après Pline (XIII, 78), les qualités qu'il faut demander au papyrus.

2. Cf. LAFAYE, art. *Papyrus*, p. 320.

3. Cf. *ibid.*

4. IG, l. c., n° 159, A, l. 37.

5. Diog. Laërce, VII, 174 : τοῦτόν φασιν εἰς ὕστρακα καὶ βοῶν ὀμοπλάτας γράφειν ἅπερ ἤκουε παρὰ τοῦ Ζήνωνος, ἀπορία κερμάτων ὥστε ὀνήσασθαι χαρτία.

quatre ans l'intervalle dans lequel se place le retour aux prix forts.

C'est du côté de l'Égypte qu'il faut nous tourner pour comprendre ce qui s'est passé une première fois dans l'intervalle de 333 à 322, une seconde fois quarante ou cinquante ans plus tard. Car la fabrication et la vente du papier étaient une industrie et un commerce exclusivement égyptiens¹.

Or, tout indique qu'en Égypte le papier pouvait revenir très bon marché. La culture de la plante était fort répandue dans le Delta ; le travail demandait du soin, mais n'était pas compliqué ; la main-d'œuvre était abondante et ne coûtait guère que les frais d'entretien. Le prix de revient n'était donc pas élevé. C'est même cette raison qui a fait croire à Gardthausen qu'avant d'être exploité par le fisc impérial, le papyrus fut d'un prix extrêmement modéré. Mais l'hypothèse n'est juste, comme on vient de le voir, que pour un temps limité. Elle ne l'est ni pour les années antérieures à 332-322 ni pour les années postérieures à 296-282. Pourquoi ?

C'est que le monopole qui devait rendre le papyrus si cher sous les empereurs romains existait déjà sous les pharaons et fut reconstitué sous les Lagides. On voit dès lors ce qui s'est passé entre 333 et 322 et a déterminé une énorme baisse du papier. Tout simplement ceci : dans l'hiver 332-331, Alexandre a ouvert toutes grandes les portes de l'Égypte et fait affluer sur le marché grec les marchandises de l'Orient. En remplaçant les administrations nationales par la domination macédonienne, il a mis fin aux monopoles qui enrichissaient de temps immémorial le trésor des temples et la cassette royale. Alors commence pour la fabrication et la vente du papyrus un régime de liberté qui dure encore au commencement du III^e siècle. Nous savons par ailleurs et nous constatons dans les comptes de Délos que Ptolémée, fils de Lagos, satrape indépendant depuis 311, roi depuis 305, n'avait pas encore réorganisé les monopoles en 296. Autrement, dans une année où le maître des îles, Démétrios Poliorcète, se trouvait en état de guerre avec le maître de l'Égypte, le papyrus, plus cher déjà qu'en 322, eût été d'un prix quasiment inabordable.

Tout semble indiquer que Ptolémée Sôter ne changea pas de politique fiscale jusqu'à son abdication en 285. Son successeur, au con-

1. Depuis que cet article a été lu au Congrès d'Oslo, j'ai trouvé par hasard, dans un texte qui m'avait complètement échappé, une éclatante confirmation des rapports à établir entre le prix du papyrus sur le marché grec et la situation de l'Égypte. A la fin d'une lettre, adressée à Philippe de Macédoine dans la seconde moitié de 343, le philosophe Speusippos déclare que « le papier lui manque » pour écrire tout ce qu'il voudrait, « tant est grande la disette de papier que le roi (Artaxerxès) a créée par la conquête de l'Égypte ! » (Voir E. BICKERMANN et JOH. SYKUTRIS, *Speusippos Brief an König Philipp*, *Berichte der Sächs. Akad. der Wissensch. zu Leipzig, Philol.-hist. Klasse*, t. LXXX, 1928, fasc. III, p. 12, § 14 ; pour la date, voir p. 30 et ss.). Ce texte est d'une très grande valeur pour notre recherche. Non seulement il nous laisse deviner que le papyrus pouvait atteindre un prix formidable dans la période antérieure au dernier tiers du IV^e siècle ; mais c'est le seul document qui nous dise en toutes lettres que nous avons raison, dans la question qui nous occupe, de mettre l'histoire économique en relations avec l'histoire politique.

traire, revint aux traditions pharaoniques. Nous savions par les *Revenue Laws* que, la vingt-septième année de son règne, Ptolémée Philadelphe donna une constitution définitive à certains monopoles. C'était une réforme, non une création. Le prix payé pour le papyrus en 279 et l'anecdote de Cléanthe nous apprennent que le monopole du papier était déjà rétabli la sixième, peut-être même la deuxième année du règne. En tout cas, il fallait bien une raison de ce genre pour que le prix du papyrus fût si élevé en 279, puisqu'à cette époque le commerce des îles avec l'Égypte était facilité par d'excellentes relations, comme le prouvent l'invitation adressée aux Nésiotes et acceptée par eux d'assister officiellement aux fêtes olympiques d'Alexandrie et la fondation des Ptolémaïa à Délos¹.

Nous possédons assez de renseignements sur le monopole du papyrus au temps des Lagides pour qu'il soit impossible d'en révoquer l'existence en doute. La matière première était achetée aux particuliers d'après le tarif fixé par l'administration royale ; le travail se faisait dans les ateliers publics, sauf le privilège réservé aux prêtres de pourvoir par leurs moyens aux besoins des temples ; la vente était assurée par des détaillants qui s'approvisionnaient dans les magasins du roi². Le prix de vente se régla donc bien moins sur le prix de revient que sur le bénéfice réclamé par le fisc.

Aussi ne pouvait-on se procurer du papier bon marché même en Égypte. On a souvent observé que, sans la nécessité de faire des économies, les sujets des Lagides n'auraient pas constamment écrit sur le verso de leurs feuilles ni surtout recouru à la misérable pratique du palimpseste. Ils auraient encore moins fait un tel usage des *ostraca*, s'ils avaient eu à leur disposition une matière plus commode à un prix modéré. Enfin, dans un pays où le respect des morts fut toujours poussé jusqu'au scrupule le plus délicat, les embaumeurs n'auraient pas enveloppé les momies de vieux papiers mis au rebut, s'ils avaient pu en avoir de neufs à bon compte.

Précisément, les indications que nous possédons sur le prix du papyrus en Égypte sont bien en rapport avec celles que nous donnent les inscriptions de Délos pour la même époque. On trouve, entre les unes et les autres, tantôt la différence normale qui représente le droit de sortie, les frais de transport et le bénéfice de l'intermédiaire, tantôt une différence exceptionnellement forte qu'explique une perturbation des relations commerciales causée par les événements politiques. En 251-250, tandis que les comptes des hiéropes déliens donnent deux fois le prix de 1 drachme 4 oboles, une fois celui de 1 drachme 4 oboles 1/4 et une fois celui de 1 drachme 5 oboles, les comptes de Zénon men-

1. Voir *Rev. des Ét. gr.*, l. c., p. 308-309.

2. Voir DZIATZKO, *Untersuch.* p. 98 ; BOUCHÉ-LECLERCQ, *Hist. des Lagides*, t. III, p. 267 ; WILOKEN, *Grundzüge*, t. I, I, p. 255-256.

tionnent le prix de 1 drachme 1 obole¹. La différence n'est guère plus grande au II^e siècle : tandis qu'on paie à Délos 1 drachme 4 oboles la feuille, prix de détail, une administration égyptienne paie 100 drachmes pour 100 feuilles, 1 drachme par feuille, prix de demi-gros². Il est vrai qu'à certains moments le prix s'abaisse dans le pays de production au-dessous de 1 drachme. Un compte du Fayoum indique comme prix de la feuille format ordinaire (χάρτης) 4 oboles 3/4 ou 3/8, et comme prix des feuillets petit format (χαρτίδιον) 1 obole le feuillet et 8 drachmes la main de 48 ou peut-être de 50 feuillets³. Faut de date précise, nous ne pouvons, dans ce cas, faire de comparaison. Mais, vers 259-258, nous trouvons un écart énorme. Les comptes de Délos portent, en 258, le prix considérable de 2 drachmes 1 obole, peut-être bien parce que l'Égypte est impliquée dans les événements de Cyrénaïque et que les risques de guerre entravent le commerce gréco-égyptien. Vers le même temps, les comptes de Zénon mentionnent un achat de papyrus que l'éditeur croit pouvoir évaluer, malgré les difficultés de lecture qu'il signale loyalement, à 40 drachmes les 60 feuilles, donc à 4 oboles la feuille⁴. Si le nombre ξ = 60 doit vraiment être conservé pour la quantité, on peut songer, pour le prix, à remplacer ρ par ν, ou 40 par 50, ce qui serait plus conforme à la mercuriale du temps. Il n'est pas impossible pourtant que le III^e siècle avant l'ère chrétienne ait déjà connu ce prix de 4 oboles qui est certifié pour le milieu du II^e siècle après J.-C.⁵. En tout cas, depuis le règne de Ptolémée Philadelphe, le tarif des papyrus en Égypte — même si, de 1 drachme 1 obole au plus haut, il descend à 4 oboles au plus bas — reste encore bien au-dessus des prix qu'on payait dans les pays importateurs comme l'Attique et Délos, à plus forte raison dans le pays producteur, avant le rétablissement du monopole.

Reste à examiner un document où Gardthausen a cru trouver une confirmation de sa théorie et qui nous fait, au contraire, mieux connaître le monopole du papier. Sur un papyrus de Tebtynis, un comogramme mentionne, en l'an 112, la dépense suivante : κάτεργον

1. *Pap. della Soc. Ital.*, t. VI, n° 572, l. 2-3 : ἀ[π]έστα[λ]χά σοι Ἀρμιῦσιν φέρον[τ]α τὸ[ς] χάρ[τ]ας ε, 𐀓𐀓𐀓 (5 feuilles, 5 dr. 5 ob.).

2. W. SCHUBART-E. KÜHN, *Papyri und Ostraka der Ptolemäerzeit (Ägyptische Urkunden aus den staatl. Museen zu Berlin, Griech. Urk., t. VI, 1922, p. 36, n° 1233, l. 3 : χάρ(τ)ας ρ, ρ).*

3. SAYCE, dans FLINDERS PETRIE, *Hawara*, p. 34, n° 245 (cf. PREISIGKE, *Sammelbuch griech. Urkunden in Ägypten*, n° 5224, l. 7 : χάρτου 𐀓 .. ; l. 38 : χαρτιδ[ί]ου, et non ίων] — ; l. 3 : χαρτιδ[ί]ων] / η).

4. EDGAR, *Zenon Papyri*, n° 59010, l. 2 : χάρτων ξ, 𐀓μ.

5. *Oxyrh. Pap.*, t. XIV, n° 1654, l. 3-4 : νομογρά(φοις) γράψαι ὑπομνηματισμ(οὺς)β, (ὀβολοί) ις, | χάρτου εἰς αὐτοὺς (τετρώβολον). — Le même document mentionne (l. 5-6) un achat de papyrus « à débiter » (εἰς συνκοπήν) pour le prix de 4 dr. (ἑτέρου χάρτου ἀγορασθέντος εἰς συνκοπήν (δραχμαί) δ). Si le texte est bon, il s'agit vraisemblablement d'un cahier de 6 feuilles ; mais peut-être faut-il lire : (ὀβολοί) δ.

χαρτῶν ι, ἀν(ἀ) ρ, 'A, c'est-à-dire « κάτεργον pour 10 χάρται, à 100 drachmes (de cuivre) la pièce, 1 000 drachmes »¹. Pour Crönert, qui a examiné ce texte, χάρτης ne désigne pas une feuille de papyrus, mais un rouleau, une main, un *scapus*, de vingt feuilles². Hypothèse purement arbitraire. Gardthausen la fait sienne pourtant et, après avoir correctement traduit κάτεργον par *Lohn*, il continue en raisonnant comme s'il s'agissait, non d'un salaire, mais d'un prix de vente. Et voici sa conclusion : 10 mains de papyrus valent 1 000 drachmes de cuivre ; donc une main vaut 100 drachmes ; donc une feuille vaut 5 drachmes, ce qui fait, à une époque où la monnaie de cuivre a fortement baissé par rapport à la monnaie d'argent, moins d'un *pfennig*³. Revenons tout simplement à notre texte et traduisons : « Salaire pour fabrication de 10 feuilles à 100 drachmes la pièce, 1 000 drachmes ». Il s'agit d'une somme due par l'administration du monopole à un ouvrier ou à un entrepreneur de papeterie appelé plus loin χαρτοποιός. D'ailleurs, étant donné que le rapport de l'argent monnayé au cuivre était alors de 1 : 475, l'ouvrier recevait 0 fr. 20 argent par feuille, et non pas 0 fr. 01, comme le voudraient Crönert et Gardthausen.

Le bénéfice du trésor royal était assez beau, puisque le prix de la feuille était pour les Égyptiens d'au moins 0 fr. 65 argent (4 oboles) et atteignait même 1 fr. 15 (1 drachme 1 obole). Celui des importateurs et revendeurs grecs n'était pas non plus à dédaigner, puisque le prix de la feuille variait à Délos entre 1 fr. 50 argent (1 drachme 3 oboles) et 2 fr. 15 (2 drachmes 1 obole).

On jugera par cette étude de détail combien il peut être utile de recueillir et de classer les chiffres, si rebutants d'apparence, qui hérissent les comptes de nos inscriptions et de nos papyrus.

Il peut suffire de rappeler et de confronter une vingtaine de prix éparpillés sur deux siècles pour jeter un peu de lumière sur l'histoire économique de l'antiquité, que les historiens du temps ont totalement négligée. C'est par une série d'études analogues qu'on aura quelques notions précises sur le commerce de détail et le commerce de gros, sur les conditions générales des échanges internationaux.

J'ai choisi comme exemple une denrée qui, par surcroît, renseigne sur l'histoire politique, voire même sur l'histoire intellectuelle des pays helléniques. Il n'est pas indifférent de constater un des effets produits subitement sur la situation matérielle de l'Égypte par la conquête macédonienne, une des différences profondes qui distinguèrent le règne de Ptolémée Sôter et celui de Ptolémée Philadelphie. Et l'on peut réfléchir longuement aux conséquences d'un système qui

1. *Pap. Tebt.*, t. I, n° 112, l. 25 ; cf. l. 61-62, 81-82.

2. *Hermes*, t. XXVIII, 1913, p. 403, n. 1.

3. *Op. cit.*, p. 67.

avait pour premier résultat de ne livrer à la consommation qu'un papier aussi cher que l'est dans les sociétés contemporaines le papier timbré. Le monopole avait à peine été supprimé par Alexandre, que l'Athénien Lycurgue, administrateur pourtant économe, fit faire et déposer aux archives une copie officielle des poètes tragiques, ce qui était un beau début pour une Bibliothèque nationale. Mais le monopole rétabli par Philadelphé communiquait la cherté du papier au livre. Ainsi s'explique l'importance incomparable que prit immédiatement et que conserva pendant des siècles la Bibliothèque d'Alexandrie : les Ptolémées lui fournissaient le papyrus gratuitement ou à vil prix. En même temps, ils étaient les maîtres de le vendre à l'étranger d'après un tarif fixé par eux seuls et même — c'est ce que fit Evergète II¹ — d'en interdire l'exportation.

GUSTAVE GLOTZ.
(Paris.)

1. Plîne, XIII, 70.

L'INSTRUCTION DES MARCHANDS AU MOYEN AGE

Tout commerce quelque peu développé suppose nécessairement, chez ceux qui s'y adonnent, un certain degré d'instruction : on ne le conçoit pas sans la pratique tout au moins de la correspondance et du calcul. Il arrive évidemment que la passion du gain servie par le génie des affaires suffise, grâce à la faveur des circonstances, à pousser çà et là un illettré à la fortune¹. Chacun en pourrait citer des exemples. Mais ces exemples ne prouveraient rien. Dans une époque de développement économique avancé, l'ignorance du parvenu n'est que très relative. Il supplée, par les collaborateurs qu'il emploie et qu'il dirige, aux connaissances qui lui font défaut.

On peut affirmer que l'instruction des marchands à une époque donnée est déterminée par l'activité économique de cette époque. Elle en est même un indice certain. Il est facile de constater qu'elle évolue au gré du mouvement commercial. Si jamais elle n'a été aussi perfectionnée que de nos jours, c'est que, jamais non plus, le transit et le trafic n'ont atteint l'ampleur où ils sont arrivés aujourd'hui. Et ce qui est vrai de notre temps l'a toujours été. Nous savons que les négociants de l'Égypte et de la Babylonie furent des gens instruits, et que notre système d'écriture est une invention de ce peuple essentiellement commerçant que furent les Phéniciens. Jusqu'à la fin de l'antiquité, la vie économique du monde méditerranéen n'a guère entretenu moins de scribes et de commis que de matelots. C'est seulement lorsque le commerce tombe dans la décadence qui caractérise les premiers siècles du moyen âge, qu'il cesse de requérir l'adjuvant, jusqu'alors indispensable, de la plume.

Les transactions misérables qui ont remplacé les grandes affaires de jadis se traitent, dans les petits marchés des bourgs du ix^e et du x^e siècle, de vive voix et au comptant. De même que le capital, l'instruction a disparu chez les commerçants. Elle s'est raréfiée plus encore que la circulation monétaire. On ne vend et on n'achète plus que pour des sommes infimes. Plus de crédit. On ne dresse plus de contrats. On ne correspond plus de ville à ville. Pour se rappeler les quelques deniers auxquels les dettes se restreignent, il n'est plus besoin de recourir à l'écriture. Il suffit de bâtons tracés à la craie sur une planche ou au stylet sur des tablettes de cire, à moins qu'on ne préfère « tailler » d'encoches une baguette de bois. Les hommes que les textes du temps appellent *mercatores* sont de simples paysans por-

1. Voir dans *Le curé de campagne*, de BALZAC, l'histoire des Sauviat. Dans des conditions très différentes, quantité d'illettrés se sont enrichis pendant la guerre.

tant une fois par semaine au marché du bourg voisin quelques œufs, quelques légumes ou quelques volailles, ou bien de ces colporteurs ambulants, chargés d'une banne dont ils exposent en vente le pauvre contenu hétéroclite à la porte des églises, aux jours de pèlerinages¹. Seuls un petit nombre de Juifs, venus d'Espagne pour la plupart, pratiquent sporadiquement l'importation d'épices ou d'étoffes précieuses d'origine orientale. Le faible volume de ces produits de luxe permet de les transporter facilement et leur rareté garantit d'importants bénéfices. Nul doute que les traditions et la culture commerciales ne se soient conservées chez ces Israélites en rapports constants avec leurs coreligionnaires des contrées islamiques ou byzantines. Mais trop peu nombreux, trop différents de la population, trop détestés d'ailleurs par suite de leur religion, ils n'ont exercé sur le commerce indigène aucune influence. En somme, depuis les débuts de l'époque carolingienne, ce qu'il subsiste de celui-ci n'est plus qu'aux mains d'illettrés.

Il est intéressant de se demander pendant combien de temps cette situation s'est prolongée. Car s'il fallait admettre, comme on l'a prétendu, qu'elle a duré jusqu'à la fin du moyen âge², il en résulterait que, malgré les apparences, l'époque qui a vu se constituer les villes et se développer les premières industries de l'Europe, n'aurait point dépassé en somme, le stade d'une organisation commerciale tout à fait rudimentaire. Nous connaissons assez cette organisation pour pouvoir affirmer qu'elle a été beaucoup plus avancée que certaines théories ne veulent le reconnaître. Cependant on ne s'est guère occupé jusqu'ici de savoir dans quelle mesure les marchands qui l'ont créée étaient instruits, et quelle était la nature de l'instruction qu'ils avaient reçue. La question vaut qu'on s'en occupe. Il est trop évident qu'on peut en attendre une appréciation plus exacte des progrès et des modalités de la vie économique médiévale.

En lui consacrant les quelques pages qui suivent, je n'ai prétendu, faut-il le dire ? qu'y apporter une modeste contribution. Pour la traiter comme elle le mérite, des recherches beaucoup plus étendues que celles que j'ai pu faire seraient indispensables. Aussi bien, mon but n'est-il que de signaler l'importance d'un sujet trop négligé. Tout coup de sonde dans un terrain vierge ne peut manquer de donner quelques

1. H. PIRENNE, *Les villes du moyen âge*, Bruxelles, 1927, p. 27 et suiv. Rien ne serait plus instructif qu'une étude détaillée sur les soi-disant marchands de l'époque de stagnation économique du VIII^e au XI^e siècle.

2. W. SOMBART, *Modernes Kapitalismus*, t. I, 4^e édition, p. 295. — On trouvera dans l'ouvrage récent de M. FRITZ RÖRIG, *Hansische Beiträge zur Deutschen Wirtschaftsgeschichte*, Breslau, 1928, p. 191, 219, 234, d'excellentes remarques sur l'impossibilité d'admettre que le commerce des villes hanséatiques ait été pratiqué par des marchands illettrés. DAVIDSOHN, *Geschichte von Florenz*, t. I, p. 807, considère que, dès le XI^e siècle, le commerce florentin est trop développé pour ne pas avoir exigé de ceux qui le pratiquaient un certain degré d'instruction. Cf. encore A. LUSCHIN VON EBENGREUTH, *Wiens Münzwesen, Handel und Verkehr im späteren Mittelalter*, Vienne, 1902, p. 106, 107.

prévisions sur ce que les investigations postérieures feront découvrir.

Je dois ajouter que ce premier coup de sonde n'a guère porté que sur l'époque antérieure au milieu du XIII^e siècle. A partir de cette date, les renseignements deviennent assez nombreux pour que l'on ne puisse plus mettre en doute l'instruction des marchands : il ne s'agit plus que d'en établir le degré. J'ai donc, de propos délibéré, borné ce petit travail à la période des origines. J'ai essayé de montrer quand les marchands ont éprouvé le besoin de savoir lire, écrire et calculer, et à quels moyens ils ont eu recours pour se procurer le bénéfice de ces connaissances¹.

* * *

Il importe tout d'abord de montrer comment et pourquoi a succédé, au marchand instruit de l'Empire romain, le marchand illettré du haut moyen âge.

Ce serait, à mon sens, une erreur que de vouloir expliquer ce fait par les invasions germaniques du V^e siècle et par la décadence générale qu'elles ont provoquée dans l'Europe Occidentale. Si profonde qu'on la suppose, cette décadence n'a pas sensiblement affecté la vie économique. Celle-ci, à vrai dire, penchait déjà vers le déclin depuis la fin du III^e siècle. A comparer le siècle des Antonins à celui de Dioclétien et de Constantin, on en relève les traces évidentes dans tous les domaines. La population diminue, l'industrie se ralentit, la circulation monétaire se resserre, les villes s'appauvrissent et l'agriculture elle-même voit diminuer son rendement². Le commerce cependant, et même le commerce au long cours, non seulement n'a pas disparu, mais demeure une condition indispensable de l'existence sociale. La navigation méditerranéenne continue à entretenir entre toutes les provinces de l'Empire un trafic qui les unit en une solidarité économique très puissante. Les échanges sont constants entre l'Orient et l'Occident. Le premier, beaucoup plus développé et plus actif que le second, le fournit d'objets fabriqués et d'épices qu'il tire de l'Asie ou qu'il produit sur son propre sol, et en retour desquels il exporte des céréales, des bois et des métaux. Dans tous les ports, dans toutes les villes d'Italie, de Gaule, d'Espagne et d'Afrique, des marchands, Syriens pour la plupart, ont des établissements en relations d'affaires avec les diverses régions des bords de la mer Égée, et l'on pourrait assez exactement comparer l'influence qu'ils y exercent à celle que devaient exercer, bien des siècles plus tard, les Génois et les Véni-

1. Sur le peu que l'on sait de l'instruction des marchands avant le XIII^e siècle, voir A. SCHAUBE, *Handelsgeschichte der Romanischen Völker des Mittelmeergebiets bis zum Ende der Kreuzzüge*, p. 109.

2. Il suffira de renvoyer pour ceci au beau livre de N. ROSTOVITZ, *The social and economic history of the Roman Empire*.

tiens dans la Méditerranée, ou les Hanséates dans la mer Baltique et dans la mer du Nord¹. Par eux, le commerce demeure un facteur essentiel de la vie économique de l'Empire. Il la pénètre si intimement qu'elle a résisté à la catastrophe des invasions.

Si les Germains ont mis fin, en Occident, à la domination politique de l'Empire, ils n'ont pas pu et surtout ils n'ont pas voulu, on le sait aujourd'hui à suffisance, substituer à la civilisation romaine une prétendue civilisation germanique². De l'Empire, ils ont adopté aussitôt la religion et la langue et conservé, dans la mesure du possible, le droit et les institutions. Rien d'étonnant dès lors si l'organisation économique en vigueur dans les provinces où ils s'établirent n'a subi aucun changement appréciable du fait de leur conquête. L'unité méditerranéenne de l'économie antique subsiste après eux comme elle existait auparavant. La Gaule mérovingienne, pour ne parler que d'elle, ne présente à cet égard aucun contraste avec la Gaule romaine. Marseille demeure le grand port par où elle communique avec l'Orient ; des marchands syriens et des marchands juifs sont toujours installés dans ses villes, le papyrus d'Égypte et les épices pénètrent jusque dans l'extrême Nord de la monarchie franque, et le mouvement commercial dépend encore à ce point de celui de l'Empire, que les rois francs conservent le solidus d'or comme instrument d'échange et étalon des valeurs. L'activité des marchands orientaux suscite et entretient autour d'elle celle des marchands indigènes. Dans toutes les villes, ceux-ci sont encore nombreux et l'importance de leur négoce ressort de la richesse à laquelle nous voyons que plus d'un d'entre eux est parvenu³.

Dès lors, il est impossible de se représenter la classe marchande de l'époque mérovingienne comme composée d'illettrés. S'il en avait été ainsi, les rapports qu'elle entretenait avec l'Orient seraient inconcevables. Tous les renseignements que nous possédons sur les pratiques commerciales de l'époque attestent d'ailleurs qu'elles ne pouvaient se passer de l'écriture. Il suffit pour s'en convaincre, de relever dans les recueils de formules les nombreux contrats qui y sont insérés. Rien n'était plus facile au surplus que d'acquérir dans les

1. On trouvera la bibliographie relative à cette diaspora syrienne, rassemblée dans F. CUMONT, *Les religions orientales dans l'Empire romain*, 3^e édit., ch. V, notes 4 et suiv.

2. Cf. A. DOPSCH, *Wirtschaftliche und soziale Grundlagen der Europäischen Kulturentwicklung*, Vienne, 2 vol., 1918. Au fond, M. Dopsch en revient, encore que par un chemin différent, à la thèse de Fustel de Coulanges en ce qu'elle a d'essentiel. Pas plus que lui, il n'admet que l'invasion germanique ait radicalement changé l'ordre des choses existant à la fin de l'Empire romain.

3. Je suis obligé de renvoyer provisoirement le lecteur aux quelques travaux où j'ai donné, en attendant une étude plus approfondie, les motifs qui me portent à considérer l'économie des royaumes de l'Europe Occidentale avant l'invasion musulmane, comme la continuation de l'économie de l'Empire romain. Voir là-dessus mes articles : *Mahomet et Charlemagne* (*Revue belge de philologie et d'histoire*, t. I) et *Un contraste économique, Mérovingiens et Carolingiens* (*Ibid.*, t. II), ainsi que mon livre *Les villes du moyen âge*, p. 11 et suiv.

écoles publiques qui étaient loin d'avoir disparu, la connaissance non seulement de la lecture et de l'écriture, mais même celle du calcul et des rudiments du droit. L'extrême abondance du papyrus employé en Gaule jusqu'au commencement du VIII^e siècle, atteste d'une manière frappante combien la pratique de l'écriture y était répandue, et ce serait faire preuve d'un parti pris vraiment excessif que de se refuser à croire que les marchands s'y soient initiés¹. Si l'indigence de nos sources ne nous permet pas d'apporter des preuves décisives, la vraisemblance doit suffire à notre édification. De l'identité du commerce mérovingien avec le commerce des temps antérieurs, on doit inférer l'identité de la culture des hommes qui se sont adonnés à celui-ci comme à celui-là.

Mais il est évident que cette culture ne pouvait durer plus longtemps que les conjonctures économiques dont elle était la conséquence nécessaire. Lorsque l'Islam, au commencement du VIII^e siècle, eut achevé de soumettre à sa domination les rives de la Méditerranée, de la Syrie à l'Espagne, la mer qui, depuis l'aurore de l'histoire, n'avait cessé d'entretenir le contact entre l'Occident et l'Orient de l'Europe, ne fut plus pour de longs siècles qu'un vaste fossé les séparant l'un de l'autre. Grâce à sa flotte, l'Empire byzantin parvint à conserver la maîtrise de la mer Égée et de l'Adriatique, mais sa navigation ne put plus rayonner jusqu'à la mer Tyrrhénienne. Celle-ci fut désormais un lac musulman, et elle le devint davantage à mesure que l'Islam s'empara de ses îles et édifia sur la côte d'Afrique et en Sicile de puissantes bases navales².

Ce renversement complet des conditions qui avaient jusqu'alors déterminé l'évolution de la civilisation européenne eut pour résultat de substituer en Occident à l'économie antique, qui avait survécu à l'invasion des Germains, l'économie au milieu de laquelle s'ouvre la période que la tradition de l'école continue à désigner sous le nom de moyen âge. Cette économie n'est pas du tout, comme on le suppose parfois, une économie primitive, mais une économie de régression ou, si l'on veut, de décadence. Son caractère le plus frappant, la disparition générale de la circulation et, avec elle, l'extinction du commerce et de l'industrie — ne s'explique pas par une cause interne, mais par la catastrophe extérieure qui a fermé la mer. On peut prouver jusqu'à l'évidence que l'interruption de la navigation méditerranéenne par l'invasion islamique a provoqué par voie de conséquence l'extinction de la vie urbaine, la disparition de la classe marchande qui l'entretenait et enfin la substitution à l'économie d'échange, qui avait fonctionné jusqu'alors, d'une économie uniquement appliquée

1. H. PIRENNE, *Le commerce du papyrus dans la Gaule mérovingienne* (*Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions*, 1928, p. 178 et suiv.).

2. Cf. plus haut, p. 16, n. 3.

à la culture du sol et à la consommation sur place de ses produits.

En même temps que le commerce, ce que l'on pourrait appeler la culture commerciale s'éteint au cours du VIII^e siècle. Ceux qui se mêlent encore de vendre et d'acheter ne constituent plus dès lors une classe spéciale requérant un minimum d'instruction. Aussi bien l'instruction a-t-elle disparu au sein de la société laïque. Elle ne se conserve plus que dans l'Église, instrument et bénéficiaire de ce renouveau des lettres que l'on désigne un peu abusivement, semble-t-il, sous le nom de renaissance carolingienne. Si remarquable qu'ait été cette renaissance, si supérieurs qu'apparaissent les clercs du IX^e siècle comparés à ceux du VII^e ou du VIII^e, il faut bien reconnaître que les progrès de l'enseignement dans l'Église ont eu pour contrepartie la disparition définitive de cet enseignement laïque que la survivance des écoles romaines avait laissé subsister, vaille que vaille, aux temps mérovingiens. Sans doute, on écrit beaucoup mieux le latin après Charlemagne qu'avant lui, mais le nombre de ceux qui l'écrivent est devenu bien moindre, puisqu'on ne l'écrit plus que dans le clergé. La paléographie nous en fournit l'irréfutable démonstration. A la cursive romaine, dont l'usage se conserve jusqu'à la fin du VIII^e siècle dans tous les royaumes fondés sur le sol de l'Empire en Occident, se substitue la minuscule dès le début de l'époque carolingienne. Et cette substitution atteste d'une manière frappante combien l'art d'écrire s'est restreint. La cursive est, en effet, caractéristique des civilisations où l'écriture étant indispensable à tous les actes de la vie sociale, la nécessité s'impose d'écrire vite parce que l'on écrit beaucoup. La minuscule, au contraire, tracée à main posée, répond à une société où l'art d'écrire est devenu le monopole d'une classe de lettrés. La première est faite pour l'administration et les affaires, la seconde pour l'étude. Dans la différence de leurs caractères s'exprime le contraste d'un temps où la pratique de l'écriture est encore largement répandue chez les laïques avec un temps où elle s'est monopolisée aux mains des clercs. L'une s'approprie aussi bien aux nécessités du commerce que l'autre s'y adapte mal. De même d'ailleurs que la minuscule a remplacé la cursive au moment même où la décadence économique consécutive à la conquête musulmane faisait du marchand un illettré, on verra reparaître la cursive dans le courant du XIII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque où la renaissance du commerce rendra de nouveau l'écriture indispensable au marchand.

Un minimum d'instruction dut s'imposer aux marchands de l'Europe Occidentale lorsque, après la longue stagnation du IX^e et du X^e siècle, le trafic commença de se ranimer et de susciter la formation des premières agglomérations urbaines. Alors, sous l'influence de la circulation renaissante, une classe de *mercatores* professionnels se reconstitue. L'échange et la circulation des marchandises deviennent

ou plutôt redeviennent des moyens d'existence. Des hommes en nombre de plus en plus grand s'arrachent au travail de la terre pour s'adonner au nouveau genre de vie qui, des côtes de Flandre et des environs de Venise où la navigation l'a éveillé, pénètre peu à peu dans l'intérieur. Des villes se forment aux nœuds du transit, attirant de plus en plus vers elles les vagabonds et les aventuriers qui sont les ancêtres de la bourgeoisie et les rénovateurs, dans notre histoire, du capital mobilier. Dès le XI^e siècle, des fortunes considérables ont déjà été échafaudées par les plus intelligents d'entre eux. Car l'intelligence devient désormais un moyen de parvenir à la richesse. Les bénéfices du marchand seront d'autant plus fructueux qu'il combi-nera mieux ses achats, choisira plus habilement ses marchés, calculera plus exactement ses chances. Mais pour tout cela, un ensemble de connaissances est requis dont plusieurs sans doute s'acquièrent par la pratique et les voyages, mais que l'instruction complétera.

Les affaires des marchands du XI^e et du XII^e siècle sont évidemment trop étendues pour que l'on puisse les concevoir dirigées par de simples illettrés. La circulation des marchandises et la circulation de l'argent qu'elles supposent exigent, à n'en pas douter, la tenue d'une correspondance et celle d'une comptabilité sans lesquelles elles seraient impossibles. Comment pourrait-on admettre que, dès cette époque, les marchands de Flandre aient pu acheter et vendre en gros de la laine et des draps en Angleterre et prêter des sommes d'argent considérables à toutes sortes de nobles clients, s'ils avaient dû se contenter de se fier à leur mémoire pour connaître l'état de leurs dettes et de leurs créances ? Incontestablement, le besoin de tenir des comptes s'imposait à eux plus fortement encore qu'il ne s'imposait aux grands propriétaires fonciers, et l'on n'imagine point qu'ils aient pu se passer de correspondre avec l'extérieur. On ne se les représente pas privés de cet élargissement formidable que la lecture, l'écriture et le calcul apportent à l'activité individuelle.

L'indigence de nos sources est trop grande pour nous permettre d'apercevoir clairement de quelle manière l'enseignement et le commerce se sont rejoints. Comme il n'y avait d'écoles que dans l'Église et pour l'Église, il est permis de supposer que, parmi les premiers marchands, ont figuré bon nombre de clercs qui, séduits par la vie commerciale, l'auront abordée avec les avantages d'une instruction acquise en vue d'une carrière bien différente. On sait d'ailleurs que les degrés inférieurs de la cléricature ne constituaient pas un empêchement dirimant aux professions laïques. Pourquoi les clercs du XI^e siècle se seraient-ils abstenus de tenter la chance des affaires dès les débuts de la renaissance commerciale, alors qu'on les voit si nombreux parmi les marchands dans les siècles postérieurs ? En tous cas, il est certain que de très bonne heure, s'ils n'ont pas pris part directement au

commerce, ils y ont pris part indirectement. Grâce à leur connaissance du latin et de l'écriture, plusieurs d'entre eux ont indubitablement été employés à tenir les comptes, et à faire la correspondance des marchands. Ce n'est pas sans de profondes raisons historiques que, dans toutes les langues européennes, le mot « clerc » a fini par désigner un commis¹. Dès le milieu du XI^e siècle, les membres de la gilde marchande de Saint-Omer avaient à leur service un « notaire » que l'on peut considérer comme le plus ancien teneur de livres connu. Car il n'est pas téméraire de penser que ses fonctions ne se bornaient pas à l'inscription des « frères » sur le rôle de la société, mais qu'il accompagnait sans doute les membres de la gilde dans leurs expéditions commerciales, en qualité de comptable².

Ainsi donc, dès le début, les marchands ont eu recours à l'écriture d'hommes que l'Église avait instruits dans ses écoles. Mais ils devaient nécessairement chercher à acquérir pour eux-mêmes la connaissance d'un art si profitable. L'idée de s'asseoir sur les bancs des écoles où s'instruisait le clergé s'est présentée d'elle-même à leur esprit. Ici, il n'est plus besoin d'hypothèse. Un texte formel nous permet d'affirmer qu'il en fut bien ainsi. Les *Gesta Sanctorum* de l'abbaye de Villers-en-Brabant, parlant de l'enfance du moine Abundus, mort en 1228, nous apprennent que, fils d'un marchand de Huy, il avait été confié au couvent « afin de s'y rendre capable de tenir note des opérations commerciales et des dettes de son père ». Mais les intentions toutes pratiques de ce père ne s'étaient pas réalisées. Dans le milieu monastique l'enfant avait tellement pris goût à l'étude des lettres qu'il s'était entièrement consacré à elles, avait renoncé au négoce et s'était fait moine³. L'anecdote est singulièrement instructive. Elle nous fournit un exemple de la manière, sans doute la plus ancienne, à laquelle les marchands recoururent pour se procurer la partie, pour eux la plus utile, des connaissances dont l'Église se réservait le monopole. Ce n'était pas seulement de savoir lire et écrire qu'il s'agissait. Il importait tout autant de s'initier à la pratique du

1. Dans les langues slaves, c'est le mot « diacre » qui a subi l'évolution. Le vocable est autre, le phénomène est identique.

2. G. ESPINAS et H. PIRENNE, *Les coutumes de la gilde marchande de Saint-Omer (Le moyen âge, 2^e série, t. V, 1901, p. 190 et suiv.)*. Le texte de ces coutumes est antérieur à 1083. Le notaire y est mentionné au § 24 : « Si quis gildam emerit, juvenis vel senex, priusquam in cartula ponatur, 2 denarios notario, decanis vero duos denarios ». Le § 25 montre encore le notaire mangeant avec les doyens, aux frais de la gilde « in thalamo gildalle ». Il faut remarquer que le règlement de la gilde ou charité de Valenciennes au XII^e siècle, parle d'un chancelier dont les attributions sont analogues à celles du notaire de Saint-Omer. Voy. H. CAFFIAUX (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France, 4^e série, t. VIII, p. 25 et suiv.*). A Venise, où l'instruction était évidemment bien plus répandue parmi les marchands qu'elle ne l'était dans le Nord, on voit, au commencement du XII^e siècle, chaque bateau avoir à bord un *notarius*. R. HEYNEN, *Zur Entstehung des Kapitalismus in Venedig*, Stuttgart, 1905, p. 82.

3. *Ex gestis Sanctorum Villariensium* (*Mün. Germ. Hist. Script.*, t. XXV, p. 232) : « cum litterarum studiis esset traditus, ea de causa ut patris debita sive commercia stylo disceret annotare, miro modo proficere studuit etc. »

latin, puisqu'aussi bien c'est exclusivement en latin que se dressaient les chartes, que se tenaient les comptes, que se rédigeaient les correspondances. Lire et écrire ne signifiait autre chose que lire et écrire le latin. Langue de l'Église, le latin dut être et fut en réalité la langue du commerce à ses débuts, puisque c'est l'Église qui dota tout d'abord les marchands de l'instruction qu'ils ne pouvaient acquérir que grâce à elle.

Abundus étant mort en 1225, on peut fixer à plusieurs dizaines d'années auparavant son entrée au monastère¹. Son cas n'ayant certainement pas été isolé, nous pouvons donc affirmer que, dans le courant du XII^e siècle, des abbayes et sans doute diverses écoles ecclésiastiques dispensèrent l'enseignement aux enfants de la classe marchande en les admettant à leurs leçons en qualité de ce que, faute de mieux, j'appellerai des auditeurs libres. Mais cet enseignement comportait toutes sortes d'inconvénients et de dangers. Il était à craindre, en effet, et l'anecdote de Villers nous le montre précisément, que la vie monastique n'attirât vers elle les enfants que leur famille destinait à la moins mystique des carrières. Cela était même d'autant plus à redouter que, aux yeux des moines, le commerce apparaissait comme une cause de perdition. Les plus fervents d'entre eux devaient considérer comme un devoir d'en détourner les jeunes garçons qui venaient leur demander les moyens de s'y préparer. Quelle étrange initiation ne recevaient-ils pas de maîtres imbus de l'idée que « le marchand ne peut pas, ou ne peut que bien difficilement sauver son âme »² ! Sans doute, la mésaventure du père d'Abundus fut celle de bien d'autres. On risquait fort, en confiant son fils à un couvent, de ne pas l'en voir revenir. D'autre part, les écoles monastiques répondaient bien imparfaitement aux vues des commerçants qui y envoyaient leurs enfants. Le programme, demeuré fidèle aux prescriptions du *trivium* et du *quadrivium*, comportait quantité de branches dont ceux-ci n'avaient nul besoin. La grammaire, la rhétorique, la dialectique, le chant, etc. Que de temps gaspillé en pure perte au détriment des élèves qui ne demandaient rien d'autre que d'apprendre au plus vite à baragouiner un peu de latin et à tracer des lettres, tant bien que mal, au stylet sur des tablettes de cire ou à la plume sur le parchemin.

Les plus riches parmi les marchands durent, de bonne heure, préférer à un genre d'enseignement, si périlleux et si défectueux à la fois, l'enseignement à domicile. Un texte d'Ypres parle des bourgeois qui font instruire leurs enfants, ou les personnes de leur famille habitant sous leur toit, par un clerc à leurs gages. Ce texte ne date, il est vrai, que de 1253. Mais il n'est pas croyable que les opulents négociants dont, dès le milieu du XII^e siècle, les maisons fortifiées et surmontées

1. Le texte nous apprend qu'il appartient à l'Ordre de Citeaux pendant vingt-six ans. Mais il ne nous dit pas quand il y fut reçu.

2. Je traduis ainsi le fameux texte bien connu dans l'École : « Homo mercator vix aut nunquam potest Deo placere. »

de tours donnaient aux villes de Flandre leur aspect caractéristique, aient attendu très longtemps avant de s'aviser d'un moyen qui leur permettait de diriger et de contrôler l'instruction de leurs enfants. Rien n'était plus facile que de se procurer à prix d'argent les services d'un clerc et de le transformer en précepteur¹.

L'éducation à domicile, mieux adaptée très certainement que ne l'était l'éducation monastique aux besoins et aux aspirations de la bourgeoisie marchande du XII^e siècle, n'était accessible qu'à ce petit nombre de privilégiés de la fortune que les textes du temps appellent *majores, divites, otiosi, homines hereditarii*, et auxquels les historiens donnent assez inexactement le nom de patriciens. Mais il va de soi que plus croissait le nombre de ceux qui vivaient du commerce et de l'industrie, plus aussi se généralisait la nécessité de l'instruction. Les pouvoirs municipaux ne pouvaient se désintéresser d'une question aussi urgente. Et il est naturel qu'ils s'en soient occupés tout d'abord dans les régions qui se distinguent par la rapidité de leur développement économique. De même que la Flandre a pris l'avance à cet égard sur le reste de l'Europe au Nord des Alpes, de même c'est dans ses villes que l'on voit se poser pour la première fois, à ma connaissance, ce que l'on pourrait appeler la question des écoles².

Le hasard nous a conservé par bonheur un nombre de documents assez nombreux pour nous permettre de voir comment elle y surgit et de quelle manière elle y fut résolue.

Dès le X^e siècle, les comtes de Flandre avaient fait élever en plusieurs points de leur territoire, des enceintes fortifiées, *burgi* ou *castra*, destinées à servir de lieux de refuge, en cas de guerre, à la population des alentours et qui, en temps de paix, étaient les centres de l'administration judiciaire et économique de la « châtellenie » qui s'étendait autour de leurs murailles. Le comte, résidant périodiquement dans chacune d'elles, les avait aménagées en conséquence. Il y possédait non seulement un donjon affecté à sa demeure et des magasins de toute sorte où venaient s'entasser les produits des domaines qu'il possédait aux environs et qui, durant ses séjours, ser-

1. « Quicumque burgensis liberos suos seu alios de familia sua manentes in domo propria per clericum suum in domo sua erudiri voluerit, hoc ei licebit, dummodo alios discipulos sub isto praetextu una cum praedictis ipsi clerico non liceat erudire. » WARNKOENIG-GHELDOLF, *Histoire d'Ypres*, Paris, Bruxelles, 1864, p. 370. On voit que le texte fait allusion à une pratique courante et sans doute déjà fort ancienne.

2. Peut-être cette affirmation est-elle trop catégorique. Des recherches ultérieures lui apporteront, le cas échéant, les correctifs nécessaires. Le comté de Flandre figure en tous cas en bonne place, puisque dès le XII^e siècle, toutes ses grandes villes sont pourvues d'écoles urbaines, alors que ce n'est guère qu'au XIII^e qu'elles apparaissent dans le reste de l'Europe. Il faut naturellement excepter l'Italie. L'instruction des marchands au XIII^e siècle y apparaît tellement développée et supérieure à ce qu'elle est dans les régions du Nord, qu'on est forcé d'admettre qu'elle s'y appuie sur un long passé (C. A. SAPORI, *I mutui dei mercanti fiorentini del trecento. Rivista del diritto commerciale*, 1928, p. 223). Malheureusement on y aperçoit bien peu de choses des origines. Je signale à l'attention des érudits italiens la mention en 1256 à Saint-Trond de *scriptores* de marchands de Sienna. Voy. H. PIRENNE, *Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel*, Bruxelles, 1896, p. 335.

vaient à son entretien et à celui de sa cour, mais il y avait encore fondé et doté des chapitres de chanoines : Saint-Donatien au château de Bruges, Sainte-Pharaïlde à celui de Gand, Saint-Winnoc à celui de Bergues, Saint-Pierre à celui de Lille, Saint-Amé à celui de Douai, Saint-Omer à celui de la ville qui a conservé son nom¹. De chacun de ces chapitres dépendait une école qui ne dut servir, primitivement, qu'à la formation du clergé des paroisses de la châtellenie avoisinante et à celle des « notaires » que le comte employait à ses écritures².

Mais quand, au cours du XI^e siècle, des agglomérations de marchands et d'artisans (*portus*) commencèrent à se grouper autour de ces forteresses, et que, du fait même de leur profession, les immigrants de plus en plus nombreux qui affluaient vers elles éprouvèrent le besoin d'un enseignement indispensable au genre de vie qu'ils menaient, la situation se compliqua. Faute de renseignements il est impossible de savoir ce qui se passa durant les premiers temps. Il paraît certain que les écoles capitulaires fournirent aux commerçants des bourgeoisies naissantes les premiers scribes qui furent employés à la tenue de leurs livres. Tout au moins, peut-on conjecturer avec grande vraisemblance que le *notarius* de la Gilde de Saint-Omer, au milieu du XI^e siècle, était un ancien élève du chapitre castral.

Des enfants de bourgeois furent-ils admis dès l'origine de la formation des villes à suivre les leçons qui se faisaient dans l'école du *castrum* ? L'exemple d'Abundus, que nous avons cité plus haut, permettrait de le croire. En tous cas il est absolument certain que, dès le XII^e siècle, la population urbaine s'efforce de se pourvoir d'écoles répondant à ses besoins et placées sous son contrôle.

Son intervention dans le domaine de l'enseignement, qui depuis si longtemps appartenait au clergé, n'alla pas sans entraîner des froissements et des contestations inévitables. Si l'Église n'élevait aucune objection de principe contre l'existence d'une instruction destinée aux laïques, elle ne pouvait tolérer en revanche que cette instruction fût soustraite à son autorité. C'est en ce point qu'elle devait forcément se heurter à la bourgeoisie. Le conflit qu'elle eut à soutenir avec elle s'explique par l'incompatibilité des points de vue. L'Église, trop étrangère aux tendances toutes pratiques des marchands et des artisans, était évidemment incapable d'y adapter le programme des écoles. Ce qu'il fallait à ceux-ci, c'était non pas un enseignement littéraire et savant, mais un enseignement tourné tout entier vers les nécessités de la vie commerciale. La lecture, l'écriture, le calcul et les rudiments du latin, voilà ce qu'ils exigeaient de l'école.

1. H. PIRENNE, *Les villes flamandes avant le XIII^e siècle (Annales de l'Est et du Nord, t. I, 1905, p. 18)*. Il semble que le comte de Hainaut avait introduit une organisation analogue à Valenciennes où Baudouin IV (1120-1171) fonda une école dans le château. C. DUUVIER, *Actes et documents anciens intéressant la Belgique, t. II, p. 205*.

2. Sur les fonctions de ces notaires, voy. H. PIRENNE, *La chancellerie et les notaires des comtes de Flandre avant le XIII^e siècle (Mélanges Julien Havet, p. 734 et suiv.)*.

Tout le reste leur apparaissait un luxe inutile et une perte de temps. Ils ne demandaient qu'à apprendre l'indispensable et à l'apprendre vite. La culture classique dont l'Église conservait la tradition depuis l'époque carolingienne ne lui permettait pas, à leurs yeux, d'instruire leurs enfants comme ils le souhaitaient. Au fond, la question qui se posa dès lors au sein des premières agglomérations bourgeoises n'était qu'une forme brutale sans doute et rudimentaire, mais une forme tout de même de la question de l'enseignement moderne et professionnel.

Ce que nos sources nous apprennent nous permettent d'en saisir, en Flandre, quelques péripéties assez curieuses.

Vers le milieu du XII^e siècle, un incendie avait détruit à Gand l'église, l'école et les archives du Chapitre de Sainte-Pharaïlde. De riches bourgeois s'étaient empressés de profiter de cette catastrophe pour ouvrir des écoles¹. De son côté, le monastère de Saint-Pierre, qui possédait le droit de patronage sur les paroisses de la ville, en avait ouvert d'autres et prétendait faire fermer celles des bourgeois². Ainsi, le Chapitre était attaqué de deux côtés. Pendant que les moines de Saint-Pierre s'adressaient au pape et l'exhortaient à faire cesser les leçons que « l'insolence des laïques s'était enhardie à organiser », les chanoines recouraient à l'aide du comte, le suppliant de confirmer le monopole d'enseignement qu'ils revendiquaient dans la ville comme ils le possédaient depuis toujours dans le *castrum*. L'enquête ordonnée par Alexandre III, entre 1166 et 1179, sur le bien-fondé de la plainte des moines tourna à leur désavantage, et fit apparaître que le droit d'enseignement appartenait au seul Chapitre³. Le comte Philippe d'Alsace le lui ratifia, et obtint, en 1179, de l'archevêque Guillaume de Reims, une charte corroborant sa décision. Toutefois, on surprend dans celle-ci le désir évident du comte de satisfaire tout à la fois les prétentions du Chapitre et les désirs de la bourgeoisie. Elle ne se borne pas, en effet, à reconnaître à Sainte-Pharaïlde le droit de surveiller l'enseignement. Elle confère au chanoine Simon, qui remplissait les fonctions de notaire comtal, la direction des écoles urbaines et statue que, sans son assentiment, personne ne pourra désormais en ouvrir soit dans le château de Gand, soit dans la ville⁴. Ainsi, en 1179, l'existence des écoles que les bourgeois

1. Charte de l'archevêque Guillaume de Reims de 1179 dans MIRÆUS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 974.

2. Bulle d'Alexandre III (1166-1179) dans VAN LOKEREN, *Chartes et documents de l'abbaye de Saint-Pierre de Gand*, t. I, p. 153 (avec les dates 1159-1171). Les moines prétendaient que depuis toujours (*quantum in memoria hominum est*), personne ne pouvait ouvrir d'école à Gand sans leur consentement. Or la « *laica violentia* » y avait introduit « *quandam libertatem legendi* ». Ces mots montrent clairement qu'il s'agit bien d'écoles ouvertes par les bourgeois et libres de tout contrôle ecclésiastique.

3. Nous n'avons aucun renseignement écrit sur la conclusion de l'enquête ordonnée par le pape. Mais le fait que jamais depuis lors les moines de Saint-Pierre ne revendiquèrent plus la moindre intervention dans les écoles de la ville, prouve suffisamment qu'elle tourna contre eux.

4. Il est indispensable de transcrire les passages les plus caractéristiques de la charte de l'archevêque Guillaume citée plus haut n. 1 : « *Karissimus in Christo filius noster*

avaient fondées est non seulement tolérée, mais garantie par le comte. Pour en établir une, il suffira d'en obtenir licence du notaire Simon, c'est-à-dire d'un homme qui, mêlé à l'administration comtale, est capable de comprendre le genre d'instruction que doivent dispenser des écoles destinées aux laïques. Si les bourgeois ne possèdent plus l'entière liberté scolaire dont ils s'étaient emparés, du moins la faculté d'entretenir un enseignement urbain ne leur est-elle pas contestée.

Quelques années plus tard, ils arrivaient au but. En 1191, ils faisaient inscrire dans la charte extorquée par eux à la comtesse Mathilde, « que si quelqu'un de convenable et de capable veut ouvrir une école dans la ville de Gand, personne ne pourra l'en empêcher »¹. La même année, le comte Baudouin IX renouvelait cette assurance². Le régime qui dotait ainsi la bourgeoisie de la liberté scolaire la plus complète ne dura pourtant pas très longtemps. En 1235, une organisation assez différente lui était substituée par la comtesse Marguerite. Cette princesse déclare formellement que la maîtrise (*magisterium*) des écoles dépendant de Sainte-Pharaïlde lui appartient. En conséquence, le doyen et les chanoines lui présenteront chaque année, avant la fête de Pâques, une personne choisie par eux pour exercer la direction de ces écoles, qui sera tenue à perpétuité d'elle et de ses successeurs³. La surintendance de l'enseignement urbain repassait

Philippus Flandriæ et Viromandiæ comes... monstravit quod olim quasi a primo ecclesiæ S. Pharaïldis fundamento, quæ est in Gandensi oppido sita et specialis est capella Flandriæ comitis, scolæ prædicti oppidi assignatæ fuerunt uni canonicorum, ut nullus in eodem oppido sine illius assensu cui a comite scolæ assignatæ fuerunt scolas regere et gubernare præsumeret. Postmodum autem infortunio miserabili, præfato oppido penitus igne consumpto, etiam dicta ecclesia in pulverem et in cinerem redacta, cum privilegia ejusdem ecclesiæ tam de scolis prælibatis quam de eleemosynis sibi collatis fuissent in combustione et cibus ignis, multitudo civium propter ardentem sibi divitiarum abundantiam et arces domorum (cum) turribus aequipollere videbantur, ultimum modum superbiens, domino suo rebellis, contumax et insolens facta est, ut non solum in regimine scholarum transferendo verum etiam in aliis plerisque jurisdictionem sibi et dominium comitis usurparet. Cum autem ad tempora prænominati hujus excellentis comitis... ventum esset, ...ecclesiam S. Pharaïldis scolis atque aliis possessionibus dotavit et ditavit. Nos vero, devotionem ipsius attendentes, ...tibi dilecte fili Symon, scolas ab eodem comite collatas confirmamus, statuantes et sub incommatione anathematis inhibentes, ne quis sine assensu tuo et licentia, in toto Gandensi oppido vel oppidi suburbio scolas regere præsumat.» La charte est adressée « dilecto filio Simoni, Gandensi notario ». Je dois ajouter que M. O. OPPERMAN, *Die älteren Urkunden der Klosters Blandinium und die Anfänge der Stadt Gent*, Utrecht, 1928, p. 478 et suiv., a rejeté comme un faux fabriqué au XIII^e siècle, la charte de l'archevêque. Mais sa démonstration ne tient pas. Faute d'avoir compris la bulle d'Alexandre III, laquelle se borne à ordonner une enquête sur les prétentions de S. Pierre relativement aux écoles de Gand, il y voit la preuve que ces écoles relevaient de S. Pierre et non de S. Pharaïlde. En réalité, la charte de 1179 est de tous points authentique, et son contenu est corroboré par tout ce que nous savons de l'histoire de Gand, dont M. Opperman n'a qu'une connaissance très déficiente.

1. « Si quis in Gandavo scolas regere voluerit, sciverit et potuerit, licet ei, nec aliquis poterit contradicere ». WARNKÖNIG-GHELDOLF, *Histoire de la Flandre et de ses institutions* t. III, p. 229. La charte est attribuée généralement à l'année 1192. En réalité elle est d'août-octobre 1191.

2. *Ibid.*, p. 232.

3. WARNKÖNIG, *Flandrische Staats- und Rechtsgeschichte*, t. II, Urkunden, I, p. 41. Cette organisation en remplaça une autre un peu différente de la même année. Voy. WARNKÖNIG-GHELDOLF, *loc. cit.*, p. 268. Celle-ci avait pour but d'établir la transition entre les droits acquis du directeur des écoles et le régime nouveau de l'annuité des fonctions qu'il avait reçues.

ainsi au pouvoir du Chapitre. Il lui était impossible toutefois d'en disposer à son gré, puisque le comte se réservait d'approuver la nomination du *magister scholarum*, et que son intérêt le plus évident devait l'empêcher de ratifier un choix qui eût mécontenté la bourgeoisie.

Ce qui se passa à Gand illustre d'un exemple particulièrement bien connu une situation qui, dans ses traits essentiels, se rencontre dans les autres villes de Flandre. A Ypres, le Chapitre de Saint-Martin obtenait de Célestin III, en 1195, la confirmation de son droit de consentement à l'ouverture de toute école dans la ville¹. On en doit conclure que ce droit avait donc été contesté. La décision du pape ne mit pas fin aux difficultés. Elles durèrent sans doute jusqu'au compromis conclu en 1253 entre le Chapitre et l'échevinage². Cet acte décide qu'il y aura désormais à Ypres trois grandes écoles (*scolæ majores*), dont le Chapitre nommera les maîtres (*rectores*). Ceux-ci ne pourront exiger des élèves une rétribution supérieure à 10 sous annuellement. Il leur est défendu de rien leur demander sous prétexte de saignée, d'achat de paille ou de joncs à étendre sur le plancher de la classe ou de fabrication d'encre. Ils s'abstiendront également de faire des collectes parmi eux et d'en recevoir du pain³. En revanche, ces écoles n'auront pas à craindre la concurrence que leur faisait l'enseignement à domicile. A l'avenir, les bourgeois qui font élever leurs enfants par un clerc privé ne pourront admettre à ses leçons des enfants étrangers à leur famille. Quant aux petites écoles (*parvæ scolæ*), dont le programme ne va pas au delà de la lecture du Caton, pourra en ouvrir qui voudra, sans avoir à obtenir licence ni du Chapitre, ni des échevins.

Au milieu du XIII^e siècle, l'enseignement urbain est donc largement organisé dans les villes flamandes. Toutes, grandes et petites, possèdent désormais des écoles. L'instruction n'y est plus bornée aux connaissances primaires. Ce n'était certainement pas à Ypres seulement que l'on rencontrait des *scolæ majores* et des *scolæ minores*. Ces dernières suffisaient aux enfants des négociants et des artisans⁴. Dans les autres se formaient sans doute les clercs qui, leurs études

1. FEYS et NELIS, *Cartulaire de la prévôté de Saint-Martin à Ypres*, t. I, p. 31.

2. WARNKÖNIG-GHELDOLF, *Histoire d'Ypres*, p. 369. Le compromis est daté du 6 novembre. Il fut certainement provoqué par la bulle d'Innocent IV, du 9 février 1253 (*Ibid.*, p. 367) ordonnant, sur la plainte des échevins d'Ypres, de faire une enquête touchant le droit que s'arrogeait le Chapitre de S. Martin, d'excommunier les échevins à l'occasion de leurs empiètements sur les prérogatives du Chapitre en matière d'enseignement.

3. « Pro pactis autem rectores dictarum scholarum non poterunt exigere ab aliquo scolarium suorum ultra summam decem solidorum, qua summa erunt contenti, nec poterunt pro minutione, nec pro stramine, nec pro joncis, nec pro gallis, nec aliqua alia de causa ultra dictam summam aliquid exigere, nec de pane puerorum aliquid accipere nec tallias in dictis scolis facere ».

4. Au XIII^e siècle, il paraît probable que plusieurs de ceux-ci savaient lire et écrire. Une « tendeuse aux lices » à Douai, à la fin du XIII^e siècle, s'en rapporte à ses « escrits » pour revendiquer une dette. G. ESPINAS et H. PIRENNE, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. II, p. 190. Un pareur de draps, à la même date, réclamant son salaire pour la préparation de 400 brunes, dit que « tant en avoit-il inscrit ». *Ibid.*, p. 201.

finies, s'installaient comme écrivains publics, comme scribes de l'échevinage, comme commis de commerce.

L'abondance de ces derniers était très grande dès le XIII^e siècle. Les marchands les plus riches et les industriels les plus considérables en occupaient à la tenue de leurs livres et de leur correspondance. On en trouvait à Douai chez Simon Malet¹, chez Johan Boinebroke² et ce que nous savons à leur sujet nous devons l'appliquer à leurs pareils de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Lille et d'Arras. Le commerce de l'argent et celui des marchandises ont dès lors acquis une ampleur qui requiert la collaboration continue de la plume. Il n'est pas d'homme d'affaires de quelque importance qui ne conserve soigneusement dans une « huge »³ ses livres de commerce, ses chirographes et ses lettres.

Les foires de Champagne, qui, au XIII^e siècle, sont, pour les marchands et les industriels de Flandre, tout à la fois un marché permanent et un « clearing house », donnent lieu à une correspondance perpétuelle. Durant leur tenue, les « clerks des foires » vont et viennent perpétuellement entre Troyes, Provins, Lagny, Bar-sur-Aube et les grandes villes du bassin de l'Escaut, la mallette gonflée de parchemins où s'inscrit le mouvement d'affaires le plus important qui soit au Nord des Alpes⁴.

On voudrait savoir comment l'enseignement se donnait dans les écoles où les marchands de Flandre ont acquis leur instruction. Il faut nous résigner à n'en connaître que bien peu de choses. Au début, certainement, l'enseignement ne se faisait qu'en latin. On a vu plus haut que le Caton, c'est-à-dire le manuel scolaire si répandu au moyen âge sous le nom de *Distica Catonis*, était en usage dans les petites écoles. Dans les grandes on devait s'appliquer particulièrement à la rédaction des lettres missives. Un curieux manuscrit de la Bibliothèque de l'Université de Gand, datant de la fin du XIII^e siècle, comprend quantité de modèles épistolaires que les maîtres dictaient sans doute à leurs élèves. On y relève, à côté de lettres traitant d'affaires ecclésiastiques et civiles d'une extraordinaire variété, des exemples curieux de correspondance commerciale⁵. Je citerai dans ce genre la demande, adressée par l'abbé de Saint-Pierre de Gand aux préposés aux tonlieux sur l'Escaut, de laisser passer librement deux bateaux chargés de cinquante-quatre fûts de vin, et la recommandation d'un bourgeois de Bruges à un correspondant anglais de n'envoyer aucune

1. H. R. DUTHILLOEUL, *Douai et Lille au XIII^e siècle*, Douai, 1850, p. 26, 62.

2. G. ESPINAS et H. PIRENNE, *Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre*, t. II, p. 138.

3. En 1301, Jacques Le Blont de Douai avait « une huge... où il avoit plusieurs chartres, plusieurs lettres et plusieurs chirographes de dettes con lui devoit en Brabant et ailleurs ». G. ESPINAS, *La vie urbaine de Douai au moyen âge*, t. IV, p. 6.

4. DUTHILLOEUL, *op. cit.*, p. 26, 55, 74, 76, 130.

5. N. DE PAUW, *La vie intime en Flandre au moyen âge d'après des documents inédits* (*Bullet. de la Commission royale d'histoire*, t. LX XII, 1913, p. 1 et suiv.).

marchandise en Flandre avant d'avoir été informé par lui que la comtesse de Flandre et le duc de Brabant ont levé l'embargo qu'ils viennent de lancer sur tous les arrivages provenant d'Angleterre¹.

L'écriture du manuscrit en question correspond au caractère de son contenu. C'est une petite cursive gothique que l'on peut considérer comme le type de l'écriture que l'on apprenait à tracer dans les écoles urbaines².

A l'époque où nous reporte le manuscrit, c'est-à-dire la deuxième moitié du XIII^e siècle, le latin n'était plus la seule langue qui servit à initier les enfants à la lecture et à l'écriture. On avait traduit à leur usage les distiques de Caton en langue vulgaire. Les écoles de la bourgeoisie devaient nécessairement mettre leurs élèves à même d'écrire le langage dont ils se serviraient dans la vie. Elles contribuèrent sans doute efficacement à en introduire l'emploi dans les actes de l'administration courante et des affaires. On peut supposer à bon droit que, si la plus ancienne charte en langue vulgaire que l'on possède (1204) provient de Douai, c'est parce que le puissant développement commercial du comté de Flandre y avait plus largement et plus hâtivement qu'ailleurs répandu l'enseignement laïque. Dans une autre ville flamande, à Ypres, les innombrables lettres de foire dressées au cours du XIII^e siècle ont substitué le français au latin³.

En dépit de leur indigence, ces quelques notes suffisent à montrer que le commerce du moyen âge n'a pas été un commerce d'illettrés. L'instruction des marchands est au contraire un phénomène aussi ancien que le renouveau économique. Et c'est là un fait d'une très grande portée. Car il prouve jusqu'à l'évidence que les marchands médiévaux ne sont pas les continuateurs des *mercatores* du IX^e et du X^e siècle. S'ils n'avaient pratiqué, comme ceux-ci, que le petit commerce local, ils n'eussent pas plus éprouvé qu'eux le besoin de s'instruire. C'est l'étendue de leur trafic qui, leur imposant la nécessité de la lecture et de l'écriture, les a contraints à prendre des clercs à leur service, à fréquenter les écoles de l'Église et enfin à fonder dans les villes un enseignement laïque, qui est le premier que l'Europe ait connu depuis l'extinction, vers le VII^e siècle, de celui de l'antiquité.

H. PIRENNE.

(Gand.)

1. Je crois intéressant d'en donner le texte *in extenso*, comme spécimen de correspondance commerciale : « Viro provido et discreto tali, civi talis loci in Anglia, talis opidanus brugensis, salutem in Domino, et suis profectibus tam intenta sagacitate quam debita fidelitate per omnia sicut in propriis hanelare. Discretioni vestre significo quod universa bona, tam per aquam quam per terram, de universis Anglie partibus Flandrie adducta, tam a duce Brabantie quam comitissa Flandrie, pertinaciter arrestantur. Idcirco discretioni vestre significo sane consulando, deprecor et exoro, quatinus omnino nulla bona transmittere presumatis versus Flandriam vel Brabantiam, donec supra hiis vobis securitatis litteras transmisero speciales ». N. DE PAUW, *op. cit.*, p. 55.

2. On en trouvera un fac-similé dans H. PIRENNE, *Album belge de diplomatique*, planche XXXI.

3. G. DES MAREZ, *La lettre de foire à Ypres au XIII^e siècle*, p. 8.

L'ACTIVITÉ INDUSTRIELLE DE L'ALLEMAGNE DEPUIS LA DERNIÈRE GUERRE

L'Allemagne est-elle menacée d'une crise industrielle ? La question peut être posée devant les difficultés qui, depuis quelques mois, pèsent lourdement sur l'économie générale du Reich. Il devient difficile de fermer les yeux à l'évidence : si puissante qu'elle soit, l'industrie allemande se trouve actuellement dans une situation délicate, et l'on a le droit de se demander si sa prospérité touche à sa fin ou, au contraire, si elle autorise encore un optimisme délibéré.

Pour découvrir les causes des dangers qui s'annoncent, et en mesurer l'étendue, il faut se donner la peine de suivre dans son ensemble l'évolution économique du Reich depuis la guerre. A s'en tenir à une période trop limitée, on risque de mal saisir le sens des faits et d'aboutir à des conclusions déformées par des événements accessoires et des fluctuations incessantes.

Ce qui peut faire l'intérêt de cet examen, c'est l'importance essentielle qui doit être accordée à l'industrie allemande, en dehors même de toutes considérations d'ordre commercial.

Pour l'étranger qui aborde l'Allemagne, la situation politique et morale du pays, d'où dépend, plus que de signatures, la consolidation de la paix, semble devoir constituer le souci primordial. Mais, à mesure que son expérience allemande se prolonge, la conviction grandit chez lui que, surtout depuis la guerre, les intérêts économiques sont au premier plan des préoccupations, et que les forces économiques commandent. La politique apparaît déconcertante, avec ses combinaisons multiples, compliquées, souvent contradictoires, faites d'actions et de réactions confuses, qui laissent parfois aux témoins directs le sentiment lassant d'un piétinement chaotique et désordonné, d'une perpétuelle imprévisibilité. Surtout depuis la guerre, pour beaucoup d'Allemands « la politique n'est rien du tout », selon la phrase de Proudhon. — Rien du tout, sinon un scénario plus ou moins décoratif qui cache les faits les plus intéressants : les faits économiques. Elle ne garde qu'une place secondaire, la production absorbant le meilleur des énergies.

Même en repoussant l'étroitesse du matérialisme historique, et en proclamant que le fait politique prime souvent tous les ordres de faits, on ne peut pas oublier que l'Allemagne, renouée par l'expansion industrielle, est la patrie de Karl Marx. C'est un État « économique » beaucoup plus que « politique ». La révolution de novembre 1918,

qui a emporté le prestige impérial, a donné du relief à cette vérité. Si la politique influe sur l'économique, l'économique la détermine. Il fait le fond, la nature même du pays ; la vie des partis n'y est à beaucoup d'égards que la manifestation de l'action industrielle ; les problèmes du travail y jouent un rôle plus important que les idéologies politiques. Réduisant encore la place laissée à l'individu, l'évolution contemporaine a accentué la domination des lois matérielles, parfois à l'écart du « royaume de l'âme », dont rêvait Walther Rathenau, et que, d'ailleurs, sa pensée fort pratique ne séparait pas de la production moderne.

Les autres aspects du Reich peuvent se modifier rapidement selon les événements ; il y a des chances pour que l'organisation industrielle reste longtemps le trait dominant et essentiel de la vie nationale en Allemagne. Parmi tant de tendances contradictoires et de pressions hostiles qui se sont exercées sur le Reich, c'est là quelque chose de stable, de solide, une réalité ferme, presque immuable.

I. — DE LA GUERRE A LA STABILISATION

A l'issue de la guerre, le dénuement était terrible dans le pays, le manque de marchandises général. La population, privée de tout depuis plusieurs années, se rua aux achats. L'appareil industriel, exploité pendant quatre ans avec intensité, par un effort ininterrompu, devait être renouvelé ou réparé. La demande était grande, les stocks épuisés. L'application stricte de la journée de huit heures, proclamée par la révolution de novembre 1918, permit d'occuper immédiatement les soldats démobilisés. Ils trouvèrent facilement du travail, sauf dans la période de troubles politiques et sociaux, nouveau Sturm und Drang, qui, au début de 1919, suit la révolution.

Puis la baisse du mark assure à l'industrie les illusions de la prospérité. La détresse financière seconde l'effort de l'industrie durant la période d'inflation monétaire. La puissance d'achat du mark est sensiblement plus élevée en Allemagne qu'à l'étranger. Cette différence constitue une prime à l'exportation, qui favorise de nombreuses entreprises. Le niveau des prix à l'intérieur de l'Allemagne est tellement inférieur aux prix pratiqués sur les autres marchés que l'étranger ne peut faire concurrence à l'industrie allemande en Allemagne et que les exportations allemandes surmontent au dehors des obstacles redoutables. Tirant profit de la misère de son change, le Reich réussit à reconstituer son commerce extérieur. Peu à peu les produits allemands reconquièrent méthodiquement les marchés du monde d'où la guerre les avait exclus.

Toutefois, ces possibilités d'exportation, qui reposent en fin de compte sur les difficiles conditions d'existence du peuple allemand,

s'atténuent à mesure que l'étranger, inquiet, oppose aux exportations allemandes des barrières, sous la forme de taxes douanières surtout, ou que les prix allemands se rapprochent des prix du marché mondial ; il est vrai qu'une nouvelle chute monétaire vient tout à coup rendre à l'industrie allemande un essor nouveau, qui dure jusqu'au moment où les prix allemands s'adaptent presque aux prix extérieurs ; il reprend après un temps de malaise.

La dépréciation du mark, qui, par secousses, ranime l'activité de l'industrie allemande, exerce à la longue une action funeste sur la vie économique. Tant qu'elle reste modérée, sans confiner à la catastrophe, elle stimule la production allemande, mais imprime à son développement un caractère malsain et fiévreux. Elle réduit considérablement les bénéfices que l'Allemagne tire du commerce extérieur : apparences brillantes, mais vides. On vend à l'étranger trop bon marché et on paie trop cher les importations. Réalisés pour une bonne part en marks-papier, les bénéfices représentent une valeur beaucoup plus faible que ceux d'avant-guerre, de chiffre nominal moins élevé, mais en marks-or.

L'industrie allemande est jetée, elle aussi, dans la grande crise financière où se débat l'Allemagne. Les entreprises sont exposées au danger d'un rapide épuisement et à la perte de leur « substance ». L'élévation du prix des matières premières, la hausse des frais généraux absorbent jusqu'à les anéantir les capitaux de nombreuses entreprises. L'abus des immobilisations accentue encore l'insuffisance des fonds de roulement. Un immense besoin de crédit se fait sentir. Les banques n'y peuvent faire face avec les fonds dont elles disposent, d'autant plus que l'afflux des capitaux dans leurs caisses diminue. Elles ne veulent pas d'ailleurs s'exposer à ne retrouver, du fait de la dépréciation du mark, qu'une fraction des sommes prêtées. La pénurie de crédit est si grande qu'on ne passe plus de contrat sans demander des versements préalables. Elle paralyse les progrès techniques, restreint la production, se traduit par le refus de commandes qui s'offrent et par une certaine parcimonie dans l'achat des matières premières ou des produits fabriqués.

En même temps, la cherté de la vie s'accroît tellement que la puissance de consommation d'une grande partie de la nation est fort réduite. Elle provoque une fermentation générale et douloureuse dans le pays. Tandis que l'ordre économique s'ébranle de plus en plus, la capacité d'absorption que représentait le marché allemand se trouve en partie paralysée. D'ailleurs, loin de répondre aux besoins de la consommation, une bonne part des achats se réduit à une forme de spéculation : « la chasse des valeurs réelles » (*Sachwerte*) — une chasse organisée par des gens convaincus que le prix, déjà si élevé, des marchandises va s'élever encore avec le dollar et soucieux de se mettre à

l'abri des conséquences d'une banqueroute en se munissant de « valeurs-or », quelles qu'elles soient. L'activité, qui règne dans beaucoup d'entreprises, ne s'explique souvent que par cette passion d'achat. Au point de vue commercial, elle est intense jusqu'en 1923. Le trafic des grands ports en témoigne ; de même, le nombre insignifiant des chômeurs.

Quoique considérable, la production n'arrive pas encore au niveau de 1913. Si le nombre des individus voués à l'activité économique est supérieur en 1922 à ce qu'il était en 1913, leur rendement utile est moindre ; car le travail a diminué de durée et d'intensité et une activité improductive d'intermédiaires commerciaux est déterminée par la spéculation que provoque la dépréciation monétaire.

* * *

Du fait de l'état du change, l'industrie allemande est livrée à des fatalités fantaisistes. L'instabilité politique et sociale, les luttes des partis, les brusques contradictions de la politique intérieure et extérieure renforcent ses angoisses.

Durant l'occupation de la Ruhr, le mark s'avilit avec une vitesse qui s'accélère follement et donne l'impression d'un détraquement universel. Le cours du dollar passe de 4 620 455 marks en août 1923, à 98 860 000 en septembre, 25 260 000 000 en octobre, 2 193 600 000 000 en novembre et 4 200 000 000 000 au début de décembre. La circulation fiduciaire s'élève de 2 000 milliards en janvier 1923, à 43 183 milliards en juillet, 669 000 milliards en août, 28 millions de milliards en septembre, 2 millions et demi de trillions en octobre, plus de 400 millions de trillions en novembre. La valeur-or de ces amas de papier se réduit pratiquement à zéro. Toute la circulation fiduciaire de janvier 1923 ne suffit plus, onze mois plus tard, à l'achat d'une côtelette. Au milieu des orgies de l'inflation, la monnaie ne répond plus aux besoins des transactions courantes. Indéfiniment multipliée, elle devient inutilisable, et le numéraire manque dans un tourbillon de billets. Gouvernement, États, municipalités, sociétés industrielles, organisations agricoles, chambres de commerce sont obligés de créer de nouveaux moyens de paiement.

Plutôt que de recevoir des marks illusoires, beaucoup d'entreprises se refusent, ouvertement ou non, à vendre leurs marchandises. L'agonie du mark-papier bouleverse la vie économique et conduit le pays à une ruine qui apparaît irrésistible. Depuis le printemps de 1923, une sorte de vertige emporte les prix intérieurs pour les adapter aux prix pratiqués sur les marchés extérieurs. Longtemps les premiers restent inférieurs aux seconds. Dans l'été, malgré l'effondrement total du mark, ils finissent par dépasser dans beaucoup d'industries

le niveau du marché mondial. Pour établir ses prix, le commerçant ou le fabricant ne considère plus seulement la dépréciation monétaire du jour même ; il escompte celle du lendemain. Le discrédit de la monnaie engendre les folies de la vie chère. Peu à peu, l'économie allemande répudie le mark comme étalon de valeur, et les prix sont fixés en or ou en devises étrangères ; mais ils ne cessent d'être modifiés et élevés, malgré leur prétendue valeur constante.

L'adaptation automatique des salaires à l'indice de cherté de vie entraîne un désordre effroyable. C'est à qui, dans une course effrénée, montera le plus vite : les salaires ou les prix. Dans l'ensemble, l'augmentation des salaires est loin de compenser la dépréciation du mark, et, dans la pratique, les retards apportés aux paiements en réduisent la puissance d'achat. La force d'absorption que représente le marché allemand se trouve paralysée, la vente s'arrête à l'intérieur. En même temps les exportations s'abaissent en d'énormes proportions, car l'étranger n'a plus intérêt à acheter en Allemagne. Les importations cessent faute de devises étrangères. Beaucoup d'établissements sont contraints de réduire leur personnel ou de fermer leurs portes.

Le chômage sévit, frappant des millions de travailleurs. Des territoires occupés, que tourmente la résistance passive, il s'étend rapidement au reste de l'Allemagne avec son cortège d'épouvantables misères. L'avilissement du mark a pour effet d'augmenter la demande sur le marché du travail. Le renchérissement contraint à l'exercice d'un métier jeunes gens, vieillards, femmes, petits rentiers..., nouveaux prolétaires dont le nombre s'élève avec la dépréciation monétaire qui fait rage.

Durant le sombre automne de 1923, qui semble à beaucoup d'Allemands plus dur que la guerre, l'industrie, ralentissant sa marche, semble s'acheminer vers un arrêt presque total ; le Reich glisse dans l'anarchie. Le chaos s'épanouit parmi les convulsions financières et sociales.

* * *

Brusquement, tout change d'un coup. L'Allemagne opère un rétablissement vigoureux, rendu possible par le succès de la réforme monétaire. Elle retrouve un budget en équilibre et une monnaie sérieuse. Le 15 novembre 1923, le Rentenmark est institué et, en octobre 1924, une monnaie parfaitement stable, le Reichsmark, est établie.

Tout le monde était d'accord pour reconnaître que l'industrie aurait à traverser une crise très dure en cas de stabilisation monétaire. La dépréciation progressive, puis vertigineuse du mark, a retardé cette épreuve qu'il fallait affronter résolument, ménager même pour revenir à un régime économique normal.

Au sortir des excès de l'inflation, la période d'assainissement a failli, dans certains cas, devenir critique. L'arrêt de la dépréciation monétaire fixe les prix à des taux qui dépassent souvent le niveau mondial et provoque de graves difficultés de débouchés ; il fait momentanément diminuer le volume des exportations, malgré un *dumping* avoué ou proclamé comme une dure nécessité par les industriels. Il atteint les entreprises qui s'étaient multipliées à l'excès pendant l'inflation : à la fin de 1924, on comptait 17 074 sociétés par actions, au lieu de 5 486 avant la guerre, 79 257 sociétés à responsabilité limitée, au lieu de 26 790.

Les possibilités de production ne correspondent pas aux possibilités de vente, réduites par l'excès même des moyens de production. L'industrie n'est plus secondée par le manque général de marchandises, comme à l'issue de la guerre et par la misère du change, comme durant l'inflation, quand chacun achetait des « biens réels ». Les acheteurs, attendant une baisse des prix, font grève et leur puissance d'achat est médiocre. Aussitôt après la stabilisation, la population allemande, accoutumée à payer des trillions, a procédé durant quelques semaines au maximum d'achats, parce qu'elle ne se rendait pas compte de la valeur effective de la monnaie nouvelle ; mais les besoins du marché intérieur, découragé par l'énormité des prix, ont été vite satisfaits.

Quoique en diminution régulière depuis le début de 1924, le chômage reste inquiétant : en avril 1924, il est encore plus considérable qu'il ne l'a jamais été de janvier 1919 à août 1923.

Le commerce et l'industrie doivent faire front contre la ruine. Ils ont à reconstituer leurs fonds de roulement. Durant l'inflation, les entreprises les ont immobilisés, afin d'échapper à la dépréciation monétaire, en agrandissant leurs installations et en se réfugiant dans les « valeurs réelles ». Les crédits bancaires deviennent très coûteux. Même les entreprises les plus solides se trouvent dans l'embarras, et non pas seulement les exploitations médiocres nées de la guerre ou de l'inflation, et ayant subsisté grâce à ce régime qui leur assurait un fonctionnement sans risques.

Pour triompher de tant de difficultés, l'industrie s'acharne à réduire ses frais de production aux dépens de la main-d'œuvre : par l'augmentation de la durée du travail et la compression des salaires. L'effondrement du mark a vidé les caisses des syndicats ; l'importance du chômage rend les salariés conscients de leur faiblesse et impuissants en face des exigences patronales. Au nom des nécessités de la production industrielle, le patronat exploite sans ménagement les avantages que lui assure cette situation.

Après la promulgation de l'Ordonnance du 21 décembre 1923, qui autorise de nombreuses dérogations au principe, théoriquement maintenu, de la journée de huit heures, les ouvriers acceptent un peu par-

tout de travailler plus longtemps. Tout en continuant de représenter la durée légale du travail, la journée de huit heures devient l'exception. Dans bien des cas, la modicité des salaires permet de faire accepter aux employés un travail supplémentaire en échange d'un accroissement souvent minime de la paye.

Les plus conciliants des chefs d'entreprise n'admettaient pas que les salaires-or de 1924 pussent être supérieurs à ceux de 1914. Ils se refusaient absolument à tenir compte de la dépréciation de l'or, qui amenait des représentants de syndicats ouvriers à réclamer une augmentation de 50 p. 100 sur la paye d'avant-guerre. Inférieurs même nominalement aux chiffres d'avant-guerre, les salaires ne pèsent pas alors sur l'industrie dans la même proportion qu'autrefois. Ils restent faibles par rapport au prix de la vie. Toutefois la situation des classes laborieuses s'est sensiblement améliorée depuis la stabilisation monétaire qui a fortement accru la véritable valeur de la paye ; quand le prix de toute denrée s'élevait en même temps que le mark s'effondrait, l'argent que recevait l'ouvrier deux ou trois fois par semaine se dépréciait, avant qu'il eût pu être converti en *Sachwerte*.

Au lendemain de l'ébranlement qu'ont entraîné la guerre et l'inflation, l'Allemagne dispose de forces productives considérables et de richesses immobilières accrues : ports et canaux développés, chemins de fer et postes munis des installations les plus modernes, puissant outillage adapté à une production qui pourrait être supérieure à celle d'avant-guerre. Mais la production industrielle et le pouvoir d'achat ont tous deux diminué ; l'activité économique est faible. Cette période de dépression persiste jusqu'à la fin de 1925.

II. — LA « RATIONALISATION »

L'année, qui achève le premier quart du *xx*^e siècle, marque une étape décisive dans le développement économique de l'Allemagne. Après les lendemains de la guerre et de la révolution, après les troubles extraordinaires de l'inflation, après le profond désastre où l'occupation de la Ruhr a plongé l'industrie, après la crise qui a suivi la stabilisation monétaire, une période de temps est révolue en 1925, et une nouvelle phase s'ouvre alors, avec un état industriel où tendent peu à peu à se rétablir l'équilibre, le retour au prix normal des choses, un rapport raisonnable de l'intérêt au capital et du salaire au travail. La vie économique revient à un rythme régulier.

Les entreprises sentent la nécessité de réformer leurs méthodes et de se réorganiser sur une base scientifique. Une propagande ardente et ingénieuse est menée pour la modernisation de l'industrie. On dénonce le mauvais fonctionnement de son appareil productif trop compliqué et trop coûteux, les excès de son bureaucratisme, son igno-

rance des méthodes qui permettraient de diminuer le coût de la production. On l'accuse, souvent non sans injustice, d'avoir négligé les perfectionnements techniques pendant les années de dépréciation monétaire, d'avoir « somméillé sur le canapé de l'inflation », en s'efforçant moins de développer la fabrication en série ou de renouveler les machines que d'agrandir les usines.

Le principe de la « rationalisation », qui domine dès lors le développement économique en Allemagne, donne aux groupements industriels une autre physionomie. Las de l'exploitation extensive des années d'inflation, le Reich entreprend systématiquement d'améliorer l'outillage industriel et de dissoudre les organismes déficitaires qui ne répondent plus aux besoins. Sous la pression des difficultés économiques, beaucoup d'entreprises coûteuses sont liquidées ou absorbées par d'autres. Avec une énergie farouche, les houillères de la Ruhr renvoient les deux cinquièmes de leur personnel. Non seulement les établissements industriels perfectionnent leurs installations techniques, leurs conditions d'exploitation, mais ils établissent la production sur de tout autres fondements. Inspirées de ces tendances, de larges concentrations s'opèrent pour une répartition judicieuse des fabrications : fusion des entreprises sidérurgiques rhénanes-westphaliennes, fondation de l'Union des Forges et Fonderies de Haute-Silésie, formation du trust de l'acier de l'Allemagne Centrale, trust de l'industrie chimique...

Les efforts considérables entrepris dans cette voie ne s'arrêtent pas aux frontières. Des perspectives nouvelles s'ouvrent. En bien des cas la rationalisation semble devoir se confondre avec un commencement d'internationalisation véritable. L'accord sur le cartel de l'acier est signé à Bruxelles le 30 septembre 1926 par les métallurgies d'Allemagne, de Belgique, de France, du Luxembourg et de la Sarre ; il répartit entre elles la production atteinte durant le premier trimestre de 1926 et fixe le pourcentage des participations pour la production supplémentaire. L'accord sur la potasse est conclu le 29 décembre 1926 entre le Kalisyndikat et la représentation qualifiée de la production française ; la France et l'Allemagne s'interdisent réciproquement toute exportation à destination des territoires de leur souveraineté ; les conditions de répartition des ventes à l'exportation sont fixées.

La réorganisation industrielle, inaugurée en 1925, semble vite devoir prendre une ampleur qui peut entraîner la modification complète des conditions générales de la production. L'industrie se reconstitue rapidement. Son relèvement se manifeste à partir de 1926. L'arrêt du travail dans les houillères anglaises y contribue puissamment en procurant à l'Allemagne des débouchés exceptionnels. Par des progrès constants, l'activité économique devient intense et, en 1927, atteint un niveau élevé dans presque toutes les branches de

l'industrie. Elle est soutenue par une forte demande de la consommation intérieure, qui profite de l'amélioration du bien-être général.

La production de 1927 se rapproche de celle de 1913, malgré la perte de l'Alsace-Lorraine, de la Sarre et de la Haute-Silésie polonaise ; par mois :

En 1913 : 1 397 000 tonnes de fonte ;
En 1927 : 1 092 000 tonnes de fonte ;
En 1913 : 1 467 000 tonnes d'acier ;
En 1927 : 1 359 000 tonnes d'acier ;
En 1913 : 15 842 000 tonnes de charbon ;
En 1927 : 12 800 000 tonnes de charbon.

Sans la crise de mévente qui sévit pour le charbon, l'extraction houillère serait beaucoup plus forte. Déjà, avec 12 800 000 tonnes, elle dépasse tous les chiffres d'après-guerre :

5 193 000 tonnes en 1923 ;
9 897 000 tonnes en 1924 ;
11 052 000 tonnes en 1925 ;
12 114 000 tonnes en 1926.

En 1927, elle comporte, avec 153 600 000 tonnes au total, 8 300 000 tonnes de plus qu'en 1926, année de la grève anglaise. De même la production du lignite, « un parvenu de la guerre » — 150 806 000 tonnes — continue de progresser : de 1926 à 1927, elle grossit de 11 700 000 tonnes ; celle des briquettes — 34 463 000 tonnes — s'accroît de 2 100 000 tonnes.

La production métallurgique s'élève remarquablement : celle de la fonte, de plus de 36 p. 100 par rapport à 1926 ; celle de l'acier, de près de 32 p. 100 ; celle des laminés, de plus de 25 p. 100. L'essor est général. La production des filatures et des tissages de coton et de lin passe de 90,8 en 1926 à 116,4 en 1927 (100 = production de juillet 1924 à juin 1926). La consommation industrielle d'électricité de 92,2 à 109,4 (100 = 1925). Les ventes de potasse s'élèvent de 91 700 tonnes par mois à 103 300 tonnes (exprimées en potasse pure).

Le trafic des chemins de fer donne des renseignements utiles sur la production, puisqu'il est plus ou moins grand selon que la production générale du pays augmente ou diminue. Les chemins de fer transportent 434 063 000 tonnes en 1927, au lieu de 381 868 000 en 1926 et 373 009 000 en 1925. En 1927, pour la première fois depuis la stabilisation, le tonnage transporté est supérieur à celui de 1913, pour un réseau ramené aux frontières actuelles. L'augmentation est de 8,8 p. 100 dans le nombre de tonnes transportées. Elle est de 2,62 p. 100 pour le nombre de tonnes-kilomètres :

64 887 715 000 en 1927 ;
59 016 334 000 en 1926 ;
55 965 403 000 en 1925.

Le mouvement des ports n'est qu'en rapport indirect avec la production du pays. Toutefois il apporte des indications précieuses sur l'activité nationale.

Les chiffres concernant le tonnage net des navires entrés et sortis dans les ports indiquent un trafic considérable, supérieur à celui de 1913.

Moyenne mensuelle.

	Entrées	Sorties
1913	2 649 000	1 986 000
1920	908 000	705 000
1922	2 005 000	1 462 000
1924	2 268 000	1 721 000
1925	2 447 000	1 910 000
1926	2 515 000	2 504 000
1927	3 137 000	2 471 000

Les exportations deviennent plus importantes qu'à aucun moment depuis la stabilisation. D'après les statistiques officielles, elles atteignent en 1927 une valeur de 10,2 milliards de marks (10,8 milliards y compris les livraisons en nature faites au titre du Traité de Versailles), au lieu de 9,8 milliards en 1926, 8,8 milliards en 1925 et 10,1 milliards en 1913.

En 1924, elles ne parvenaient qu'à 65 p. 100 de leur valeur d'avant-guerre ; en 1927, elles la dépassent nominalement. Il convient toutefois de remarquer qu'avec la valeur actuelle de la monnaie, les 10 milliards de 1913 correspondaient environ à 15 milliards et que, pendant les cinq années qui précédèrent la guerre, l'accroissement des exportations fut considérable — 900 millions par an, les importations augmentant dans des proportions plus faibles : 600 millions.

Déterminées par l'activité industrielle, qui a besoin de l'étranger pour ses matières premières autres que le charbon, les importations de matières premières grandissent en 1927 ; en moyenne, la valeur des importations de matières premières et produits semi-manufacturés passe de 4,9 milliards en 1926 à 7,2 milliards en 1927. Elles ont le redoutable inconvénient de contribuer à accroître le déficit de la balance commerciale, qui dépasse 4 milliards en 1927, au lieu de 3,6 milliards en 1925, tandis qu'en 1926 et avant la guerre, l'Allemagne était presque arrivée à l'équilibre : le déficit n'était que de 0,7 milliard en 1913 et de 0,2 milliard en 1926 (1).

(1) Pour la période d'avant-guerre, ainsi que pour les années 1924-1927, on aboutit au tableau suivant d'importations et d'exportations, en milliards de marks :

	1909	1910	1911	1912	1913
Importations	8,5	8,9	9,7	10,7	10,8
Exportations	6,6	7,5	8,1	9	10,1
Excédent des importations ..	1,9	1,4	1,6	1,7	0,7

Pour ces chiffres, particulièrement favorables, de 1926, importations réduites et exportations accrues, il faut tenir largement compte des effets du conflit minier britannique (mai-novembre) et des récoltes excellentes de l'année 1925-1926, qui ont apporté à la balance commerciale un allègement précieux.

Grâce surtout à l'afflux de crédits étrangers, le chômage était devenu très faible en 1925 : on ne secourt plus que 173 000 chômeurs en juillet 1925 ; mais il avait regagné du terrain en 1926. En mars 1926, il fallait secourir 1 942 000 chômeurs. Ce chiffre effroyable s'abaisse à 1 121 000 en mars 1927 ; à 340 000 en octobre 1927. Donc, en 1927, plus d'un million d'ouvriers ont retrouvé du travail. Toujours aigu l'hiver, le fléau se fait moins durement sentir au cours de l'hiver 1927-1928 qu'au cours des hivers précédents. Mais, tout en s'atténuant, le chômage demeure l'un des problèmes les plus graves en face desquels l'Allemagne reste placée depuis la stabilisation. Beaucoup d'économistes et d'industriels sont d'avis qu'il sévira de longues années encore. Déjà l'Allemagne d'avant-guerre comptait en moyenne 100 000 et, dans les périodes de dépression économique, 500 000 à 600 000 chômeurs. Or, la main-d'œuvre est beaucoup plus nombreuse qu'autrefois, le nombre des « sans-profession » s'étant considérablement réduit. Robert Friedlaender estime que, par rapport à 1913, l'Allemagne compte en plus 4 ou 5 millions d'Allemands qui doivent chercher à gagner leur vie¹.

III. — LA HAUSSE DES SALAIRES

L'année 1927 a été pour l'industrie allemande une année d'efforts, de succès, de relèvement ; toutes les statistiques en font foi. Si l'on se refuse à leur attribuer une valeur absolue, on ne peut méconnaître la

	1923	1924	1925	1926	janvier-juillet	
					1927	1928
Importations	6,2	9,1	12,4	10	14,2	8,4
Exportations	6,1	6,6	8,8	9,8	10,2	6,8
Excédent des importations sur les exportations	0,1	2,5	3,6	0,2	4	1,6

Avant de tirer de ce tableau des conclusions définitives, on notera une tendance générale des statistiques allemandes du commerce extérieur à surestimer les importations et à sous-estimer les exportations. Cette tendance, que reconnaissent les services compétents du Reich, ne suffit évidemment pas pour transformer en un excédent des exportations sur les importations la passivité de la balance commerciale. L'Office de statistique est d'avis qu'il convient de réduire la valeur des importations de 5 p. 100 pour 1925, de 3 p. 100 pour 1926, 1927 et 1928, et d'augmenter seulement de 1 et demi p. 100 la valeur des exportations pour cette période. Une loi du 27 mars 1928 prévoit, pour l'établissement de ces statistiques, des réformes de méthode qui doivent assurer à l'avenir plus d'exactitude.

Pour les chiffres si défavorables de 1923, il va sans dire qu'ils ne représentent qu'une indication, puisqu'il ne s'agissait alors, avec les fluctuations continuelles des prix et du change, que de marks dépréciés dont la valeur, sans cesse modifiée, devait être calculée encore par l'Office de statistique.

1. Robert FRIEDLAENDER, *Chronische Arbeitskrise*, Berlin, 1926.

tendance qu'elles indiquent vers une prospérité générale des affaires. Les progrès de l'essor industriel s'accroissent jusqu'à l'automne de 1927.

A partir de ce moment, l'Institut pour l'étude du mouvement économique (*Institut für Konjunkturforschung*), les services économiques des grandes banques signalent des menaces sérieuses qui surgissent à l'horizon : le Reich aborde une période difficile. Au printemps de 1928, l'industrie et le commerce se trouvent arrêtés dans leur marche ascendante. Veulent-ils seulement reprendre haleine ? Des symptômes nettement défavorables se dessinent ; une régression marquée se fait sentir dans presque toutes les branches de l'activité. La dépression est manifeste dans l'industrie textile, l'industrie du vêtement, l'industrie de la chaussure. Cette dernière est particulièrement atteinte par la concurrence tchèque. Dans la métallurgie, on note un ralentissement des commandes ; mais, comme l'industrie chimique, elle a réussi à compenser en partie les effets de l'accroissement des salaires par des mesures de rationalisation dont tire profit l'exportation¹.

Il est difficile de calculer avec précision le retentissement du fléchissement industriel sur l'économie générale de l'Allemagne. Elle ne semble pas évoluer vers une crise décisive et immédiatement périlleuse ; elle peut encore s'acheminer vers un relèvement progressif et lent. Mais, malgré la résistance tenace qu'opposent les forces de production, elle peut aussi s'approcher d'une nouvelle période de dépression, succédant à une période de prospérité.

Le malaise grandissant dépend surtout de l'exagération des prix de produits industriels, résultant elle-même de la hausse des salaires.

Les salaires, fixés au lendemain de l'inflation monétaire, étaient médiocres. De ce fait, l'industrie allemande se trouvait privilégiée par rapport à la plupart des entreprises étrangères ; un avantage considérable lui était assuré à cet égard. Des rajustements étaient inévitables. Dès le printemps de 1924, en même temps que le chômage diminue et que la stabilisation monétaire rend financièrement quelques forces aux organisations syndicales, la pression ouvrière fait augmenter les salaires. Ils s'élèvent lentement, quoique dans des proportions assez fortes, en 1924 et au début de 1925, puis marquent un temps d'arrêt. Les arbitres officiels, qui sont les maîtres des salaires, doivent alors constater souvent que l'industrie, aux prises avec de sérieuses difficultés, ne peut supporter de nouvelles charges.

La hausse reprend au début de 1927, elle devient plus rapide grâce à l'activité générale des affaires. Les premières majorations sont destinées à compenser la hausse progressive des loyers ; car, par un état de choses qui n'est pas propre à l'Allemagne, la stabilisation moné-

1. L'Institut pour l'étude du mouvement économique estime que, à la fin de juillet 1928, l'exportation occupait encore 300 000 personnes de plus qu'un an auparavant.

taire a été effectuée avant le règlement de la question des loyers. A mesure que leur prix, longtemps dérisoire, devient normal, le coût de la vie augmente.

De nouvelles augmentations se produisent. Il était certes naturel de supposer que la main-d'œuvre participerait ainsi à l'accroissement de la production, de même qu'aux économies résultant de la réorganisation industrielle entreprise depuis 1925.

Les hausses de salaires ont souvent des effets bienfaisants pour l'économie générale. Relevant le niveau de l'existence, elles semblent devoir renforcer le marché intérieur et sa puissance d'absorption, stimuler dans les masses populaires la demande de marchandises. L'industrie allemande ne peut assurément se passer d'un marché intérieur, capable d'absorber et d'acheter ses produits. Elle ne pourrait vivre avec les seules exportations, — avant la guerre, les exportations allemandes n'ont jamais dépassé sensiblement 10 p. 100 à 20 p. 100 de l'ensemble de la production, et on aurait tort de s'imaginer qu'un assainissement de l'économie générale puisse consister simplement en une compression des salaires, destinée à accroître au maximum les possibilités d'exportation. Il est nécessaire, pour la production, que l'ensemble des salariés jouissent, dans le marché intérieur, d'une puissance d'achat normale.

Mais, pour que l'augmentation des salaires ait une valeur incontestable pour la collectivité, il importe que cette augmentation soit prélevée progressivement sur l'abaissement des prix de revient, sans provoquer une hausse des prix et du coût de la vie. De l'abaissement des prix de revient, dépend l'assainissement de la production.

Or, la hausse des salaires en Allemagne se traduit par un relèvement immédiat des prix, qui frappe les consommateurs, et, en fait, annule presque l'effet social de salaires plus élevés. Accordant une augmentation de la paye à son personnel, l'industrie minière et métallurgique en reporte la charge sur le consommateur — *manus manum lavat* — en relevant les prix du charbon, du fer, de l'acier. Les prix du charbon rhéno-westphalien s'élèvent d'environ 13 p. 100 dans les régions où ne s'exerce pas la concurrence étrangère d'autres bassins houillers. Les prix de l'acier montent de 7 p. 100, ceux du fer en barres de 5 p. 100, ceux de la tôle de 8 p. 100. Les prix du ciment s'élèvent. Suivant l'exemple des postes qui, dès août 1927, ont relevé les tarifs postaux pour le trafic intérieur, les chemins de fer augmentent leurs tarifs en octobre 1928. L'ascension des prix est plus forte encore pour les produits finis que pour les matières premières et les demi-produits : ce qui semble prouver le rôle de la hausse des salaires et des charges sociales dans l'élévation des prix.

Les conséquences de cette situation sont graves : le coût de la vie augmente, et le consommateur ne tire aucun avantage des profits que

pouvait lui apporter l'œuvre pénible de la rationalisation. Les prix conditionnent l'avenir des exportations, le meilleur prix de revient finit toujours et partout par l'emporter ; la hausse compromet la capacité d'exportation et les progrès réalisés laborieusement par le commerce extérieur ; elle diminue, pour l'industrie allemande, la faculté de concurrencer la production étrangère.

En dépit des élévations de salaires, le marché intérieur se contracte, et, par une sorte de paradoxe, les industries qui dépendent le plus du marché intérieur, — par exemple l'industrie du coton qui ne relève des exportations que pour un dixième environ, — sont plus durement atteintes par la rétraction de la demande que les industries fortement exportatrices, par exemple l'industrie des outils qui exporte presque la moitié de sa production.

* * *

Lors des discussions passionnées qui avaient suivi en Allemagne la promulgation du plan Dawes, les adversaires de son acceptation affirmaient que son application compromettrait la politique sociale du Reich et abaisserait le niveau d'existence de la population. Leurs craintes semblent avoir été vaines. Comme élément du prix de revient le montant des salaires représente, dans le coût de la production, une charge croissante, — bien plus lourde que durant l'inflation monétaire, où une hausse nominale de la paye, fixée d'après la valeur du mark à l'intérieur de l'Allemagne, ne compensait pas les effets de l'effondrement de la monnaie. La stabilisation monétaire a accru considérablement la part du salaire dans le prix de revient, et cette part est devenue, dans la plupart des industries, beaucoup plus forte qu'avant la guerre.

Nous nous en tiendrons à cette constatation d'ordre purement économique. Il est incontestable qu'au point de vue social l'augmentation des salaires était justifiée dans bien des cas, et nous ne songeons pas à étudier ici, de ce point de vue, les sacrifices consentis au mieux-être des travailleurs, ni à rechercher ce qu'ils représentent par rapport au coût de la vie. Dans les éternelles discussions qui mettent aux prises patrons et ouvriers, il est d'ailleurs presque impossible de reconnaître exactement la valeur réelle des salaires pour la cherté de vie, avec le pouvoir d'achat qu'ils apportent comme mesure du revenu de l'ouvrier et de son bien-être économique.

Nous pourrions nous contenter d'un exemple que nous empruntons à un de nos compatriotes, technicien éminent, excellemment placé pour traiter cette délicate question avec une compétence indiscutable. Dans un magistral rapport adressé le 1^{er} juin 1928 à la Com-

mission des Réparations¹, M. Gaston Lerverve, Commissaire des Chemins de fer allemands, constate qu'à cette date le revenu annuel moyen d'un agent des chemins de fer est de 3 855 marks, au lieu de 2 110 en 1913 ; le traitement actuel équivaudrait donc à 183 p. 100 du traitement d'avant-guerre. Or, une somme de 100 marks avait, avant la guerre, à peu près le même pouvoir d'achat qu'une somme de 150 marks aujourd'hui. Le traitement d'un agent des chemins de fer a donc un pouvoir d'achat qui correspond à 121 p. 100 du traitement d'avant-guerre.

Il convient d'ailleurs de remarquer que, si pour les classes supérieures du personnel l'augmentation des traitements reste sensiblement en dessous de cette moyenne générale, elle la dépasse fortement pour les classes inférieures. Entraînée par une tendance naturelle aux démocraties nouvelles, la politique pratiquée jusqu'en 1920 tendait au nivellement des salaires par la base. Pour les ouvriers travaillant au chemin de fer, le prix de l'heure de travail a doublé. Avant la guerre, elle était payée 42 pf. en moyenne ; elle est rétribuée désormais à raison de 84 pf. Pour un indice du prix de la vie de 150,7, le salaire d'une heure de travail équivaut, en pouvoir d'achat, à 132,5 p. 100 du salaire de 1913.

On pourrait, il est vrai, objecter qu'avant la guerre les salaires étaient assez bas dans les chemins de fer, en comparaison des autres branches de l'activité allemande ; l'administration utilisait l'absence de droit syndical et les aspirations bureaucratiques d'une partie des agents du chemin de fer, pour maintenir les salaires à un niveau peu élevé. Cette objection n'est pas valable pour les simples ouvriers travaillant au chemin de fer.

Elle l'est encore moins pour les mineurs, puisqu'au contraire leur rémunération se trouvait presque au sommet de la « pyramide des salaires » et marquait un maximum de rétribution du travail. Le piqueur de la Ruhr, qui, en 1913, gagne par jour 6 m. 92, gagne, en 1924, 7,51 ; en 1925, 8,50 ; en 1926, 9,14 ; en 1927, 9,76. Pour l'heure de travail, rétribuée, en mars 1924, 0 m. 60, il reçoit, en mai 1928, 1 m. 03. Le syndicat des houillères d'Essen affirme que, de 1924 à 1928, huit élévations de salaires ont accru de plus d'un milliard de marks les charges imposées aux charbonnages de la Ruhr.

L'Office de statistique constate qu'avec les salaires pratiqués depuis le printemps de 1928 — augmentation de 7 p. 100 environ — les travailleurs du sous-sol ont, par rapport à 1913, un salaire supérieur de 48,4 p. 100 et les travailleurs du jour de 72,9 p. 100.

Établissant une moyenne générale des salaires pour les grandes industries, l'Office de statistique estime que l'heure, payée 77,8 pf.

1. Rapport n° 7 du Commissaire des Chemins de fer allemands, Berlin, 1928.

en janvier 1925, l'était 92,5 en janvier 1926, 93,2 en janvier 1927, 101 en janvier 1928, 106,1 en juin 1928, 110,9 en août 1928. Pendant ce temps, l'indice du coût de la vie a suivi l'évolution suivante :

Moyenne 1925	139,8	Avril 1928	150,7
— 1926	141,2	Mai —	150,6
— 1927	147,6	Juin —	151,4
Janvier 1928.....	150,8	Juillet —	152,6
Février —	150,6	Août —	153,5
Mars —	150,6		

Ainsi que nous avons eu l'occasion de le signaler, la hausse de l'indice du coût de la vie s'explique en partie par la hausse des loyers, soumis à une stricte réglementation.

Le patronat rend également responsable de la vague de hausse, qui emporte les salaires, l'intervention gouvernementale dans le fonctionnement de la vie économique. Les institutions officielles d'arbitrage s'appliquent à la solution amiable des désaccords entre patrons et ouvriers et, par une conciliation méthodique, veulent empêcher le choc brutal d'intérêts opposés. En général, elles croient équitable d'accorder aux ouvriers une part de ce que demandent leurs syndicats et ainsi, d'après le patronat, encouragent les organisations ouvrières à formuler sans cesse de nouvelles exigences.

Pendant huit ans, depuis le cabinet Fehrenbach-Simons, en 1920, jusqu'à l'avènement du cabinet Hermann Müller, en juin 1928, un prêtre catholique, l'abbé Brauns, Ministre du Travail, a été ainsi le maître presque absolu des conditions du travail de toute l'industrie allemande.

IV. — RÉSULTATS ET PRÉVISIONS

Hausse du niveau des prix, baisse du mouvement général des affaires : il y a là une situation évidemment singulière, qui ne peut se prolonger que parce que la dépression économique reste modérée. Les espoirs, sans doute téméraires, conçus avec la rationalisation, n'ont pu être entièrement réalisés¹. On ne pouvait en attendre un miracle financier. Les mesures de rationalisation ont exigé d'importantes mises de fonds, qui ont coûté cher à une industrie déjà surchargée de dettes. Les capitaux allemands ne lui suffisant pas, elle a eu recours aux capitaux étrangers et les emprunts extérieurs ont été contractés à un taux élevé. Ils restent indispensables pour l'avenir malgré les progrès de l'épargne nationale.

1. Cf. BRUNO BIRNBAUM : *Organisation der Rationalisierung : Amerika-Deutschland*, Berlin, 1927.

L'industrie allemande continue — c'est là son côté vulnérable — à souffrir du manque de fonds de roulement ; la hausse des salaires absorbe les disponibilités qui se créent et elle empêche la réduction des frais généraux.

Ainsi la réorganisation industrielle n'atteint pas son but essentiel : l'abaissement du coût de la production. Dans une pénétrante étude consacrée à la politique financière de l'Allemagne¹, le professeur M. Bonn se demande amèrement si c'est vraiment un succès de la rationalisation, entreprise avec force capitaux étrangers, que de faire apparaître des élévations de prix dans la métallurgie, — « une industrie qui, après la guerre, a procédé à une première rationalisation grâce aux indemnités reçues de l'État, une industrie qui a tiré profit de l'inflation par l'amortissement de ses dettes et l'établissement de salaires minimales, une industrie qui, grâce à la prohibition d'exportation des ferrailles, a disposé d'avantageuses matières premières, une industrie enfin qui a exercé sur le marché intérieur un monopole à l'aide des cartels et du protectionnisme ».

Pourtant la rationalisation est loin de n'avoir eu que des effets négatifs ; elle est très avancée dans beaucoup d'industries ; son importance économique et technique pour l'Allemagne, et pour l'avenir surtout, est considérable. On aura une idée des progrès accomplis en parcourant une récente publication de la *Reichskreditgesellschaft*² qui a groupé les renseignements fournis à ce sujet par les rapports de soixante-dix grandes sociétés allemandes, dont le bilan annuel global dépasse 37 milliards de marks.

Améliorations matérielles apportées aux exploitations, spécialisation de la production, réorganisation de la vente, accroissement du rendement ouvrier ; dans tous ces domaines, des résultats remarquables ont été obtenus par les principales industries grâce à une action méthodique. Sans doute, le succès n'est pas égal pour toutes les branches de l'activité ; mais partout c'est le même spectacle et aux efforts, qui ne sont pas ménagés, répondent des réalisations favorables, parfois impressionnantes.

Deux exemples vaudront mieux qu'une accumulation de faits et de chiffres. Dans les houillères rhénanes-westphaliennes, le rendement ouvrier a doublé depuis 1922 et dépasse de 20 p. 100 les chiffres de 1913 : 943 kilogrammes par jour en 1913, 550 en 1922, 1128 en 1928. Dans la métallurgie de la Ruhr, l'ouvrier qui fabriquait par jour 940 kilogrammes de fer en 1913, 622 en 1922, en fabrique 840 en 1925, 1 017 en 1926. Le professeur Julius Hirsch, qui a été secrétaire d'État au Ministère de l'Économie publique de 1919 à 1922,

1. *Befreiungspolitik oder Beleihungspolitik*, Berlin, 1928.

2. *Deutschlands wirtschaftliche Entwicklung im ersten Halbjahr 1927*, Berlin, 1928.

a raison de remarquer que de pareils progrès, en si peu d'années, peuvent faire « l'étonnement du monde »¹.

Ils méritent aussi de donner pleinement confiance dans l'avenir de la production allemande. Elle est animée par un esprit de recherche scientifique qui paraît encore plus ardent qu'autrefois, au moins pour la tension de la volonté et la variété des initiatives. Les illusions elles-mêmes poussent à l'action, les rêves sont accompagnés d'effets. Une œuvre énergique est entreprise notamment pour tirer des matières premières existant à l'intérieur du pays d'autres matières premières qu'on ne pouvait jusqu'alors se procurer qu'à l'étranger. Par sa ténacité, elle suscite pour le pétrole de vives espérances et elle est couronnée de succès pour les produits azotés : dès 1926, la valeur de la fabrication, si récente, d'engrais azotés est estimée à un demi-milliard de marks. Ce mouvement national de libération économique enthousiasme les jeunes gens, qui entendent dans les universités et les écoles techniques déclarer que « le Reich se sauvera par la tête » et que, reprenant le désir suprême de Faust, il doit « tendre en avant dans un constant effort ».

Aussi l'importance de l'industrie apparaît-elle de plus en plus prédominante et l'aspect le plus remarquable de l'Allemagne d'après-guerre est évidemment son développement industriel, ce qu'on peut appeler sa surindustrialisation, qui pousse certains Allemands à être hantés par l'idée de devenir les « Américains de l'Europe ». Depuis 1925, l'ensemble de la production est nettement supérieur à ce qu'il était avant la guerre et, en 1928, on estime que l'appareil dépasse de 40 p. 100 la capacité de 1913². D'après le recensement du 15 juin 1925, il a à son service 12 238 765 individus, soit 41 p. 100 des Allemands qui exercent une profession³.

L'industrie allemande s'est vite remise des secousses fiévreuses que lui ont infligées une série d'épreuves : la défaite, la révolution, une inflation intolérable. Toujours plus puissante, elle travaille et crée, augmente inlassablement et groupe ses énergies productrices, développe le capital traditionnel que lui valent l'habitude de la discipline, un sens éminent de l'organisation et de l'adaptation aux circonstances, une information économique toujours au courant, enfin l'audace, une audace ingénieuse, que rien ne contente et qui, assurément, ne va pas sans risques tumultueux.

MAURICE BAUMONT.

(Genève.)

1. *Die Bedeutung der Rationalisierung für das deutsche Wirtschaftsleben*, Berlin, 1928, p. 66.

2. AXEL SCHINDLER, *Grundfragen der deutschen Handelspolitik*, Berlin, 1928, p. 89.

3. L'agriculture en comprenant 30,5 p. 100 et le commerce 16,5 p. 100. L'Institut pour l'étude du mouvement économique estime que, deux ans plus tard, le nombre des Allemands qui exercent une profession s'est accru de 2 à 3 p. 100 ; la production s'est élevée de 7 à 8 p. 100.

NOTE BIBLIOGRAPHIQUE

1° Statistiques, rapports officiels, périodiques

Toute étude consacrée à l'activité industrielle de l'Allemagne est fondée essentiellement sur les publications statistiques : en premier lieu, le *Statistisches Jahrbuch für das Deutsche Reich*, publication annuelle de l'Office de statistique du Reich ; en second lieu, la revue *Wirtschaft und Statistik*, publication bi-mensuelle de l'Office de statistique.

Des renseignements précis sur le développement de la situation économique sont contenus dans des rapports, souvent volumineux, de caractère plus ou moins officiel : bulletins mensuels, que publie le Ministère du Commerce prussien, d'après les informations des chambres de Commerce ; rapports semestriels que, depuis 1925, l'agent général des paiements de réparations adresse à la Commission des Réparations au sujet de l'application du plan Dawes ; rapports semestriels de la *Reichskreditgesellschaft (Deutschlands wirtschaftliche Entwicklung)*...

Parmi les périodiques qui fournissent des informations particulièrement utiles pour l'étude de l'industrie allemande, on se contentera de signaler : le *Reichsarbeitsblatt*, organe hebdomadaire du Ministère du Travail ; les *Vierteljahrshefte zur Konjunkturforschung*, publiés depuis 1926 par l'*Institut für Konjunkturforschung* ; le *Magazin der Wirtschaft*, qui paraît chaque semaine depuis 1925 ; le *Weltwirtschaftliches Archiv*, publication trimestrielle de l'Université de Kiel ; le *Wirtschaftsdienst*, publication hebdomadaire de l'Université de Hambourg ; les mensuels *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*.

2° Ouvrages

a) Pour la période d'inflation monétaire, la bibliographie est particulièrement abondante ; nous mentionnerons simplement quelques ouvrages classés d'après la date de publication :

SERING (M.) : *Das Friedensdiktat von Versailles und Deutschlands wirtschaftliche Lage*, Berlin, 1920. — *Deutschlands wirtschaftliche Lage* (Mémoire officiel), Berlin, 1920. — BRAUNS, Heinrich : *Lohnpolitik*, München-Gladbach, 1921. — BRAUER, Th. : *Lohnpolitik in der Nachkriegszeit*, Iena, 1922. — M. BERTHELOT, M. BAUMONT : *L'Allemagne : Lendemain de guerre et de révolution*, Paris, 1922. — LICHTENBERGER, Henri : *L'Allemagne d'aujourd'hui dans ses relations avec la France*, Paris, 1922. — BECKERATH (Herbert von) : *Kräfte, Ziele und Gestaltungen in der deutschen Industriegewirtschaft*, Karlsruhe, 1922. — MERING, Otto von : *Ertragnisse deutscher Aktiengesellschaften vor und nach dem Kriege*, Berlin, 1923. — *Deutschlands Wirtschaftslage unter den Nachwirkungen des Weltkrieges*, Berlin, 1923 (Mémoire officiel). — SCHULTZE, Ernst : *Not und Verschwendung ; Untersuchungen über das deutsche Wirtschaftsschicksal*, Leipzig, 1923. — *Deutschlands Wirtschaft, Währung und Finanzen*, Berlin, 1924 (Mémoire officiel). — BÜCHER, Hermann : *Finanz und Wirtschaftsentwicklung Deutschlands in den Jahren 1921-25*, Berlin, 1925. — VERMEIL, Ed. : *L'Allemagne contemporaine (1919-1924). Sa structure et son évolution politique, économique et sociale*, Paris, 1925. — LEWINSON, Richard : *Histoire de l'inflation ; le déplacement de la richesse en Europe* (trad.), Paris, 1926. — GIUSTIANI, Gaston : *Le commerce et l'industrie devant la dépréciation et la stabilisation monétaire ; l'expérience allemande*, Paris, 1927.

b) Pour la période « post-inflationniste », on peut citer :

M. I. C. U. M. : *Situation de l'industrie allemande au début de juillet 1924*, Düsseldorf, 1924. — SIMON, H. F. : *Reparation und Wiederaufbau*, Berlin, 1925. — HARMS, Bernhard : *Die Zukunft der deutschen Handelspolitik*, Iena, 1925. — BERGER, Ernst : *Arbeitsmarktpolitik*, Berlin, 1926. — DAWSON, Ph. : *Germany's Industrial Revival*, London, 1926. — *Handbuch der deutschen Wirtschaft, 1927* (Der volks- und privat wirtschaftliche Aufbau Deutschlands und seine technischen Grundlagen), Berlin, Leipzig, 1927. — BECKERATH H. von : *Reparationsagent und deutsche Wirtschaftspolitik*, Bonn, 1928. — *Die Bedeutung der Rationalisierung für das deutsche Wirtschaftsleben* (Publication de la chambre de Commerce de Berlin), Berlin, 1928.

LE PROBLÈME DE LA POPULATION EN U. R. S. S.

Le 17 décembre 1926 a eu lieu le recensement général de la population de l'U. R. S. S. Cette opération considérable préparée de longue main par l'administration centrale de la statistique a fourni sur le mouvement de la population des renseignements extrêmement intéressants¹.

En partant des données du recensement de 1926, la statistique russe évalue, en chiffres ronds, la population totale de l'Union soviétique, au 1^{er} janvier 1927, à 147 millions d'habitants. Cette masse humaine constitue environ la treizième partie de la population totale du globe ; c'est donc là un groupement d'une importance qu'on ne saurait exagérer, d'autant plus qu'il s'accroît avec une rapidité étonnante.

Si l'on remonte au recensement de 1897 et qu'on laisse de côté la population des territoires détachés depuis lors de l'empire russe, on voit que la population du territoire actuel de l'U. R. S. S. s'élevait à 107 millions d'habitants environ. Ainsi, en trente ans, l'accroissement a été de 40 millions d'habitants — plus de 37 p. 100 du total — et cela malgré les pertes énormes dues à la guerre, à la révolution et à la famine.

Pour avoir une idée plus précise de la vitesse avec laquelle s'accroît cette population, nous passerons en revue successivement les deux périodes « normales » comprises dans ce laps de trente ans : 1897-1914 et 1922-1927.

Prenons d'abord la période 1897-1914. D'après les statistiques russes, il apparaît qu'il y avait, en 1914, sur le territoire actuel de l'U. R. S. S., 140 millions d'habitants. En dix-sept ans, l'accroissement avait donc été de 33 millions correspondant à un taux d'accroissement annuel de 1,6 p. 100. Ce taux d'accroissement peut être considéré comme relativement élevé, puisqu'il dépasse les chiffres analogues pour l'Angleterre en 1880 et pour l'Allemagne en 1900. Avec cette accélération, la population du territoire qui nous intéresse se serait élevée en 1930 à 180 millions environ, c'est-à-dire au moins autant que l'ensemble de la population de l'ancien empire russe en

1. Il convient naturellement de faire des réserves sur l'exactitude absolue des résultats encore préliminaires du recensement. Pour certaines régions éloignées de l'extrême Nord-Est, les recenseurs ont dû errer plusieurs mois à la recherche des tribus nomades ; il est évident que dans ces conditions on ne peut tabler sur une exactitude rigoureuse, mais, étant donné que les possibilités d'erreur sont presque toutes concentrées sur les chiffres relatifs aux régions semi-désertiques, il n'est pas imprudent de se servir de ces données préliminaires pour en tirer quelques conclusions générales.

1914, et cela malgré la séparation de pays comme la Pologne, les États baltes, la Finlande, la Bessarabie.

Mais la guerre et la révolution sont survenues et ont creusé dans la population russe une brèche énorme. D'après le recensement partiel de 1920, la population n'était plus à cette époque que de 134 millions ; bien plus, au milieu de 1922, après la terrible famine de 1921, ce chiffre tombait — d'après des évaluations — à 132 millions. Ceci correspond à une diminution absolue de 8 millions en sept ans ; mais, comparativement à ce que devait être le chiffre de la population par le jeu de l'accroissement normal (159 millions), la perte relative ressort à 27 millions. Sur ces 27 millions la part due à l'augmentation des décès peut encore être évaluée à une certaine approximation pour la période de guerre extérieure : 2,5 millions tués au front ; 2,2 millions de décès parmi la population civile en plus de la normale ; 1,5 millions de soldats morts à la suite de blessures. Pour la période de guerre civile l'évaluation est beaucoup plus délicate. Suivant les régions, le coefficient de mortalité variait dans des proportions énormes : à Léninegrad, en 1918, le coefficient de mortalité par 1 000 habitants était de 43,7 ; en 1919, de 72,6 ; en 1920, de 50,6 (au lieu de 26,3 en 1912-13). A Moscou, il était de 28 p. 1 000 en 1918 ; 45,1 en 1919 ; de 46,2 en 1920 (au lieu de 23,1 en 1910-14). En province, en 1920, le coefficient de mortalité variait de 30 à 50 p. 1 000, au lieu de 26 à 30 en 1914. Évaluons ainsi — sous toutes réserves — l'accroissement de la mortalité à un tiers ; nous obtenons de 1918 à 1922 un excédent de décès de 6,5 millions environ. Au total, de 1914 à 1922, le nombre des décès aurait dépassé la normale de 12,7 millions (2,5 millions tués + 1,5 millions blessés + 2,2 + 6,5 millions civils = 12,7 millions).

Il s'ensuivrait que le manque à gagner par suite de la diminution des naissances aurait été de 27 — 12,7, soit 14,3 millions. Pour la période de guerre extérieure certains auteurs évaluent cette diminution à 1,3 millions. Ce chiffre n'a rien d'excessif si l'on s'en tient aux données relatives à Moscou et à Léninegrad, qui font ressortir la diminution de la natalité à un quart environ. Reste un déficit de 6 millions de naissances à reporter sur la période de 1918 à 1922. Quoi qu'il en soit, admettons le chiffre de 132 millions pour le chiffre de la population en 1922.

Depuis lors il y a eu une augmentation de 15 millions en cinq ans ; cela correspond à un accroissement annuel de 2,2 p. 100. Ce dernier chiffre est particulièrement impressionnant si l'on remarque que dans ces conditions une population doublerait en trente ans. Mais peut-être y a-t-il eu un relèvement brusque au début de cette période après le retour des hommes mobilisés, par suite de la détente morale et physique consécutive aux horreurs de deux guerres extérieure et intérieure, par suite aussi du fait que les individus faibles ayant été éliminés par

la guerre et la famine, il ne restait plus que les plus résistants..., tous phénomènes dont le résultat a été dans presque tous les pays un relèvement de la natalité et un abaissement de la mortalité. Eh bien non ! cette moyenne de 2 p. 100 et plus, nous la retrouvons sur toute une série d'années. Voici des chiffres pour la R. S. F. S. R.

	Naissances	Décès	Excédent
1913	45,5	29,4	16,1
1924	43,39	24,11	19,28
1925	45,52	25,15	20,37
1926	44,10	21,41	22,09

Voici encore une série un peu différente pour l'Ukraine :

1925	41,5	20,4	21,1
1926	38,3	18,2	20,1
1927	40,5	17,8	22,7

Ainsi, loin de se ralentir, l'accroissement de la population aurait plutôt une tendance à s'accélérer et cela dans toutes les régions¹.

Ces diverses données confirment donc que, pour le moment, le taux d'accroissement de la population russe est plus élevé qu'avant la guerre et probablement que partout ailleurs dans le monde. Même en admettant que les évaluations pour 1914 soient trop faibles, on ne peut néanmoins expliquer uniquement par des erreurs d'évaluation cette différence entre les deux coefficients : 1,6 et 2,2. On ne peut pas non plus l'expliquer par le seul relèvement de la natalité qui reste à peu près au même niveau qu'avant la guerre, comme on a pu s'en convaincre plus haut. Le relèvement de l'excédent est dû pour la plus grande part à la diminution de la mortalité, notamment de la mortalité infantile. La diminution de la mortalité générale est la conséquence du développement des services d'hygiène et de la médecine préventive entrepris au moment des grandes épidémies consécutives à la famine de 1921. D'après les données du Commissariat de la santé publique, le

1. Dans quarante et un départements observés, l'accroissement p. 1000 varie comme suit :

Accroissement (pour 1000)	1924	1925	1926
De 7,6 à 10	2	»	»
10 à 12,5	2	1	»
12,6 à 15	7	1	1
15,17 à 17,5	5	10	»
17,6 à 20,5	10	7	6
20,6 à 22,5	9	12	12
22,6 à 25	5	5	13
25,1 à 27,5	1	5	5
27,6 à 30	»	»	3
30,1 à 32,5	»	»	1
	41	41	41

nombre des morts par épidémies sur 10 000 habitants a varié de la façon suivante :

	Typhus			Variole
	exanthématique	récurrent	intestinal	
1913	7,3	1,9	26,6	4,4
1926	3,8	1,0	8,8	1,1
1927	2,7	0,4	9,6	0,9

Fait considérable, le choléra a pour ainsi dire disparu. La mortalité infantile a baissé de 26 p. 100 en 1913 à 18,7 en 1926, (la diminution a même été de 50 p. 100 à Moscou). Cette diminution est en partie à reporter sur le fonctionnement des assurances sociales qui rendent moins lourd pour une famille de travailleurs le fardeau des soins à donner à l'enfant en bas âge.

Quelles que soient les raisons de cet accroissement, on ne peut en tout cas fermer les yeux sur ce phénomène dont les conséquences politiques, économiques et sociales ne peuvent échapper à personne. En effet, dans dix ans, si ce taux d'accroissement se maintient, l'Union soviétiste compterait 30 millions d'habitants de plus : une nouvelle grande puissance ! Si l'on transpose ce chiffre sur un empire de 450 millions d'habitants comme l'empire britannique, l'accroissement correspondant serait de 90 millions ; il serait de 24 pour l'empire français.

Mais cet accroissement pourrait être accidentel, provenir de circonstances particulières. Évidemment cela est possible ; mais le phénomène actuel cadre trop bien avec toute l'histoire du peuple russe, pour qu'une telle explication puisse nous satisfaire. Il est un peu aventureux de remonter au delà du recensement de 1897. Cependant les chiffres des *revisions*, qui servaient principalement à établir l'assiette de l'impôt, donc visaient à une certaine exactitude, indiquent que l'empire des Tzars, qui comptait, en 1724, 13 millions d'habitants, en avait, en 1762, 19 millions ; en 1796, 36 millions ; en 1815, 62 millions ; en 1851, 69 millions. Remarquons de suite que ces chiffres illustrent plutôt le développement politique de la puissance russe que le développement démographique à strictement parler, car une partie de l'accroissement, au cours des siècles passés, correspond à l'extension du territoire soumis à la dynastie des Romanov. Cependant il y a un rapport certain entre ce développement politique et le peuplement des territoires. La masse russe, d'abord concentrée dans l'Ouest et le Nord-Ouest, s'est peu à peu étalée vers le Sud-Est et l'Est. Les annexions occidentales ont certes un peu modifié la proportion de l'accroissement, mais sans la changer profondément.

Ainsi en deux siècles la population de l'empire russe a plus que décuplé, ce qui correspond à un accroissement annuel moyen de plus de 1 p. 100.

Compte tenu de tous les événements, guerres, famines..., qui ont pu arrêter l'accroissement de la population au cours des deux derniers siècles, cela prouve que le peuple russe a toujours fait preuve à ce point de vue d'une vitalité remarquable. Cette forme de vitalité se manifeste encore, et de plus en plus, semble-t-il, à l'heure actuelle. Il faut donc l'admettre et chercher à en deviner les conséquences.

A la première question qui vient à l'esprit : Y a-t-il de la place en Russie pour tout ce monde ? la réponse semble évidente. Actuellement la population de l'Union soviétique est encore — en moyenne — fort clairsemée, si l'on compare sa densité kilométrique à celle des puissances européennes. Qu'est-ce en effet qu'une densité de 6,9 au kilomètre carré à côté des 256 de la Belgique, des 134 de l'Allemagne, voire des 74 de la France ? Bien peu évidemment. Mais une telle comparaison nous semble peu logique. Ne serait-il pas plus juste de comparer à l'U. R. S. S. les grandes puissances, colonies comprises ? Pour l'empire britannique la densité de population n'est plus alors que de 13, celle de l'empire français de 7,7. Par ce simple reclassement de valeurs le problème se trouve tout autrement mis en lumière. Les quelques considérations qui vont suivre vont encore accentuer ce changement de plan.

Tout d'abord, que signifie cette densité moyenne de 6,9, que nous venons de citer ? Ce n'est qu'une moyenne autour de laquelle les densités locales varient tellement qu'il est difficile d'en faire usage.

Dans le tableau suivant nous avons groupé les régions suivant la densité de la population.

	Superficie (milliers de kil. carrés)	Population (milliers d'habitants)	Densité
<i>I. Région à très faible population.</i>			
a) Région septentrionale glacée ..	6 446	2 078	0,3
b) Région centrale semi-désertique	3 646	8 515	2,3
c) Sibérie centrale et orientale ...	6 621	5 580	1,1
	<u>16 713</u>	<u>16 173</u>	<u>1,03</u>
<i>II. Région à population restreinte.</i>			
a) Nord-Ouest (Léningrad)	349	7 420	21
b) Oural et pré-Oural (sauf Tobolsk)	905	12 944	14
c) Volga moyenne et inférieure ...	655	15 769	24
d) Crimée et Caucase septentrional	318	9 077	28
e) Transcaucasie	184	5 850	32
f) Uzbekistan	340	5 270	15,5
g) Sibérie occidentale	578	5 241	9,1
	<u>3 329</u>	<u>61 571</u>	<u>18,5</u>
<i>III. Région à population dense.</i>			
a) Russie occidentale (Smolensk) .	226	9 282	41
b) Région centrale (Moscou)	611	30 132	50
c) Ukraine	452	29 020	64,2
	<u>1 289</u>	<u>68 434</u>	<u>53</u>

Si l'on regarde une carte de l'U. R. S. S., sur laquelle des points noirs indiquent les groupes de 10 000 habitants, on aperçoit tout d'abord une forte tache noire à l'Occident ; puis la tache s'estompe rapidement en direction de l'Est, un peu moins rapidement vers le Nord-Est, où l'on rencontre encore une forte tache — celle de la région centrale industrielle — et vers le Sud-Est, où l'on trouve aussi des séries de taches le long de la mer d'Azov et sur les deux flancs du Caucase. En Asie, nous trouvons deux lignes de peuplement bien moins marquées qu'en Europe, l'une en Transcaucasie, au Sud de la mer d'Aral, l'autre en Sibérie occidentale, loin dans le Nord-Est de la mer d'Aral et se prolongeant par une série de points clairsemés en direction du Pacifique. Par conséquent, en dehors de la région occidentale qui, nous le verrons plus loin, peut être considérée comme suffisamment peuplée, il reste encore pour l'essaimage de la population toute la région pré-asiatique et surtout la Russie d'Asie. Ce mouvement de la population vers l'Est ne serait du reste que la continuation du processus constaté au cours des siècles passés. Jusqu'au xvi^e siècle, le peuple russe a servi de tampon à la civilisation occidentale contre les invasions asiatiques. Pendant le xiv^e et le xv^e siècle, les *principautés* ont vu se replier les populations qui vivaient jusque-là tant bien que mal à côté des Mongols et des Tartares. Ce n'est qu'à la fin du xv^e siècle que commencèrent à se constituer des marches militaires pour protéger la région centrale de la Russie d'Europe. Or, au xvi^e siècle, cette ligne de défense militaire passait *grosso modo* par Kiev, Toula et Nijni-Novgorod, c'est-à-dire laissait au Sud-Est presque une moitié de la Russie d'Europe. Au siècle suivant, une fois finie la « période de troubles », la colonisation s'étendit toujours plus vers l'Est et le Sud-Est. Il ne restait plus à cette époque en Russie d'Europe qu'une région à peu près vierge qui s'étendait au Sud-Est de la ligne Odessa-Samara. En même temps que s'opérait cette avance vers le Sud-Est, d'autres masses de colons plus ou moins dirigés par l'autorité centrale poussaient vers l'Oural et la Sibérie, si bien qu'au milieu du xviii^e siècle il apparut nécessaire de constituer une seconde ligne de défense militaire le long du fleuve Oural. Enfin, dès cette même époque, le courant colonisateur se porte vers la mer Noire et la Caspienne ; la Russie d'Europe se trouve tout entière en voie de peuplement. En même temps le flot colonisateur débordait sur la Sibérie et la Transcaucasie.

Ainsi, au cours des siècles passés, la masse russe toujours en voie d'accroissement a dû chercher des zones d'expansion en s'écartant toujours plus du Centre par la migration vers l'Est. Mais, déjà au xix^e siècle, ce mode d'expansion ne suffit plus. A partir de 1860 l'émigration outre-mer se développe avec rapidité. En trente ans, de 1860 à 1890, le nombre des émigrants dépasse le million. De 1890 à 1915, il

atteint 3 300 000 ; (sur ce contingent la partie de l'ancien empire russe qui correspond au territoire actuel de l'U. R. S. S. fournissait à peu près le tiers ; le reste était fourni par les allogènes des confins de l'empire, Polonais, Finlandais, Juifs...). Ceci indique que, à partir du milieu du XIX^e siècle, l'émigration outre-mer commence à concurrencer la colonisation de l'Orient. Cette dernière, en effet, une fois occupées les régions facilement accessibles et très fertiles, présentait des difficultés considérables qui proviennent manifestement de l'énormité du voyage par voie de terre et des caractères du climat sibérien. Mais il y avait surtout le fait que les possibilités des territoires véritablement neufs se trouvaient considérablement réduites.

N'oublions pas qu'une bonne moitié du territoire soviétiste est pratiquement, dans les conditions actuelles de l'économie rurale, impropre à la culture. La zone glacée ou mi-glacée compte déjà environ 7 millions de kilomètres carrés sur un total de 21. D'autre part les régions semi-désertiques de l'Asie centrale demanderaient pour être mises en valeur des travaux immenses, qui réduiraient de beaucoup pour la génération actuelle les possibilités de colonisation. Il semble donc bien qu'à notre époque l'excédent de la population ne peut plus compter uniquement sur une extension en surface, mais doit s'accumuler en profondeur.

Pendant les siècles précédents, ces deux développements ont été de pair. Alors que les masses de colons s'étaient vers l'Orient, la densité de la population dans les régions occidentales, puis dans la région pré-asiatique, allait sans cesse en augmentant. D'après les données des révisions, dans la région de Moscou, la densité passe de 26 au kilomètre carré, en 1724, à 35 en 1858 et 45 en 1897. Dans la région de Kiev, elle passe de 10 en 1724 à 36 en 1858 et 50 en 1897. Dans la région de Léninegrad, — notons ici le relèvement un peu artificiel de la densité par l'établissement de la nouvelle capitale, — la densité passe de 4,5 en 1724 à 18 en 1897. Dans le Sud (Azov) la densité passe de 3,5 en 1724 à 39 en 1897. Enfin dans l'Est (Kazan), elle passe de 2,3 en 1724 à 26 en 1897.

Ce phénomène d'accumulation se trouve corroboré par le développement absolu et surtout relatif de la population urbaine, que met bien en évidence le tableau suivant :

<i>Population urbaine.</i>		
Dates	en milliers	en pour 100 du total
1724	328	3
1782	802	3,1
1812	1 602	4,4
1851	3 482	7,8
1878	6 091	9,2
1897	16 829	13,0
1927	26 300	19,7

Pour la période de 1897 à 1927, l'augmentation du nombre des grandes villes est particulièrement caractéristique. Alors qu'en 1897 il y avait sur le territoire actuel de l'U. R. S. S. quatorze villes de plus de 100 000 habitants et une trentaine de 50 000 à 100 000 habitants, en 1927, on en compte déjà trente et un du premier groupé avec 9,5 millions d'habitants et cinquante-neuf du second groupe avec 4 millions d'habitants. Remarquons encore à ce propos que la période de guerre civile a fortement troublé le processus d'agglomération urbaine. De 1918 à 1922, certaines villes se sont littéralement vidées de leurs habitants. Les citadins affamés ou craignant les excès de la terreur rouge fuyaient dans les campagnes, qu'ils désertèrent à nouveau après 1921 : Léninegrad, par exemple, avait diminué des deux tiers. Mais, de 1923 à 1927, le nombre des villes de plus de 100 000 habitants a pu passer de 22 à 31 ; celui des villes entre 50 000 et 100 000 habitants de 35 à 59, et enfin celui des villes entre 20 000 et 50 000 habitants s'est élevé de 104 à 133.

Tout compte fait cependant, la proportion de population urbaine reste très inférieure à ce qu'elle est dans beaucoup de pays. En effet l'Angleterre compte 79 p. 100 de citadins, l'Allemagne 62, les États-Unis 51 et la France 46. Les 17,9 p. 100 de l'U. R. S. S. semblent donc laisser une marge considérable pour la concentration urbaine. Mais, suivant les régions encore, cette proportion est extrêmement variable. La région qui se tient le plus près de la moyenne à ce point de vue, c'est l'Ukraine avec 18,5 p. 100 : cependant, dans le district minier ukrainien (bassin du Donets), la condensation urbaine va jusqu'à 41,8 p. 100. De même, dans le district minier de l'Oural, cette proportion va jusqu'à 51 p. 100, pour atteindre 56,1 dans le district de Sverdlovsk et 59,2 dans celui de Zlatoust. Dans le département de Moscou nous trouvons aussi 59 p. 100 de citadins, et dans celui de Léninegrad 67,2 p. 100.

Ceci montre qu'il y a des régions où la condensation urbaine de la population atteint les proportions existantes dans un pays industrialisé comme l'Allemagne.

Mais l'accumulation de la population ne se produit pas que par la formation ou l'agrandissement des villes, par une industrialisation. La preuve en est que, dans certaines régions, la densité de la population rurale peut être considérée déjà à l'heure actuelle comme extrêmement élevée. Dans l'Ukraine la densité kilométrique de la population rurale est de 52,3 en moyenne ; sur la rive droite du Dniepr (Kiev), cette densité rurale se relève à 73,5, pour atteindre même 87,5 dans le district de Kaménets. Le cas de l'Ukraine avec son sol très fertile n'est pas isolé. Dans la région centrale des terres noires la densité rurale dépasse 50 au kilomètre carré.

Il y a donc des régions dans lesquelles, étant donné le niveau de

l'agriculture et le développement économique général, le territoire se trouve en quelque sorte saturé. Pour les gens de ces régions une rupture est indispensable. Il leur faut soit quitter le pays, soit changer de classe sociale. Nous ne pouvons ici entrer dans les détails, mais le fait est déjà confirmé par de longues observations. D'une part, le contingent des migrants — intérieurs ou extérieurs — provient toujours des mêmes régions, de même que la plus grande partie des saisonniers. L'artisanat est aussi plus particulièrement développé dans certains départements.

La réponse à la question que nous avons posée au début de ce paragraphe est donc affirmative, mais sans être si évidente qu'il paraît à première vue. Oui, il y a de la place en Russie pour toute cette population, mais un peu — toutes proportions gardées — comme, dans l'empire britannique, il y aurait des places pour tous les chômeurs de la métropole à condition que l'on pût les décider à partir dans un Dominion ou que l'on arrivât à persuader un mineur d'aller faire de la culture. Pour l'Union soviétique le problème est encore compliqué par le manque de capitaux, par l'état arriéré de l'économie nationale, par l'ignorance des masses populaires. Il faut en somme trouver rapidement les moyens d'occuper tous les individus en âge de travailler de façon que puisse vivre la jeune génération qui progresse à raison de plus de 3 millions par an. Jusqu'ici, dans les campagnes, le seul pas réel fait pour employer les bras en surnombre a été le rétablissement légal du salariat supprimé tout au moins en théorie pendant les premières années de la révolution. Mais cela est loin de suffire, l'accroissement démesuré du chômage dans les villes le démontre de façon irréfutable. L'industrie, même mise au régime de la journée de sept heures, ne peut guère en effet annuellement absorber que quelques centaines de milliers de nouveaux ouvriers et bien peu nombreux sont encore les ouvriers âgés qui peuvent bénéficier de la pension d'invalidité.

A bien réfléchir, c'est avant tout le problème agraire qui se pose encore, mais sous une forme différente de celle qu'il présentait en 1860 ou au début de ce siècle. L'aspect politique de la question semble avoir été résolu en 1917-18 par la nationalisation de la terre, mais l'aspect économique reste plus troublant que jamais. Il y a toute une organisation agraire à créer, soit pour mettre en valeur des régions éloignées, mais fertiles, soit pour intensifier la production agricole dans les régions déjà peuplées.

Mais, en second lieu, il se pose encore un pur problème de population que l'on ne peut éviter de traiter. L'accroissement de la population, l'accroissement continu avec la rapidité actuelle est-il souhaitable ? S'il apparaît comme dangereux, faut-il attendre que jouent les lois économiques, attendre les solutions catastrophiques ou chercher à enrayer le mouvement ? Tout cela ne laisse pas d'émouvoir, même

d'inquiéter les dirigeants et les intellectuels. A notre connaissance deux théories sont déjà en présence : l'une table sur l'intervention de l'État et prévoit l'organisation centralisée de la propagande néo-malthusienne ; l'autre compte uniquement sur l'individu, mais elle n'indique pas moins, pour moyen d'aboutir, que la *dénationalisation* des terres. Ainsi, disent ses partisans, le paysan réduit à un lopin de terre bien déterminé saurait bien réduire le nombre de ses enfants. Mais évidemment, pour que cette solution contre-révolutionnaire soit adoptée, il faudra que le système actuel soit soumis à des secousses terribles.

G. MÉQUET.
(Genève.)

SOURCES. — Nous ne donnons ici que des indications sommaires sur les ouvrages à consulter en ce qui concerne le mouvement de la population.

I) Période antérieure à 1880

P. MILIOUKOV. — *Očerki po istorii rusškoj kulturi*, 5^e édit., St. Pétersbourg, 1909.
KOVALESKY. — *Rossija v Koncě XIX věka*, St. Pétersbourg, 1898.

II) Période 1880-1913

Sbornik Svědění po Rossii (Ministère de l'Intérieur, recueils de renseignements sur la Russie), 1882, 1883, 1884-85, 1890, 1896, St. Pétersbourg. — *Ežegodnik Rossii* (Ministère de l'Intérieur (russe et français). — *Annales de la Russie* (annuel depuis 1904), St. Pétersbourg. — *Ežegodnik ministerstva finansov* (Ministère des Finances, Annuaire, St. Pétersbourg, 1898, avec les données du recensement de 1897).

III) Période 1914-1927

OGANOVSKY N. — *Očerki po ekonomičeskoj geographii U. S. S. R.* (Essais sur la géographie économique de l'U. R. S. S.), Moscou, 1924. — *Statističeskij ežegodnik* (Administration centrale de la statistique, Annuaire statistique, a) pour 1918-1920, t. I, chiffres pour 1914 et 1920, Moscou, 1921 ; b) pour 1922-1923, Moscou, 1924 ; c) pour 1924, Moscou, 1926). — *Sbornik statističeskikh svědění po S. S. S. R.* (Recueil de renseignements statistiques sur l'U. R. S. S., 1918-1923, Moscou, 1924). — *Narodnoe Khozjajstvo v cifrah* (L'économie nationale de l'U. R. S. S. exprimée en chiffres, n° 1, Moscou, 1924 ; n° 2, Moscou, 1925). — *Statističeskij spravočnik S. S. S. R.* (Guide statistique de l'U. R. S. S., 1927, Moscou, 1927, avec les données du recensement de 1926). — *Ten years of Soviet Powers in Figures*, Moscou, 1927. — *Bulletin centralnogo statističeskogo upravlenija* (Bulletin de l'Administration centrale de statistique, de 1919 à 1926, paraissant irrégulièrement) et *Statističeskoe obozrénie* (Revue statistique, 1927-1928, mensuel, Moscou).

Pour le mouvement migratoire, OBOLENSKY V. V. (OSSINSKY, *Meždunarodnye i mežkontinentalnye migracii v dovoennoj Rossii i v S. S. S. R.* (Les migrations internationales et intercontinentales dans la Russie d'avant-guerre et l'U. R. S. S., Moscou, 1928 — cet ouvrage paraîtra dans l'enquête de M. Wilcox sur les migrations).

LA VIE SCIENTIFIQUE

I. LA DOCUMENTATION DE L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

Nos enquêtes collectives.

C'est une banalité de dénoncer, comme un des obstacles les plus graves qui s'opposent aux progrès de l'histoire économique, l'état de la documentation. Les témoignages ne sont pas seulement, pour certaines époques, très rares, et, pour toutes, d'interprétation singulièrement délicate. La première difficulté, et souvent la plus redoutable, est de les rassembler ; car ils sont de nature infiniment diverse, et, par surcroît, matériellement très dispersés. Un effort de description et de classement s'impose : effort collectif, cela va de soi, et international. Les Annales ne pouvaient, sans manquer à leur rôle, se désintéresser de cette tâche indispensable. Nous ouvrons une rubrique d'enquêtes documentaires.

Il ne s'agit pas de publier ici une suite d'inventaires d'archives, de catalogues de bibliothèque, de répertoires archéologiques. Une revue qui pour être utile doit demeurer lisible, et, pour agir, vivante, ne saurait se transformer en un recueil de pure érudition. Il y a d'autres moyens, tout aussi efficaces, d'aider les chercheurs. Choisir quelques grands types de documents ; fournir sur chacun d'eux, exemples en mains, des renseignements dont la sobriété n'exclura pas la précision, des renseignements pratiques avant tout ; tirer d'un premier contact avec ces sources quelques principes d'interprétation critique : telle est l'entreprise à laquelle nous convions nos collaborateurs.

Du jour où la conception générale de ces enquêtes a été arrêtée dans notre esprit, les sujets se sont présentés en foule. Car ils sont, en vérité, innombrables ; leur variété même est un attrait et une leçon. Qui ne voit, par exemple, quelle lumière une étude sur les tableaux de valeur comparée des monnaies, dressés, aux diverses époques, par les changeurs ou par les administrations financières, jetterait sur l'histoire des courants monétaires, et, plus généralement, des courants économiques ? un examen des livres de compte et des manuels de comptabilité, sur l'histoire de la banque, en même temps que sur cette histoire intellectuelle de la classe marchande, si justement signalée à notre attention, dans ce numéro même, par M. Pirenne ? L'histoire des prix, avant le XIX^e siècle, a été discréditée par le mauvais usage qui a trop souvent été fait des documents ; ceux-ci existent pourtant ; en établir le classement critique, besogne diffi-

cile, mais non pas, sans doute, irréalisable ! Un recensement des formes de charrues n'intéresserait pas seulement l'histoire de la technique agraire et de l'occupation du sol ; les recherches sur les migrations humaines, sur les échanges de civilisation, depuis la préhistoire jusqu'à des temps tout proches de nous, y puiseraient de précieux objets de méditation. Les statistiques, enfin, sur lesquelles reposent toutes les descriptions de la vie économique contemporaine, appellent, autant que les textes familiers aux historiens d'un passé reculé, l'épreuve de la critique des sources ; de quelle importance ne serait-il pas d'esquisser, à l'aide de quelques cas bien choisis, les principes de cette application, particulièrement délicate, d'un instrument forgé, à l'origine, pour de tout autres objets ! Et ce ne sont là que quelques thèmes parmi ceux qu'il est aisé d'entrevoir. Mais gardons-nous de la tentation d'établir un de ces grands programmes ambitieux, dont le destin, prévu d'avance, est de demeurer éternellement à l'état de programme. Avec les leçons de l'expérience, ce seront les conseils des collaborateurs des Annales qui nous aideront peu à peu à préciser, comme à réaliser notre plan. Pour commencer, deux exemples, l'un tout de suite, l'autre dans un avenir très proche, achèveront d'éclairer notre dessein. Nous aborderons sous peu une enquête sur les archives des établissements privés de commerce et d'industrie, sources fondamentales pour l'histoire des entreprises capitalistes, sources, en tous pays, insuffisamment connues et d'accès trop souvent malaisé. Dès maintenant, à titre d'essai, nous mettons en chantier une enquête sur les plans parcellaires. Pourquoi ce choix ? L'exposé qui va suivre en apportera, croyons-nous, la justification.

LES DIRECTEURS.

LES PLANS PARCELLAIRES

1. LE PLAN PARCELLAIRE DOCUMENT HISTORIQUE

Le Recueil méthodique des lois, décrets, règlements, instructions et décisions sur le cadastre de la France, Paris, Imprimerie Nationale, 1811, n'offre peut-être pas une lecture particulièrement attrayante ; mais c'est, comme beaucoup d'écrits émanés des administrateurs de ce temps, un ouvrage d'un fort bon style. On y trouve une définition parfaitement précise de la parcelle : « une portion de terrain... (1^o) située dans un même canton, triage ou lieu dit, (2^o) présentant une même nature de culture..., (3^o) appartenant à un même propriétaire¹ ». Supposons que, levant le plan d'un terroir rural ou d'une de ses sections, on reporte sur le papier les limites de toutes les parcelles ; nous aurons ce qu'on est convenu d'appeler le plan parcellaire de cette surface. Supposons encore — le cas est réalisé assez souvent dans les plans anciens — que le cartographe, au lieu de s'attacher à reproduire toutes les parcelles, à l'intérieur d'un espace donné, se soit contenté de dessiner les contours de certaines d'entre elles, choisies en raison de tel ou tel caractère particulier, le plus souvent l'appartenance à un même propriétaire (par exemple, sous un régime seigneurial, celles qui constituaient le domaine) ; le plan ainsi obtenu, si incomplet qu'il soit, sera encore dit : parcellaire.

Documents historiques, ces plans, œuvre menue de seigneurs penchés sur leurs redevances ou d'administrations en mal de fiscalité ? documents vivants, ces mornes feuilles où l'œil inexpérimenté n'aperçoit qu'une foule de petits traits, rayant le papier dans tous les sens ? Dans les bureaux des Contributions Directes, où, comme on le verra plus loin, un grand nombre de plans parcellaires français sont déposés, parfois un propriétaire rural, inquiet sur son bornage, vient les consulter ; nul ne s'en étonne. Mais si, d'aventure, c'est un historien qui en demande communication, l'amusement qu'il perçoit sous la courtoisie de l'accueil a vite fait de lui donner le juste sentiment de ce que sa curiosité, aux regards du grand public, a de paradoxal. Par malheur, il semble bien que, en France, le personnel des Finances ne soit pas seul à penser de la sorte. Alors que, en Allemagne, les *Flurkarten*, en Angleterre, en Belgique, les plans analogues sont depuis longtemps exploités par les historiens, les plans parcellaires français qui, pourtant, ne manquent point, n'ont presque jamais été étudiés. Il est urgent d'attirer sur eux l'attention des travailleurs, et notamment de ces chercheurs, préoccupés d'histoire régionale ou locale, dont nous espérons un si grand secours pour nos études : écrire l'his-

1. Art. 130. Cf., pour des précisions de détail, les articles suivants. On remarquera les mots : « canton, triage ou lieu dit ». Par ces mots et par beaucoup d'autres (on en trouvera quelques-uns énumérés dans F.-H.-V. NOIZET, *Du cadastre*, 2^e éd., 1863, p. 10, n. 2), la langue rurale, dont la terminologie varie à l'extrême, désigne des groupes de parcelles, formant unité agraire et caractérisés, dans les pays de « champs ouverts », par une même direction de sillons (c'est le *Gewann* des historiens allemands). Dans les « campagnes » de la France du Nord, deux terres labourées, contiguës sur une partie de leur surface et appartenant au même propriétaire, seront toujours traitées comme deux parcelles distinctes, si l'orientation des sillons y est différente.

toire d'un village, sans avoir même jeté les yeux sur la carte cadastrale, c'est se priver, de gaieté de cœur, d'un instrument entre tous efficace ; pourtant, combien de fois cette erreur n'a-t-elle pas été commise ! En inscrivant les plans parcellaires en tête de nos enquêtes, nous nous proposons la réparation d'un trop long oubli.

Cette raison, si forte soit-elle, n'est d'ailleurs pas la seule qui ait déterminé notre choix. Nous ne nous bornerons pas aux plans français. Les collaborations, qui sont amicalement venues à nous, permettront d'étendre, dès les prochains numéros, la recherche à divers pays étrangers¹. Car sur ce terrain, comme sur tant d'autres, plus encore que sur beaucoup d'autres, la méthode comparée s'impose et les vieux cadres nationaux, où trop souvent s'enferment les historiens, doivent enfin être brisés. Aussi bien, quelques mots échangés au dernier Congrès d'Oslo nous l'ont prouvé : partir à la recherche de renseignements sur les plans au delà des frontières de son propre pays et revenir bredouille, ce fait-divers d'érudition n'a rien d'imaginaire. Nous sommes donc certains de répondre, par notre entreprise, à un besoin réellement senti. Enfin, poursuivant ici avant tout une œuvre de liaison et d'échanges, il nous a paru tentant de porter tout d'abord notre effort sur des documents qui, par leur nature même, les informations qu'ils apportent, et les connaissances qu'ils exigent pour être correctement interprétés et utilisés, appellent la coopération de spécialistes très divers.

Car les plans parcellaires, comme tous les documents, ne demeurent monotones et exsangues que jusqu'au jour où le coup de baguette de l'intuition historique leur a rendu une âme. En leurs traits figés, une vie mouvante, pleine de travaux et d'aventures, s'est inscrite et se révèle, toute chaude, à qui a l'art de la saisir : la vie rurale, dans ses péripéties et l'infini de ses variétés régionales. La forme et la disposition des champs, qu'ils font apparaître à nos yeux, éclairent les prémices de l'occupation du sol, et révèlent entre les usages agraires, selon les contrées, des ressemblances et des oppositions où l'historien des civilisations les plus reculées, recouvertes aujourd'hui par des peuples et des États plus jeunes, puise des suggestions qu'il chercherait vainement ailleurs. Le long effort de défrichement, qui, dans la suite des temps, par à-coups, entama landes et forêts, accrut ou morcela les terroirs, créa des centres d'habitat nouveaux, y a déposé ses traces². Les vicissitudes du régime seigneurial s'y traduisent par les variations du domaine, dans son étendue et sa constitution topographique. La répartition des fortunes foncières, l'histoire sociale des communautés paysannes s'y montrent au grand jour. Voici, par exemple, un plan beauceron du début du XVIII^e siècle, celui de Monnerville,

1. Nous avons déjà entre les mains des notices, très précises, sur l'Allemagne (par le Professeur Walter Vogel, de Berlin) et l'Angleterre (par le Professeur R. H. Tawney et le D^r Hubert Hall, de Londres) ; nous sommes en outre assurés de la collaboration de M. V. Černý, pour la Tchécoslovaquie.

2. Les plans ont été à plusieurs reprises utilisés pour l'étude de la disposition des maisons et des rues, dans les « villes neuves » ou « bastides », créées de toute pièce au moment des grands défrichements : cf. tout récemment P. LAVEDAN, *Histoire de l'architecture urbaine et Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, 1926. Mais, en France du moins, on a généralement négligé de pousser l'analyse jusqu'aux terroirs ruraux des nouveaux centres de peuplement. Sur ce point aussi, le plan parcellaire aurait son mot à dire. Un des cas les plus curieux que révèle le plan cadastral est celui de Sauveterre (Gironde, arr. La Réole), bastide fondée en 1281, qui n'a pas de terroir, la commune se limitant à la ville et tous les champs se trouvant situés dans les communes voisines.

exécuté entre 1699 et 1702¹. Les exploitations y sont morcelées et dispersées à l'extrême. Pourtant, au milieu de cette poussière de parcelles, quelques grandes pièces d'un seul tenant marquent de larges taches blanches ; quelle leçon de constater qu'elles appartiennent toutes, les unes au seigneur, les autres — constituées certainement par la réunion patiemment poursuivie de parcelles plus petites — à quelques familles de noblesse d'office et à un certain Sébastien de Villiers, « marchand et laboureur », que tout le plan dénonce comme un acharné rassembleur de terres : probablement un de ces petits capitalistes ruraux, un de ces « coqs de village », commerçants et usuriers, qui ont si souvent fait souche de grands propriétaires ! La comparaison méthodique entre les plans de dates diverses, là où il en existe pour le même terroir, apporte sur l'histoire de la propriété plus de précisions parfois qu'un monceau de textes. Reprenons notre plan de Monnerville de 1699-1702 ; mettons-le en regard du plan cadastral, établi en 1831, en commentant les deux cartes à l'aide des pièces annexes, le terrier pour l'une, la matrice pour l'autre ; nous aurons face à face, en deux images concrètes, le point de départ et le point d'arrivée des grandes mutations révolutionnaires².

Il n'est guère de documents qui se suffisent à eux-mêmes. Les plans parcellaires pas plus que les autres. Ce sont des témoins précieux qu'on a eu tort de ne pas interroger d'assez près ; mais ils ne livrent leurs secrets qu'une fois confrontés avec d'autres témoins. J'ai déjà fait allusion aux textes annexes ; j'aurai l'occasion d'y revenir plus loin. Ces textes même, sorte de glose perpétuelle des plans, ne nous donnent pas tout le nécessaire. Le dépouillement des pièces d'archives de tout ordre, de la littérature juridique, l'examen des noms de lieux — notamment ces noms de « lieux-dits », dont les plans eux-mêmes fournissent le relevé et que la toponymie a jusqu'ici trop négligés — les recherches archéologiques, un grand nombre de sources et de méthodes diverses doivent tout à tour être mises à contribution. Aussi bien l'étude des plans n'est évidemment pas une fin en soi. Les traits matériels qu'on y voit inscrits ne valent que par ce qu'ils révèlent. Ils donnent l'anatomie. Ce qui nous importe, c'est la physiologie de l'animal vivant, je veux dire de la communauté rurale. Mais l'anatomie est la connaissance première dont le physiologiste ne saurait se passer, et, réciproquement, elle ne devient intelligible qu'une fois ses dessous physiologiques scrutés et décrits. De même le plan parcellaire se place au début et à la fin de l'étude agraire : au début comme instrument d'investigation, un des plus pratiques et des plus sûrs qui soient ; à la fin, — une fois bien connue et bien comprise la petite société dont le terroir est la carapace, — comme l'image la plus immédiatement sensible de réalités sociales profondes.

1. Archives de Seine-et-Oise, série D, fonds de Saint-Cyr : interprété à l'aide du terrier, et des renseignements sur les personnes fournis par Maxime LEGRAND, *Etampes pittoresque. L'arrondissement*, t. I, 1902, p. 451. Monnerville, Seine-et-Oise, cant. Méréville. Mes recherches dans les Archives de Seine-et-Oise n'ont porté quelque fruit que grâce à l'amicale obligeance de l'archiviste, M. Lesort, et au dévouement de ses employés.

2. Parmi les études de plans parcellaires anciens, celle que M. G. DES MAREZ, dans son livre sur *Le problème de la colonisation franque et du régime agraire dans la Basse-Belgique* (*Mém. Acad. royale de Belgique*, in-4°, 2^e série, IX, 1926) a donnée du plan de Grimberghen (p. 135-150) doit être citée comme un modèle de soin et d'intelligence.

2. COUP D'ŒIL SUR LES PLANS PARCELLAIRES FRANÇAIS ;
LE CADASTRE

Du point de vue qui nous occupe, les pays de l'Europe peuvent se classer en deux catégories : ceux qui ont été, à une époque plus ou moins rapprochée de nous, l'objet d'un cadastre général, accompagné de levés topographiques, de telle sorte que pour chaque terroir il existe au moins un plan parcellaire ; ceux où aucune opération d'ensemble n'a eu lieu. Type de la première catégorie : la France. De la seconde : l'Angleterre.

Nous pouvons, dans ce premier coup d'œil, envisager d'ensemble tout le territoire de la France métropolitaine, en excluant toutefois la Savoie et le Comté de Nice, qui, par suite de leur réunion tardive (1860), ont une histoire cadastrale toute particulière. Nous aurons à revenir sur ces deux provinces.

Dans la France, ainsi entendue, il faut distinguer, par ordre chronologique, trois groupes de plans parcellaires : les plans antérieurs au grand cadastre ; ceux de ce cadastre lui-même ; les plans plus récents. Commençons par l'étude des plans de la deuxième catégorie, dont l'établissement marque, dans ce développement, le point tournant¹.

Le cadastre général de la France, entrepris pour servir à la levée de la contribution foncière (plus tard contribution foncière des propriétés non bâties), fut commencé sous le Premier empire, en 1808 ; achevé sous la Deuxième république, en 1850. En réalité il doit être considéré, pour l'essentiel, comme l'œuvre de la Monarchie Censitaire. Neuf mille communes à peu près — mais dont beaucoup devaient, par la suite, être détachées du territoire français — avaient été levées sous l'Empire ; en 1840, il n'en restait plus que trois cents ou environ à ne pas avoir été visitées par les géomètres. Transposées du plan de l'histoire politique dans celui de l'histoire agraire, ces dates expriment un fait d'une grande importance : l'image que le cadastre nous donne de la France rurale, est celle de campagnes qui étaient déjà touchées, mais n'étaient pas encore atteintes bien profondément, ni dans toute leur étendue, par la « révolution agricole » ; cette grande métamorphose, dont les deux traits principaux sont, comme l'on sait, la suppression de la jachère morte et la disparition des servitudes collectives, suivit, dans notre pays, une marche particulièrement lente.

Le dossier du cadastre, pour chaque commune, comprend :

1° Un plan parcellaire, généralement établi à l'échelle du 2 500^e avant 1837, du 2 000^e depuis², et accompagné d'un tableau d'assemblage³.

2° Un état de sections, donnant par ordre topographique, et parcelle par parcelle, les noms des propriétaires, en possession au moment de l'exécution du cadastre, la nature de culture, la contenance, et diverses indications, d'ordre fiscal, sur lesquelles je me contenterai de renvoyer aux ouvrages spéciaux.

3° Une matrice qui reproduit les indications des états de sections, mais

1. Esquisse de l'histoire du cadastre dans F.-H.-V. NOIZET, *Du cadastre et de la délimitation des héritages*, 2^e éd., 1863.

2. Lorsque le nombre des parcelles dépasse cinq à l'hectare les échelles prescrites sont respectivement du 1 250^e et du 1 000^e. Dans certaines régions, les plans cadastraux du Premier empire sont, me dit-on, établis à échelle plus petite que le 2 500^e.

3. Le Service Topographique de l'Armée a reçu, en principe, copie des tableaux d'assemblage ; il va de soi que ceux-ci ne donnent point les limites des parcelles.

classées par ordre alphabétique des propriétaires. Plans et états de sections sont considérés comme immuables, à moins de réfection totale du cadastre ; les matrices, au contraire, devaient, en principe, être tenues régulièrement au courant des mutations ; en fait elles l'ont toujours été assez mal, le travail, pour toutes sortes de raisons techniques, présentant de grandes difficultés¹.

Où trouver ces documents ? Les états de sections n'existent qu'en un seul exemplaire, dans la commune même, à la mairie ; les plans et les matrices en deux exemplaires, l'un conservé à la mairie, l'autre au chef-lieu du département, dans les bureaux de la Direction des Contributions Directes. C'est dans ce dernier dépôt que les historiens, lorsqu'ils s'intéressent à une région et non uniquement à un village pris à part, devront aller les consulter. En outre des copies des plans (sans les matrices), se rencontrent dans certaines Archives Départementales², dont il serait bien désirable que l'administration centrale fit dresser et publier la liste : le chemin en est plus familier aux érudits que celui des Directions des Contributions Directes, et les conditions matérielles du travail, à l'ordinaire, plus propices.

Les ouvrages d'histoire, en France, ayant, comme il a été dit, généralement négligé l'étude des plans parcellaires, il n'a guère été publié de reproductions des plans cadastraux. Des reproductions isolées ont pu m'échapper ; mais qu'aucune collection d'ensemble des principaux types, dans une région donnée ou dans la France entière, n'ait été publiée ni même constituée à l'état de dépôt de cartes et mise ainsi à la disposition des travailleurs, c'est un fait malheureusement trop certain. Une tentative en ce sens sera sans doute amorcée d'ici peu, à la fois pour le cadastre et les plans plus anciens.

Œuvres de géomètres qui n'avaient tous ni la même valeur technique ni le même degré de conscience professionnelle, et qui ne furent pas partout dirigés et surveillés avec le même soin, les plans cadastraux ne présentent naturellement pas, en tous lieux, une valeur égale. Quelques observations d'ensemble, néanmoins, peuvent être formulées.

Sur un point particulier, l'exactitude des plans a été vivement attaquée par certains critiques. Instrument purement fiscal, le cadastre, dans la pensée de ses auteurs, n'avait rien d'un « livre foncier », appelé à fournir la preuve des droits de propriété. Aussi les règlements ne prescrivirent-ils, pour la détermination des limites entre les biens, que des procédés assez sommaires. Le résultat fut, nous dit-on, que trop souvent les géomètres acceptèrent sans contrôle les déclarations de cultivateurs empressés à s'attribuer, de leur propre autorité, quelques mètres carrés des terres voisines³. Le reproche n'est proba-

1. En vertu de la loi du 1^{er} janvier 1915, de nouvelles matrices — prévues pour une durée de soixante ans — doivent être partout établies. Les anciennes deviendront donc peu à peu inutiles aux administrations, mais elles demeureront des documents historiques précieux. Il sera bon de veiller à leur conservation.

2. Je citerai, aux hasards des renseignements incomplets que j'ai pu recueillir : la Seine-et-Oise (par suite de circonstances exposées par l'Archiviste dans son *Rapport de 1912-1913*, p. 20) ; le Doubs ; et (selon P. LAVÉDAN, *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, 1926, p. 177, n. 1), la Haute-Garonne, le Lot, et partiellement le Tarn et l'Aude. L'instruction du 1^{er} décembre 1807 prévoyait que le plan parcellaire serait exécuté en trois exemplaires, sans préciser d'ailleurs la destination du troisième, qui fut supprimé par la loi du 31 juillet 1821. Que sont devenus les exemplaires supplémentaires des plans levés entre 1808 et 1822 ?

3. Cf. NOIZET, *op. cit.*, notamment p. 34 ; et Président BONJEAN, *Revision et conservation du cadastre*, 2 vol., 1874.

blement pas dénué de fondement. Mais il n'intéresse guère l'utilisation historique des plans ; car les erreurs ne portent évidemment que sur un assez petit nombre de parcelles — et, pour chacune d'elles, sur une quantité de terrain relativement faible¹ : ni la forme générale des champs, ni la répartition des propriétés, qui est affaire de moyennes, n'en sont sérieusement affectées.

Plus dangereuses, sans doute, de notre point de vue, sont certaines omissions graphiques : la première générale et inévitable, les autres, malheureusement, trop fréquentes. En principe la planimétrie seule est tracée ; le relief n'est qu'exceptionnellement figuré et, dans ce cas, d'une façon toujours schématique et approximative. D'où la nécessité, pour comprendre vraiment le terroir, de s'aider d'autres documents topographiques — Les règlements veulent que les natures de culture soient indiquées par des lettres, qui, d'ailleurs, faute de tableau de correspondance uniforme, exigent, pour être comprises, une initiation préalable et, parfois, la connaissance de la langue agraire locale : passe encore que *t* et *l* alternent capricieusement dans la désignation des terres labourées ! mais, dans le Midi, il arrive que les terres incultes soient notées par un *h* (du provençal *herm*, l'*eremus* latin), petite énigme posée aux hommes du Nord. Le pis est que certains géomètres, en dépit des instructions ministérielles, ont absolument négligé d'inscrire les précieuses lettres. Leurs plans, où rien ne distingue un champ d'une vigne et une prairie d'un boqueteau, ne pourraient guère être utilisés qu'à l'aide d'une comparaison perpétuelle avec les états de sections, travail que son énormité même rend presque irréalisable. — Dans les pays d'enclos, comme l'Ouest de la France, certains géomètres, particulièrement attentifs, ont pris soin de distinguer les séparations par clôtures permanentes (par haies le plus souvent) de celles qui ne sont marquées que par de simples bornages ou même par des lignes tout idéales ; aux premières ils réservent le trait plein, les secondes n'ont droit qu'au pointillé. Par malheur, ce scrupule est demeuré inconnu à beaucoup de leurs collègues : dessinateurs paresseux, dont la négligence risque d'induire en de curieuses erreurs les historiens plus familiers avec la carte qu'avec le pays. Dans l'Ouest, en effet, il arrive fréquemment que, à l'intérieur d'un même enclos, la terre ait été, au cours des temps, partagée entre plusieurs propriétaires, qui l'ont découpée, à l'ordinaire, en minces parcelles, toutes allongées dans le même sens. Supposons que tout signe spécial pour la haie manque ; seules ces lanières apparaîtront sur le plan, dont l'aspect alors reproduit, à s'y méprendre, l'image des terroirs de la Beauce, par exemple, ou de la Picardie, avec leurs champs sans clôtures, étroits et longs : l'oubli du cartographe masque ainsi un des contrastes les plus frappants de la vie agraire française. Je crois bien que le grand historien anglais Seebohm s'y est un jour laissé tromper². Tant il est vrai que les cartes agraires, comme toutes les cartes,

1. Quantité non négligeable, cependant, dans les pays de champs étroits et allongés où tout déplacement de la limite, parallèlement à l'axe des sillons, entraîne, même s'il est d'amplitude assez faible, une modification considérable dans la surface totale : aux « mangeurs de raies », un léger déportement de la charrue, à droite ou à gauche, suffisait souvent pour réaliser un gain sérieux.

2. *Customary acres and their historical importance*, 1914, p. 118 et suiv. ; notez, en face la p. 123, le plan de Carnac. Le passage sur les haies, p. 123, montre la source de l'erreur et indique en même temps que Seebohm n'a pas été très loin de l'apercevoir. Mais comment, en l'absence des servitudes collectives caractéristiques, a-t-il pu se laisser aller à parler de « the breton open-field system » ? Il n'est que juste de l'ajouter, le livre, posthume, est un recueil de « unfinished essays ».

comme tous les documents, exigent, pour être correctement interprétés, une étude critique sur leurs procédés d'établissement.

3. LES PLANS PARCELLAIRES ANCIENS, EN FRANCE : PLANS SEIGNEURIAUX

Les tentatives de cadastre fiscal esquissées à plusieurs reprises par l'Ancien Régime ne semblent pas avoir jamais comporté l'établissement de levés topographiques. Les plans parcellaires français antérieurs à 1700 (Savoie exceptée) sont tous — au moins à ma connaissance — d'origine seigneuriale. Ils accompagnent généralement des terriers et sont, comme ceux-ci, destinés à assurer sur des bases certaines l'exploitation du domaine et de la directe, parfois, mais beaucoup plus rarement, la perception de dîmes placées en d'autres mains que celles du seigneur foncier¹. La « féodalité » — comme disaient les hommes du XVIII^e siècle — élaborera les méthodes dont le cadastre napoléonien devait faire son profit ; à son service, une grande partie du personnel, employé plus tard aux opérations cadastrales, avait, selon toute apparence, reçu sa première formation.

L'œuvre topographique des administrations seigneuriales fut d'ailleurs considérable. Son ampleur a frappé les contemporains. En 1789, Babeuf, dont l'expérience de commissaire à terrier n'était pas négligeable, estimait aux deux tiers du total des seigneuries, dans tout le royaume, celles qui avaient été « cartées »². Il exagérait certainement, et de beaucoup. Mais ce sont surtout les mots : « dans tout le royaume », qui appellent une sérieuse rectification. Restreinte à certaines régions, comme l'Ile-de-France, où la propriété seigneuriale était fort concentrée et les seigneurs assez riches et d'esprit assez ouvert pour pratiquer une gestion rationnelle, l'affirmation dépasse encore la vérité, mais de moins loin qu'on ne pourrait le croire : témoin — malgré d'incalculables dilapidations — l'admirable série de plans parcellaires que possède encore aujourd'hui la Seine-et-Oise, soit dans les Archives du département, soit dans celles des communes, soit enfin dans diverses collections particulières. D'autres contrées, dans le Midi notamment, sont infiniment moins favorisées. L'inventaire général des plans parcellaires français, s'il peut jamais être dressé, apportera, entre autres renseignements précieux, des vues d'un grand intérêt sur les différences, à travers le royaume, des méthodes de l'exploitation seigneuriale. Sur leurs variations dans le temps, aussi. Existe-t-il des levés, parcelle par parcelle, antérieurs à la seconde moitié du XVII^e siècle ? Peut-être ; mais je n'en ai, pour ma part, jamais rencontré ; au mieux, ils sont extrêmement rares. Bien rares encore, ceux qui furent exécutés entre 1650 et 1700. La plupart des plans-terriers datent du XVIII^e siècle ; ils se multiplient, en même temps qu'ils acquièrent une remarquable perfection technique, surtout à partir de 1740. Symptôme d'ordre économique :

1. Les plans de Thiverval (Seine-et-Oise, cant. Poissy), exécutés au XVIII^e siècle et conservés aujourd'hui aux Archives de Seine-et-Oise, dans le fonds des Chartreux de Paris, appartiennent vraisemblablement à la catégorie des plans dîmiers.

2. *Cadastre perpétuel*, 1789, p. 54 et n. 1. Cf. E. DE LA POIX DE FRÉMINVILLE, *La pratique universelle pour la rénovation des terriers*, 2^e éd., 1752, t. I, p. 106 : « Peut-on faire le renouvellement d'un terrier sans lever les plans d'une terre ? Cela est impossible » ; et, p. 102 et suiv., les revendications en faveur du « plan géométrique », bien préférable au « plan visuel ».

c'est le moment de la « réaction féodale » ; d'ordre intellectuel : les méthodes scientifiques, applications des sciences mathématiques, commencent à pénétrer la vie quotidienne.

Un très grand nombre de fonds seigneuriaux ayant été confisqués en vertu des lois révolutionnaires, la plupart des plans anciens sont à présent conservés, soit à Paris, aux Archives Nationales (où, au mépris de la règle tutélaire du « respect des fonds », ils ont été, en principe, mais non toujours en fait, distraits des papiers terriers auxquels, originellement, ils se rattachaient, pour former, avec toutes sortes d'autres cartes, une série spéciale : la série N), soit dans les Archives Départementales. Certains, pourtant, sont demeurés entre les mains de particuliers, ayants droit des ci-devant châtelains, de leurs intendants, notaires¹, ou arpenteurs. D'autres encore n'ont quitté, sous la Révolution, les coffres du seigneur ou de son fermier que pour ceux de la mairie voisine, où, bien souvent, en attendant la confection plus ou moins tardive du cadastre officiel, la municipalité les employa à asseoir la contribution foncière. C'est ainsi que les beaux plans du marquisat de Bâville, exécutés de 1786 à 1789, sont actuellement dispersés entre plusieurs communes de la Seine-et-Oise².

Enfouis dans des bibliothèques privées, les plans échappent presque nécessairement à tout inventaire général. Déposés dans les mairies de villages, ils courent également grand risque de passer inaperçus ; on les verra pourtant quelquefois mentionnés, au milieu de beaucoup d'autres pièces, dans les collections d'inventaires d'archives communales que publient certains départements, ou bien encore dans les rapports annuels des archivistes départementaux, bourrés, à l'ordinaire, de renseignements précieux, mais difficiles à se procurer et lamentablement dépourvus d'index³. Il semblerait que dans les Archives Départementales ou Nationales la situation dût être plus favorable. De fait, un certain nombre d'Archives Départementales possèdent des répertoires des cartes et plans, généralement sur fiches ; à Paris la série N est dotée d'un inventaire manuscrit. Mais que ces instruments sont insuffisants ! Sans vouloir diminuer en rien le mérite des admirables travailleurs qui, depuis le milieu du siècle dernier, ont accompli, dans nos archives, une si utile besogne de classement et de description, il faut bien reconnaître que leur formation les avait mieux préparés à dresser la fiche signalétique d'une charte que celle d'un document topographique. Le chercheur, préoccupé d'histoire rurale, demande essentiellement à un répertoire de plans quatre indications : 1^o la date (laquelle, dans beaucoup de cas, ne peut être déterminée que par l'examen des pièces jointes, les cartes manquant fréquemment de mentions chronologiques, les terriers jamais) ; 2^o l'échelle (souvent très délicate à fixer) ; 3^o la surface levée ; 4^o le plan est-il parcellaire ou non ? Dans les répertoires actuels, les trois premières indications sont rarement toutes trois réunies, et n'on se plus rarement encore la précision nécessaire. La quatrième, la

1. ROBERT DUBOIS-CORNEAU, *Paris de Montmartel* [1917], p. 147, n. 8, signale des plans-terriers de Brunoy dans l'étude d'un notaire de cette localité. Il s'en rencontre également dans les papiers notariaux versés aux Archives du Bas-Rhin.

2. Celui de Saint-Sulpice-de-Favières (cant. Dourdan) a été versé aux Archives Départementales : E supplément. Cf., pour le Lot, P. LAVEDAN, *Qu'est-ce que l'urbanisme ?*, 1926, p. 178, n. 1.

3. Je rappelle que la *Chronique des Archives départementales*, que M. VIDIER faisait paraître depuis 1923, dans le *Bulletin philologique et historique*, résume les rapports annuels des archivistes ; souhaitons que cette utile publication soit continuée.

plus indispensable sans doute, fait régulièrement défaut. Impossible, par exemple, dans l'immense série N, aux Archives Nationales, de distinguer, d'après l'inventaire, les plans qui analysent le sol, champ par champ, de ceux qui se contentent de dessiner d'un trait sommaire les frontières de la seigneurie ou du terroir. La refonte du grand recueil parisien serait un travail de longue haleine. Mais, dans chaque dépôt départemental, dresser l'état des plans parcellaires anciens, — état « néant » s'il y a lieu, le renseignement a son prix pour les chercheurs, — y joindre la liste provisoire des plans reconnus dans les communes, la tâche, dans certains cas relativement aisée, ailleurs beaucoup plus lourde, ne semble nulle part impossible à mener à bien. Il serait temps de songer à l'entreprendre¹.

Je vais maintenant donner quelques exemples de plans parcellaires anciens, choisis parmi des types aussi divers que possible.

Voici d'abord les plans reliés avec le terrier de l'abbaye de Gorze, au diocèse de Metz : 1746-1749². Domaniaux plutôt que seigneuriaux, ils donnent seulement les parcelles qui composaient, dans les différents terroirs, la réserve exploitée directement par le monastère ou ses fermiers. Deux grands types de domaines, comportant, bien entendu, des formes intermédiaires, s'opposent nettement : domaine aggloméré (exemple : Champs) ; domaine dispersé (exemple : Saint-Julien). Ce contraste, propre à mettre en garde contre toute généralisation hâtive les historiens de la vie rurale du XVIII^e siècle, est en lui-même un fait important. Resterait, dans chaque cas, à l'expliquer par le passé et à en suivre les effets, sur la répartition de la propriété, après la Révolution. Les plans ne peuvent que poser la question. C'est déjà beaucoup.

Passons à la Thiérache. Le village de La Flamengrie, antique possession de Saint-Denis, passa, en 1686, avec le reste de la mense abbatiale, aux mains des Dames de Saint-Cyr, personnes fort soigneuses de leur fortune et à qui nous devons une des plus belles séries de plans terriers qu'il m'ait été donné de consulter. Celui de La Flamengrie est de 1719³. Une partie de la surface est occupée par le hameau du Bois-Saint-Denis, ancien défrichement, dont la date précise n'est pas connue, mais qui, certainement antérieur au XVI^e siècle⁴, remonte selon toute apparence à la grande époque des essarts : XII^e-XIII^e siècles. Des maisons, chacune entourée d'enclos, en files des deux côtés d'un chemin ; de part et d'autre de cette arête dorsale, des parcelles très longues et très minces qui s'étirent jusqu'aux parties intactes de la forêt : on reconnaît un type d'occupation du sol, évidemment réglé d'avance et d'ensemble, avec lequel de nombreuses *Flurkarten* allemandes, empruntées à des régions autrefois couvertes de bois, ont rendu nos yeux familiers⁵. Ces

1. Cf. LUCIEN FEBVRE, *Instructions spéciales pour la documentation cartographique du Répertoire de Synthèse historique*, dans *Bulletin du Centre international de synthèse*, juin 1928, notamment p. 52.

2. Arch. de la Meuse, H 745-62. Terrier de Champs (commune Hagéville, Meurthe-et-Moselle, cant. Chambley), et Saint-Julien-lès-Gorze (*id.*) : H. 747.

3. Arch. de Seine-et-Oise, D, fonds de Saint-Cyr. Échelle non indiquée. La Flamengrie, Aisne, cant. La Capelle.

4. Il est mentionné dès 1550 ; voir une liasse de procédure, de 1719, entre les habitants et les Dames. — Aujourd'hui Petit-Bois-Saint-Denis, commune La Fl.

5. Ce sont les *Waldhufen*. Mais les savants allemands considèrent, en général, que les possessions des habitants étaient d'un seul tenant : je ne vois pas de raison de croire qu'il en ait jamais été ainsi à Bois-Saint-Denis.

champs démesurément allongés, volontiers nous en estimons aujourd'hui la forme absurde. Dans la France du Nord, elle semblait jadis nécessaire ; on l'adoptait, tout naturellement, dans les terroirs créés de toute pièce, comme l'adopteront encore, au xvii^e siècle, dans les pays neufs de l'Amérique septentrionale, les colons français et anglais.

Parmi les nombreux villages de l'Ile-de-France levés au cours du xviii^e siècle, celui de Brunoy offre à l'histoire de la propriété un objet d'étude particulièrement favorable. On en possède en effet trois plans parcellaires relativement rapprochés : 1724-1735, alors que la seigneurie venait d'être acquise par le financier Paris de Montmartel ; 1783-1789, le seigneur étant Monsieur, le futur Louis XVIII¹ ; 1810, le plan cadastral, exceptionnellement ancien. Paris de Montmartel exploitait en grand capitaliste. La comparaison des premier et deuxième plans — commentés à l'aide des terriers — révèle ses efforts pour concentrer le domaine en quelques grandes parcelles. La Révolution semble avoir entraîné de nouvelles divisions. A Rueil, pour une partie du terroir, nous pouvons mettre en regard deux plans anciens, le premier de 1680, le second, non daté, du milieu du siècle suivant² ; dans les deux, le morcellement des tenures est extrême ; de l'un à l'autre, il progresse légèrement. Images à méditer par les économistes qui chargent de tous les péchés le Code civil ! Ailleurs, à Guillerville, c'est l'enchevêtrement des droits seigneuriaux qui apparaît clairement ; il n'y a pas moins de trois seigneurs dont les mouvances s'entremêlent ; pour certaines terres, on ne sait pas bien de qui elles relèvent³.

Morcellement, parcelles allongées et sans clôtures, ces traits, si apparents — en dépit de quelques irrégularités locales — sur les plans de l'Ile-de-France, figurent parmi les signes classiques du système des « champs ouverts », tant de fois étudié par les savants anglais et allemands (*open-field system*, *Gewann-dörfer*). Mais un autre caractère, parfois considéré comme essentiel, fait ici constamment défaut : la division du terroir en soles. Nul doute que l'assolement triennal ne fût généralement pratiqué ; bien plus, — nous le savons de source sûre — d'impérieuses nécessités, d'ordre à la fois technique et social, imposaient aux exploitants l'obéissance à des règles de culture communes. Nulle part, cependant, les labours ne nous apparaissent, comme on eût pu s'y attendre, répartis en trois grands cantons, réservés chacun à une utilisation saisonnière déterminée et alternant entre eux selon un rythme annuel immuable ; terriers et cartes ignorent les mots de « sole », « saison », ou tout autre terme analogue. En Lorraine, au contraire, notamment dans la Lorraine de langue allemande, à cette même époque, les trois « saisons » se détachent nettement sur les plans ; voyez, par exemple, ceux de la baronnie de Fénétrange (1717-1739), ou celui de Vittersbourg (1688?)⁴. Symptôme, dans l'Est, d'un état agraire moins évolué ? Il se peut. Pourtant, faisons-y bien attention :

1. Arch. de Seine-et-Oise, A 711 et 712. Échelles variables selon les feuilles. Brunoy, Seine-et-Oise, cant. Boissy-Saint-Léger. Cf. pour d'autres plans du même lieu, ou d'autres exemplaires des plans ci-dessus mentionnés, *supra*, p. 67, n. 1.

2. Arch. de Seine-et-Oise, D, fonds de Saint-Cyr. Tous deux (pour la partie commune) à l'échelle d'environ 1 : 1 670, Rueil, Seine-et-Oise, cant. Marly-le-Roi.

3. Arch. de Seine-et-Oise, H, fonds de Morigny. Échelle non indiquée. Guillerville, commune Sainte-Escobille, Seine-et-Oise, cant. Dourdan.

4. Arch. de Meurthe-et-Moselle, B 11765-87 et 11971. Pour l'énumération des villages de la baronnie de Fénétrange, voir l'Inventaire. Vittersbourg, Moselle, cant. Albestroff.

l'histoire des campagnes lorraines, aux temps modernes, est celle d'une série d'accidents, beaucoup plutôt que d'une continuité. De terribles guerres, tout le long du xvii^e siècle, avaient ravagé le duché ; beaucoup de villages, pendant des périodes plus ou moins longues, étaient demeurés déserts ; revenus, les paysans, qui ne trouvaient plus guère devant eux que des friches, se prirent à cultiver « confusément », sans tenir compte des vieilles coutumes, protectrices des intérêts de la communauté, négligeant même, à l'occasion, de respecter les limites des propriétés. Pouvoirs publics et seigneurs mirent le holà. En certains lieux, on dut procéder à de véritables redistributions de parcelles. Partout, on prescrivit l'observation des « anciennes saisons ». Et sans doute, en voulant rétablir l'ordre primitif, on fit disparaître des anomalies, dont beaucoup remontaient aux origines mêmes des terroirs. Selon toute vraisemblance, le système agraire lorrain n'avait, au xviii^e siècle, une allure si régulière que parce qu'il venait d'être régularisé¹.

De ce point de vue, les anciens plans de la Lorraine, ou du moins certains d'entre eux, rentrent dans une catégorie assez particulière : celle des plans destinés à constater un « remembrement », c'est-à-dire une réforme générale du terroir. Ici, on ne cherchait qu'à renouer les traditions. Les remembrements plus récents visent, au contraire, à rompre avec les errements du passé : on veut grouper les parcelles, diminuer le morcellement. La plupart de ces opérations, en France, datent des xix^e et xx^e siècles ; nous les retrouverons plus loin. Mais les premières ont été accomplies avant la Révolution, sous l'autorité seigneuriale. Un plan venait fixer le nouvel état de choses : tel, celui des « bans de Neuviller et Roville » après la « nouvelle division et distribution » qui, accomplie en 1770 par un intendant éclairé, La Galaizière, fit époque dans la doctrine².

Les terroirs du Midi de la France diffèrent grandement de ceux du Nord ; les champs y ont des formes beaucoup plus variées et tendent souvent vers le carré. Cet aspect de puzzle, bien connu des travailleurs qui ont feuilleté les cadastres méridionaux, apparaît dès les plans anciens : tel, celui de Montgaillard, en Lauragais³. Encore s'agit-il là d'un village aggloméré. Plus étrange encore, à des yeux formés par les campagnes du Nord, un fragment du plan de Langon, en Guyenne, exécuté avant 1764, où l'on voit un grand nombre de maisons dispersées, chacune entourée de son exploitation, qui, souvent, est enclose⁴. Curieux en lui-même, ce dernier document a eu, par surcroît, un destin assez surprenant. Avec tout un lot de papiers d'arpenteur, il a échoué aux Archives de Seine-et-Oise, où je ne pense pas qu'aucun historien bordelais ait jamais eu l'idée d'aller le chercher. Je tenais à citer, en terminant, ce trait ; il fera sentir, mieux qu'un long discours, l'incertitude qui pèsera sur nos recherches tant que n'aura pas été constitué, archives par archives, l'inventaire général des anciens plans parcellaires français.

MARC BLOCH.

1. Cf. GEORGES HOTTENGER, *Les remembrements en Lorraine au XVIII^e siècle dans Mém. de la Société d'Archéologie lorraine*, t. LXIV (1919). Je compte revenir sur la question.

2. Arch. Nat., N I, 1. Cf. le plan de Neuviller, reproduit, d'après un exemplaire conservé aux archives de la mairie, par G. HOTTENGER, *La propriété rurale en Lorraine. Morcellement et remembrement*, 1914 (*Biblioth. du Musée social*), p. 90. Neuviller-sur-Moselle et Roville, Meurthe-et-Moselle, cant. Haroué.

3. Arch. de la Haute-Garonne, C 1580. Montgaillard, Haute-Garonne, cant. Villefranche-en-Lauragais.

4. Arch. de Seine-et-Oise, A 326. Échelle environ 1 : 1 000. Langon, Gironde, arr. Bazas.

II. — LES CONGRÈS

Sciences historiques. — Le VI^e Congrès International des Sciences Historiques a siégé, du 14 au 18 août 1928, dans les salles hospitalières de l'Université d'Oslo. La fondation des *Annales* y a été annoncée ; elle a été accueillie avec une sympathie des plus encourageantes. Nous sommes heureux de penser que notre revue naît sous le signe de la collaboration scientifique.

Les deux Comités organisateurs — le Comité national norvégien et le Bureau du Comité international, tous deux présidés par notre éminent collaborateur, le professeur Halvdan Koht — avaient assumé une tâche très lourde. Leur dévouement a trouvé sa récompense et leur succès sa sanction dans l'unanime reconnaissance des congressistes. Nous leur associons dans un même sentiment de gratitude le Comité français, qui s'est dépensé sans compter au service de nos compatriotes, et l'ensemble de nos collègues norvégiens. L'attrait d'un admirable pays, l'intérêt excité par une civilisation qui, sans cesser d'être vivante, a su conserver une profonde originalité, surtout la charmante et simple cordialité de nos hôtes ont gagné à la Norvège beaucoup de nouveaux amis.

Est-ce à dire que, dans le dessin général des Congrès historiques, il ne reste plus aucun progrès à réaliser ? Les metteurs en œuvre de la réunion d'Oslo ne nous pardonneraient pas de le penser ; ils sont trop bons historiens pour ne pas savoir que l'adaptation d'une institution à ses fins propres ne se fait jamais que peu à peu. A des yeux habitués au recul du passé, nos congrès sont une institution encore toute jeune : vingt-huit ans d'âge ! La prochaine session — Varsovie, 1933 — marquera le tournant de la trentaine. A ses organisateurs, les *Annales* soumettent les réflexions qui suivent.

Il semble qu'un Congrès d'historiens doive offrir, essentiellement, trois éléments d'intérêt.

Par lui, un contact personnel s'établit entre des savants dont beaucoup, jusque-là, ne se connaissaient que par leurs ouvrages. Les relations ainsi formées ne satisfont pas seulement cette curiosité, un peu puérile peut-être, mais née, après tout, d'un sens estimable du concret, qui inspire à tant d'entre nous le désir de mettre derrière un livre l'image d'un homme et le son d'une voix ; elles facilitent les échanges intellectuels et parfois même provoquent de fécondes collaborations. Nous sommes beaucoup à rapporter d'Oslo le souvenir, extrêmement précieux, de pareilles entrevues. Tout au plus peut-on exprimer le désir que, à l'avenir, les rencontres soient rendues encore plus aisées. Le plus sûr moyen d'y parvenir est sans doute de multiplier, en dehors des séances, ces réceptions générales, étendues à la totalité des congressistes, qui, pour peu que le cadre s'y prête et que quelques collègues obligeants s'ingénient à servir d'intermédiaires, offrent, dans leur désordre apparent, l'occasion de tant de vivants entretiens.

Mais un Congrès n'est pas seulement une Cosmopolis, peuplée d'hommes

venus des quatre coins de l'horizon. Il se tient dans une ville qui a son passé et sa vie propres, dans un pays dont l'originalité historique fournit, à ceux qui savent les entendre, de fructueuses leçons. Encore faut-il que ces trésors intellectuels soient mis à la portée de tous ! A Oslo, sous la conduite de M. Haakon Shetelig, la visite des merveilleuses et étranges trouvailles faites dans les tombes d'Oseberg et de Gokstad, puis devant les vitrines de l'*Osebergsalle*, la saisissante improvisation de M. Rostovtzeff (dans un esprit de belle impartialité scientifique, M. Shetelig avait lui-même tenu à céder la parole à l'illustre savant russe, dont il ne partage point les théories), voilà, parmi tant de bons souvenirs que m'a laissés le Congrès, peut-être le plus frappant ; et je crois bien ne pas être le seul à sentir ainsi. Qu'on veuille bien me comprendre : pas plus que la majorité des auditeurs réunis ce jour-là dans le Musée, je ne suis, à aucun degré, un spécialiste. Je n'ai jamais écrit, je n'écrirai, selon toute apparence, jamais sur l'évolution du « style animal ». Mais qui de nous ne sait que son travail propre se nourrit de tout enrichissement de sa culture historique ! J'aurais souhaité, je l'avoue, un effort plus soutenu pour nous ouvrir l'intelligence de la civilisation norvégienne, à la fois dans son passé et dans son présent. Nos amis de là-bas ne demandaient certainement qu'à nous rendre ce service. A la vérité, une section spéciale du Congrès était consacrée à l'« histoire des nations nordiques » ; mais les communications érudites qu'elle groupait étaient destinées aux spécialistes. C'est pour l'historien « moyen » que je plaide ici. Je sais que, au cours des excursions qui suivirent le Congrès et auxquelles je n'ai malheureusement pas pu participer, beaucoup a été fait dans le sens que j'indique. Dès Oslo même, il eût été, je crois, possible d'offrir une pâture plus abondante aux bons élèves dont beaucoup d'entre nous se sentaient l'âme. Un exemple éclairera ma pensée. Le hasard d'une conversation m'a appris qu'un de nos plus éminents collègues norvégiens prépare une histoire de la ville d'Oslo. Nos promenades le long de la Karl-Johansgade, au pied des vieux murs d'Akershus et sur les quais du port, n'auraient-elles pas pris un attrait plus vif encore et acquis une valeur éducative toute nouvelle, si l'historien d'Oslo nous avait expliqué sa ville ?¹

J'arrive enfin à ce qui est, à tout prendre, l'essence même d'un congrès : les communications, les discussions qui les suivent. Nous avons entendu à Oslo beaucoup de rapports d'un grand intérêt, quelques discussions vraiment suggestives. Mais suis-je trop gourmand ? J'emporte un regret : parmi les communications que j'eusse désiré écouter, il en est un assez grand nombre que, retenu ailleurs, j'ai manquées. C'est l'effet d'un état de choses qui, depuis qu'il y a des Congrès, n'a cessé d'être dénoncé : abondance excessive des communications, portant sur des sujets trop variés ; d'où, par une conséquence fatale, la formation d'un nombre exubérant de sections. Les divisions chronologiques (il y avait des sections d'histoire ancienne, d'histoire médiévale, d'histoire moderne et contemporaine) s'enchevêtrent avec d'autres barrières, construites sur un plan méthodique : sections d'histoire économique, d'histoire religieuse, etc... Irrationnel donc dans son principe, ce morcellement,

1. Un exemple encore : une section du Congrès était consacrée à l'enseignement de l'histoire. Je ne vois pas qu'aucune communication y ait été prévue sur l'organisation de cet enseignement, à ses trois degrés, dans le pays même qui nous accueillait et que l'on sent si préoccupé de conserver vivantes les traditions de son passé.

poussé à l'extrême, n'est pas seulement, en pratique, des plus gênants ; sur le plan intellectuel, il est néfaste, car il masque l'unité profonde des périodes et des évolutions. Mais le remède ? il faut avouer qu'il n'est pas commode à trouver. Pleinement conscients du danger, les organisateurs du Congrès se sont efforcés d'y parer ; s'ils n'y ont pas réussi tout à fait, qui donc oserait les en blâmer ? Il est trop facile de critiquer quand on n'est pas soi-même au gouvernail. Éliminer les communications qui portent sur des thèmes trop restreints, bons pour être étudiés dans des mémoires érudits, mais incapables de susciter des échanges de vues féconds ? Cela est vite dit ; mais le triage est délicat et les obligations de courtoisie parfois impérieuses. Peut-être des directives très fermes émanant du comité central et des comités nationaux auraient-elles quelque effet. Le reste est affaire de tact chez les dirigeants, de raison chez les congressistes. Aussi bien les communications de nature infinitésimale ont-elles été, si je compte bien, plus rares cette fois-ci que par le passé : progrès certain. Mais la dispersion subsiste. Une tentative intéressante avait été faite par le Comité français : choix de quelques grandes questions, sur lesquelles des rapports avaient été rédigés par des savants qualifiés, distribution aux congressistes de ces rapports imprimés qui pouvaient servir de base à la discussion. La méthode n'est pas encore au point. Mais l'avenir nous paraît de ce côté-là. Centrer l'activité du congrès autour d'un certain nombre de grands problèmes, soigneusement choisis et délimités, d'intérêt international, substituer, en un mot, au groupement factice par sections le groupement par problèmes, voilà, croyons-nous, l'idéal dont il faudra chercher à se rapprocher. Les congrès géographiques, ceux des sciences de la nature, l'ont compris, avant nous. Que les historiens soient tout prêts à se rallier à cette conception, je n'en veux pour preuve que le vif intérêt suscité, à Oslo, par la discussion qui s'est engagée autour des thèses de M. Pirenne sur l'évolution du haut moyen âge : ce jour-là, si j'en juge par les noms des savants qui prirent part à la discussion ou simplement y assistèrent, les murs entre les sections n'ont plus guère été respectés. Les *Annales*, dont le programme même est une protestation, non contre la spécialisation légitime, mais contre les cloisonnements arbitraires, s'associeront avec sympathie à cette œuvre de rapprochement et d'organisation.

MARC BLOCH.

Géographie. -- Le Congrès International de Géographie s'est réuni à Cambridge, du 18 au 25 juillet 1928. Un problème — celui de l'habitat — d'une importance primordiale pour l'histoire économique et sociale, telle que nous l'entendons ici, y a été l'objet d'une particulière attention ; le traitement qui lui a été donné fournit un exemple remarquable, bien qu'encore imparfait, de coopération dans les recherches.

Le Congrès du Caire, en 1925, avait émis le vœu que dans le programme du Congrès suivant figurât la question de la géographie de l'habitat rural ; une commission devait être constituée afin d'établir un questionnaire, de centraliser et de coordonner les réponses reçues.

Ce vœu répondait à une double nécessité : 1^o orienter les travaux des congrès vers certains problèmes d'ordre très général et de portée internationale ; 2^o essayer de donner à la géographie de l'habitat rural des limites défi-

nies et de fixer une méthode de travail homogène. Les discussions provoquées à la suite de communications, entre savants de différents pays, n'avaient, en effet, que trop démontré l'imprécision qui s'attache encore à la conception géographique de la maison en tant que fait de surface.

Une commission, composée de quatre membres, fut constituée en avril 1925. Peu de temps après, son président, M. Demangeon, publia un questionnaire appelant les géographes à l'étude de la répartition des types d'habitat¹. Ce questionnaire comportait quatre paragraphes dont je ne signale que le premier : *Définitions*. Titre significatif de l'état nébuleux dans lequel se trouve encore un des plus importants problèmes de la géographie humaine. Aussi tous ceux que ces questions intéressent attendaient-ils beaucoup du premier rapport que la Commission devait présenter au Congrès. A Cambridge, on eut à regretter d'abord, très vivement, l'absence involontaire du président de la Commission. Il en résulta un peu de flottement dans l'organisation des travaux. La Commission avait distribué à chaque membre du Congrès un rapport imprimé de 130 pages², contenant quelques études originales et des articles, publiés antérieurement, ayant avec la question de l'habitat rural un lien plus ou moins direct.

Sans méconnaître l'intérêt ni la valeur de ces études, il faut avouer que le rapport ne répondait pas entièrement à ce qu'on en espérait. Un petit nombre seulement des problèmes sur lesquels le questionnaire avait particulièrement attiré l'attention y étaient traités ; on n'y trouvait aucune réponse directe aux nombreuses questions posées ; on y déplorait surtout le manque total de tout essai de définition de l'Habitat rural et de ses modes de répartition.

A notre avis le but principal du rapport aurait dû être d'apporter matière à discussion en une séance spécialement consacrée au problème envisagé. Ces remarques peuvent s'étendre à la généralité des communications présentées à la section de géographie humaine : trop peu nombreuses étaient celles d'un intérêt général et leur éparpillement dans différentes séances fut regrettable. Il serait souhaitable qu'à l'avenir les communications portant sur un même sujet se suivissent les unes les autres. Leur groupement, en unifiant les discussions qu'elles entraînent, aurait l'avantage, non seulement de permettre une meilleure vue d'ensemble, mais aussi de réaliser un précieux gain de temps en évitant des redites, fatales, lorsque des sujets semblables sont traités à un ou deux jours d'intervalle.

Malgré ces tâtonnements de mise en train, la Commission a fait œuvre utile si l'on en juge par le programme qu'elle s'est proposé de réaliser pour le prochain Congrès et qui fut approuvé en séance plénière de clôture. Elle s'est attaché des collaborateurs dans un grand nombre de pays. Leur travail consistera à étudier spécialement les types d'habitat propres à leur pays respectif. La Commission centralisera les résultats de ces études régionales et tâchera d'en dégager une synthèse sous forme d'une « carte de la répartition des types d'habitat rural » qui sera présentée au Congrès de Géographie de Paris en 1931.

Ce serait se faire illusion de croire que cette tentative de carte générale de

1. Un questionnaire sur l'habitat rural dans *Ann. de Géographie*, 1926, p. 289-292.

2. *Union géographique internationale. Rapport de la Commission de l'Habitat rural*. Newtown, Mont., Montgomeryshire Express, Ltd., 1928.

la distribution des maisons à la surface de la terre puisse, d'ici trois ans, trouver sa forme définitive ni surtout couvrir déjà de grandes surfaces. On peut espérer toutefois que cet essai de géographie régionale comparée jettera plus de lumière sur un important chapitre de géographie humaine ; ce sera déjà faire œuvre utile que de remuer des idées et peut-être d'en faire naître.

Afin de réaliser au mieux son programme et de préparer plus méthodiquement les travaux du prochain Congrès, la Commission demande à ses collaborateurs que les résultats de leurs recherches lui parviennent en temps utile, au moins un an avant la réunion, pour que le dépouillement en puisse être fait minutieusement¹.

M. A. LEFÈVRE.
(Louvain.)

1. On trouvera prochainement dans les *Annales* un article d'ensemble sur le problème de l'habitat rural.

III. — LES CENTRES D'ÉTUDES

Les Facultés des Sciences politiques en Italie. — L'avènement des sciences politiques à la dignité d'enseignement universitaire, la création d'un doctorat ès-sciences politiques n'étaient, en Italie, que des aspirations, avant l'établissement du gouvernement fasciste.

On peut, il est vrai, trouver quelques précédents aux fondations nouvelles : l'Institut Supérieur des Sciences Sociales « Cesar Alfieri », à Florence, ou l'École économique-administrative de l'Université royale de Rome, — celle-ci d'assez courte durée (vingt-trois ans, de 1878 à 1901). Mais, par la force des choses, ni l'une ni l'autre — malgré les précieux secours qu'elles offraient aux jeunes gens désireux de se consacrer aux carrières diplomatique, consulaire et administrative, — n'étaient en mesure de pourvoir efficacement à la diffusion d'une culture politique vraiment scientifique.

Le gouvernement fasciste s'est préoccupé de remédier à cette insuffisance : il a institué des Facultés de Sciences Politiques auprès des Universités royales de Rome et de Pavie d'abord, auprès de celle de Pérouse ensuite.

Les deux premières Facultés tirent leur origine immédiate des écoles de Sciences Politiques créées dans les deux glorieux Athénées immédiatement après l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement. A la fin des quatre années réglementaires, toutes trois confèrent la licence ès-sciences politiques qui donne accès aux carrières d'État, carrière judiciaire exceptée.

La Faculté des Sciences Politiques de l'Université royale de Rome fut instituée par le Décret-Loi du 4 septembre 1925. Elle est outillée pour fournir aux jeunes gens une culture juridico-économique et politique. La préparation juridico-économique, réservée aux deux premières années, est la condition nécessaire de la spécialisation ultérieure dans les disciplines purement politiques ; il va de soi, en effet, que celles-ci se fondent sur le Droit et l'Économie. Les deux années suivantes sont consacrées à l'étude de matières jusque-là inconnues de nos Athénées : législation économique et législation du travail, politique et statistique économique, politique et législation financière, histoire des colonies et politique coloniale, histoire des traités et des relations internationales, science bancaire, législation coloniale.

Les enseignements, donnés dans les conférences académiques, trouvent ensuite leur complément dans les discussions qui se déroulent dans les Instituts de Droit Public et Législation Sociale, de Politique et Législation financière, de Statistique et Politique économique. L'activité de ces Instituts est prouvée par les publications qui en sont déjà sorties.

Un caractère avant tout historique : voilà la marque propre de la Faculté des Sciences Politiques née, en vertu du décret royal du 7 janvier 1926, auprès de l'antique Athénée de Pavie. A côté du Droit dont l'enseignement est traditionnel à Pavie, on entend maintenant les nouvelles disciplines : histoire des institutions publiques, diplomatie et histoire des traités, histoire des doctrines politiques, politique économique, économie bancaire, organisation des

États contemporains, droit syndical et droit du travail, politique coloniale. Prémices et base de ces disciplines les cours fondamentaux de Droit, d'Économie et d'Histoire sont donnés dans les deux premières années préparatoires. Telle est l'ossature de la Faculté. En outre, il existe des instituts de Politique Étrangère, de Politique Économique et de Droit Public ; là est la partie la plus vivante de l'enseignement, puisque là ont lieu les discussions entre professeurs et élèves. Aussi bien les résultats peuvent-ils dès maintenant être appréciés. Les Instituts ont en effet leurs organes : un recueil de publications et une revue *Annali di Scienze Politiche* qui, avec son supplément annuel, l'*Annuario di Politica estera* informe assidûment ses lecteurs sur l'activité scientifique ainsi que sur les événements politiques en cours.

Plus récente est la Faculté née dans l'Université royale de Pérouse. Instituée par un décret royal du 23 octobre 1927, dans la ville où siégea le Quartier général de la Marche sur Rome, ses caractères propres la différencient nettement de ses sœurs. Ils s'expriment par son nom même : Faculté Fasciste de Sciences Politiques, entendez faculté vouée plus que toute autre à l'étude des problèmes que l'avènement du gouvernement fasciste a posés devant le peuple italien. Ainsi qu'il est dit dans les Statuts, son but principal est de « développer la connaissance et la conscience du fascisme et de préparer les fascistes aux carrières : administrative, syndicale et corporative, consulaire et diplomatique, coloniale, journalistique ». Conformément à ce dessein, on y voit donnés, entre autres, des cours de systèmes de législation fasciste, de droit syndical et corporatif, d'histoire du journalisme, de législation sur la presse.

Ainsi chaque Faculté garde son originalité et répond, à sa façon, aux besoins d'une instruction politique supérieure.

ERALDO FOSSATI.

(Pavie.)

L'Institut international des langues et civilisations africaines. — Constituer un Bureau d'information, centraliser et diffuser des documents, aider à publier les plus importants de ceux-ci, mettre en rapport toutes les personnes qui, à un titre quelconque, s'intéressent à l'Afrique, telle est la tâche complexe et délicate à laquelle se consacre l'organisme créé à Londres il y a deux ans sous les auspices de Lord Lugard et de Maurice Delafosse (Londres, 22, Craven Street, Strand ; Paris, 26, rue de la Pépinière).

L'Institut a conçu, et commencé à réaliser, un programme essentiellement pratique, et auquel les puissances ayant des intérêts en Afrique ne peuvent demeurer indifférentes. Il se propose en effet d'étudier l'indigène, les idiomes qu'il parle, ses institutions, sa production, son travail.

Pour mener à bien une pareille entreprise, l'Institut semble s'être fortement organisé. Il possède un Conseil exécutif de douze membres, parmi lesquels on remarque M. Lévy-Bruhl, de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, le Gouverneur Honoraire Julien, dont les travaux sur Madagascar font autorité, et le Colonel Derendinger. Son Président est Lord Lugard, ancien Gouverneur Général de la Nigéria, Membre de la Commission des Mandats. Le Département de l'Ethnologie a été confié à un Directeur, M. H. Labouret,

Professeur à l'École des Langues orientales vivantes et à l'École coloniale, tandis que celui de la Linguistique est administré par le Professeur Diedrich Westermann, de Berlin, le savant qui s'est consacré depuis de longues années à la phonétique et aux idiomes africains.

Le premier soin des Directeurs a été de réunir une bibliographie aussi exhaustive que possible et d'éditer une revue trimestrielle. La bibliographie comprendra une partie linguistique, qui sera publiée prochainement ; il n'entre pas dans les vues actuelles de l'Institut de faire paraître les nombreuses références sur fiches concernant l'Ethnologie et dont le classement s'opère en ce moment.

Africa, Journal de l'Institut international des Langues et Civilisations africaines (trimestriel, in-8°, fascicule de 96 p., abonn., 22, Craven Street, un an 125 fr.) renferme des articles en allemand, en anglais et en français ; le premier numéro remonte au mois de janvier 1928. Malgré l'intérêt des travaux déjà parus et de ceux qui sont annoncés, l'Institut se rend compte qu'il peut encore apporter à la science une contribution plus précieuse en faisant connaître les documents ethnologiques et linguistiques réunis en Afrique, sous son impulsion, par des correspondants qualifiés ; c'est pourquoi il entend publier sous peu une série de monographies particulières. Il y joindra bientôt des travaux plus étendus, portant sur des questions générales, et annonce dès à présent dans cette catégorie un volume sur *La propriété foncière indigène dans l'Ouest Africain*.

Il est à peine besoin d'insister sur l'intérêt de pareilles entreprises. L'élaboration d'une doctrine coloniale rationnelle, l'amélioration des conditions matérielles et morales de la vie indigène ne sont pas les seuls bienfaits que l'on puisse en attendre. Elles intéressent également au premier chef les études de pure science dont les *Annales* veulent être l'organe. La connaissance des sociétés africaines, de leur constitution, de leurs formes économiques, est en elle-même un objet de recherches extrêmement important ; et quel sujet de réflexion, quels termes de comparaison n'offrent-elles pas à l'historien des sociétés européennes ?

L'histoire rurale en Tchécoslovaquie : revues et institutions.

— La Tchécoslovaquie ne possède pas — disons, pour réserver l'avenir, ne possède pas encore — d'institut spécialisé dans l'étude de l'histoire rurale. Mais divers périodiques et divers groupements, tout en poursuivant leurs fins propres, consacrent une part importante de leur activité à cette catégorie de recherches.

D'abord, par ordre de date, une revue : le *Časopis pro dějiny venkova* (REVUE POUR L'HISTOIRE DE LA CAMPAGNE), créé en 1914, sous le titre d'*Archives Agraires*. Son fondateur, M^r VYSTYD, fut une des victimes de la guerre ; il mourut peu après la publication du premier numéro. M^r J. KASIMOUR lui a succédé. Le *Časopis* a donné aux chercheurs la possibilité de faire connaître les résultats de leurs travaux ; il a, en outre, efficacement contribué à éveiller, dans un large public, le goût de l'histoire économique. Parmi les articles intéressants qui y ont paru, en grand nombre, citons le *Tableau Synoptique de l'histoire de la classe paysanne en Bohême et en Moravie*, de

M^r K. KROFTA, et les études de M^r VACEK, dont nous aurons à reparler ailleurs. Au commencement, le point de vue juridique et social dominait. Plus récemment, l'histoire de l'agriculture, proprement dite, a été abordée. Nous ne retiendrons qu'un exemple : l'étude de V. ČERNÝ sur *la répartition des pâturages en 1768 et 1848*.

Le *Časopis* se consacre exclusivement à l'histoire. Mais il a aujourd'hui fusionné avec une institution qui se propose une tâche plus large. Le *Musée Agricole Tchécoslovaque* a été fondé en 1918, après de longs préparatifs. C'est une société soutenue par les cotisations de ses membres et par des dotations publiques. Comme l'indique son sous-titre, *Institut pour l'étude et pour la formation de la campagne*, le *Musée* porte un intérêt très vif à la campagne d'à présent, à la population agricole, à l'agriculture en général. Son activité revêt des formes diverses. D'abord, la constitution de collections. D'autre part, le *Musée* intervient toutes les fois que se pose une question d'ordre pratique concernant la vie intellectuelle et sociale de la campagne ou bien la technique agricole. Dans les collections, on essaye de donner l'image de la production agricole contemporaine, dans toutes ses branches. En outre une attention toute particulière est accordée aux enquêtes rétrospectives, qui intéressent directement l'histoire économique. Des expositions montrent le développement de la technique, sous ses différents aspects ; d'autres sont consacrées aux constructions, aux machines, etc. La société a son siège à Prague ; mais justement préoccupée d'étudier les caractères propres de la vie agricole, dans les diverses parties du pays, elle a fondé des sections locales : à Brno, à Opava, à Frydek, en Slovaquie à Bratislava, dans la Russie subcarpathique à Mukačevo. A Bratislava, elle a fait construire un bâtiment, qui sera inauguré cette année. Dans les autres villes, à Prague notamment, les locaux disponibles sont plus petits ; on n'en est pas moins parvenu à y ouvrir déjà de nombreuses expositions. Au *Musée Agricole* se rattachent le *Musée Forestier*, le *Musée d'Horticulture* ; enfin le *Musée d'Ethnographie Slave*, dit *Musée Safarik*, qui est en projet.

En 1928, le *Musée* a commencé à publier régulièrement un *Bulletin*. Celui-ci tient ses lecteurs au courant de l'activité du *Musée*. En outre il s'est incorporé le *Časopis pro dějiny venkova* (à partir, par conséquent, de la quinzième année de ce dernier) : fusion rendue aisée par le fait que M^r Kasimour était en même temps rédacteur du *Časopis* et secrétaire général du *Musée*. Les articles de fond et les notes relatives à la vie intérieure du *Musée* sont résumés en français, anglais et allemand¹.

A côté de ces entreprises privées, l'œuvre des pouvoirs publics : en 1919, au Ministère de l'Agriculture, ont été fondées les *Archives agricoles de l'État*. Que renferment-elles ? D'abord, et essentiellement, les archives particulières du Ministère, dont le premier fonds a été constitué par les versements de l'ancien ministère autrichien de l'Agriculture, remontant à 1861. En outre les *Archives agricoles* sont chargées d'administrer les archives des domaines de l'État. Beaucoup de ces fonds domaniaux ont été versés au dépôt central ; d'autres sont restés sur place, à la campagne. On y trouve, non seulement les pièces relatives à la vie économique des domaines, mais aussi, pour la période

1. Nous nous proposons de rendre compte régulièrement des articles publiés par le *Bulletin*.

antérieure à 1848, des documents d'ordre judiciaire et politique. L'ancienneté des fonds est variable ; la plupart remontent jusqu'au xvii^e siècle ; quelques-uns, jusqu'au xiv^e. Avant la fondation des *Archives agricoles*, ils se trouvaient dans un état de conservation déplorable. Les *Archives*, pendant les dix premières années de leur activité, se sont employées à les réorganiser ; cette besogne demandera quelques années encore ; elle n'a pas été sans profit pour les fonctionnaires des *Archives* disposés à s'intéresser à l'histoire économique. Peut-être les *Archives* donneront-elles un jour naissance à l'*Institut d'histoire agraire* dont nous envisagions plus haut la création.

Enfin il convient de mentionner l'*Académie Tchécoslovaque d'Agriculture*, fondée en 1914. Institut scientifique avant tout, elle applique son activité à bien d'autres objets que l'histoire économique, mais n'a garde de négliger celle-ci. Elle lui accorde parfois son appui financier. C'est ainsi qu'elle a mis au concours la question suivante : de l'importance des règlements économiques, depuis le xv^e jusqu'au xix^e siècle. L'ouvrage récompensé sera publié cette année. Dans l'une des six sections de l'Académie, celle qui est chargée de la propagande intellectuelle, siègent des savants, voués aux recherches d'histoire agraire. Dans la section culturelle, d'autres savants, qui se consacrent à la sociologie rurale. Sociologues, historiens, il faut espérer qu'un jour se réalisera une collaboration efficace entre ces deux groupes de chercheurs ; elle exercerait une influence salutaire sur l'étude de l'histoire rurale.

V. ČERNÝ.
(Prague.)

IV. — ÉCONOMISTES ET HISTORIENS

Max Weber : un homme, une œuvre. — L'auteur de la présente étude, se trouvant à Berlin en 1911, y rencontra Edouard Bernstein, revenu depuis peu de temps d'Heidelberg, où Max Weber l'avait invité à faire quelques conférences devant ses étudiants. Il fut frappé de l'accent chaleureux avec lequel il parlait de ce sociologue. « C'est une riche nature, disait-il, un homme à la fois énergique et généreux, un esprit concentré, mais exceptionnellement ouvert, en un mot, un tempérament. » C'est bien l'impression qu'on emporte du livre très attachant où Mme Marianne Weber a fait revivre celui dont elle partagea l'existence et qui l'associa à toutes ses préoccupations¹. Carrière normale et classique en apparence d'un professeur d'Université allemande. Vie qui aurait été assez unie, sans une longue maladie, la retraite bien avant l'âge, la guerre, et une mort prématurée. Si l'on s'en tenait aux articles de revue, cours et livres qui en marquent les étapes, on ne se ferait pas une juste idée de ce qu'a été Max Weber, et de l'action qu'il a exercée. Cette œuvre scientifique ne représente en effet qu'un aspect de sa personnalité. Il fut orateur, et se dépensa en conférences et en discours. Il fut journaliste, et poursuivit plus d'une polémique. Tous les événements de la vie politique allemande, depuis le Kulturkampf et les lois d'exception jusqu'à la guerre, la défaite et la révolution, ont été l'occasion pour lui de prendre parti, et d'agir sur ceux qu'il pouvait atteindre. D'autre part il n'a été étranger à aucune des manifestations de la vie moderne : démocrate et libéral, mais non socialiste, féministe, mais non « érotiste » ni freudien, comme tant de contemporains cultivés de son pays, il fut lié personnellement avec le grand poète Stefan Georg, et il avait entrepris d'écrire une sociologie de la musique. Weber n'était pas un sociologue de cabinet. On peut dire que partout où il a aperçu des hommes rassemblés autour d'une œuvre ou d'une idée, il est allé se mêler à leur groupe. Du reste, il donnait aux autres plus encore qu'il n'en recevait. Les Allemands passent pour être un peu lents et difficiles à mouvoir. Ils ont besoin qu'un ferment soulève leur masse. Max Weber était allemand, très allemand², mais le levain était en lui.

L'œuvre de Max Weber est très dispersée. Il a écrit surtout des articles (aussi longs, d'ailleurs, que des livres) dans des revues, de grands manuels, des encyclopédies. C'est seulement après sa mort que la plupart de ses études ont été réunies dans des publications posthumes. L'objet de cette notice est de replacer ses études, articles, etc., et ces publications aussi, à leur date, d'en rappeler la succession, et d'indiquer où elles ont paru. Les événements de sa vie ne seront mentionnés qu'en vue de servir de cadre chronologique pour l'exposé de ses travaux.

Max Weber est né à Erfurt en 1864, d'un père magistrat, qui fut ensuite

1. MARIANNE WEBER, *Max Weber, ein Lebensbild*, vi-779 p., Tübingen, 1926.

2. Il était allemand. Cependant, par sa grand-mère maternelle, qui s'appelait Émilie Souchay, il descendait d'une famille française de huguenots d'Orléans, réfugiés en Allemagne au XVII^e siècle.

député national-libéral au Landtag, et conseiller municipal de Berlin. La famille Weber appartenait depuis plusieurs générations au patriciat marchand. Il suivit les cours de l'Université d'Heidelberg, puis de Berlin. C'était l'époque où la jeunesse allemande se pressait autour des chaires de Mommsen et de Treitschke. Max Weber vécut aussi dans cette atmosphère. En 1889, il soutint une thèse sur les sociétés de commerce au moyen âge, qui l'obligea à lire des centaines de collections de statuts italiens et espagnols, et, en 1891, il termina, dans le séminaire de Meitzen, une étude agraire et juridique d'histoire romaine¹.

Un an plus tard, le *Verein für Sozialpolitik* lui demandait d'organiser une enquête sur la situation des travailleurs ruraux allemands à l'Est de l'Elbe. Weber publia les résultats de cette enquête dans un volume de 900 pages, qui fut très remarqué². Il y montrait qu'un nombre de plus en plus grand de paysans allemands quittaient les marches de l'Est pour s'installer dans les grandes villes, ou émigraient en Amérique. Pourquoi ? C'est qu'on assistait à la disparition de l'ancien régime agraire, qui reposait sur l'exploitation des terres par les paysans groupés autour des seigneurs et liés à eux par des intérêts communs, au profit des grandes exploitations agricoles. Les propriétaires agrandissaient leurs terres, produisaient pour l'exportation, se transformaient d'une classe patriarcale de seigneurs en une classe de gros entrepreneurs agricoles. C'est pourquoi les paysans, qui n'espéraient plus devenir un jour propriétaires indépendants, s'en allaient. Les hobereaux alors cherchaient à attirer à leur place une main-d'œuvre à bon marché. Les Polonais et les Russes, longtemps tenus à distance par Bismarck, traversaient de nouveau la frontière de l'Est. Le niveau de vie des travailleurs allemands de la campagne baissait. Weber se plaçait au point de vue, non pas des producteurs ou des paysans, mais de l'État. Il fallait fermer les frontières, concluait-il, attacher les paysans au sol, si l'on voulait que les pays de l'Est demeurent allemands³. Et il dénonçait l'égoïsme de ces gros propriétaires aristocrates qui subordonnaient l'avenir de la nation à leurs intérêts de classe.

Max Weber se maria en 1893 ; la même année sa sœur épousait le fils de Mommsen. Chargé d'une suppléance à l'Université de Berlin, il y resta une année encore. C'est à ce moment qu'il publia, à l'occasion d'une grande enquête officielle, deux études sur la Bourse, en particulier sur les opérations à terme⁴. Les agrariens réclamaient la suppression des opérations à terme sur le blé. Mais, d'après Weber, le commerce, même purement spéculatif, remplit une fonction essentielle : il facilite l'égalisation des prix et la répartition des biens. Une bourse, pas plus qu'une banque, n'est un club de mora-

1. *Die römische Agrargeschichte in ihrer Bedeutung für das Staats- und Privatrecht*, Stuttgart, 1891.

2. *Die Verhältnisse der Landarbeiter im Ostelbischen Deutschland*. Schriften des Vereins für Sozialpolitik, volume 55, Leipzig, 1892. Enquête par questionnaires adressés aux propriétaires. Du même : *Die Landarbeiter in den evangelischen Gebiete Norddeutschlands*, Tübingen, 1899. Observations recueillies par l'intermédiaire des pasteurs et du Congrès évangélique social.

3. La menace russe à l'Est ne cessera pas de préoccuper Max Weber. Pendant la guerre il songera un moment à une entente ou alliance avec la Pologne reconstituée qui protégerait l'Allemagne contre le colosse moscovite et asiatique. Voir : MARIANNE WEBER, *op. cit.*, p. 564 et suiv.

4. *Die Börse*, Göttinger Arbeiterbibliothek, 2 Hefte, 1894-96. Reproduit dans : *Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, p. 256-322, Tübingen, 1924.

listes. C'est une arme entre les mains de l'État, qui s'affaiblirait dans la mesure où les marchés de certains produits se transporteraient à l'étranger.

En 1894, Max Weber fut appelé à Fribourg, en Bade, où on lui offrait, bien qu'il fût juriste, une chaire d'économie nationale. Il n'y resta que quelques années, et quitta bientôt cette ville pour enseigner à l'Université d'Heidelberg, où il prit la succession de Knies. C'est là qu'il connut le théologien Troeltsch : amitié précieuse, dont nous verrons plus tard quel put être le fruit. Mais, à la fin de 1897, Weber sent les premières atteintes d'un mal qui va interrompre pendant près de six ans (il en a 33 à ce moment) son activité scientifique : crise de dépression prolongée, qui l'oblige à suspendre ses cours dès le milieu de 1899. Cela dura jusqu'à 1903. Même à cette date, où il recommence à lire, Max Weber se croit incapable de remonter jamais dans sa chaire, et il donne sa démission. Les nombreux voyages qu'il fit, en Suisse, en Hollande, mais surtout en Italie, durant sa convalescence, ses séances dans les bibliothèques de Rome, où il se plonge dans l'histoire de l'Église, des monastères et des ordres religieux au moyen âge, et par ailleurs, de vastes lectures un peu désordonnées, qui le promènent à travers toutes les périodes et tous les pays, enfin cette longue période où il a été affranchi de toutes préoccupations universitaires, c'est peut-être grâce à tout cela qu'il a pu, pendant les dix années suivantes, produire avec une telle densité.

A la fin de 1903, il décide de fonder une Revue, qu'il dirigera avec Sombart et Jaffé : l'*Archiv für Sozialwissenschaft* (nouvelle suite de l'*Archiv für soziale Gesetzgebung und Statistik*, fondée et dirigée jusqu'alors par Heinrich Braun). C'est là qu'il publie, dès 1904, une étude assez poussée sur l'objectivité de la connaissance en matière de science et de politique sociale¹. En même temps paraissent, dans les *Schmollers Jahrbücher*, une série d'articles qu'il préparait depuis sa convalescence, sur : *Roscher et Knies et les problèmes logiques que soulève l'économie nationale historique*². Les sciences sociales et l'économie politique sont-elles des sciences au même titre que les autres ? Tandis que les économistes de l'école classique répondent : assurément, les sciences sociales doivent, en effet, découvrir les lois abstraites qui expliquent les faits sociaux, tout autre est le point de vue des économistes de l'école historique : pour eux, l'économiste, comme l'historien, ne doit se préoccuper que des faits concrets : tout ce qu'on lui demande, c'est de peindre un tableau qui reproduise exactement et qui aide à comprendre la succession des faits. Max Weber croit qu'il faut maintenir la distinction faite par le logicien Rickert entre les sciences de la nature et les sciences sociales (*Natur- und Kulturwissenschaften*). Celles-ci se distinguent des autres, non pas seulement par le genre de réalité qu'elles étudient, mais par la façon dont elles l'envisagent. Les sciences de la nature cherchent les lois générales, tandis que l'histoire et les disciplines qui s'y rattachent s'intéressent aux événements et objets individuels. Règles et notions sont donc pour elles les moyens, et non les buts de la connaissance.

Bien que Weber paraisse se rapprocher ainsi de Schmoller et de l'école historique, il s'en éloigne, et il s'en éloignera de plus en plus dans la suite, lorsqu'il s'efforce d'éliminer de la science sociale tout ce qui ressemblerait de

1. *Archiv für Sozialwissenschaft*, Band 19, 1904.

2. *Schmollers Jahrbücher*, années 27, 29, 30, 1903-06.

près ou de loin à des jugements de valeur. On s'étonnera plus tard de ce qu'il ait fallu tant discuter pour en venir là. Weber avait vu naître et grandir le socialisme de la chaire. Il observait que l'État considérait les professeurs d'économie nationale comme des praticiens, chargés de lui fournir des directives. Il sentait d'ailleurs que tout ce personnel savant et enseignant, pourvu de bénéfices et de prébendes, se plaçait trop naturellement en matière sociale au point de vue des classes privilégiées. Mais ni celui qui défend une institution parce qu'elle lui paraît bonne, ni celui qui veut la réformer parce qu'elle lui paraît nuisible, ne font de la science. Il n'est pas impossible que les ouvrages de Taine, qu'il lut durant cette période, aient sinon éveillé, du moins fortifié cette conviction chez l'économiste allemand.

Lorsqu'il exposait, dans le premier numéro de l'*Archiv*, quel serait son programme, il élargissait singulièrement le cadre qu'il fallait remplir. L'économiste travaillerait désormais en liaison avec les disciplines voisines, droit, psychologie sociale, sociologie. Toute l'histoire et toute la théorie devaient aider à mieux comprendre le développement du capitalisme, non seulement comme fait économique, mais aussi comme civilisation. Les articles qu'il publia en 1904 dans la revue nouvelle, sous le titre : *l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, lui permirent tout de suite, sur un exemple éclatant, de montrer à quel point une telle méthode pouvait être féconde¹.

Il défendait la thèse en apparence paradoxale que le capitalisme a des causes religieuses. Il en cherchait les preuves dans l'histoire, en particulier dans l'histoire des progrès, des luttes, et de l'établissement du protestantisme en Angleterre, aux xvi^e et xvii^e siècles. Il expliquait quelles conséquences devaient avoir sur la conduite de la vie les attitudes religieuses des communautés et des sectes luthérienne, calviniste, presbytérienne, puritaine, baptiste, etc... D'après lui, c'est parce qu'ils croyaient à la prédestination que les puritains anglais, recrutés pour la plupart parmi les artisans et commerçants de la *City*, furent capables de déployer dans l'exercice de leur profession cet effort sans détente et sans répit qui leur permit de s'enrichir, c'est-à-dire de créer et de multiplier les capitaux et en même temps de former l'espèce d'hommes, énergiques, absorbés, dévoués à leur tâche qui, seuls, pourront les mettre en valeur. Si la croyance à la doctrine des élus et des réprouvés eut de telles conséquences, c'est que l'effort probe et soutenu, les privations et les renoncements, enfin la richesse qui consacre une vie ainsi occupée et remplie, auraient été, pour les puritains, la seule garantie du salut spirituel. Les élus, les saints, devaient se distinguer et être distingués des autres, dès cette terre, par quelque signe. Du moment qu'ils concevaient que la réussite commerciale et industrielle, couronnant une existence de labeur sans répit, pouvait être ce signe, on conçoit que, dans leurs âmes, les préoccupations marchandes et les préoccupations religieuses aient dû se pénétrer et

1. *Archiv für Sozialwissenschaft*, Band 20, 1904, et Band 21, 1905. Reproduit, ainsi que l'article de 1903 sur les sectes protestantes, etc., avec des notes très nombreuses et développées, dans les *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, 1^{er} volume, p. 17-236, Tübingen, 1920. Voir notre compte rendu (à propos de la traduction du livre de Sombart, *Les Juifs et la vie économique*, qui parut dans son texte allemand en 1911), dans *l'Année sociologique*, p. 745 et suiv., nouvelle série, tome I, 1926. Voir aussi le résumé de l'essai de Weber, *Les origines puritaines du capitalisme*, que nous avons publié dans la *Revue d'histoire et de philosophie religieuse* (Faculté de théologie protestante, Strasbourg), v^e année, n^o 2, mars-avril 1925, p. 132-154.

se renforcer. Constitué sous la pression du protestantisme puritain dès le xviii^e et le xix^e siècle, le capitalisme trouve dans les conditions économiques un appui suffisant pour qu'il soit inutile de l'expliquer aujourd'hui par des causes religieuses. Et, sans doute, si la Réforme n'avait pas eu lieu, le capitalisme se serait développé tout de même, mais peut-être suivant un autre rythme, à une autre époque, en d'autres pays. Qu'il soit apparu en Angleterre, dans la période où ce pays obéit le plus à la propagande puritaine, c'est la preuve que la Réforme religieuse appelait la révolution industrielle.

Dans les derniers mois de 1904, Max Weber fit un voyage aux États-Unis. Il put y retrouver les traces encore vivantes des origines du capitalisme, et y observer le capitalisme moderne dans la pureté de son type. Il publiera, en 1906, sous le titre : *Les sectes protestantes et l'esprit du capitalisme*, une étude qui complète la précédente, et où il vérifie la même hypothèse d'après l'expérience américaine¹. Dans l'exclusivisme des clubs d'aujourd'hui, qui est un trait si caractéristique de la vie sociale américaine, il retrouve l'esprit des anciennes sectes protestantes, quakers et baptistes. « Le succès capitaliste d'un frère de la secte était autrefois une preuve de son état de grâce, et augmentait le prestige de son groupe. C'est ainsi que purent alors se légitimer et se transfigurer les motifs individualistes du capitalisme. »

Ce travail n'était que la première partie d'une vaste enquête qui devait porter sur l'histoire universelle². Il la poursuivra à partir de 1911, et, sous le titre : *Éthique économique des grandes religions*, il publiera dans l'*Archiv*, de 1915 à 1919, une série d'articles sur *Le Confucianisme et le Taoïsme, l'Hindouisme et le Bouddhisme*, et, enfin, *L'Ancien Judaïsme*³. Contre le matérialisme économique, il s'était efforcé d'établir que la religion exerce une forte influence sur l'industrie, le commerce, et l'organisation de la vie matérielle. Mais il voulait étudier également l'action inverse ou réciproque qu'exercent les conditions de vie matérielles, économiques, géographiques sur les idées religieuses et morales. Il fixait son attention sur les catégories sociales qui, sous cette double influence, fixèrent les règles de conduite : lettrés prébendés par l'État en Chine, caste héréditaire d'hommes cultivés dans l'ancien hindouisme, moines mendiants de l'ancien bouddhisme, guerriers conquérants de l'Islam, parias bourgeois du judaïsme d'après l'exil. Programme infiniment vaste, qui le condamnait à travailler sur des données de seconde main, mais qu'il abordait sans parti-pris quelconque. « Ich bin zwar religiös absolut unmusikalisch », disait-il.

Il poursuivait cependant ses recherches économiques. En 1908, il écrivit une grande étude historico-sociologique sur *le problème agraire dans l'antiquité*. Il y explique la différence entre la culture antique et la culture moderne

1. Osternummer der *Frankfurter Zeitung*, 1906. Reproduit (plus développé) dans *Die Christliche Welt*, puis dans les *Gesammelte Aufsätze*, etc., 1920 (Voir p. 84, n. 1).

2. Il voulait d'abord étudier de ce point de vue, c'est-à-dire dans ses rapports avec l'organisation économique, le christianisme avant la Réforme et au moyen âge. Mais comme à cette époque (commencement de 1908), les études de Troeltsch sur les doctrines sociales des églises chrétiennes commencent à paraître dans l'*Archiv*, il craint que leurs chemins ne se touchent sur un trop long parcours, et préfère travailler sur un autre terrain.

3. *Archiv für Sozialwissenschaft*, Band 41, septembre et novembre 1915 (*Konfuzianismus und Taoismus*), avril et décembre 1916, et Band 42, mai 1917 (*Hinduismus und Buddhismus*), Band 44, octobre 1917, mars et juillet 1918, et Band 46, décembre 1918, Band 47, juin et décembre 1919 (*Das antike Judentum*). Reproduits dans : *Gesammelte Aufsätze zur Religionssoziologie*, Tübingen, 1920.

par des causes géographiques élémentaires : la culture antique, localisée sur les côtes maritimes et les rives des fleuves, s'oppose à la culture de l'intérieur des terres (Binnenkultur) du moyen âge et des temps modernes. D'autre part, se demandant si l'on trouve dans l'antiquité un capitalisme, au sens moderne de ce terme, il croit que les anciens n'ont pas connu la fabrique et les travailleurs d'industrie. Mais il y a eu un capitalisme antique, si l'on entend par là le fait que des particuliers utilisent leurs biens en vue du gain, et l'on en peut énumérer bien des formes : fermage des impôts et travaux publics, mines, commerce maritime, emploi d'esclaves dans les plantations, banques, prêts hypothécaires, commerce à l'étranger, location (Vermietung) d'esclaves, exploitation capitaliste d'esclaves industriels qualifiés, avec ou sans ateliers. Bien d'autres questions sont envisagées dans ces 300 pages où il a fait tenir toute une sociologie de l'antiquité¹.

A la même époque, il écrivit deux études qui devaient servir d'introduction à la grande enquête organisée par le *Verein für Sozialpolitik* sur la sélection et l'adaptation des ouvriers de la grande industrie². Lui-même avait fait à cette occasion une enquête personnelle dans une grande usine de tissage. Il y examinait les travaux de Kraepelin et de son école sur les conditions physiologiques du travail ouvrier. Ces méthodes de laboratoire lui paraissaient d'une application si difficile qu'elles ne permettaient d'observer qu'un nombre très limité de sujets. Il faudrait combiner et corriger l'une par l'autre la méthode des moyennes qui porterait sur un grand nombre de cas, et l'observation de cas individuels particuliers et concrets. L'appui que les sciences de la nature et les sciences sociales pouvaient se prêter était en somme assez limité.

En 1908-1909, il forma le projet d'une grande publication collective, le *Grundriss für Sozialökonomik*, qui devait compter parmi ses collaborateurs plusieurs des économistes théoriciens et spécialistes les plus connus des deux pays de langue allemande. Lui-même en assura la direction. Les deux premières sections seulement parurent avant la guerre. La troisième, qui est l'œuvre propre de Max Weber, ne fut publiée qu'après sa mort, sous le titre : *Économie et société*³. Elle est malheureusement inachevée. La première partie, qui fut rédigée en dernier lieu, nous présente une « théorie conceptuelle » de la sociologie économique. Les définitions, classifications, développements s'y succèdent et s'y enchaînent à la manière des chapitres d'un traité scientifique où les faits ne sont rappelés qu'à titre d'exemples ou d'illustrations. Quant au reste de l'ouvrage (p. 181 à 817), composé vers 1911-1913, c'est une sorte de sociologie descriptive et concrète, qui a servi de point de départ et de base expérimentale à l'exposé plus abstrait du début.

Il y a derrière toute cette construction une doctrine des catégories sociologiques qu'il n'est pas facile de formuler. Weber y travaillait encore, lorsque

1. *Agrarverhältnisse im Altertum*, dans : *Handwörterbuch der Staatswissenschaft*, 3 Auflage, 1909. Reproduit dans : *Gesammelte Aufsätze zur Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, p. 1 à 288, Tübingen, 1914. Voir notre compte rendu, *Année sociologique*, nouvelle série, tome I, 1926, p. 748.

2. *Zur Psychophysik der industriellen Arbeit*. *Archiv für Sozialwissenschaft*, Band 27, 28 et 29, 1908-09. Reproduits dans : *Gesammelte Aufsätze zur Soziologie und Sozialpolitik*, p. 1 à 255, Tübingen, 1924.

3. *Wirtschaft und Gesellschaft*, dans : *Grundriss der Sozialökonomik*, III Abteilung 1^{er}, 2^e und 3^e Teil, 1922, 840 p.

la mort a interrompu son œuvre. Il cherchait à définir des types. Qu'entendait-il au juste par là ? Ces types n'auraient rien de commun avec les genres ou les espèces des sciences naturelles, non plus qu'avec les notions générales sur lesquelles reposent le droit et la jurisprudence. Les termes : état, nation, société coopérative, société par actions, lui paraissaient impropres, parce qu'ils laissent supposer qu'il existe des personnalités collectives. Il voulait rester plus près du monde sensible, et décrire les formations collectives comme des assemblages d'individus qu'une force, quelle qu'elle soit, motifs psychiques, pression extérieure, ou l'un et l'autre, contraint d'agir d'une certaine façon. L'essentiel était que l'observateur pût rencontrer, sur toute la terre, des types de groupements et d'actions semblables. Derrière cette conception un peu incertaine, on devine du moins un sens assez juste de l'insuffisance des notions traditionnelles.

Le terme charisme (du grec : charisma, grâce) que Weber a inventé, et qui revient souvent sous sa plume, paraît avoir eu un certain succès en Allemagne. Par là il entend le caractère religieux et surnaturel qu'on attribue à tels individus consacrés, à telles lois révélées, et qui explique plusieurs traits de l'organisation politique ou économique dans des sociétés peu avancées. Au charisma, et aussi à la tradition, s'oppose le rationalisme, qui est essentiellement occidental. C'est le rationalisme qui a donné naissance aux constitutions politiques et à l'administration bureaucratique des États modernes, aux formes juridiques du droit, aux formes techniques de la comptabilité. C'est la science rationnelle qui a permis de calculer exactement les facteurs techniques du capitalisme. C'est l'union du rationalisme théorique et pratique qui distingue la civilisation moderne de la civilisation antique (qui n'a connu avec les Grecs que le rationalisme théorique), et c'est encore le rationalisme qui distingue l'une et l'autre des civilisations asiatiques¹.

La généralité de ces vues ne doit pas faire oublier la masse considérable de faits réunis dans cet ouvrage. Cette étude historique et comparative de toutes les civilisations qui nous sont maintenant accessibles élargit singulièrement notre horizon économique. Elle nous habitue à replacer les institutions qui nous entourent dans un ensemble très vaste dont elles ne constituent apparemment qu'une faible partie. Weber passe en revue les divers groupes domestiques, les clans, les groupes religieux, juridiques, urbains, etc., et relève leurs caractères économiques. Il étudie d'autre part les faits économiques dans leurs rapports avec les diverses sortes de prééminence sociale, en particulier avec les classes sociales. Nous ne pouvons qu'indiquer en gros le caractère et le contenu de ce volume de plus de 800 pages, dont une étude de détail révélera seule la richesse et l'originalité.

On trouvera dans le livre de Marianne Weber (p. 525 à 670) quatre chapitres très nourris et vivants sur l'attitude et l'activité de Max Weber pendant la guerre et la révolution. Rappelons seulement qu'il accompagna la délégation allemande à Versailles en mai 1919, et que, lorsque se posa la question de la responsabilité de la guerre, il fut chargé officiellement, en

1. Ces idées sont reprises et développées dans le dernier cours professé par Max Weber en 1920, qui a été publié après sa mort : *Wirtschaftsgeschichte*, abrégé de l'histoire économique et sociale universelle, reconstitué d'après les notes de ses auditeurs et publié par S. Hellmann et M. Palyi, München und Leipzig, 1923, xiv-348 p. Voir notre compte rendu : *Année sociologique*, nouvelle série, tome I, 1926, p. 749.

collaboration avec H. Delbrück, Max Montgelas et Mendelssohn-Bartholdi, de rédiger une note (publiée depuis comme livre blanc) où le point de vue allemand était présenté.

A la fin de la guerre il avait pu reprendre son enseignement. Il professa à Vienne dans l'été de 1918, et à Munich à partir de 1919¹. Il y mourut le 14 juin 1920, à 56 ans.

Faut-il regretter que cette œuvre reste inachevée, et que Max Weber n'ait pu donner à ses idées leur forme définitive ? Sans doute. Mais, quand bien même il aurait vécu plus longtemps, rien ne prouve qu'il se serait enfin arrêté sur certaines positions, pour les consolider et n'en plus bouger. Ce qui frappe au contraire chez lui, c'est qu'il n'a pas cessé de se renouveler. Chaque fois qu'il venait d'achever un travail, il semblait qu'il eût pris un nouvel élan pour aller plus loin. On le comparerait volontiers à l'un de ces industriels capitalistes de l'époque héroïque, si bien décrits par lui, qui se sentaient moralement obligés de replacer tout ce qu'ils gagnaient dans de nouvelles entreprises. Weber n'a pas songé un instant à vivre sur son fonds scientifique : il ne se préoccupait que de l'accroître. Au reste, le même besoin de mouvement et de renouvellement qui l'entraînait d'un domaine à l'autre, l'obligeait, lorsqu'il s'appliquait quelque temps à une question, à la creuser et à en découvrir des aspects inconnus. Ceux qui s'approcheront des mêmes problèmes retrouveront longtemps encore ses traces et pourront, en toute confiance, s'engager dans les directions qu'il a marquées.

MAURICE HALBWACHS.
(Strasbourg.)

1. Le dernier article de Max Weber publié dans l'*Archiv für Sozialwissenschaft*, Band 47, 1920, est une étude importante sur la ville : *die Stadt*, qu'on a reproduite dans *Wirtschaft und Ethik* (dans *Grundriss für Sozialökonomik*, voir ci-dessus).

V. — NOUVELLES SCIENTIFIQUES

Les *Studi medievali*, fondés en 1904 par F. Novati et R. Renier, devenus en 1923 les *Nuovi Studi*, renoncent aujourd'hui (depuis avril 1928) à l'épithète de *nuovi* et, sous leur ancien nom, chez leur éditeur primitif (G. Chiantore, successeur de Loescher, à Turin), assurés désormais d'une périodicité semestrielle régulière, se proposent de poursuivre vaillamment leur glorieuse carrière. Nos vœux les accompagnent d'autant plus volontiers que, si l'on en juge par le premier numéro de cette « nouvelle série », la rédaction fera à l'histoire économique une place assez large.

M. B.

Publiée par M^r A. GRANDIN, à la librairie du Recueil Sirey, la *Bibliographie générale des Sciences juridiques, politiques, économiques et sociales de 1800 à 1925* se complète aujourd'hui d'un premier supplément. Consacré aux années 1926 et 1927, ce fascicule de 224 pages, muni de deux excellentes tables, rendra aux travailleurs les services les plus appréciables. Les rubriques *Histoire du Droit ; Droit international public ; Économie politique ; Sociologie* sont particulièrement intéressantes pour les historiens. La rubrique *Colonies Françaises* ne l'est pas moins et paraît très soignée ; par contre sur l'Alsace-Lorraine peu de choses et des lacunes. Le titre de la publication peut induire en erreur sur un point d'importance : en fait, la *Bibliographie générale* est uniquement une *Bibliographie française*. Elle ne cite que les livres et les tirages à part de langue française. Mais elle les cite correctement et abondamment. Elle constitue un instrument de travail de première utilité ; il faut souhaiter qu'il soit toujours maintenu au courant.

L. F.

Les élèves et les amis de G. VON BELOW pensaient célébrer son soixante-dixième anniversaire au début de 1928. Le destin en a décidé autrement. Von Below est mort le 20 octobre 1927, et c'est pour rendre un dernier hommage à sa mémoire que quatorze historiens publient aujourd'hui, sous le titre de : *Aus Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*¹, un recueil d'articles dont la plupart intéressent nos études. Ils sont suivis d'une bibliographie soignée du maître disparu, dressée par M. L. Klaiber.

Pas d'études sur l'antiquité. Pour le moyen âge, des mémoires de G. Salvioli (*Massari e Manenti nell'economia italiana medievale*) ; F. Schneider (*Staatliche Siedlung im frühen Mittelalter*) ; A. Schultze (*Das Testament Karls des Grossen*) ; R. Häpke (*Die ökonomische Landschaft und die Gruppenstadt in der älteren Wirtschaftsgeschichte*) ; M. Weinbaum (*Londons Aldermänner und Warde im 12-14 Jhd*) ; G. Mohr (*Haltezwang und Wegerichtung nach österreichischen Quellen*) ; H. Ammann (*St. Gallens Wirtschaftsstellung im Mit-*

1. Stuttgart, Kohlhammer, 1928, in-8°, VIII-370 p.

telalter); H. Aubin (*Wirtschaftsgeschichtliche Bemerkungen zur ostdeutschen Kolonisation*). Ces divers travaux prolongent, comme on le voit, dans les directions qui lui étaient familières, l'activité intellectuelle de l'auteur de *Der deutsche Staat des Mittelalters*, des *Probleme der Wirtschaftsgeschichte*, ou de *Territorium und Stadt*.

Les autres études abordent des problèmes récents. C. Brinkmann (*Zwei sprachgeschichtliche Beiträge zur Entwicklung des Wirtschaftsrechts*) étudie le sens et l'histoire des mots *Bönhase* et *Firma*; H. Nabholz (*Zur Frage nach den Ursachen des Bauernkrieges 1525*) donne, sur un problème ardu et controversé, un bon état de question; Th. Mayer (*Zur Geschichte der nationalen Verhältnisse in Prag*), E. Baasch (*Der Kaufmann in der deutschen Romanliteratur des 18. Jahrhunderts*), enfin W. Tuckermann (*Das Deutschtum in Kanada*) complètent la partie moderne du recueil.

L. F.

A TRAVERS LES LIVRES ET LES REVUES

L'Esclavage en Sicile depuis la fin du moyen âge.

Le servage, dans l'Europe médiévale et moderne, a été sinon toujours très bien compris, du moins souvent étudié. L'esclavage, beaucoup plus rarement. Il a joué pourtant, à la fin du moyen âge et jusqu'en plein cœur de ce qu'on est convenu d'appeler les temps modernes, un rôle qui ne fut point sans importance : à peu près uniquement, à vrai dire, dans les pays méditerranéens. De moment en moment, quelques recherches de détail viennent jeter un peu de lumière sur cette institution trop négligée. C'est ainsi que tout récemment les esclaves siciliens ont inspiré à M. MATTEO GAUDIOSO, archiviste de Catane, un très consciencieux travail¹. Cet ouvrage sera vraisemblablement peu répandu hors de l'Italie. Je crois bon d'en marquer ici les résultats essentiels et d'indiquer en même temps les problèmes — quelques-uns d'un intérêt très général — qu'il laisse, au moins provisoirement, sans réponse. Peut-être quelques chercheurs puiseront-ils, dans ce compte rendu détaillé et critique, des suggestions utiles.

Durée de l'institution. — Son apogée semble avoir été les xiv^e, xv^e et xvi^e siècles. A ce moment, il n'est guère de maison noble, ecclésiastique ou bourgeoise — même de fort petite bourgeoisie — qui n'ait son ou ses esclaves (p. 24). Ce n'est pas que, au total, la proportion de la population servile à la population libre ait jamais été très forte (59 esclaves sur 3 099 habitants, en 1569, à Francofonte ; ce sont les seuls chiffres précis donnés par M. Gaudioso, p. 24, n. 7). Sur l'époque précédente — dynasties normande et souabe — nos renseignements sont beaucoup plus maigres, à la fois faute de documents (particulièrement de ces actes notariés qui, pour la fin du moyen âge, ont fourni à M. Gaudioso tant de données précieuses), et aussi parce que, selon toute apparence, les esclaves étaient alors moins nombreux que par la suite ; il y en avait pourtant (p. 19). Au xvii^e siècle, autant que je puis voir (M. Gaudioso n'est pas très précis sur ce point), la population servile était encore assez abondante ; elle décline au xviii^e, mais jusqu'au début du xix^e, l'esclavage demeura une institution officiellement reconnue (voir le texte du 22 mai 1812, qui sera cité plus bas).

Cette courbe est, à peu de choses près, celle de l'esclavage méditerranéen en général, autant du moins que les études entreprises jusqu'ici nous permettent d'en reconstituer le dessin. Une seule particularité notable : l'esclavage paraît bien s'être maintenu, en Sicile, plus longtemps que dans la plupart des pays chrétiens environnants. M. Gaudioso explique cette persistance

1. *La schiavitù domestica in Sicilia dopo i Normanni. Legislazione-Dottrina-Formule*, Catania, Crescenzo Galàtola, 1926, in-8°, 138 p. La bibliographie de l'esclavage médiéval et moderne est prodigieusement dispersée. J'ai indiqué quelques travaux essentiels dans la *Revue de Synthèse historique*, t. XLIII 1927, p. 89, et, dans la même revue, au t. XLI, 1926, p. 96 et suiv., à propos des thèses de M. Lefebvre des Noëttes sur la *Force motrice animale*, esquissé, très sommairement, l'histoire de l'institution.

anormale par la guerre de course, à peu près perpétuelle entre les Siciliens et leurs proches voisins du Maghreb ; elle fournissait d'esclaves les deux rivages opposés.

Resterait à rendre compte de l'ensemble du tracé. Pourquoi cette forte montée au xiv^e siècle ? Pourquoi la descente à partir du xvii^e ? M. Gaudioso n'a tenté aucune réponse. Aussi bien, en Sicile, l'existence de la domination musulmane, du x^e au xiii^e siècle, donne-t-elle à l'histoire de l'esclavage médiéval un tout autre point de départ que dans l'Italie péninsulaire. On n'en doit que plus vivement regretter que le problème ait été négligé.

Droit de l'esclavage. — C'est la partie la plus abondamment traitée par M. Gaudioso, dont l'étude est essentiellement juridique. Il faut distinguer la doctrine, élaborée par les juristes, sous l'inspiration du droit romain, et la pratique, qui, formée sous des influences très complexes, différait sensiblement du droit théorique. En fait, la condition de l'esclave sicilien nous apparaît comme très dure. Il était vraiment la chose d'autrui. Rien de plus significatif que les énumérations des inventaires : « une tasse d'argent, une petite tasse d'argent, deux femmes esclaves, d'origine tartare, ... un tonneau plein de vin » (p. 53 : 1372). Les enfants étaient couramment vendus sans leurs parents (p. 88). Conformément au principe général des législations médiévales, alors qu'il était interdit de réduire en servitude un chrétien ou plutôt un catholique, par contre l'esclave païen ou schismatique d'origine, mais baptisé après son asservissement, n'en restait pas moins esclave ; la conversion n'entraînait pas l'affranchissement. Sur 648 esclaves du sexe masculin, recensés à Palerme en 1565, 147 étaient chrétiens, — entendez, je pense, catholiques (p. 27). Le 22 mai 1812 encore, dans un rapport au roi, souvent cité par les historiens de l'esclavage (par M. Gaudioso, p. 31), la Junte des Présidents et Consultants déclarait : « L'autorité des publicistes, la sainteté de notre religion, la discipline de l'Église, les sanctions des lois nationales, l'usage constamment appliqué dans notre royaume nous persuadent de suggérer à Votre Majesté que l'esclave même après le baptême doit demeurer dans sa condition servile, pour peu que son maître... refuse de lui donner la liberté. » Cependant, comme nous le verrons à l'instant, un traitement de faveur fut accordé, de bonne heure, aux esclaves grecs.

Recrutement. — L'élève du bétail humain, très délicate, n'a, dans la plupart des civilisations à esclaves, jamais fourni qu'une part relativement faible de la population servile. La Sicile ne faisait pas exception à la règle. A Palerme, en 1565, à peine plus de 41 % (exactement 268 sur 648), des esclaves étaient nés dans le pays, de parents déjà engagés dans les liens de la servitude (p. 27). L'esclave était avant tout une marchandise d'importation. D'où la Sicile tirait-elle les siens ?

Au début du xiv^e siècle la majorité étaient des Grecs — *servi de Romania* — jetés sur les marchés de l'île surtout par les razzias de la Grande Compagnie catalane. Schismatiques, les Grecs étaient étrangers à la véritable *societas christiana*. Ils pouvaient légalement être asservis. Pourtant on paraît de bonne heure avoir éprouvé à leur égard quelques scrupules. Les actes de vente qui les concernent préfèrent à la formule usuelle — « a vendu tel esclave » — une expression moins brutale : « a vendu... les ouvrages et services, *vendidit... operas et servicia omne persone cuiusdam servi greci de*

Romania » (p. 92). Puis, en 1310, le roi Frédéric II prit en leur faveur une mesure d'un rare libéralisme : désormais tout esclave grec qui abjurerait le schisme serait, au bout de sept ans de servitude, automatiquement affranchi. Quels motifs avaient inspiré cette générosité ? Des préoccupations d'ordre purement religieux, pense M. Gaudioso. L'explication, en soi, n'a rien d'improbable. Pourtant on ne voit pas très bien, dans cette hypothèse, pourquoi le bénéfice de la législation nouvelle ne fut pas étendu à tous les convertis, ou du moins à tous les anciens schismatiques, Russes par exemple. La politique orientale du gouvernement sicilien ne fut-elle pour rien dans l'affaire ? La question méritait d'être posée et la recherche — dût-elle n'aboutir qu'à des résultats négatifs — d'être tentée. Je ne puis, pour ma part, qu'indiquer le problème. Fut-ce par l'effet de cette disposition, évidemment très désavantageuse aux acheteurs d'esclaves grecs, et en conséquence (car elle ne pouvait manquer de faire baisser les prix) aux marchands qui en faisaient commerce ? Fut-ce simplement, comme M. Gaudioso paraît le supposer, par suite de la dissolution de la Compagnie catalane ? Dans la seconde moitié du xiv^e siècle, les *servi de Romania* disparurent à peu près totalement. Ils furent remplacés par des Tartares (je crois, contrairement à M. Gaudioso, que ce mot fait allusion, non à la nationalité d'origine des esclaves, mais à celle des premiers trafiquants ; on appelait ainsi, très généralement, les malheureux qui, razziés dans la région de la mer Noire par les coureurs tartares, avaient été vendus par ces derniers aux marchands européens), des Circassiens, des Russes, des Bulgares et surtout des Africains, nègres ou « olivâtres ».

L'observation prouve qu'un régime de main-d'œuvre servile ne peut guère se maintenir que par un afflux abondant de marchandise humaine, celle-ci n'étant d'un emploi avantageux qu'à condition de conserver son bon marché. Par qui, en Sicile, se faisait le commerce des esclaves ? Sur quelles places ? A quels prix ? Autant de questions d'un intérêt capital, que M. Gaudioso ne s'est même pas posées (un texte, de 1307-1308, cité incidemment, p. 44, n. 3, semble montrer que la Sicile n'était parfois, dans le transit servile, qu'une simple étape). Sans l'étude de la traite, celle de l'esclavage est proprement inintelligible ; il est extrêmement fâcheux que M. Gaudioso ne l'ait point senti.

Utilisation économique des esclaves. — Encore un problème presque totalement négligé. Une observation pénétrante toutefois : dans la Sicile de la fin du moyen âge et des temps modernes, l'absence d'esclaves à professions « intellectuelles », notamment d'esclaves employés de bureau, marque un contraste très net avec la civilisation antique ; c'est que la masse se recrutait dans des populations peu préparées aux travaux de l'esprit, et, en tout cas, étrangères à la culture occidentale (p. 56). Pour le reste, nous en sommes réduits à l'indication donnée, sans preuves à l'appui, par le titre même de l'ouvrage. Visiblement, M. Gaudioso considère l'esclavage sicilien comme à peu près uniquement de nature « domestique ». A la main-d'œuvre servile les propriétaires ou bourgeois de l'île auraient demandé des serviteurs ou servantes (souvent des concubines), non des ouvriers de l'atelier ou des champs. Tel fut, en effet, le caractère général de l'esclavage méditerranéen ; d'esclaves ruraux il n'y en eut, semble-t-il, jamais, en quantité notable, que dans la péninsule ibérique et les Baléares. En Sicile, d'ailleurs, le nombre

relativement bas des esclaves ne permet guère de supposer qu'ils aient pu jouer dans l'industrie ou l'agriculture un rôle bien considérable. Une recherche plus poussée n'eût cependant pas été inutile. De-ci, de-là (notamment p. 42), je vois mentionner des louages d'ouvrages par les maîtres. Travaux domestiques toujours ? Est-ce certain ? P. 131, on nous montre un boucher qui s'assure pour cinq ans les services d'un affranchi, en avançant à celui-ci le prix de sa liberté (genre de spéculation, paraît-il, assez répandu et sur lequel on eût aimé quelques détails). Le contrat prévoit expressément que l'homme sera employé à la boucherie ; avant son affranchissement, n'avait-il pas déjà exercé le même métier ?

Il faut souhaiter que M. Gaudioso, qui a sous la main une si belle documentation, complète un jour son travail, déjà fort utile, par des indications d'un caractère plus spécialement économique. Et, puisque nous en sommes au chapitre des vœux, formons-en un autre encore. La France méditerranéenne, comme la Sicile, eut ses esclaves. Ceux du Roussillon ont déjà trouvé leur historien¹ ; mais non pas ceux du Languedoc², ni de la Provence. Serait-ce que les documents font défaut ? Impossible ! Les archives du Midi sont riches ; les séries notariales, en particulier, ne le cèdent guère à celles de la Sicile. Serait-ce que les travailleurs manquent ? Le réveil des études historiques, en Provence, au cours de ces dernières années, interdit de le croire. Il faut donc admettre, tout simplement, que le sujet, un peu à l'écart des sentiers battus, a passé inaperçu. Je serais heureux si jamais ces lignes, tombant sous les yeux de quelque érudit en veine de curiosité, l'incitaient à tenter l'entreprise.

MARC BLOCH.

Ports d'aujourd'hui, ports d'autrefois :
à propos d'une étude sur Gênes et sur Marseille.

Au port de Gênes, M. MAURICE BYÉ vient de consacrer une excellente étude qui lui a valu le titre de docteur ès-lettres de l'Université de Lyon³. C'est une monographie sérieuse, bien documentée, appuyée sur des données numériques abondantes et rigoureusement critiquées. Mais c'est beaucoup plus qu'une monographie. D'abord, parce que M. Byé institue, d'un bout à l'autre de son livre, une comparaison suivie, attentive et, on peut ajouter, honnête entre Gênes et Marseille, les deux grands ports de la Méditerranée occidentale : différents et cependant semblables, rivaux et cependant guettés par les mêmes ennemis. Ensuite, parce qu'un port de l'envergure de Gênes, ou de Marseille, c'est naturellement l'un des meilleurs observatoires où puisse s'établir l'homme qui sait et désire voir, pour étudier l'activité non

1. A. BRUTAILS, *Étude sur l'esclavage en Roussillon du XI^e au XVII^e siècle*, dans *Nouv. Revue Historique de Droit*, t. X, (1886).

2. Indications insuffisantes dans A. GERMAIN, *Histoire du commerce de Montpellier*, 1861, t. II, p. 13 et 17 ; C. PORT, *Essai sur l'histoire du commerce maritime de Narbonne*, 1854, p. 71 ; LOUISE GUIRAUD, *Recherches et conclusions nouvelles sur le prétendu rôle de Jacques Cœur*, dans *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 1900, p. 40 et suiv. et p. 85.

3. *Le Port de Gênes ; son activité, son organisation, sa fonction économique*, Paris, Alcan, s. d. [1927] in-8°, XVI-276 p.

d'une ville, ni d'une région, ni même d'un grand pays — mais de la vie économique du monde entier, dont les moindres pulsations transmises de proche en proche viennent se répercuter, de façons d'ailleurs très diverses, dans la vie de ces grands organismes, à la fois autonomes et dépendants, que sont les ports modernes.

On trouvera, dans le livre de M. Byé, plusieurs motifs d'intérêt puissants. Et d'abord, une étude fort attentive des formes que revêt actuellement l'activité génoise. Un historique le précède, beaucoup trop sommaire, partant sans valeur : mieux aurait valu le supprimer tout à fait¹. Mais sitôt arrivé à l'époque toute contemporaine, M. Byé reprend ses avantages. Tout ce qu'il dit des conditions de développement qu'offraient respectivement à Gênes et à Marseille le site géographique, la position, le tracé des voies naturelles, l'abondance ou la pénurie des ressources minérales, est excellent. Aucun fatalisme géographique n'est invoqué ici, témérairement, par un auteur qui sait dans quelles relations d'interdépendance se trouvent les faits naturels et les faits économiques lorsqu'il s'agit de ces créations compliquées de nos civilisations modernes où nul ne peut plus se flatter d'atteindre le « naturel » par élimination complète de l'« humain ». Et le contraste que présentent les deux ports méditerranéens ressort, frappant, des chiffres que fournit, et qu'interprète avec sagacité, M. Byé.

D'un côté, un port, Gênes, fait par les hommes. Une ville coincée entre des montagnes assez raides et la mer. De médiocres communications avec un arrière-pays dépourvu de combustible et qui demande dès lors au port voisin d'être sa mine de houille. Sur les quais, des montagnes de charbon, de coke, d'antracite : 39 p. 100 du combustible minéral importé par tous les ports d'Italie, 3 112 000 tonnes au total en 1925, soit près de la moitié du trafic total de Gênes à cette date (8 248 800 tonnes) ; en 1927, 2 837 870 tonnes sur 7 629 600 tonnes au total. Des exportations atteignant à peine le sixième des importations : 6 770 500 tonnes en 1925 contre 950 000 ; 6 192 140 en 1926, contre 900 900 ; 6 265 250 en 1927, contre 1 364 350. A côté de la houille, 50 p. 100 des céréales entrant en Italie et que réclament notamment les usines de pâtes lombardes et piémontaises ou, par delà, suisses ; du coton ensuite, des laines, de la viande, beaucoup de métaux réclamés eux aussi par une industrie mal dotée. Enfin, peu de voyageurs relativement, malgré de beaux efforts et l'appoint des émigrants. En 1925, 136 000 embarqués ou débarqués ; en 1926, 149 500 ; en 1927, 157 900 ; c'est peu, en face des 1 254 600 voyageurs de Naples en 1924, ou des 1 465 800 de Trieste. — Au total, un port dont la fonction régionale ou de transit l'emporte, et de beaucoup, sur les fonctions industrielle et commerciale.

Marseille, par contre : un vieux port naturel, une calanque profonde et privilégiée qu'entoure une cité pourvue, à convenable distance, de larges espaces propices à l'installation d'usines modernes. Des communications plus libres, sans qu'elles soient excellentes, avec des régions industrielles qui ne

1. Il existe cependant un livre utile sur le passé de Gênes : FRANC. PODESTA, *Il porto di Genova, dalle origini fino alla caduta della repubblica Genovese (1797)*, 1913.

vont pas chercher sur des quais maritimes la force qu'elles puisent dans leurs mines ou dans leurs eaux courantes ; trois fois moins de combustible en conséquence qu'à Gênes ; mais les 1 151 000 tonnes de houille de 1925, les 1 098 000 de 1926 ; les 996 778 de 1927 presque toujours consommées par les usines mêmes d'un port qui transforme sur place les deux tiers de ses importations. Un écart beaucoup plus faible qu'à Gênes entre celles-ci et les exportations : 4 932 000 tonnes d'une part en 1925 contre 2 482 600 ; en 1926, 4 548 200 tonnes contre 2 153 780 ; en 1927, 4 519 200 contre 2 422 000. Moins de céréales, et manufacturées dans les grandes minoteries marseillaises. Moins de métaux également. Par contre, des voyageurs en nombre : 783 000 en 1925 (entrants et sortants) ; 787 000 en 1926 ; 752 000 en 1927 ; passagers de classe presque tous, et souvent transportés sous pavillon anglais (42 000 en 1925) ; car si Gênes est fréquentée par les charbonniers britanniques, Marseille est tête de ligne de la Malle des Indes et port d'escale de nombreux paquebots à destination des Indes et de l'Extrême-Orient (Peninsular and Oriental Cy). Tous ces chiffres parlent clair. Ils montrent combien il est vain de prétendre décréter la supériorité l'un sur l'autre, au vu de simples chiffres de tonnage, de deux ports qui remplissent des fonctions différentes et fondent sur des nécessités et des services divers leur prospérité. Marseille est avant tout un port industriel. Gênes, un port de répartition.

* * *

Cependant — et par ce qu'il en dit, M. Byé donne à son livre un nouvel intérêt — les dirigeants du port de Gênes, puissamment soutenus par un gouvernement qui a entrepris de financer une politique de prestige, font depuis quelque temps un effort considérable pour parer à des insuffisances connues de longue date, et développer au maximum leurs possibilités d'action et de rendement. Une part importante du travail de M. Byé est consacrée à passer en revue dans tous ses détails, l'organisation actuelle du port de Gênes : administrative, ouvrière, technique et financière. Nous ne pouvons que renvoyer le lecteur, curieux de précisions techniques, à ces pages solides et documentées. Par ailleurs, l'auteur montre bien comment beaucoup des progrès réalisés par le port ligure sont imputables à une politique de vaste envergure, et notamment au remarquable essor des constructions navales italiennes, provoqué ou tout au moins largement facilité par d'abondantes et généreuses subventions de l'État. Il est tel que le tonnage italien qui représentait, en 1914, 3 p. 100 du tonnage de la flotte mondiale (1 500 000 tonnes sur 50 millions) est aujourd'hui de 5 p. 100 (3 200 000 tonnes sur 64 millions). Absolument, il a donc plus que doublé ; relativement, il s'est accru de 60 p. 100.

En même temps, l'Italie poursuit un gros effort pour créer des lignes de navigation régulières. Créations coûteuses, car le navire de ligne exige un investissement de capital et un fonds de roulement beaucoup plus considérable que la navigation de tramp ; mais les lignes une fois créées appellent le trafic et connaissent un accroissement régulier et continu d'activité, susceptible d'augmenter à la fois la prospérité économique et l'influence politique du pays qui a fait de grands sacrifices pour les établir. En 1925, plus de cent

lignes régulières partaient déjà de Gênes, la plupart fortement subventionnées. Le tableau¹ qu'en donne M. Byé est curieux. A côté de lignes côtières d'intérêt national, et de nombreuses lignes vers le Levant, on y voit des lignes d'Extrême-Orient toutes récentes (Trieste-Yokohama ; Gênes-Bombay ; Trieste-Bombay ; Venise-Calcutta). On y voit une ligne africaine Gênes-Dakar-Matadi-Lobito. On y voit enfin trois lignes à destination de l'Amérique du Sud, qui attestent la volonté réfléchie, le désir systématique du gouvernement italien de développer son action dans des parages éloignés, où jusqu'à présent sa présence était rare, et son crédit peu de chose. De tout ce vaste travail, Gênes est la première bénéficiaire. Elle occupe, et de beaucoup, le premier rang parmi les ports italiens, laissant loin derrière elle Trieste qui vient en second (1925 : 8 248 830 tonnes, entrées et sorties, contre 2 853 540). Et seule elle se montre en progrès véritable.

Mais quel est son avenir ? Nous voici aussitôt reportés en Suisse et sur le Rhin... On croit assez généralement, on répète volontiers que Gênes est le port naturel de la Confédération helvétique. La croyance se fonde sur l'unique considération des kilomètres qui séparent soit de l'Atlantique, soit de la Méditerranée les centres industriels suisses. Or, il est vrai qu'Anvers et Rotterdam sont, en moyenne, deux fois plus éloignés des villes suisses que Gênes, ou Marseille ; mais commercialement parlant, ce n'est pas la distance, c'est le coût du transport qui, seul, importe ; et dans l'établissement des prix, la distance ne joue, en fait, qu'un rôle secondaire. Combien d'autres facteurs à considérer ! Et l'instabilité des devises, les fluctuations du change qui font varier la frontière des zones d'attraction gènoise ou marseillaise suivant les variations de cours de la lire ou du franc. Et la cherté ou le bon marché des transports ferroviaires ou autres : car il est évident que le bon marché relatif des chemins de fer français contrastant avec la cherté plus grande des chemins de fer italiens, et surtout avec l'excessive cherté des chemins de fer suisses, introduit un facteur de perturbation considérable dans toute cette géographie variable des prix de revient. Qu'on songe qu'une même quantité de marchandise effectuant les 518 kilomètres de parcours Marseille-Genève, ne paie pas davantage que la même quantité effectuant les 325 kilomètres du parcours Gênes-Iselle — ou qu'une tonne de blé en sac de l'Argentine, prise à San Lorenzo, coûte de transport total depuis ce port jusqu'à Bâle (valeur en francs suisses) 62 fr. 90 par Gênes, malgré le Lötschberg, et 38 fr. 51 seulement par Marseille, en utilisant les lignes françaises sur le plus long parcours possible. — Seulement, la voie rhénane est déjà moins coûteuse : 32 fr. 15. Et si l'on compare, toujours pour le même trajet et la même marchandise, les prix de San Lorenzo à Genève, à Fribourg et à Berne, on voit que l'avantage demeure à Marseille, mais pour Zurich, Winterthur, Saint-Gall, Marseille doit céder le pas à Anvers et à Rotterdam : Gênes, bien davantage encore.

Or, le Rhin, s'il représente à l'heure actuelle jusqu'à Strasbourg une voie navigable à peu près parfaite et régulière, n'offre pas encore les mêmes garanties de Strasbourg jusqu'à Bâle. Le jour prochain où les grands travaux projetés seront exécutés, quelle deviendra la situation, non seulement de Gênes, mais encore de Marseille par rapport au marché suisse ? Interrogation qui

1. M. Byé a bien senti la nécessité d'un croquis, pour illustrer son texte. Mais celui qu'il fournit à ses lecteurs est trop petit, confus et peu expressif.

justifie les conclusions de M. Byé : « Marseille et Gênes peuvent gagner infiniment plus à l'entente qu'à la lutte. Leur intérêt le plus immédiat serait sans doute de se concerter pour parer à la concurrence redoutable des ports rhénans. »

* * *

Faut-il le dire ? Quand il ferme un livre de ce genre, nourri, substantiel, plein d'enseignements et de lumières sur une multitude de questions diverses, l'historien des siècles passés ne peut s'empêcher de faire, sur son ignorance ou plus exactement sur ses multiples ignorances, un retour assez amer.

Partout aujourd'hui, dans le monde entier, des hommes attentifs suivent de près le mouvement, les progrès, les reculs des grands ports mondiaux. Des livres, des mémoires, des enquêtes semblables au travail de M. Byé paraissent régulièrement sur Hambourg, Anvers, Londres, Liverpool, Bordeaux... inutile de continuer l'énumération. Même méthode dans toutes, mêmes préoccupations, mêmes recherches des mêmes faits et des mêmes symptômes considérés comme particulièrement intéressants, même vocabulaire enfin, à quelques différences près. Elles s'appuient, d'ailleurs, sur de grands recueils connus, classés, de chiffres et de dénombrement, sur des publications officielles d'extension et de valeur internationales — sur toute une documentation collective et qu'on s'efforce chaque jour de rendre plus sûre, plus précise et plus riche. Mais les historiens ?

Certes, on le sait de reste : il y a des illusions qu'on serait fou de nourrir. Les documents sont ce qu'ils sont. Les chiffres, les relevés que nous possédons pour une partie du XIX^e et pour le XX^e siècle, nous ne les avons ni pour le XVII^e, ni à plus forte raison pour le XVIII^e ou le XVI^e : ne remontons pas au delà. Par ailleurs, ce n'est pas nous qui, sur la foi d'un banal : « Rien de nouveau sous le soleil », encouragerons jamais les malheureuses fantaisies d'auteurs qui se croient « modernes » parce qu'ils épinglent sur des faits sans analogie profonde avec les faits contemporains tout un lot d'étiquettes à la mode d'aujourd'hui. Ne parlons pas de la fonction industrielle des ports, lorsqu'il n'y avait pas d'industrie au sens actuel du mot, et rappelons-nous toujours que ce n'étaient pas seulement les faits matériels, mais les mentalités qui, de nos arrière-grands-parents à nous, différaient profondément, sinon radicalement.

Et cependant, dans l'Europe du XVI^e siècle en pleine effervescence, en plein enivrement de capitalisme naissant, il y avait des ports, de grands ports mondiaux, où les produits de l'univers entier, tel qu'il était alors connu et exploité, venaient se concentrer. Et ces ports luttaient les uns contre les autres avec autant d'âpre brutalité que nos ports d'aujourd'hui. Et ils prospéraient ou tombaient en décadence ; ils se remplaçaient au premier rang les uns les autres ; après de longues éclipses, ils reprenaient de la vigueur et de l'élan exactement comme ces organismes, à la fois si complexes, si parfaits et si fragiles que sont nos grandes places maritimes et qu'il faut ausculter de jour en jour avec tant d'anxieuse attention, si l'on veut les maintenir en santé et en force... Où sont les monographies, inspirées par les mêmes préoccupations, établies patiemment par des savants travaillant chacun sur son domaine, mais animés d'un esprit commun — ou plus exactement, se posant à eux-

mêmes des questions toutes pareilles et apportant toute leur ingéniosité, toute leur patience à les résoudre ? Ces questions, quand on vient de lire une de ces études contemporaines du genre de celle que nous venons d'analyser, on n'est pas embarrassé pour les formuler. Au xvi^e, au xvii^e, au xviii^e siècle comme de nos jours, il y avait entre Hambourg, Amsterdam, Anvers, Marseille, Gênes et Venise des conflits de limite, toute une géographie mouvante et compliquée de zones d'influence en perpétuelles transformations que personne, jamais, ne s'est soucié de faire revivre. Le change y jouait son rôle, autant, sinon plus qu'aujourd'hui. Et les conditions très variables des transports. Et celles de la main-d'œuvre. Et les facilités plus ou moins grandes qu'offraient au commerce la situation bancaire des diverses places. Et le tracé des frontières, la multiplicité et la rigueur plus ou moins grande des lignes douanières ou des péages : vingt autres éléments, dont savaient tirer parti supérieurement, ne nous y trompons pas, les grands marchands, les grands financiers de ce temps, joueurs intrépides, accapareurs et truseurs d'une magnifique audace, adeptes résolu du dumping le plus audacieux et le plus naïf à la fois...

De tout cela, que savons-nous vraiment ? A peu près rien¹. Nous devinons. Une ou deux monographies sans lien entre elles et dues à un hasard heureux nous permettent d'entrevoir, dans une nuit profonde, quelques lueurs. En temps ordinaire, nous n'en souffrons pas. Mais quand nous prenons connaissance de tous ces travaux patients et scrupuleux qui démontent et remontent pour nous, patiemment, le mécanisme compliqué de notre vie économique — il faut bien que nous réfléchissions, et que nous prenions conscience de notre misère. C'est là la grande force de suggestion qu'exerce, que peut et doit exercer sur l'esprit des historiens, une connaissance précise des faits et du monde contemporain². Que nous n'ayons pas encore, pour quelques époques choisies, le jeu des cinq ou six monographies de grands ports, entreprises par des historiens qualifiés, après entente et discussion, et conduites par eux en toute indépendance, mais quant aux questions à poser, quant aux problèmes à élucider, quant aux documents à élaborer, en pleine entente et en collaboration de tous les instants, — c'est proprement une honte.

Le jour seulement où les historiens l'auront compris, il y aura une histoire, et dont nul ne s'avisera plus de discuter la valeur, la portée et l'intérêt. Ce jour-là, nous ne le verrons sans nul doute pas luire. En préparer, en hâter la venue, telle doit être ici notre œuvre très concrète et très raisonnée. Et c'est parce que, par leur exemple, les travailleurs qui étudient et décrivent, avec des méthodes déjà éprouvées, les institutions économiques de notre temps peuvent aider les historiens à prendre conscience d'un semblable devoir — que nous ne séparerons jamais de l'étude du passé l'examen attentif du présent.

LUCIEN FEBVRE.

1. Au deuxième tome de *Der Moderne Kapitalismus*, 1919, p. 237-243 et 277-325, W. SOMBART résume sommairement nos connaissances et nos ignorances sur ces questions.

2. Inversement, sur les services que peut rendre la connaissance du passé à celle du présent, cf. les observations d'H. HAUSER, publiées dans la *Revue d'Economie politique* sous le titre : *Les origines historiques des problèmes économiques actuels*, Paris, 1928, p. 177-185.

Histoire rurale.

« *Infelices rustici* ». — La littérature satirique dirigée contre les paysans intéresse au premier chef l'histoire du sentiment de classe. Aussi croyons-nous utile de signaler la réédition, procurée par M. LUIGI SUTTINA, d'après de nouveaux manuscrits, d'une « séquence » latine médiévale — composée en Italie et attestée pour la première fois au début du xv^e siècle — où ce thème est traité avec une extrême violence. On remarquera le curieux vers 13 : « Vagabundi sunt ut avis ». Ce n'est pas ainsi qu'on se représente d'ordinaire le « vilain ». — MARC BLOCH.

(*Studi medievali*, Nuova Serie, t. I, fasc. 14, 1928, p. 165-172.)

Les recherches relatives à la répartition de la propriété et de l'exploitation foncière à la fin de l'ancien régime. — Cette mise au point est l'œuvre de M. G. LEFEBVRE. Il est donc inutile de dire qu'elle témoigne d'une connaissance approfondie et d'une vivante intelligence du sujet ; les solutions aujourd'hui les plus probables sont indiquées, sans que jamais les nombreux problèmes qui attendent encore leur réponse soient laissés dans l'ombre. Il n'y aurait aucun intérêt à résumer ici cette forte esquisse. Une simple observation. On sait que Kovalevsky et Karéiev avaient nié, ou peu s'en faut, l'existence d'une propriété paysanne dans la France d'ancien régime, parce qu'ils refusaient aux censitaires la qualité de « propriétaires ». M. Lefebvre s'élève avec une juste sévérité contre cette thèse singulière dont le résultat le plus net a été de forcer les érudits à noircir inutilement beaucoup de papier. Mais lorsqu'il écrit (p. 108) « il est certain qu'aux yeux des feudistes le possesseur d'une tenure chargée de cens, de champart ou simplement de droits casuels n'était pas propriétaire ; cette qualité était dévolue à celui qui percevait les redevances foncières », il fait aux deux historiens russes une concession, qui me paraît encore excessive : car la doctrine juridique était loin d'être unanime ; dès le xvi^e siècle, pour le moins (on trouverait sans peine dans la pratique notariale et même dans la littérature coutumière des exemples plus anciens), de nombreux auteurs accordent au possesseur du domaine utile la « propriété ». Tel est le cas, par exemple, au xvi^e siècle, de Dumoulin, *Commentarii in consuetudines Parisienses*, t. I, art. LV, gl. II, c. 2 et t. II, art. LXXVIII, gl. IV, c. 4 ; au xviii^e, de Pothier, *Traité du droit de domaine de propriété*, § 3 ; on trouvera d'autres textes encore cités dans le vieil ouvrage de Championnière, *De la propriété des eaux courantes*, p. 148¹. — M. B.

(*Revue d'Histoire moderne*, mars-avril 1928.)

1. J'ajouterai encore ceci. Je viens de feuilleter, aux Archives de Seine-et-Oise, plusieurs atlas joints à des terriers, tous du xviii^e siècle. Dans les tableaux qui accompagnent les diverses feuilles des plans, la colonne réservée à l'inscription des noms des censitaires porte régulièrement, comme titre : *noms des propriétaires*.

M. A. ARSÈNE ALEXANDRE¹ étudie un phénomène qui (on l'oublie souvent) s'est répété à d'assez nombreux exemplaires au cours de l'histoire agraire de l'Europe, — par exemple dans une grande partie de la France après la Guerre de Cent ans, en Lorraine et Alsace vers la fin du xvii^e siècle : un repeuplement après une guerre. Mais cette fois la guerre est celle de 1914-1918 et les campagnes étudiées appartiennent à une des sections les plus ravagées de la « zone rouge » : la plaine picarde. C'est dire que les dévastations, sans être, probablement, sur chaque point particulier, beaucoup plus profondes que par le passé (les guerres d'autrefois, elles aussi, réduisirent les villages en déserts et brouillèrent les antiques limites des champs), furent, du moins, infiniment plus étendues et plus continues. En outre, les conditions administratives, économiques, financières de la reconstruction (le « financement » a été dominé par la législation sur les dommages de guerre) présentent des caractères absolument originaux. Le choix de la Picardie, comme cadre du travail, était des plus heureux, en raison de l'ouvrage classique de M. Demangeon qui fournissait, pour la comparaison avec l'état d'avant-guerre, un point de départ excellent. Le petit livre de M. Arsène Alexandre est évidemment trop bref pour épuiser les problèmes sociaux que soulève un phénomène d'une extrême complexité ; aussi bien l'étude vraiment exhaustive ne sera-t-elle possible que plus tard. Mais bien informé, nettement et clairement écrit et d'un ton parfaitement objectif, il rendra, à titre de mise au point provisoire, les plus signalés services.

Quelques grands traits caractérisent aujourd'hui la zone reconstruite. Dans l'habitat : disparition du vieux type de maison, électrification, adduction d'eau (suppression, par conséquent, de l'antique problème des puits, jadis si grave dans ce pays de nappes profondes). Dans la constitution de la société : les grands propriétaires, habitants du « château » ou de la riche maison bourgeoise, s'absentent plus souvent ; parfois même ils ont vendu ou morcelé leurs terres ; — les « ménagers », c'est-à-dire les tout petits propriétaires, qui vivaient, en grande partie, de journées faites chez les paysans plus aisés et, manquant le plus souvent de cheval de labour, dépendaient de ces mêmes voisins, mieux pourvus, jusque dans leur travail sur leurs propres biens, deviennent, eux aussi, plus rares ; ainsi s'évanouit une des plus anciennes classes rurales ; — enfin, les journaliers, qu'attirent les villes, nombreuses dans ce pays de vie urbaine intense, ou que les entreprises de reconstruction ont gagnés à l'industrie, disparaissent rapidement. Par suite de l'affaiblissement de ces deux dernières classes et du dépeuplement général — pertes de guerre, crise de natalité — un manque permanent de main-d'œuvre, atténué seulement, grâce aux loisirs que la loi de huit heures procure aux mineurs, dans le « pays noir ». D'où l'appel aux éléments étrangers : Polonais, plus rares aujourd'hui que pendant les premières années d'après guerre, parce qu'ils viennent, au total, moins nombreux en France et que les arrivants sont happés par la mine ou l'usine ; Belges, dont beaucoup sont, non des journaliers, mais des fermiers et souvent ne se fixent pas à demeure. D'où, également, le développement du machinisme, du reste limité, et diverses réper-

1. A. ARSÈNE ALEXANDRE, *La vie agricole dans la Picardie orientale depuis la guerre* (*Etudes françaises fondées sur l'initiative des professeurs français en Amérique*, quatorzième cahier), Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1928, in-12, 85 p.

cussions économiques qui seront signalées plus loin. Modifications dans les cultures : recul de la betterave devant le blé et devant l'élevage (la betterave exige une abondante main-d'œuvre ; d'autres causes agissent également dans le même sens ; en particulier la disparition des petites sucreries, rompant les rapports personnels entre le cultivateur et l'usiner, semble avoir contribué à détourner le paysan d'une production devenue d'un placement délicat). Modifications dans les industries fondées sur l'agriculture : crise de la brasserie, — surtout crise de consommation, l'usage du vin s'étant beaucoup répandu ; crise de la distillerie ; concentration de la sucrerie, et dans l'ensemble, diminution de la production sucrière. Deux observations s'imposent : 1° ces transformations, si profondes soient-elles, s'annonçaient presque toutes avant guerre ; la grande secousse les a précipitées, plutôt qu'elle n'a créé du nouveau ; 2° d'autres transformations, qu'on eût pu prévoir, qu'on a quelquefois essayé de provoquer, se sont heurtées à des habitudes de vie trop enracinées et n'ont eu qu'un faible développement : M. Alexandre note que le « remembrement » a échoué à peu près partout — il en explique fort pertinemment les raisons — sauf toutefois dans le Santerre (pourquoi cette exception ? Il eût été intéressant de se le demander) ¹.

En terminant, je voudrais chercher une chicane à M. Alexandre. Il se laisse aller à écrire (p. 50) : « Par tempérament, le Picard, et, par caractère, le paysan sont individualistes. » Quand en aurons-nous fini avec cette psychologie simpliste, qui n'use de mots trop gros que pour s'épargner les analyses précises ? Je ne sais pas très bien, au fond, ce qu'est l'individualisme, ou plutôt je sais que ce terme comporte des sens multiples et très différents ; comment l'appliquer, brutalement, sans définition et sans nuances, à un des pays qui ont vu se maintenir le plus longtemps les servitudes agraires collectives, bien mieux au pays classique du « mauvais gré » ?

M. B.

Le régime agraire de l'Europe orientale — y compris l'Allemagne au delà de l'Elbe — était caractérisé, avant la dernière guerre, par l'importance, souvent la prépondérance, de la grande propriété ; celle-ci, par surcroît, avait conservé, dans beaucoup de pays, une allure nettement seigneuriale. Les bouleversements politiques et sociaux, nés de la guerre même ou de ses suites ont amené, à peu près partout, les gouvernements à entreprendre, bon gré mal gré et avec, selon les États, plus ou moins d'énergie ou même de sérieux, une redistribution des terres. M. ARTHUR WAUTERS s'est proposé d'analyser ces diverses réformes et leurs résultats, — ceux du moins qu'il est possible de dégager dès aujourd'hui ². On trouvera quelque commodité à avoir ainsi rassemblées, en un seul volume, et très clairement résumées, les dispositions

1. Il faut être reconnaissant à M. Alexandre de savoir, et de dire, que le « morcellement » est un phénomène très ancien. Mais il a tort d'écrire que, « depuis un siècle, il est devenu un péril » (voyez les économistes du XVIII^e siècle !). Il fait allusion à l'action classiquement attribuée au Code civil. C'est se contenter d'une explication un peu rapide. Dans l'ancienne France, le seul obstacle aux partages résidait non dans le droit successoral (est-il besoin de rappeler que les tenures roturières ignoraient le droit d'ainesse, et que la liberté testamentaire était fort limitée ?), mais dans la pratique des communautés familiales.

2. *La réforme agraire en Europe*, Bruxelles, L'Eglantine (*Études politiques et sociales*, X) 1928, in-12, 295 p.

des différentes lois nationales. Les réflexions sur les causes générales des réformes témoignent d'une intelligence avertie des faits sociaux. Les considérations théoriques elles-mêmes, qu'on eût souhaité plus concises et plus nettes, ne manqueront pas d'intéresser. Pourtant l'impression d'ensemble est quelque peu décevante. Evidemment le champ du livre est trop vaste. Chacun des pays envisagés a eu son histoire agraire propre, dont la « réforme » n'est que le point d'aboutissement provisoire. Comment rendre compte, en quelques pages, de cette série d'évolutions très complexes, souvent mal connues, toujours très différentes entre elles ? L'exécution même des lois ne saurait être correctement décrite en dehors d'une analyse très détaillée des milieux sociaux et, tout d'abord, d'une soigneuse critique documentaire, qui ne pouvaient être expédiées en une trentaine de lignes. Que valent les statistiques que l'on nous met sans cesse sous les yeux (je frémis en voyant l'assurance avec laquelle M. Wauters (p. 233) nous parle de l'évolution de la propriété dans la Chine, présentée, en son énormité, comme un milieu économique parfaitement un ; heureusement ce n'est qu'incidemment !) ? En somme, cette étude comparative, en elle-même un peu rapide, vient trop tôt pour être bien utile.

M. B.

M. ANTON GOCKEL¹, agronome diplômé, rapporte d'un séjour prolongé au Canada un excellent livre, intéressant à la fois pour l'agronome, le géographe, l'historien et l'économiste. Il a puisé sa documentation aux meilleures sources, qui pour la plupart sont peu connues ou peu accessibles en Europe. Son ouvrage, enrichi de tableaux statistiques et de cartes, constitue une monographie complète du sujet. La matière y est abondante, quoique triée ; l'exposition bien ordonnée et tout à fait lisible.

Une introduction géographique décrit le relief des plaines canadiennes, leur climat et leurs sols. Un chapitre historique retrace la formation territoriale des trois provinces de Manitoba, Saskatchewan et Alberta, le développement des chemins de fer, la politique du gouvernement en matière d'immigration et de colonisation ; les textes législatifs sont analysés et leurs effets discutés.

Sous le titre « Agriculture », l'auteur marque les grands traits de la production agricole, qui repose essentiellement, comme on sait, sur la culture du blé de printemps, puis il décrit la technique agricole et les systèmes d'exploitation, en particulier la pratique de la jachère qu'imposent à la fois le climat sec et l'étendue des exploitations ; il consacre un paragraphe aux ennemis des plantes et un autre au blé canadien, ses variétés, ses mérites, etc. L'élevage, encore rudimentaire, est traité en quelques pages.

Les débouchés et le commerce sont plus longuement étudiés : importance capitale des « élevateurs », inspection et classification officielle des grains, expéditions par rail et eau (les Grands Lacs) ou par rail vers l'Est et aussi, depuis peu, vers l'Ouest (Vancouver). Dans le commerce international du blé, le Canada occupe une position unique, fournissant le tiers de la quantité

1. *Die Landwirtschaft in den Prärieprovinzen West-Kanadas*, Berlin, Verlagsbuchhandlung Paul Parey, 1928, in-8°, 140 p., 38 tableaux, 3 graph., 8 cartes.

totale de blé offerte sur le marché mondial — autant que les États-Unis — et pratiquement la totalité du blé dur de printemps ; organisations de producteurs pour la vente (*pools*) et essais d'entente internationale. La situation économique des « fermiers » est, au total, peu satisfaisante, avec des risques considérables, des capitaux insuffisants, un besoin de crédit constant, et une rémunération nette inférieure à celle de l'ouvrier d'industrie et surtout de l'employé de chemin de fer.

La production peut se développer encore : soit par l'extension des étendues cultivées dans les fermes existantes — mais cette extension se ralentit ; soit par la création d'exploitations nouvelles — mais, dans la zone du blé proprement dite, les bonnes terres à des distances raisonnables du chemin de fer doivent être achetées, et les frais de production sont partout relativement élevés ; soit par l'irrigation dans la région subaride — mais on rencontre ici d'autres difficultés, coût de la première installation, et surtout difficulté d'écouler les produits, le blé excepté. Quant à l'intensification de l'agriculture, elle est une nécessité si on ne veut ruiner le sol : mais elle suppose des capitaux, de la main-d'œuvre et des débouchés, c'est-à-dire en définitive une population relativement dense : or l'immigration n'est plus, à beaucoup près, ce qu'elle était avant la guerre.

On pourra compléter ce remarquable travail à l'aide d'un article récent de O. E. BAKER, *Agricultural Regions of North America, Part VI, The Spring Wheat Region (Economic Geography, IV, 1928, p. 399-433)*, qui s'étend aussi à la région voisine des États-Unis : on y trouvera les mêmes questions traitées, d'un point de vue plus géographique, avec une illustration intéressante et des comparaisons entre le Canada et les États-Unis. — Voir aussi : *Stanford University, Wheat Studies of the Food Research Institute, Vol. I, No. 8, 1925, p. 217-286.*

H. BAULIG.
(Strasbourg.)

Histoire urbaine.

La belle synthèse de M. PIRENNE sur *Les villes du moyen âge*¹ est la dernière des nombreuses publications que l'auteur n'a cessé de donner sur cette question et qui, en dehors de la première, intéressant la ville liégeoise de Dinant, se rapportaient toutes d'une façon plus ou moins exclusive aux villes flamandes. Dans le travail actuel, M. Pirenne a élargi son sujet et, avec les cités précédentes, a examiné celles de la Méditerranée occidentale, européenne, entendez les localités italiennes, surtout de la plaine lombarde, et celles de la côte provençale. On connaît la thèse économique générale de l'auteur. La mer « familiale » du *mare nostrum* a été désunie, le commerce méditerranéen a été détruit, non par la chute officielle de l'empire romain, les invasions et les royaumes barbares, mais par l'invasion musulmane qui, supprimant le commerce maritime qui unit, a réduit l'empire carolingien à un empire terrien composé de domaines agricoles, où ne se fait qu'un « com-

1. *Essai d'histoire économique et sociale*, Bruxelles, M. Lamertin, 1927, in-8°, 203 p.

merce sans échanges». Mais, après l'anarchie du ix^e siècle, au x^e, avec la stabilisation, la pacification, la colonisation générales, qu'accompagne l'augmentation de la population, le négoce international reparaît en deux points : à Venise, par les relations avec la grande place de Constantinople, et dans la plaine flamande, que déjà industrialise la draperie, par ses rapports avec la navigation scandinave. Il gagne peu à peu toute l'Europe et, en particulier, grâce à cette surabondance de population, naissent, ne peuvent que naître les marchands. Ce sont ces derniers qui, se fixant auprès des anciennes forteresses, *civitates* romaines, *burgi* médiévaux, placées dans des situations économiques favorables, et y créant des « portus », c'est-à-dire des entrepôts permanents de marchandises protégés militairement, fondent la ville actuelle. La ville, que « le commerce et l'industrie ont faite ce qu'elle a été », est en somme, une colonie de marchands ; ceux-ci sont ses premiers bourgeois ; leurs descendants feront peu à peu une commune organisée avec toutes ses institutions, organes et fonctions, adaptées aux conditions de ce milieu essentiellement nouveau.

Les lecteurs de M. Pirenne retireront de son livre différents avantages de méthode ou de fait. Ils apprendront l'art de généraliser les renseignements, trop restreints, que nous fournit le petit nombre de documents conservés pour le milieu du moyen âge, correspondant précisément, du ix^e au xi^e siècle, à l'époque de la naissance des villes ; ils verront aussi comment il semble possible de suppléer à l'absence complète de textes par des hypothèses qui paraissent judicieuses et solides ; ils connaîtront également, lorsque, par contre, les renseignements sont pour ainsi dire devenus trop nombreux (période communale), l'art de les synthétiser. Ils verront ensuite comment, si l'on veut comprendre les villes, il ne faut pas les étudier dans toutes les localités qui, à peu près n'importe où et n'importe quand, ont porté ce nom : on doit les examiner avant tout dans une ou deux régions déterminées, telles la Flandre et la Méditerranée provençale et lombarde, où leur formation, à la fois économique, laïque et pacifique, a été plus pure et plus parfaite et leur développement plus intense que partout ailleurs ; on les étudiera, ces grands centres, à l'exclusion des créations postérieures ou de second ordre, qui ne sont que des « phénomènes de répétition », de préférence même aux cités picardes, où la violence a été par trop le caractère dominant des relations entre la ville et l'évêque. Ils comprendront cependant qu'entre ces dernières communes, dites communes jurées, et les premières, la distinction qu'on a voulu établir, étant trop exclusivement juridique, est négligeable et superficielle ; toutes ces localités sont des communes ou des villes également. Ils verront encore que, si on désire étudier l'ensemble de ce qu'on appelle le droit urbain, ou mieux, les institutions urbaines, on doit considérer non seulement la partie proprement juridique, constitution, justice, etc..., mais aussi le côté social, car nulle législation n'a été plus interventionniste que celle des bourgeois dans ce centre économique qu'est la ville. Ils verront, enfin, comment, au cours d'études de cette nature, il est indispensable d'associer l'économie — et même la géographie économique, — qui agit d'une façon exclusive dans la formation de la ville et qui, dans un milieu de cette nature, ne cessera jamais d'exercer son action, avec le droit qui, demeurant par suite soumis à cette influence originelle, intervient lors de l'établissement de la commune pour la

création de la législation et la fondation des organismes. Les lecteurs connaîtront, en un mot, l'excellence d'une méthode qui, dans ses principes, peut unir l'imagination utile à la précision indispensable, et qui, dans son application, sait utiliser les différentes espèces de documents pour arriver à donner de l'élément considéré une représentation à la fois complète et logique. Elle leur fera comprendre comment, telles origines étant données, telle organisation a dû finalement s'ensuivre : les rapports de la cause à l'effet et les modes du résultat leur apparaîtront dans des conditions aussi évidentes et claires que possible.

* * *

Dans son travail, M. Pirenne a fait forcément allusion à la formation topographique de la ville, qui s'est constituée autour de la *civitas* ou du *burgus*. Mais il ne pouvait que signaler le fait d'une façon très générale, en indiquant seulement les principes essentiels de la situation et de la constitution des localités. En Allemagne, depuis la dissertation de Fritz¹, qui remonte déjà à 1894, toute une petite littérature s'est formée sur l'histoire du plan des villes et, en particulier, l'historien que fut RIETSCHEL, dans son travail connu, *Markt u. Stadt*², où il a appliqué à la région d'entre Rhin et Elbe les principes généraux déjà posés par M. Pirenne, avait traité d'une façon précise ce point général de l'histoire urbaine. En France, après nous-même, si on veut bien nous permettre de le dire, qui n'avons d'ailleurs étudié ce sujet qu'à titre local³, M. LAVEDAN⁴ vient de publier une étude importante sur l'*urbanisme*. Elle s'applique, par parties à peu près égales, à l'antiquité et au moyen âge. Dans cette seconde période, la seule que nous signalerons ici, l'auteur considère successivement : « le nouveau type urbain radioconcentrique, dont toutes les rues convergent vers le centre et dont le contour est généralement circulaire » ; puis, la *création* urbaine en France, en Angleterre et en Allemagne ; enfin, les éléments de la ville, les places et les rues : fonctions, structure, aménagement, atmosphère. La centaine de pages consacrées spécialement à la France comprend d'abord quelques préliminaires sur la nature et les formes de la ville dite, par opposition à la ville *spontanée*, ville créée. Celle-ci, jusqu'au milieu du XIII^e siècle, « n'est encore qu'un lotissement » plutôt qu'une « composition »⁵. Viennent ensuite deux études détaillées : l'une porte sur Montauban, ville fondée en 1144 et à laquelle l'auteur accorde une importance particulière ; c'est d'ailleurs une cité, non pas radioconcentrique, mais trapézoïdale, qui « par son effort, même harmo-

1. *Deutsche Stadtanlagen*, Strasbourg, 1894, in-4°.

2. Leipzig, 1897.

3. *La vie urbaine de Douai au moyen âge*, t. I et IV, Paris, 1913.

4. Ce travail a paru d'abord comme thèse de doctorat sous le titre de *Histoire de l'architecture urbaine. Antiquité. Moyen âge*, Paris, Laurens, 1926, in-4°, 520 p., pl., puis, avec le titre de *Histoire de l'urbanisme*, etc... Les érudits que ce genre de recherches intéresse devront lire également l'autre travail de M. Lavedan, sorte de préface à celui dont nous parlons dans le texte : *Qu'est-ce que l'urbanisme ? Introduction à l'histoire de l'urbanisme*. Paris, Laurens, in-8°. Voy. en particulier la deux. partie : *Notions générales sur le plan de ville. Ses déterminantes* : ils y trouveront des données générales intéressantes sur les villes spontanées et les villes artificielles ; l'analyse du plan et la recherche de la génératrice : route, rivière, montagne, etc... ; la fonction urbaine : militaire, politique, économique ; le système : les systèmes de l'échiquier et radio-concentrique (p. 21-82).

5. P. 300.

nieux, vers une simplicité schématique, annonce déjà les monotones échiquiers du xiv^e siècle¹; l'autre étude concerne les bastides de quatorze départements du Sud-Ouest; le chapitre se termine par quelques pages sur les villes créées des autres provinces. 352 plans et 32 planches accompagnent le volume.

L'ouvrage de M. Lavedan a un réel mérite de principe: il ouvre la voie à un genre de recherches à peu près inconnu jusqu'à lui en France, du moins dans des intentions aussi générales. En fait, tel qu'il se présente, il semble le résultat d'un travail sérieux. Il est original et intéressant, il doit être lu par tous les spécialistes de l'histoire urbaine; il leur apportera des idées sur la situation des villes, leur formation, leur composition. Le chapitre relatif à l'Allemagne, en particulier, nous a paru fort clair. Mais, quel que soit l'intérêt de principe, encore une fois, que peut offrir ce livre, nous sommes obligé de faire de très sérieuses réserves sur la partie qui concerne la France: elle ne comprend, en effet, que les études relatives à Montauban et aux bastides, que l'auteur paraît avoir choisies pour des raisons personnelles; le reste du pays n'est pas traité: il tient en six pages et la Flandre spécialement en six lignes, et encore l'auteur ne considère-t-il jamais que les villes créées. Dans la région flamande, à laquelle nous ne prétendons pas qu'il faille toujours tout ramener, mais qui n'en a pas moins une importance que l'on peut dire fondamentale, M. Lavedan parle uniquement de deux villes, dont les plans sont contraires: Bergues², qui est une cité radioconcentrique très curieuse, en effet, mais secondaire, et Saint-Omer³, ville de premier ordre, dont il ne retient que la situation géographique, sans s'apercevoir qu'elle présente, en somme, un plan en échiquier, résultat évident d'une colonisation, d'une création; de ce double point de vue, elle est, sans aucun doute possible, antérieure aux villes de forme analogue, que l'auteur, on s'en souvient, prétend ne remonter originairement qu'au xiv^e siècle et, plus généralement, aux villes de composition qu'il affirme ne pas rencontrer avant le xiii^e. C'est tout et c'est purement insuffisant, d'autant mieux que la Flandre présente certainement aussi des villes *anciennes*, à plan sinon nettement radioconcentrique, du moins piriforme, en forme de fuseau, telles que Douai.

Nous croyons que M. Lavedan aurait beaucoup mieux fait de se borner tout au plus à la France, de se limiter même à une région: il aurait pu ainsi étudier complètement son terrain et y considérer les villes spontanées aussi bien que les villes créées, car on ne comprend parfaitement les secondes qu'en les opposant aux premières. Il n'y a pas, en effet, dans les villes, qu'une question de disposition; il y en a d'autres de situation et de composition, qui se présentent dans tous les centres, quelle que soit leur origine particulière. L'auteur aurait encore mieux agi en n'étudiant pas que des centres secondaires, comme Montauban, ou même de troisième ordre, tels que les bastides, les uns et les autres de plus en plus récents, allant ainsi contre le principe essentiel que nous citons plus haut, d'après M. Pirenne: étudier l'histoire urbaine dans les villes de premier plan. Enfin, M. Lavedan aurait dû prendre

1. P. 309.

2. P. 257.

3. P. 247. M. Lavedan reconnaît que « le plan acquiert une certaine régularité, appartenant à la catégorie des plans déterminés par une route »; il n'y voit donc qu'une raison géographique sans aucun motif historique.

garde d'être historien autant que géographe et, comme on ne peut tout approfondir en même temps, il lui aurait donc fallu se borner, surtout, encore une fois, quand il ouvrait à peu près une voie ; c'est un mérite que nous n'oublions pas, mais dans des limites très déterminées.

* * *

Les études d'histoire urbaine proprement dites ne peuvent être faites sans publications de textes. Nous devons d'abord signaler des travaux préparatoires aux éditions : ce sont des catalogues d'actes régionaux. On sait que la Société d'Histoire du Droit a entrepris la recherche et la publication des chartes de franchises et documents annexes de la France. Deux catalogues ont paru, l'un consacré à l'ancienne Lorraine des origines à 1350, date personnelle un peu arbitraire, par M. EDMOND PERRIN ¹, l'autre s'appliquant au Poitou, des origines à 1789, par M^{lle} MADELEINE DILLAY ². En dehors du catalogue proprement dit, chaque travail présente les introductions, notes et tables désirables ; le second même possède une carte. M. Perrin ne signale que les chartes proprement dites, avec leurs annexes directes, ratifications, suppressions, etc. M^{lle} Dillay y ajoute des pièces complémentaires qui aident à fixer les principes du droit urbain : telles des sentences royales réglant des conflits de juridiction entre le maire et les officiers du roi ³. Il paraît, en effet, nécessaire, si l'on veut connaître entièrement les principes de la vie juridique d'une ville, de ne pas se borner aux chartes de privilèges proprement dites. Les deux travaux de M^{lle} Dillay et de M. Perrin sont des œuvres d'une réelle valeur, que nous avons plaisir à signaler et à louer ici, en souhaitant qu'elles suscitent de nombreux imitateurs : des travaux de cette nature déblayent et jalonnent le terrain en attendant les éditions mêmes. Nous ne pouvons d'ailleurs entrer dans le détail de ces recherches, qui relèvent plutôt du droit pur et de la diplomatie que de l'économie : nous regrettons simplement que l'ordre selon lequel les villes sont disposées, en Lorraine, soit chronologique et non, comme en Poitou, alphabétique. Ce que M. Perrin a eu le mérite de créer, M^{lle} Dillay a eu la possibilité de le perfectionner.

Nous désirons cependant attirer l'attention sur une différence sociale extrême qui sépare les deux régions considérées. Dans la Lorraine, pour un espace restreint et un temps limité, M. Perrin a pu réunir 281 chartes relatives à 310 localités : en principe, il n'y a donc même pas une charte par agglomération ; mais, en fait, il en existe quelquefois plus d'une, certaines pièces concernant simultanément plusieurs places. Dans le Poitou, pour un espace plus étendu et toute la période du droit urbain, M^{lle} Dillay a rassemblé 100 textes, qui se rapportent à 13 localités, dont Saint-Maixent et Fontenay-le-Comte avec 10 et 12 documents, Niort avec 21 et Poitiers avec 33. La première région paraît donc être aussi riche que l'autre est pauvre et celle-ci est d'autant plus

1. *Catalogue des chartes de franchises de la Lorraine antérieures à 1350* (*Annuaire de la Société d'hist. et d'archéologie de la Lorraine*, t. 33, 1924. — Tir. à part Metz, imp. Even, s. d., in-8°, 145 p. Ce catalogue ne fait pas partie de la collection publiée par la Société d'Histoire du Droit.

2. *Les chartes de franchises du Poitou*, Paris, Société du Recueil Sirey, 1927, in-8°, 105 p., une carte (*Catalogue des chartes de franchises de la France*, I).

3. *Catalogue*, p. 12, 42 ; voy. introduction, p. x-xi.

pauvre que Poitiers, « bien qu'ayant conservé — ainsi que Niort — la série presque ininterrompue de ses chartes municipales », ne présente guère plus de trois dizaines d'actes. Dans l'Est, il n'existe que de simples villages ou de très petites villes, mais il y en a une profusion ; chaque localité n'offre qu'un nombre très restreint de pièces : suivant un usage fréquent, la plupart reçoivent une unique charte de franchises et vivent sur elle. Dans l'Ouest, il y a une quantité extrêmement limitée de localités, dont la moitié sont, en principe, relativement importantes ; mais, les plus considérables même ne sont pas très prolifiques et l'ensemble de la région ne regagne pas en valeur ce qu'elle perd en quantité par rapport à la précédente. Cette différence tient-elle à des raisons juridiques ou économiques ? Les historiens du Poitou, d'après M^{lle} Dillay¹, prétendent que les libertés restreintes dont les bourgeois se contentaient s'expliquent par le bien-être dont ils jouissaient : les franchises existaient, en fait, à l'état latent. Dans l'Est, pour lequel M. Perrin ne donne aucune explication, l'activité économique ne semble pas être plus développée qu'à l'Occident ; peut-être la vie matérielle était-elle plus dure, les rapports avec le seigneur plus malaisés : c'était un pays d'invasions. D'une part, l'arbitraire n'existait pas ; de l'autre, on le redoutait, tout au moins. Ou encore l'individualisme celtique de l'Ouest, l'esprit d'association germanique de l'Est agissaient-ils en sens contraires ? D'un côté, les habitants ne tenaient pas à des garanties, de l'autre ils en voulaient. En tout cas, quel que soit le motif de cette différence entre les deux contrées, à l'égard de la vie urbaine, le Sud-Ouest est l'une des parties mortes de la France, le Nord-Est une des parties vivantes. La différence, l'opposition même sont certaines, il importait de le signaler.

Comme recueil de textes, signalons un des derniers volumes de la *Société des Archives historiques du Poitou*². Il concerne « la commune et la ville de Poitiers de 1063 à 1327 », jusqu'à la fin des Capétiens : introduction de 75 pages par M. BOISSONNADE, recueil de textes par M. AUDOUIN. Poitiers, ancienne ville romaine, au XI^e siècle est une *villa* féodale, tout entière soumise à l'autorité, à la juridiction des comtes-ducs du Poitou, directement dans la cité, *civitas*, dont ils sont les souverains, indirectement dans les bourgs, *burgi*, ecclésiastiques et laïques, dont ils ne sont, en général, que les suzerains. Au XII^e siècle, ils font entourer toute l'agglomération d'une nouvelle enceinte. Il n'y a pas d'unité dans la ville, qui n'est qu'une « mosaïque de fiefs³, dont le seul lien consiste dans la suzeraineté comtale ». Mais, à partir de la fin du XI^e siècle, Poitiers triple d'importance et d'étendue, renferme des exploitations industrielles et, très favorablement placée, devient, avec des foires importantes, un grand marché d'échanges terrestres, fluviaux et maritimes, dès 1082⁴, apparaissent des « cursores vendentes et ementes », des marchands ambulants domiciliés à Poitiers et des *mercatores* de passage. Les premiers, du moins, formeront peu à peu une véritable classe sociale, dont, une centaine d'années plus tard, certains représentants fonderont des halles

1. Introduction, p. XIX.

2. *Recueil de documents concernant la commune et la ville de Poitiers*, t. I, de 1063 à 1327, Poitiers, imp. moderne, 1923, in-8°, LXXXVIII-388 p., (*Arch. histor. du Poitou* XLIV).

3. P. XXV.

4. P. XXXIV ; p. j. XI.

dans la ville et deviendront les banquiers des Plantagenets¹. Ce développement de population et de richesse entraîne naturellement des désirs d'émancipation qui, en raison d'un pouvoir supérieur extrêmement fort, ne pourront se réaliser que graduellement et lentement depuis le dernier quart du XI^e siècle. C'est d'abord, de 1082 à 1126 environ, dans un but de colonisation et de peuplement, l'octroi par les comtes de simples franchises judiciaires et civiles sans droits politiques ni administratifs ; puis, après une révolte, la proclamation de la commune et sa suppression par Louis VII en 1138, c'est, à partir de 1169-1178, pour des motifs politiques, la concession réelle d'une commune par les rois de France et d'Angleterre et, en 1204-1216, l'octroi d'un « statut légal »² définitif à la ville par Philippe-Auguste. Ces chartes successives ne lui « accordent pas l'indépendance politique »³, mais « elles réalisent une ingénieuse répartition des pouvoirs dans l'administration municipale », particulièrement en ce qui touche la justice. La vie économique atteint alors son plus haut degré de développement, surtout en raison de l'activité commerciale : les foires se développent encore et, en 1285, on crée un port sur le Clain. Les métiers, de leur côté, s'organisent, même en « communautés jurées » : tels les bouchers, par exemple.

Viennent, en second lieu, 277 pièces justificatives, qui commencent en 1063, à partir de 1082 intéressent les bourgs de la ville, et, depuis le XII^e siècle, se rapportent toujours plus ou moins⁴ directement à la commune. Ces documents sont très variés : lettres de toute origine et de toute nature, émanées des rois, de leurs agents, des comtes, de l'Église, de la ville, chartes de communes, mandements, privilèges divers concédés à la cité ou à des particuliers, rôles judiciaires et jugements ou règlements de métiers de provenance urbaine, actes d'origine privée. Les pièces sont, le plus souvent, publiées intégralement. Pourtant, lorsqu'elles ne sont pas inédites, elles sont parfois simplement indiquées. Sont-elles perdues ? on en donne l'analyse. M. Audouin y a joint des notes qui portent sur les points les plus divers de la constitution et de l'interprétation des documents et, lorsque ceux-ci sont longs, s'intercalent au cours même des textes, qu'elles divisent en parties successives.

L'histoire du Poitou est, depuis longtemps, trop familière à M. Boissonnade, elle est trop « sa chose », pour qu'un mémoire de lui sur la vie urbaine de la capitale de cette région ne nous en offre pas un tableau précis, original et complet, bref, des plus instructifs. Peut-être, dans la partie économique, n'eût-il pas été inutile de distinguer plus nettement l'économie locale des économies nationale et internationale, la petite de la grande industrie, le commerce urbain de celui d'échanges, bref, l'économie, qui fonctionne à Poitiers comme dans un domaine fermé, de celle qui s'y développe comme dans un marché ouvert : c'est la seconde qui a formé la ville. Mais les pages de M. Boissonnade sur les origines du mouvement communal font de son travail une contribution d'une réelle utilité générale à l'étude de ce grand

1. P. xxxiv. Cf. sur le rôle personnel des marchands à l'origine du mouvement urbain, PIRENNE, *Les anciennes démocraties des Pays-Bas*, p. 34, 155-156 ; *Les villes*, p. 131, 194.

2. P. xxxviii.

3. *Ibid.*

4. En ce sens, certains actes concernant plutôt la ville en général : n^{os} 36, 39, 56 par exemple, comme l'indique d'ailleurs le titre du recueil.

problème. Si on compare, en effet, cette cité semi-méridionale aux grandes villes flamandes, qu'il faut toujours regarder comme des prototypes urbains, on observe certaines analogies intéressantes : l'influence de l'économie et spécialement du commerce sur la formation de la ville (en tant que groupe vraiment urbain), le développement topographique de cette ville, de part et d'autre, dès l'achèvement du x^e siècle, l'existence des marchands au xi^e, l'absence d'unité juridique de l'agglomération, sa division en *civitas* et en *burgi*, la construction d'une enceinte commune au xii^e siècle ; à la même époque, la formation d'une aristocratie bourgeoise, dont certains représentants jouent un rôle important, la constitution économique, laïque, politique et pacifique de la commune, le caractère mixte publico-urbain de l'organisation municipale, l'absence de difficultés sérieuses avec les juridictions ecclésiastiques. Signalons encore, du point de vue social, la formation rapide du métier des bouchers en corporation : ce caractère paraît être assez fréquent¹ et peut être attribué, semble-t-il, à la richesse professionnelle, qui entraîne la cohésion et l'union des membres du métier.

Quant au recueil de textes en lui-même, du point de vue du choix des actes, il n'y a qu'à louer. Les futurs auteurs de l'histoire communale de Poitiers y trouveront, sans doute, la plus grande partie au moins des documents qui leur seront nécessaires. Signalons, au titre de l'histoire économique, les pièces concernant les métiers depuis la date relativement reculée de 1230. Nous ne nions pas également que les notes nombreuses et variées qui accompagnent le texte aient leur utilité. Mais quelle singulière présentation des actes ! M. Audouin — on en est surpris — ignore à peu près l'art de publier les textes. Ou bien a-t-il voulu innover ?... Ignorance ou originalité se manifestent à maints détails : forme des tableaux des sources diplomatiques et bibliographiques, — l'original est régulièrement désigné comme « Original » ; un point, c'est tout —, disposition des documents, découpage des pièces par l'insertion de séries de notes ; dans celles-ci, enchevêtrement complet des notes constitutives et interprétatives, identifications faites au cours du travail et non dans une table finale, etc... Nous croyons que, dans un recueil de textes, les notes interprétatives doivent être réduites au minimum, parce que, si on commence, il n'y a pas de raison de se borner, et on sera toujours insuffisant ; mais c'est là une opinion personnelle. En tout cas, un peu de méthode n'eût pas été inutile pour compléter extérieurement la valeur d'un recueil qui, encore une fois, n'en est pas dépourvu dans le fond.

**

En dehors de publications spéciales de textes, des pièces justificatives ont été parfois données en appendice à des histoires urbaines, dont nous avons maintenant à parler, en allant du général au particulier. Nous avons ainsi à examiner une prétendue synthèse, trois histoires locales et autant de travaux de détail.

Tout d'abord, M. OTTOKAR, en 1927, a réimprimé, en italien, un travail qu'il avait publié en 1919 en russe, lui donnant le titre de *La citta*

1. Cf. ESPINAS, *La vie urbaine de Douai*, II, p. 601.

*francesi nel medio evo*¹ ». Une courte préface expose² que les histoires de communes françaises ne sont, trop souvent, que de « l'abstraction facile autant que stérile », avec l'abus d'expressions telles que : « le mouvement communal, le droit municipal, l'émancipation de la bourgeoisie », au lieu de partir de l'étude des bases réelles de la cité : topographie, seigneuries anté-urbaines, immunités, etc... Cinq chapitres, consacrés ensuite aux cinq villes de Cambrai, Noyon, Beauvais, Soissons et Senlis³, étudient deux questions particulières. L'une topographique : la séparation, l'opposition même affirmée entre la *civitas* romaine et le *suburbium* médiéval ne paraît applicable qu'aux « jeunes villes flamandes », mais non aux vieilles cités romaines, où ces deux termes ont une valeur plus indéterminée ou plus large que dans les centres du Nord⁴. L'autre juridique : la charte de commune — l'ouvrage presque tout entier porte sur ce second sujet — est loin d'avoir tout établi dans la ville et l'organisation urbaine s'est régulièrement, et pour la plus grande part, faite en dehors d'elle. Comme conclusion⁵, la théorie du dualisme *urbs-suburbium*, du *suburbium* commercial créateur, de la ville « pluralité », de la « table rase » de M. Pirenne, ne vaut pas pour les localités de fondation ancienne ; l'auteur leur attribue, au contraire, une formation unitaire et juridique sous le pouvoir du « suprême seigneur local ».

Le titre de l'ouvrage de M. Ottokar ne correspond nullement à la réalité, et cela d'un double point de vue. Il ne donne, bien entendu, aucune idée de la cité française médiévale en général, puisqu'il ne considère qu'une localité de l'Ile-de-France, trois de la Picardie et une du Cambésis impérial. Si du moins l'auteur avait écrit « une » cité française ! En principe, il a donc étudié seulement cinq communes, plutôt que villes, du Nord de la France, à formation « violente » ou anti-épiscopale⁶. En fait, il n'y a examiné que les deux points indiqués ; encore n'a-t-il considéré avec quelque détail que pour Beauvais la formation topographique⁷. Le reste de la vie urbaine est complètement laissé de côté. La composition du travail nécessite donc les plus expresses réserves. Quant à l'exposé même, la question de la charte de commune⁸ est traitée avec originalité, pénétration et ampleur. On a évidemment beaucoup exagéré autrefois, du point de vue juridique, au détriment du côté social, la portée réelle des actes de cette nature dans l'ensemble des institutions muni-

1. Firenze, Vallecchi [1927], in-8°, VIII-233 p. (*Collana Storica*, xxx).

2. P. VI-VII.

3. On se demande quel motif a pu amener M. Ottokar à choisir ces cinq villes, dont quatre appartiennent, il est vrai, au cœur de la France et peuvent être, en un certain sens, considérées par excellence comme des « cités françaises », mais, dont la plus septentrionale, Cambrai, n'a été définitivement rattachée au royaume qu'avec Louis XIV ? Serait-ce simplement qu'elles ont toutes été l'objet de travaux utilisables, bien que l'auteur, nous l'avons dit, ne paraisse reconnaître à ces recherches qu'une valeur insuffisante ? En tout cas, ces villes, ainsi que nous l'observons dans le texte, présentent l'inconvénient d'une formation analogue. Qui connaît en particulier une cité picarde connaît plus ou moins les autres. — M. Ottokar exprime le regret que les travaux de Giry n'aient pas été continués (p. 232, n. 1) : mais trois du moins des publications qu'il utilise sont précisément dues à des élèves de Giry.

4. Voy. p. 1-3, 73-81, 105-119, 176.

5. P. 224-226.

6. P. 105-119.

7. Sauf peut-être Senlis, et encore ; voyez FLAMMERMONT, *Histoire des Institutions municipales de Senlis*, p. 17.

8. On en trouvera un résumé dans l'article intitulé : *Le rôle de la commune et de la charte communale dans l'histoire des villes françaises au moyen âge* (*Revue d'Histoire du droit*, IV, Haarlem, 1923). Nous nous contentons d'y renvoyer.

cipales et il importe de les ramener à leur valeur exacte. Sur ce point spécial et important du fonctionnement de la commune, on ne peut donc qu'approuver l'auteur ; son travail, avec tout le développement qu'il y a donné, mérite absolument d'être pris en considération¹. Au contraire, l'autre élément du livre relatif, on le sait, à la formation topographique et même personnelle de la ville, semble beaucoup plus discutable. Nous n'avons pas mission de défendre la thèse de l'origine marchande des centres urbains en général, mais dût-elle ne pas s'appliquer aux localités picardes aussi complètement, avec la même rigueur, qu'aux cités flamandes, il ne s'ensuit pas qu'elle ne soit aucunement faite pour elles. Les premières sont des agglomérations non pas « jeunes » en effet, mais anciennes, tout à la fois de composition topographique et juridique plus complexe et de caractère économique moins accusé que les secondes : on ne peut pas leur demander une provenance aussi nette et aussi précise, leur formation peut être moins tranchée et plus compliquée. Il n'en reste pas moins qu'à l'égard de la division *urbs-suburbium*, à Beauvais, après dix-huit pages de discussion, M. Ottokar aboutit à une conclusion à peu près analogue à celle de ses adversaires² : différence d'appréciation, non opposition. Quant à la doctrine de l'action des marchands, l'auteur nous promettant à sa place un système nouveau, dont il se contente de nous indiquer le sens très général et seulement théorique, nous attendons qu'il ne se limite pas à une critique purement négative, mais qu'il nous donne un exposé complet et concret. Nous nous demandons cependant, dès maintenant, ne serait-ce que pour l'une des cités de Picardie qui a été le plus complètement examinée³, si cette origine marchande ne pourrait être démontrée. A l'égard des autres centres, et en cela nous sommes un peu d'accord avec M. Ottokar, nous nous permettrons de penser que leur étude pourrait peut-être être reprise avec une méthode plus moderne et sous une forme plus achevée. Mais, en attendant que des résultats pouvant être considérés comme à peu près définitifs soient acquis au sujet des villes picardes, nous tenons provisoirement la théorie marchande pour valable à leur égard, fût-ce avec quelque « relativité ». De même, sans méconnaître les services que le livre, dont nous venons de parler, peut rendre aux recherches urbaines, nous pensons que l'auteur aurait pu lui donner un titre également un peu plus « relatif ».

* * *

Avec cet « essai » (*saggio*) synthétique, ont paru trois histoires locales : celles d'une grande et d'une petite ville de la Provence, Marseille et Salon, et celle d'une petite ville encore de la Haute-Normandie, Eu. M. L. BOURRILLY, en écrivant son *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille des origines* [vers le milieu de la seconde moitié du XII^e siècle] à la victoire de Charles d'Anjou en 1261⁴, a comme répondu par avance au plan de M. Pirrenne, indiqué plus haut : les grandes communes de la Méditerranée occiden-

1. Sur ce caractère incomplet des chartes, voyez d'ailleurs déjà quelques mots dans VIOLLET, *Les communes françaises*, p. 360.

2. P. 118 ; cf. p. 225.

3. Soissons, par G. BOURGIN. Voy. *Le Moyen Âge*, 1909, p. 339-341 ; joindre pour les filiales de Soissons, p. 344-346.

4. Aix-en-Provence, A. Dragon, 1926, in-8°, VIII-526 p.

tale¹, en analogie avec celles de la Flandre, ont eu une origine nettement économique et une formation relativement pacifique, du moins si on les compare, de ce second point de vue, aux villes picardes.

M. Bourrilly nous expose d'abord les origines générales de la commune de Marseille depuis l'an mil environ : prospérité économique, d'ordre surtout maritime, bien entendu, — « le XI^e siècle a été marqué dans la région par un prodigieux bouillonnement d'énergie et d'idées »²), — qui ranime des éléments de vie collective ; formation d'une population de « prudhommes, bourgeois, marchands, *mercatores*, changeurs », et aussi de gens de métiers, patrons et ouvriers, d'esprit mobile ; par suite, désir des individus d'obtenir, dans l'ordre politique comme dans l'ordre social, des garanties vis-à-vis de pouvoirs féodaux locaux en décadence. L'auteur ensuite, au cours du XII^e siècle, étudie et, au besoin, discute les premières mentions d'organisation constitutionnelle (les consuls apparaissent en 1178). Cette organisation est encore « rudimentaire » au début du siècle suivant. Les 200 pages qui suivent et forment le fond du volume, donnent l'exposé chronologique de l'état intérieur de la ville pendant une période d'un demi-siècle environ. On a là l'histoire politico-constitutionnelle de la cité : exposé de ses régimes successifs, — ils furent nombreux — qui, tantôt eurent des origines sociales assez mal définies, tantôt résultèrent de causes politiques déterminées, même étrangères ; en outre, récit des rapports toujours variés, parfois difficiles, avec les divers pouvoirs locaux ou extérieurs, ecclésiastiques ou laïques, quelquefois co-adversaires de la cité ou ennemis entre eux : villes voisines, abbaye marseillaise de Saint-Victor, vicomtes et évêques de Marseille, comtes de Provence (Charles d'Anjou en particulier), comtes de Toulouse. En somme, l'ascension politique se poursuit jusqu'en 1230, année où, tout à la fois, les Marseillais achèvent intérieurement d'acquiescer la vicomté et, pour échapper, à l'extérieur, à la suzeraineté du comte de Provence, se donnent celle du comte de Toulouse. Cette alliance les jette dans des conflits incessants jusqu'au jour où Charles d'Anjou, après de véritables luttes avec la commune, suivies de répressions, finira par mettre la main sur elle et lui enlever son indépendance.

De la constitution, signalons simplement, en 1212³, la fondation d'une confrérie dite du Saint-Esprit. Créée sans doute sous les auspices de l'Église et, en particulier du Légat, établie, en principe, en vue de la lutte contre l'hérésie albigeoise, elle fut, en réalité, une sorte d'association de paix ; elle comprenait tous les citoyens de Marseille qui acceptaient d'y entrer par serment et de payer une cotisation ; elle eut ses chefs, ses recteurs élus, son budget. Elle ne tarde pas à diriger efficacement la cité ; mais elle disparaît en 1220. Au milieu du XIII^e siècle⁴, existe un Conseil urbain : il est formé de deux éléments : les conseillers ordinaires, non seulement bourgeois et marchands, mais chevaliers, élus annuellement suivant un système de cooptation assez compliqué, dans lequel figurent les chefs de métiers ; puis, les chefs de métiers eux-mêmes, nommés par les membres et les prudhommes des métiers : c'est ici un élément tout à fait particulier à Marseille et en qui s'incar-

1. *Les villes*, p. 83-84, 101, 126, 145, 155-156, 179, 195.

2. P. 5.

3. Voy. le chap. III, p. 46.

4. Voy. le chap. VII, p. 189.

nent vraiment le gouvernement et l'indépendance de la cité. Au Conseil se joignent des assemblées générales du peuple ou « Parlement », dont le rôle est de ratification seulement, non de consultation. En réalité¹, « la commune de Marseille n'avait aucun caractère démocratique. Il est exagéré et anachronique de l'appeler « République » : il est moins exact encore d'y voir un gouvernement populaire : c'était une « oligarchie ».

Ces 250 pages de M. Bourrilly tiennent donc plus que leur titre ne le promet. Elles ne sont pas seulement une histoire politique ; le début, consacré aux origines et au développement de la commune, a un intérêt social ; le reste fait connaître toute la suite des constitutions urbaines. L'exposé, précis et ferme, se lit avec profit et agrément. Pourtant on a parfois, faut-il l'avouer, tendance à le parcourir. A la partie non politique, nous ne pouvons en somme, que donner des louanges ; l'autre élément paraît vraiment trop long ou mal distribué. Nous n'oublions pas, bien entendu, l'extrême importance de l'histoire politique, souvent fondamentale, — l'exemple de Marseille suffirait à le montrer : lorsque Charles d'Anjou supprime l'indépendance urbaine, c'est la politique qui domine tout. Mais, ce principe une fois admis, nous nous demandons si ces longs récits de luttes et de démêlés, tous ces noms propres, tous ces détails, tout cela, en un mot, qui n'a, au fond, qu'une valeur locale, n'aurait pu être réduit ; les résultats seuls importent, parce qu'ils ont seuls une portée générale et comparative. Par contre — si du moins les documents le permettaient — n'aurait-on pu chercher à insister davantage sur le côté social de la politique, les différentes factions, *mascarats*, *franciots*, les causes intrinsèques de certains changements politiques, qui ne furent pas dus à des motifs extérieurs ? en un mot, n'aurait-il pas été préférable d'essayer d'être moins narratif et plus explicatif ? Cette place exagérée, donnée à l'exposé d'événements purement marseillais, est peut-être le résultat du cadre chronologique adopté ; l'auteur, qui écrit seulement une partie de l'histoire d'une ville, se trouve involontairement amené à accorder un trop grand développement à certains faits, dont l'exposé serait réduit à de plus justes proportions dans une histoire complète de la cité. Peut-être y a-t-il là aussi la conséquence d'une faute de méthode, qui consiste à suivre dans le récit un système exclusivement chronologique et non pas, autant que possible, méthodique. Ces remarques ne nous empêchent pas de reconnaître que le travail de M. Bourrilly constitue enfin le premier commencement d'une histoire sérieuse de la commune de Marseille.

Quant aux pièces justificatives, nous nous permettrons de le dire franchement à l'auteur, pas plus que M. Audouin il ne connaît assez l'art, nous ne dirons pas de les publier, car nous ne prétendons pas qu'elles soient reproduites incorrectement, mais de les présenter. Le tableau des sources diplomatiques et bibliographiques, d'une part, la disposition des pièces, de l'autre, témoignent de peu de soin. Nous ne pouvons entrer ici dans tous les détails ; il suffira de rappeler, par exemple, qu'on ne place pas la date après l'analyse de la pièce. Autant que cela est possible, il faut numéroter les alinéas².

1. P. 211.

2. Les n^{os} 41, 45 et 46 sont numérotés, mais les n^{os} 20, 21-22, 30-31, 33-34, 36 ne le sont pas.

Ce ne sont pas là de vaines chicanes. Les documents ne sont pas toujours d'une étude aisée : facilitons la besogne du lecteur.

L'étude du travail de M. Bourrilly doit être complétée par celle du compte rendu approfondi et original que M. LABANDE lui a consacré, en s'arrêtant au moment où s'achève l'acquisition de la vicomté par la ville (1230)¹. M. Labande s'attache « aux origines, aux premières actions, aux conditions du développement de la commune, aux acquisitions qui, en la substituant peu à peu aux vicomtes, lui permirent de devenir graduellement une véritable seigneurie exerçant tous les droits de juridiction »². En reprenant, en particulier, certains actes du XIII^e siècle, il a pu montrer que, dès 1136, le « commune Massilie », s'il n'était pas encore la commune organisée, « jurée », autonome, était déjà l'*universitas*, la communauté, l'ensemble de tous les habitants, tant *milites* que *burgenses* ou *mercatores*, agissant comme un état, ayant au besoin des délégués, possédant son domaine, son budget, mais restée encore sous la direction des seigneurs locaux, vicomtes et évêques. Puis, après la mention des consuls de 1178, apparaît, on s'en souvient, la corporation du Saint-Esprit : à ses débuts, simple répétition de l'ancienne *universitas*, elle ne tarde pas à organiser et à diriger la commune dont elle étend, par des acquisitions successives, les possessions extérieures comme le domaine local. Ce passage graduel de l'inorganique à l'organique, de l'indéterminé au précis, de l'incomplet au complet, est en somme, absolument normal, et on ne peut que louer M. Labande du soin avec lequel il a étudié et de la pénétration avec laquelle il a interprété les actes, trop rares, qui nous demeurent de cette époque.

Si on cherche maintenant à comparer dans leurs lignes générales une grande commune de la Méditerranée, telle que Marseille, aux municipalités importantes de la Flandre, il semble que certains rapprochements soient possibles. De part et d'autre, l'origine du groupe urbain est économique ; son apparition remonte au XI^e siècle au moins ; sa population comprend en particulier des *mercatores*. La commune semble se former au XIII^e siècle, son organisation apparaît vers la fin de cette période ; la communauté renferme au moins toute la population de nature urbaine³. Le centre habité manque d'unité juridique et la commune cherche à établir celle-ci en « arrondissant » son domaine par des acquisitions : l'achat de la vicomté féodale s'effectue dans le Midi comme celui de la châtellenie féodale dans le Nord ; l'opération est rendue possible, de part et d'autre, par les besoins d'argent du vendeur. Dans l'ensemble, la formation communale est plutôt pacifique, quoique non exempte de difficultés. La constitution est oligarchique. Les tentatives d'émancipation exagérées de la commune vis-à-vis des princes territoriaux aboutissent finalement, non pas à en faire une ville libre, mais à la faire retomber, au contraire, sous leur domination. D'autres rapprochements seraient sans doute encore possibles, sans nier qu'il y ait des différences.

1. *Journal des Savants*, 1926-1927.

2. *Ibid.*, 1927, p. 75.

3. A vrai dire, une différence paraît exister à cet égard entre les communes du Nord et celle de Marseille : les premières ne comportent que la population vivant sous le droit urbain, la seconde renferme en plus des chevaliers (BOURRILLY, p. 24-25, 54, 76. LABANDE : 1926, p. 431 ; 1927, p. 23, 74). La question aurait peut-être besoin d'être encore précisée.

L'étude achevée des deux séries de villes permettra, dans l'avenir, de préciser les détails et de « doser » les comparaisons.

Dans la région provençale encore, entre Marseille et Arles, se trouve la petite ville de Salon, à l'histoire médiévale de laquelle M. R. BRUN a consacré un travail¹. Placée dans une situation économique, rurale et commerciale « privilégiée », dans une région très fertile, « pivot » de la contrée, née sur un rocher dominant la Crau, elle doit son origine à une exploitation rurale mise en valeur par les archevêques d'Arles qu'une donation des rois de Provence rendit seigneurs temporels de ce domaine. Les descendants des quelques habitants que, dès l'époque romaine, la culture avait pu attirer en cet endroit, au moment de l'anarchie médiévale, à la fin du ix^e siècle, durent se mettre sous la protection de ce puissant propriétaire féodal qu'était l'archevêque. Celui-ci fonda sur le rocher de Salon une sorte de château fort, un *castrum*. Située sur la route très fréquentée de Marseille à Avignon, la place devint une espèce de relai ; au pied de la forteresse, s'établit un marché, une ville. Salon était donc une seigneurie ecclésiastique. Les archevêques, qui y avaient une résidence, la favorisèrent beaucoup matériellement par de nombreuses mesures économiques, comprenant qu'ils agissaient dans leur propre intérêt. Mais, « avec un soin jaloux », ils tinrent absolument à conserver les droits souverains qu'ils y possédaient sans aucune restriction, en particulier la justice. Au xiii^e siècle, en effet, les habitants leur sont entièrement soumis et ne jouissent d'aucune autonomie directe. Les prélats convoquent, s'ils le jugent nécessaire, les chefs de famille pour former le *Parlementum* et le président sans voix délibérative : cette assemblée permet à leurs sujets d'émettre leurs vœux et de discuter leurs intérêts avec eux. Les membres délèguent leurs pouvoirs à des procureurs temporaires dits syndics, qui constituent une assemblée restreinte, le Conseil, s'occupant en fait des affaires courantes sans posséder de pouvoirs de droit. « Ce n'était pas là une organisation, ce n'était qu'une participation à la vie municipale », et même, en 1354, après de longs débats avec l'archevêque, les habitants se virent obligés de renoncer à « toute ombre de communauté »².

Mais, à la suite du désastre causé par les Grandes Compagnies, de l'anarchie qui en résulta, grâce aux efforts tenaces de la ville qui renomma d'elle-même ses syndics, grâce aussi à l'intervention arbitrale, bienveillante même, du pape entre elle et l'archevêque, de 1386 à 1404, les habitants, en un demi-siècle d'efforts heureux, arrivèrent à se faire reconnaître une organisation communale : elle comprenait des syndics et des conseils nommés par le Parlement. La vie municipale continua d'ailleurs de marcher de compte à demi avec l'autorité ecclésiastique. Les habitants furent récompensés de leur esprit de suite ; seuls en face des archevêques, ils réussirent finalement à obtenir l'autonomie administrative, à l'exclusion d'ailleurs de privilèges politiques : ils formaient ce que l'on peut appeler une « communauté syndicale »³. Dans l'application, ce qui frappe avant tout chez leurs dirigeants, « c'est leur bon sens pratique et la sage mesure qu'ils montrent dans l'organisation et l'admi-

1. *La ville de Salon au moyen âge. La vie économique. Le régime seigneurial. Le régime municipal*, Aix-en-Provence, impr. universitaire de Provence, 1924, in-8°, 385 p. (*Publications de la Société d'Etudes provençales*, VI).

2. P. 127.

3. P. 6.

nistration de la cité : le souci des intérêts généraux de la communauté et l'esprit de loyauté et de justice qui les animaient, permirent en effet à la ville d'acquérir une prospérité remarquable »¹.

Dans la vie économique, notons « un émiettement de la propriété, comparable au morcellement actuel ». La base de l'économie était l'élevage, qui avait une grande importance et entraînait la transhumance de la Crau aux Alpes ; les sous-produits, laine et cuir, étaient traités sur place ou exportés. A la fabrication du drap se rattachait un monopole assez curieux, celui de la matière tinctoriale, la cochenille, appartenant aux archevêques. On sait que ces derniers, par une série de mesures, s'intéressèrent réellement à l'ensemble de l'état économique.

L'histoire de Salon conduit à deux conclusions essentielles : dans sa formation, la ville est sortie d'un *castrum* militaire d'origine seigneuriale et d'une ville économique de provenance privée ; dans son fonctionnement, cette seigneurie ecclésiastique est gouvernée par une autorité religieuse, qui la dirige avec bienveillance, la suit avec intérêt, mais la domine dans un esprit entièrement anti-communal². Ces deux faits n'ont rien d'original par eux-mêmes ; il n'en est que plus intéressant de les signaler dans le Midi.

L'ouvrage de M. Brun est, dans l'ensemble, un bon travail, le sujet bien compris et clairement traité. On souhaiterait simplement un peu plus de fermeté dans l'exposé, parfois assez lâche. Deux réserves doivent cependant être faites, concernant, l'une la géographie, l'autre l'économie. La formation de la ville est exposée presque en deux fois³ et finalement d'une façon insuffisante ; pas de plan. D'autre part, le travail débute par une partie économique, « les institutions d'un centre agricole s'inspirant directement de l'état des cultures et de la nature même du sol »⁴. Nous ne pourrions que nous incliner devant cet hommage rendu à l'économie, si M. Brun s'était borné, en effet, à décrire exclusivement le sol et les cultures, bref, s'il n'avait exposé que l'élément réel, technique des choses ou, si l'on préfère, s'il n'avait donné que la géographie économique. Mais, dans la partie réelle, il a examiné aussi l'industrie et le commerce ; bien plus il y a traité également du mode d'exploitation juridique du domaine ; à titre social encore, il a parlé des corporations et de l'apprentissage et enfin, du point de vue politico-financier, il a exposé les encouragements du seigneur à l'état économique : en un mot, il a décrit tout ce qui est d'ordre personnel. Ce système est absolument illogique : en principe, le côté économique personnel ne saurait être une cause de la ville, il en est, tout au contraire, une résultante, puisque, sans elle, il n'existerait pas ; en fait, ce plan nous conduit à cette conséquence singulière que nous entendons parler de Salon et de son seigneur, sans, qu'en réalité, nous sachions même s'il y a une ville et un archevêque. L'exploitation économique s'est-elle créée toute seule ? C'est une véritable pétition de principe et l'exposé des institutions économiques devait être placé après l'histoire de la ville et de l'autorité ecclésiastique, dont ces institutions précèdent. — Notons encore, dans le même ordre d'idées, une appréciation de nature sociale : « Nous n'avons rencontré à Salon, dit M. Brun, aucune trace

1. P. 270.

2. Cf. plus loin pour le Dauphiné.

3. P. 19 et 78.

4. P. 7.

de ces règlements corporatifs qui paralysaient l'initiative individuelle. Les Méridionaux étaient hostiles à leur introduction »¹. Cette exécution sommaire des corporations, nous nous permettrons de le dire à l'auteur, est tout ce qu'il voudra, sauf de l'histoire. Ce n'est pas, bien entendu, le principe, l'usage des corporations, qui est condamnable, c'en est la déformation, le dérèglement. Les critiques, que M. Brun adresse à l'esprit corporatif, l'esprit individualiste en mérite, en son genre, de tout aussi vives et même de plus profondes, car il va de soi que l'idée et la vie de société sont toujours préférables à l'idée et à la vie d'isolement. Naturellement, aucun des deux systèmes ne constitue le remède à tous les maux. Ce que l'on pourrait peut-être dire de plus général et de plus juste à leur sujet, c'est que l'un et l'autre ont pu rendre des services différents suivant les périodes, les situations économiques : l'individualisme servit surtout à *créer*, dans les époques de formation et de développement plutôt faciles ; l'association aide à *maintenir*, surtout dans les époques difficiles de luttes et de concurrence. C'est presque un truisme de remarquer que l'histoire est souvent une série d'actions et de réactions et que les abus d'une organisation sociale extrême conduisent presque forcément à ceux d'une forme sociale opposée : si la corporation fait défaut, on tombe dans l'anarchie de l'individualisme ; si, inversement, elle dégénère en tyrannie, cette anarchie se fait cependant presque préférer à l'oppression contraire. Au pouvoir politique à essayer de maintenir l'équilibre nécessaire.

* * *

Poussons maintenant vers le Nord. M^{lle} S. DECK a étudié la petite ville d'Eu², « la plus ancienne commune normande », depuis son origine en 1151, jusqu'à 1475, année où la cité, sur l'ordre de Charles VII, fut complètement détruite pour empêcher les Anglais de s'y installer : elle ne se releva jamais. Placée dans une situation militaire et économique assez avantageuse, à l'endroit où la Bresle commence à devenir navigable, cette ancienne ville romaine fut d'abord un *castrum*, autour duquel, en particulier grâce au développement des relations commerciales avec l'Angleterre, se forma une ville. En 1115, apparaissent des *burgenses*, des « tenanciers en bourgage » : ce sont eux qui, en 1151, obtiennent du comte d'Eu une charte communale « secundum usus et consuetudines et scripta Sancti-Quintini », sans qu'on voie précisément le motif de ce lien, qui d'ailleurs dut se borner « à l'application des principes de droit commun ». L'octroi de cette charte accentua le développement de la ville, dont M^{lle} Deck nous décrit d'une façon très générale la topographie ; elle grandit à un point tel qu'un peu avant le milieu du xiv^e siècle elle paraît avoir atteint un chiffre de population qu'elle ne retrouva plus : avec la peste de 1348 s'ouvrit « une série de calamités et de malheurs inouïs » et, au xviii^e siècle, le chiffre des habitants avait probablement diminué par rapport au nombre du moyen âge. Eu jouit d'une constitution indépendante avec un maire, des échevins et un Conseil, qui se recrutaient par cooptation, mais sans que l'on puisse savoir s'il existait des assemblées de la communauté.

1. P. 70.

2. *Une commune normande au moyen âge. La ville d'Eu. Son histoire, ses institutions (1141-1475)*, Paris, Champion, 1924, in-8°, xxiv-315 p., une pl. (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études, sc. philolog. et historiques*, fasc. 243).

La justice était partagée avec le comte, auquel revenait, en particulier, la haute justice. A titre économique, la ville n'acquies jamais une importance internationale. Même au moment de son apogée, l'économie rurale y garda une place considérable ; les terrains de culture, les prés même restèrent nombreux à l'intérieur des murs ; l'industrie et le commerce appartenaient avant tout à un négoce sans échange, concernant de préférence l'alimentation : on fabriquait principalement et on exportait un peu de drap ; on importait un peu de vin d'Espagne. Mais ce fut précisément cette économie de caractère mixte, demeurée en partie agricole, ce peuplement de cultivateurs qui conservèrent à la ville cette nature moyenne, qui lui firent cette histoire calme que n'ont pas les cités industrielles du Nord. Et finalement, après toutes les épreuves de la Guerre de Cent Ans, Eu sentira la nécessité de l'autorité et se laissera glisser sans résistance dans les mains du pouvoir royal, qui l'absorbera ou la dominera politiquement et financièrement. — Ajoutons qu'un plan de 1615-1620 est joint au travail.

L'histoire de la commune d'Eu paraît conduire aux conclusions essentielles suivantes. La formation de cette petite ville, pour des raisons d'économie pécuniaire, s'est faite par l'accouplement d'un *burgus* et d'un *castrum* ; son existence montre une influence apaisante de l'économie rurale, qui n'a pas été si accusée que la vie industrielle et commerçante n'aie pu, à l'origine, exercer une action fondamentale en faveur de l'établissement et du développement de la cité, mais qui est toujours restée assez forte pour produire, au cours de son histoire, une influence modératrice dans la forme : ces deux actions contraires se sont ainsi poussées et retenues successivement ; la fin de la commune la fait voir s'annihilant pour des motifs politiques au profit du pouvoir central.

M^{lle} Deck a parfaitement saisi la physionomie de cette ville moyenne et nous en a donné une très sérieuse étude ; elle a su tirer le meilleur parti des restes des archives d'Eu. Nous aurions seulement désiré voir l'auteur insister à un moindre degré sur l'histoire militaire, développer au contraire davantage la partie topographique et améliorer la rédaction de l'élément économique : les deux dernières remarques, on s'en souvient, ont déjà été faites à propos du travail de M. Brun. Dans l'ensemble, néanmoins, les deux histoires locales précédentes montrent qu'il ne manque pas en France de centres secondaires méritant d'être étudiés et pouvant donner lieu à des travaux d'un réel intérêt.

**

Nous passons aux recherches spéciales. M. BOURDE DE LA ROGERIE a étudié *les fondations de villes et de bourgs en Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*¹, après la période normande, à l'époque de l'unification de la région et de son gouvernement par la féodalité, de 995 à 1213 : le régime féodal crée le système des seigneuries ayant pour capitales les demeures des seigneurs dans leurs châteaux auprès desquels se forment les villes et les bourgs. La ville bretonne est « tout groupe de maisons bâti aux abords ou sous la protection d'un château fort ou d'une abbaye, ce groupe fût-il peu important ou même tout

1. *Mémoires de la Soc. d'hist. et d'archéologie de Bretagne*, 1928. — Tir. à part, 38 p.

à fait insignifiant», et le bourg est « l'ensemble des maisons groupées sur un fief auprès d'un château ». Sauf cinq villes d'origine romaine et cinq autres d'origine religieuse datant du ^{vi}e siècle, toutes les villes bretonnes, grandes et petites, naissent ou deviennent telles postérieurement au ^xe siècle. Réserve faite de Saint-Malo et peut-être de Pornic, auprès d'un château fort ou, très rarement, d'une abbaye chef-lieu d'une seigneurie, des hommes d'armes, des réfugiés, des marchands viennent bâtir des maisons ; le seigneur y joint une église dont il confie le service à des Bénédictins appelés de France ; ceux-ci en outre reçoivent, pour eux directement, comme pour leurs futurs vassaux, qui n'obtiennent jamais de concessions personnelles, des privilèges divers, en particulier économiques ; la transformation possible du sanctuaire-prieuré primitif en église paroissiale réservée à un curé, achève de constituer le lien et d'assurer l'autonomie du groupement. Les seigneurs, qui furent les initiateurs, les religieux, les marchands, concourent donc à la formation de nouvelles villes ; en d'autres provinces, si le marché a appelé la forteresse, en Bretagne, c'est la forteresse qui a fait naître le marché. Quelquefois les abbés féodaux remplacent les seigneurs laïcs comme fondateurs. Dans l'ensemble, la féodalité, quoique rigoureuse, est donc fondatrice et créatrice, mais la dépendance de la classe servile explique l'absence de villes franches ou sauvetés.

Cette formation générale s'applique d'abord aux villes de l'intérieur qui, pour la plupart, ne prirent qu'un développement assez limité, mais elle vaut aussi pour les villes de la côte dites « fluvio-maritimes », situées au début de l'estuaire des fleuves côtiers, là où s'arrête la marée et où les routes parallèles aux côtes franchissent la rivière : ces localités, portes commerciales et surtout lieux de passage, résistèrent mieux que les précédentes à la décadence. Enfin, au bord de la mer existent deux villes, Pornic, de formation inconnue, et Saint-Malo qui, par sa situation géographique et son rôle comme lieu d'asile, attira les étrangers. Ces deux dernières cités servirent en quelque sorte de modèle à toutes les villes maritimes proprement dites dont, depuis le ^{xiii}e siècle, le développement de la pêche et du cabotage amena la création à l'embouchure des cours d'eau, au détriment des localités plus anciennes situées au fond des estuaires.

Cet article original et intéressant, où précisément la géographie s'unit à l'histoire, mérite d'autant plus d'être signalé qu'il attire l'attention sur une province restée jusqu'ici un peu en dehors des recherches urbaines. L'auteur, qui a su très bien distinguer les différentes catégories de villes, dans l'ensemble n'a pu considérer évidemment que des centres secondaires. En Bretagne cependant, on peut constater que les mêmes phénomènes généraux qu'ailleurs, et au même moment, se retrouvent et s'associent. La politique et l'économie s'unissent et agissent, mais la petitesse des agglomérations fait que c'est l'élément politique, représenté par le seigneur, qui joue un rôle actif ; l'élément économique, les habitants, gardent un rôle passif, qu'accuse encore leur absence juridique de liberté. Mais, à cet égard, si on examine partout le même ordre de localités, la Bretagne ne semble présenter aucun caractère particulier par rapport à d'autres régions. Il n'en est pas autrement, quoi qu'en pense l'auteur, au sujet de l'élément militaire, de l'action de la forteresse. Partout le marché s'est formé autour et sous la protection de la

forteresse originelle pour appeler au besoin, si le développement urbain l'exige ensuite, une seconde protection militaire par une nouvelle ligne de fortifications. La caractéristique de la Bretagne paraît résider bien plutôt dans le côté religieux, en raison du rôle absolument essentiel que le clergé régulier y joue à titre d'intermédiaire entre le pouvoir et les habitants. M. de la Rogerie aurait pu, peut-être, le faire ressortir davantage et aussi insister plus qu'il ne l'a fait sur les causes initiales du mouvement urbain, avant de décrire la fondation des villes, exposer les raisons premières de leur apparition.

Enfin, nous devons à M. PERRIN, que nous avons déjà loué pour son catalogue des chartes de franchises de la Lorraine, deux autres travaux un peu spéciaux. Le premier, qui se relie d'ailleurs en principe au précédent, concerne *la bourgeoisie dauphinoise d'après les chartes de franchises*¹. Celles-ci sont concédées par le seigneur aux habitants du *burgus* fortifié, dénommés par suite *burgenses*. La plus ancienne est de 1164 ; toutes se ressemblent beaucoup d'ailleurs, mais s'il y a imitation, il n'y a pas filiation, interprétation, appel d'une charte à l'autre. En général, elles ont comme origine une vente faite par le seigneur dans un but pécuniaire aux bourgeois qui, dans un intérêt économique, désirent être protégés ; les seigneurs ecclésiastiques, en particulier, sont extrêmement réfractaires à des affranchissements. Les chartes ont un caractère territorial, s'appliquant à la ville et à son « mandement », la banlieue. Leur fin générale est la substitution du droit fixe à la coutume arbitraire. Certains privilèges sont, en fait, communs à l'ensemble des localités : concessions juridiques, militaires, financières et économiques. Les privilèges politiques, au contraire, varient suivant le degré d'autonomie de la communauté. Le fait capital est la vente à cette dernière, par le seigneur, de services publics tels que les fortifications, avec les profits et les charges qu'ils entraînent, perception des impôts et choix des agents. A cette autonomie se rattache l'institution des consuls élus par la ville, la représentant, mais tenant du seigneur leur investiture. Aucune commune n'est d'ailleurs absolument libre et même, après une véritable révolution contre le seigneur, un compromis finit par s'établir entre les deux pouvoirs. Le mouvement communal est parti des localités importantes et finalement, grâce à ces chartes de franchises, les *burgenses* sont venus s'intercaler entre les chevaliers et les paysans. — Cet exposé, rédigé, bien entendu, d'un point de vue purement juridique, et non social, d'après les seules chartes de franchises, est très plein, très bien composé et des plus intéressants : il n'y a simplement qu'à en féliciter l'auteur, d'autant plus qu'il a établi ce mémoire très condensé sur un terrain à peu près vierge : souhaitons que cette exploration scientifique s'étende peu à peu aux régions encore inexplorées de la France. On remarquera que, dans ces localités secondaires d'une région montagneuse peu développée économiquement, l'impulsion d'affranchissement peut être due à des raisons commerciales, mais non à une colonisation marchande. On notera, une fois de plus, l'opposition de l'Église.

L'autre sujet traité par M. Perrin concerne ce que l'on peut appeler la

1. *Annales de l'Université de Grenoble*, Nouv. série, II, Grenoble, imp. Allier, 1925, in-8°, 96 p.

démographie urbaine médiévale¹. L'auteur a étudié *le droit des bourgeois et l'immigration rurale à Metz au XIII^e siècle*, exactement de 1239 à 1242 et de 1286 à 1290, grâce à des documents que M. Prost a légués à la Bibliothèque nationale. Ils donnent la liste des individus « *receus por manants* » à Metz et ayant, lors de la réception, prêté le serment de « *feautei* » au Magistrat. Les admis sont, pour les deux périodes successives, 334 et 458. Aux XIII^e et XIV^e siècles, le terme de manant est, sans aucun doute, synonyme de celui de bourgeois, bien que, dès la fin de la première période, il se complète régulièrement de l'expression de « bourgeois » d'abord, puis de celle de « citain », qui triomphera d'une façon définitive. L'emploi exclusif du vocable de manant permet de supposer qu'au début le droit de bourgeoisie était lié obligatoirement à la résidence dans la ville. En effet, de 1239 à 1242, tous les nouveaux bourgeois doivent être des immigrants, auxquels le séjour maximum d'un an dans la ville a imposé l'obligation d'en devenir membres juridiques. Au contraire, en 1286-1290, plusieurs habitants de Metz y sont tolérés, même longtemps, comme simples forains, avant d'entrer, s'ils le désirent, dans la communauté. D'une date à l'autre, le vieux principe imposant à tout habitant cette affiliation avait donc perdu de sa rigueur primitive. On ignore d'ailleurs, au XIII^e siècle, les conditions de l'admission à la bourgeoisie ; à l'époque suivante, elles sont assez difficiles.

D'autre part, les textes de M. Perrin montrent un courant d'immigration vers Metz et un effort du corps municipal pour incorporer les non-bourgeois aux bourgeois, peut-être dans un intérêt fiscal. Le lieu d'origine des bourgeois n'est pas toujours donné (697 fois sur 816) ; néanmoins, on obtient un total de 100 localités d'émigration. Mais il est difficile de toujours arriver, pour ces dernières, à un résultat précis : certains noms de lieux ne peuvent être identifiés, d'autres ne comportent qu'une identification douteuse, d'autres enfin en présentent plusieurs possibles. On peut cependant déduire quelques conclusions. Dans les deux périodes considérées, la zone d'émigration est demeurée la même ; la même localité fournit rarement plusieurs émigrants et il serait exagéré de parler de centres de départ. Dans l'ensemble, il y a d'abord une forte zone d'émigration voisine de nature rurale, dans laquelle la densité d'envoi de chaque région particulière paraît être, en moyenne, proportionnée à sa population ; vient ensuite une zone pauvre, excentrique, composée d'une cinquantaine de localités réparties sur un très vaste territoire s'étendant jusqu'à Arras, Paris, Montpellier et Asti et où chaque agglomération d'envoi n'a fourni, en général, qu'un unique émigrant ; cependant, de 1286 à 1290, Luxembourg en a fourni huit. Le milieu rapproché des campagnes s'oppose ainsi, et naturellement, aux villes éloignées isolées. Pour ce premier point, le phénomène commun le plus important est donc l'absence de centres d'émigration intense. Quant aux causes de départ spéciales à chaque localité, elles ne peuvent être, en thèse générale, que de deux sortes : le métier de l'émigrant, les facilités qui lui sont accordées pour gagner la ville, mais on ne saurait les préciser en détail. Enfin, par rapport à la population totale de Metz, le nombre des immigrants devait en être la centième partie. En somme, Metz

1. *Annuaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Lorraine*, t. XXX [1921] et XXXIII, 1924. — Tir. à part, Bar-le-Duc, impr. Contant-Laguerre, 1924, in-8°, 133 p., une carte.

était un centre d'attraction et le mouvement d'immigration urbaine de cette époque, prouvant la mobilité de la population médiévale, ne souffre pas de doute. Le texte des documents et une carte des lieux d'émigration terminent le travail.

Nous nous sommes étendu un peu longuement sur ce court mémoire, en raison de l'intérêt de principe qu'il offre, et aussi des difficultés de rédaction qu'il présentait : la lecture des pièces a été souvent malaisée, on n'est pas toujours renseigné sur les conditions requises pour être bourgeois et on l'est parfois insuffisamment sur les origines des émigrants. Un travail de cette nature peut paraître se réduire à peu près à la confection de fiches, tableaux et cartes : il est très loin d'en être ainsi. Nous félicitons d'autant plus M. Perrin de s'être tiré heureusement de cette tâche malaisée que nous avons passé par les mêmes « épreuves » pour une ville flamande¹. Nous ne ferons de réserves que sur deux points, l'un juridique, l'autre démographique. Tout d'abord, M. Perrin dit² qu'il n'y avait pas de manants — de résidents non-bourgeois, on le sait — dans certaines villes du Nord, pas plus qu'il n'en a existé à Metz, du moins dans la première période étudiée. Nous regrettons de continuer à être d'un avis opposé sur cette question. Il se rencontrait certainement des manants dans la Flandre comme il s'en est trouvé dans l'Est pendant la seconde période considérée et, bien mieux, nous dirons qu'il ne pouvait guère ne pas en exister, certaines conditions étant posées : du moment qu'une bourgeoisie ne se recrute pas que d'une façon interne au dedans d'elle-même, ou ne se recrute pas que par des immigrants, comme à Metz, en 1239-1242, la population qu'on peut appeler urbaine se compose forcément de trois classes au moins, les bourgeois, les manants et les forains. En outre, il manque dans le travail la liste et, sur la carte, l'indication des localités ayant envoyé plus d'un émigrant : à cet égard, ce travail de statistique est nettement en défaut.

L'examen de la méthode employée pour rédiger ce mémoire montre que, en analogie avec le livre de M. Pirenne, une utilisation du droit et de l'économie, une union des connaissances juridiques et économiques a été nécessaire. Le travail se compose, en effet, de deux parties : l'examen de la question du droit de bourgeoisie, problème plutôt juridique, l'étude de l'immigration des étrangers, recherche surtout sociale. Il est donc indispensable, si l'on veut traiter parfaitement l'ensemble du sujet, de se placer successivement aux deux points de vue et de considérer chaque élément dans un esprit différent. Néanmoins, cet esprit, de part et d'autre, ne doit pas être exclusif : le droit de bourgeoisie, ses principes, ses modifications, ne se comprennent entièrement que si on connaît complètement aussi le milieu social dans lequel il s'est formé et a évolué : des raisons purement fiscales peuvent, en effet, intervenir pour le modifier, comme l'a remarqué M. Perrin³. L'émigration, de son côté, ne s'explique clairement que si on distingue bien les droits que viennent chercher les nouveaux bourgeois et dont ils veulent jouir, bien que certains, finalement, ne désirent plus les acquérir et restent manants : le voyageur part émigrant pour des raisons sociales et arrive immigrant pour des causes juri-

1. Voy. *La vie urbaine de Douai*, I, 1913.

2. *Annuaire*, t. XXX, p. 531, 534.

3. P. 551, 565.

diques. La méthode ne peut donc pas être absolue, mais doit associer des points de vue divers ; cette union fait, à la fois, la difficulté et l'intérêt de travaux de cet ordre. Nous voudrions les voir se multiplier par l'utilisation des nombreux registres de réception des bourgeois que renferment, par exemple, les archives de plusieurs villes du Nord de la France.

* * *

Concluons. Des travaux précédents, on le voit aisément, les uns sont de caractère synthétique, les autres de nature spéciale. Des premiers, seule l'étude de M. Pirenne répond à son titre et a vraiment une portée générale ; les deux autres, les travaux de MM. Lavedan et Ottokar, n'y correspondent pas et ne sont, en réalité, que des recherches particulières. Les publications de détail, en moyenne, sont bonnes et utiles, parfois même, pour les catalogues d'actes, excellentes, et pour la question des origines, approfondies : à l'égard de celles-ci, elles sont d'autant plus fructueuses que, comme on a pu s'en rendre compte, elles paraissent bien apporter, en faveur de l'histoire générale, des preuves à l'appui d'affirmations d'abord conjecturales sur l'apparition des villes : action de l'économie, rôle des marchands, formation des cités. Qu'il s'agisse de continuer ou de perfectionner, il semble que ce soit du côté des publications locales qu'il faille, de préférence, orienter les recherches urbaines : leur développement seul permettra d'établir définitivement les synthèses et, dès maintenant, il suffit de quelque esprit de généralisation pour les rendre vraiment intéressantes, leur donner réellement une valeur comparative. Mais nous nous permettrons d'attirer préalablement l'attention des érudits sur quelques questions de méthode. Il paraît être au moins utile de commencer toute histoire d'une ville par un exposé géographique : situation, formation, plan de la cité ; au besoin, mais du seul point de vue de la production, économie rurale de la région. On doit en outre, dans ce genre d'études, donner tous ses soins à la partie économique. Les auteurs, régulièrement, ne paraissent avoir ni la compréhension exacte ni les connaissances nécessaires pour la traiter avec toutes les dispositions voulues et toute la pénétration désirable : ils ne comprennent pas suffisamment son rôle et ils n'en saisissent pas complètement tous les détails : ils commettent même quelquefois des fautes lourdes à son sujet. Ajoutons qu'en général ces recherches, et même les meilleures, paraissent trahir quelques insuffisances de lecture ; elles sont rédigées à titre trop exclusivement local. Le mouvement communal a été national, international même. Les rapprochements, l'histoire comparée, sans doute, ne sont pas une fin, mais un moyen ; néanmoins, ils éclairent, confirment et élargissent l'histoire et tel fait, telle institution d'une cité de l'Ouest ou du Midi, rapprochés d'un événement ou d'un organisme analogues d'un centre du Nord, voient leur valeur, leur signification se préciser et leur portée s'accroître. Il ne doit exister en histoire de science du détail que dans la mesure où le détail peut servir à l'établissement de conclusions d'ensemble.

GEORGES ESPINAS.

(Paris.)

Histoire Commerciale

Un prétendu drapier milanais en 926. — En 926, raconte LIUTPRAND DE CRÉMONNE, le duc Burchard de Souabe, se trouvant devant Milan, eut le tort de confier à ses compagnons, sans baisser la voix, les noirs projets qu'il avait formés contre la ville. Un pauvre homme l'entendit, qui par hasard savait l'allemand et courut tout rapporter à l'archevêque. Une gloire posthume inattendue était réservée à ce polyglotte en guenilles. Liutprand le traite, précisément, de loqueteux (*pannosus*). L'historien allemand Schaube comprit drapier (de *pannus*, étoffe) et tira argument des connaissances linguistiques possédées par ce prétendu négociant pour conclure à un commerce du drap entre l'Allemagne et l'Italie. M. PIRENNE, qui ne croit pas à l'existence de grands courants commerciaux au x^e siècle, dénonce le contre-sens. — MARC BLOCH.

(*Studi Medievali*, Nuova Serie, t. I, fasc. 1, 1928, p. 131-133.)

I libridi commercio della Compagnia dei Peruzzi di Firenze. — Ce sont quatre manuscrits conservés à la *Riccardiana*, de Florence, écrits de 1308 à 1345, mais contenant des mentions relatives aux années précédentes, depuis 1280. M. ARMANDO SAPORI, en appendice à son très utile ouvrage sur *La crisi delle compagnie mercantili dei Bardi e dei Peruzzi* avait donné une notice sur les livres des Bardi ; il traitait alors avec quelque mépris les débris des archives des Peruzzi (p. 2) ; il consacre aujourd'hui aux quatre livres laissés par ces derniers un court mémoire qui montre nettement l'intérêt multiple de ces documents (histoire politique, histoire du précapitalisme financier, histoire des prix et surtout — nous aurons peut-être l'occasion d'y revenir — des changes), mais ne fait guère que nous mettre l'eau à la bouche. Sans doute aura-t-il à cœur de présenter un jour, d'une façon plus complète et sous une forme directement utilisable, les renseignements que renferment ces textes, infiniment précieux, mais de lecture et d'interprétation difficiles ; il est un des rares historiens qui en possèdent la clef. — M. B.

(*Studi Medievali*, Nuova Serie, t. I, 1928, p. 114-130.)

Hansische Umschau (*Herbst 1925 bis Sommer 1927*). — Bibliographie analytique et critique, due à M. WALTER VOGEL : indispensable à tout historien du commerce. — M. B.

(*Hansische Geschichtsblätter*, t. XXXII, 1927, p. 211-249.)

Die Anfänge des deutschen Handels im Preussenlande. — Dès avant l'arrivée de l'Ordre Teutonique, des contacts commerciaux, dont témoignent, en particulier, les trouvailles monétaires, s'étaient établis entre la Prusse et le monde germanique, représenté d'abord par la Scandinavie des Vikings, puis par le Danemark et enfin par l'Allemagne. Les marchands allemands commencèrent par suivre, de préférence, les routes de terre (depuis le x^e siècle) ; à la fin du xi^e, s'ouvre la voie de mer. Tels sont les résultats essentiels d'une

étude très précise due à l'historien attitré de Dantzig, M. ERICH KEYSER. — M. B.

(*Hansische Geschichtsblätter*, t. XXXII, 1927, p. 57-80.)

Grundfragen der deutschen Handelspolitik. — Le livre d'AXEL SCHINDLER¹ a été écrit par un défenseur passionné des intérêts de l'agriculture allemande, l'un des directeurs du « Conseil de l'Agriculture ». Clairement rédigé, il renferme des renseignements utiles, notamment pour tout ce qui concerne les produits agricoles. Son principal intérêt est de mettre en relief l'opposition des tendances qui se manifestent en Allemagne au sujet de la politique commerciale, — les tendances favorables à une plus grande liberté des échanges étant représentées au Ministère de l'Économie Publique et défendues par les industriels, tandis que l'agriculture, et avec elle le parti national, réclament un protectionnisme croissant.

En une préface de quelques lignes, M. Schiele, alors Ministre du Ravitaillement dans le cabinet Marx, a recommandé chaleureusement une étude, pourtant sévère pour son collègue Curtius, Ministre de l'Économie Publique ; l'un des prédécesseurs de Curtius, l'industriel von Raumer, est encore plus vivement critiqué, de même que quelques hauts fonctionnaires du Ministère de l'Économie Publique, suspects de « doctrines manchestériennes ». L'auteur leur reproche de s'inspirer, dans la politique commerciale, presque exclusivement des intérêts de l'industrie exportatrice. Il considère comme chimérique l'espoir d'un accroissement des exportations, et il réclame, pour l'équilibre de la balance commerciale, et notamment dans l'intérêt de l'agriculture, une restriction rigoureuse des importations.

MAURICE BAUMONT.

Les Pêcheries.

M^r JAMES T. JENKINS est déjà bien connu par quelques bonnes études sur les pêcheries britanniques. Dans son nouveau livre², il s'attache, en se servant des travaux d'historiens, à montrer comment les centres de pêcheurs de hareng dans la mer du Nord et dans les détroits danois se sont déplacés au cours des siècles de la Scanie vers la Hollande, puis de la Hollande vers la Grande-Bretagne. Les pêcheries de Scanie, qui florissaient du XIII^e au XVI^e siècle, se trouvaient concentrées auprès des deux villes de Skanör et de Falsterbo ; tout le poisson était acheté par des marchands de Lubeck, de Stettin et d'autres ports de la Baltique ; c'est la puissante Ligue hanséatique qui contrôlait tout ce travail et tout ce commerce : elle était représentée sur les lieux de pêche par des navires de guerre et par des baillis côtiers. On a conservé les anciens livres des baillis de Lubeck en Scanie qui permettent de reconstituer en esprit toute l'animation de ces lieux pendant la saison de pêche. Malheureusement les apparitions de poisson étaient fort irrégulières ;

1. Berlin, Reinhold Kühn, 1928, in-8°, 192-48 p.

2. *The herring and the herring fisheries*, Londres, P. S. King and Son, 1927, in-8°, XII-175 p.

pendant cent soixante ans, de 1588 à 1748, le hareng disparut de ces côtes ; antérieurement, à plusieurs reprises, mêmes fantaisies. Cette pêche était côtière. Ce sont les Hollandais qui, au xv^e siècle, ont porté en pleine mer la pêche du hareng ; pour qu'elle devint hauturière, il fallait un bateau ponté, vaste, solide, tenant bien la mer. Ce type de bateau est une invention hollandaise ; c'est la « buse » dont les premiers exemplaires ont été construits en 1416 à Hoorn et Enkhuizen ; de son emploi date la phase moderne de la pêche du hareng et la prépondérance économique qui a mené la Hollande au premier rang des nations maritimes ; au xvi^e et au xvii^e siècle, toute une flottille de « buses » hollandaises se rendait en été dans les eaux britanniques pour pêcher le hareng depuis les Shetland jusqu'aux côtes du Norfolk. A partir du milieu du xvii^e siècle, à cause des guerres avec l'Angleterre, commence le déclin des pêcheries hollandaises. Mais ce ne fut pas immédiatement que l'Angleterre et l'Écosse purent recueillir l'héritage des Hollandais ; il leur fallut un long apprentissage, de dures épreuves et des expériences malheureuses ; il leur fallut, durant de longues années, faire venir de Hollande et des « buses » que leurs chantiers ne savaient pas construire et des marins expérimentés. Au cours du xviii^e siècle, de nombreuses lois visent à encourager et à protéger la pêche britannique ; l'État intervient souvent pour la soutenir et la subventionner ; on peut dire que c'est seulement durant le dernier quart du xviii^e siècle que se constitue l'industrie de la pêche britannique. Devenue la première du monde au xix^e siècle, elle a beaucoup souffert de la Grande Guerre qui a profondément atteint ses marchés d'Allemagne et de Russie. Mais elle conserve sa vitalité. Elle transforme et perfectionne ses méthodes. Durant ces dernières années, elle a développé, pour la capture du hareng, un puissant moyen de pêche, le chalut, qui fait concurrence à l'antique outil, le filet dérivant.

A. DEMANGEON.
(Paris.)

Histoire des doctrines

La réédition, par les soins de MM. C. BOUGLÉ et A. CUVILLIER du traité abstrus que P.-J. Proudhon publia, en 1843, sous le titre : *De la création de l'ordre dans l'Humanité, ou Principe d'organisation politique*, nous fournit l'occasion de noter que la collection des *Œuvres complètes* de P.-J. Proudhon, entreprise sous la direction de MM. Bouglé et Moysset, par un groupe de travailleurs qualifiés (dont Aimé Berthod, Maxime Leroy, Augé-Laribé, Roger Picard, Guy Grand, etc.), compte déjà six volumes, sur vingt à paraître¹.

La création de l'ordre dans l'humanité n'est pas un des grands livres de Proudhon. C'est même, si l'on veut, un livre raté. En tout cas, un livre ambitieux, d'une ambition démesurée. Mais qu'il est donc curieux à lire ! Si toute une partie des développements de Proudhon échappe à notre compétence ;

1. Paris, Marcel Rivière, 1927, in-8°, 464 p. — Ont paru déjà dans la réédition des *Œuvres complètes de P.-J. Proudhon*, le *Système des Contradictions économiques* (éd. R. Picard) ; l'*Idee générale de la Révolution au XIX^e siècle* (éd. Berthod) ; la *Capacité politique des classes ouvrières* (Max. Leroy) ; *La célébration du dimanche et Qu'est-ce que la propriété ?* (Augé-Laribé) ; *La Guerre et la Paix* (Moysset).

si ses chapitres sur la Religion, la Philosophie et ce qu'il nomme la Métaphysique démontrent avec trop d'éclat que, avant d'être « infecté d'hégélianisme » par Marx, le futur auteur des *Contradictions économiques* n'était pas sans avoir subi l'atteinte d'un virus que Karl Grün et Alexandre Herzen ne tarderont pas à diagnostiquer en lui, — les chapitres IV et V par contre, respectivement consacrés à l'*Économie politique* et à l'*Histoire*, abondent en idées neuves, en vues d'avenir et qui souvent feront la fortune d'autres que de Pierre-Joseph. L'*Économie politique*, — science immense, plus capable qu'aucune philosophie de nous instruire sur l'homme, son origine, son évolution et sa destinée ; plus qualifiée qu'aucun pouvoir politique pour exercer le gouvernement des sociétés ; plus apte enfin qu'aucun corps de pédagogues intellectuels à organiser la véritable instruction publique, fondée sur l'apprentissage des métiers manuels, — déjà Proudhon, dans cet écrit de 1843, nous la montre conduisant l'histoire dans le passé par le jeu des lois économiques, en attendant que, sous le nom de socialisme, elle lance l'humanité vers ses destinées ultérieures avec une force incoercible. Et si on retrouve, tout au long de ces 400 pages, l'esprit égalitaire et ouvrier du fils du tonnelier de Besançon ; si, notamment, on y lit en vingt endroits une magnifique apologie du travail manuel, — comment ne pas songer aussi à tout ce qu'apportait de neuf un livre qui fut lu par des lecteurs de choix, quand son auteur, esquisant « le mouvement de la Société sous l'action des lois économiques » (p. 381 et suiv.) établissait « que, au point de vue de l'organisation, les lois de l'*Économie politique* sont les lois de l'histoire » ; définissait l'histoire « le tableau, déroulé dans le temps, de l'organisme collectif » (p. 409), ou même proclamait (p. 412) « qu'aucun progrès ne s'effectue sans violence, la Force étant en dernier résultat l'unique moyen de manifestation de l'Idée ». — Livre d'un « fier homme », comme disait mon vieil ami Edouard Droz et en qui se reconnaîtront longtemps ceux que Pelloutier définissait en 1900, dans sa *Lettre aux Anarchistes*, « les ennemis irréconciliables de tout despotisme moral ou matériel, individuel ou collectif, c'est-à-dire des lois et des dictatures — y compris celle du prolétariat — et les amants passionnés de la culture de soi-même ». Livre d'un créateur d'idées aussi, fécond, hardi et souvent génial.

LUCIEN FEBVRE.

La *Géopolitique*, dont le Dr HANS SIMMER nous expose les bases fondamentales dans un petit livre publié à Munich et Berlin chez R. Oldenbourg, ne semble pas être une science d'une sérénité parfaite¹. Le sous-titre l'indique du reste : c'est à l'Allemagne que songe avant tout l'auteur ; c'est elle qui est au cœur du livre ; c'est elle qui doit trouver, dans les principes de la Géopolitique, l'indication sûre des moyens par lesquels elle pourra, de nouveau, reconquérir sa situation d'État débordant de force et de puissance... Exaltation de l'égoïsme national nécessaire et sacré ; proclamation du principe que la force prime le droit ; constatation sans ambages du fait que, lorsqu'on s'occupe de géopolitique, il ne faut pas confondre l'action et le sentiment, — tout cela, et bien des choses analogues, on le trouve étalé dans les premières pages de ce petit livre qu'il serait dès lors assez vain de traiter comme un ouvrage

1. *Grundzüge der Geopolitik, in Anwendung auf Deutschland*, 1928, in-12, VIII-260 p.

de science : on y peut voir, tout au plus, l'une des manifestations d'un état d'esprit qui n'est malheureusement pas nouveau, — mais que l'on aimerait autant, pour de multiples raisons, ne pas voir revivre. Aussi bien, rien, absolument rien d'original dans ces 260 pages — pas même le cri de la fin (*Deutschland ist das erste Land der Welt !*) ; pas même les croquis en ombres chinoises, triomphe d'une propagande sans subtilité et qui s'étalent avec complaisance de la première à la dernière page du livre. On peut se divertir cinq minutes à regarder, p. 218, le croquis impressionnant d'où résulte que de nombreux Français désirent voir l'Allemagne réduite à la Thuringe, avec Brunswick comme capitale, et Göttingue, Eisenach et Erfurt comme villes principales ; on peut même s'offrir à peu de frais un instant de douce gaieté, en constatant, p. 201, quel merveilleux accord les frontières politiques de la France, vers 880 (les vraies !), réalisaient avec les couches géologiques, et comment ces frontières épousaient, précisément, les contours des terrains crétacés pour laisser sagement hors d'elles, et de France, les terrains jurassiques : au bout de fort peu de temps, on se sent pris d'une envie irrésistible non pas de s'indigner, mais de bâiller devant tant de pesantes calembredaines. L'ouvrage est un document, mais d'ordre psychologique.

L. F.

On trouvera dans le mémoire de M^r WALTER TAEUBER sur Dumoulin et la grosse question de l'intérêt¹, une analyse méthodique et d'allure presque scolastique des textes émanés du savant juriste. Qui veut comprendre la position de l'auteur du *Tractatus commerciorum et usurarum* doit, nous dit M^r Taeuber, se débarrasser d'abord d'un trio d'erreurs. Et il les compte sur ses doigts, afin que nul d'entre nous n'en ignore : première erreur, deuxième erreur, troisième erreur... Ne nous faisons pas complice de cette belle, de cette trop belle assurance ; et ne nous enfonçons pas, à la suite de M^r Taeuber, dans les mystères du « nominalisme » économique opposé au « métallisme », dans l'étude dogmatique de la *communis opinio* du moyen âge, cet être de raison plutôt effrayant, ou dans l'examen comparé des positions doctrinales de Dumoulin et d'Antoine Favre. M^r Taeuber se meut avec aisance — et avec volupté — au milieu des mots les plus savants et des distinctions les plus subtiles d'un vocabulaire d'école assez rébarbatif. Et il tranche, sans hésiter. Tout cela est fort bien. Mais un historien préférera toujours aux discussions d'école et aux problèmes de dogmatique ces lumières modestes que donne la chronologie. C'est par Dumoulin, conclut M^r Taeuber, que la théorie moderne de l'intérêt a été fondée (p. 86). Peut-être. Encore faudrait-il, j'imagine, ne pas négliger les conclusions de M^r Henri Hauser, présentées d'abord dans un article des *Mélanges Pirenne* (1926, t. I, p. 211-224), puis reprises dans un volume récent sur *Les débuts du Capitalisme* (1927, p. 45-79). M^r Taeuber ignore ces remarquables études, comme il ignore (ce qui est moins grave) l'existence du livre, déjà ancien cependant, de Marcel Le Goff : *Du Moulin et le prêt à intérêt ; le légiste et son influence* (Bordeaux, thèse de droit, 1905), — ou encore celle d'une notice utile sur Dumoulin au tome V de la

1. *Molinaeus Geldschuldlehre*, Iéna, Fischer, 1928, in-8°, vi-90 p.

France Protestante (2^e édition). Il ne s'est pas posé la question de savoir quelle était la date véritable du *Tractatus commerciorum* ; pour M^r Hauser, cette date est 1547. Et, par conséquent, le *Tractatus* est postérieur au *Consilium* que Calvin a rédigé, en français, dans les dernières semaines de l'année 1545, en réponse à une consultation de Claude de Sachins. Il est piquant de rapprocher, de la phrase de M^r Taeuber que nous citons plus haut, les conclusions de M^r Hauser, qui trouve « un sens plus net, plus direct des nécessités économiques chez le prédicateur [Calvin] que chez l'avocat [Dumoulin] », et qui, après avoir indiqué que « Dumoulin n'a pas dépassé saint Ambroise, cher à son inspirateur Æpinus », conclut, avec son sens historique habituel : « Le manuel de Dumoulin pouvait servir aux avocats chargés de plaider une affaire embrouillée. Seules, les formules calviniennes pouvaient déterminer une révolution dans les esprits. »

L. F.

Antonio Genovese fut à Naples, dans la seconde moitié du xviii^e siècle, un économiste remarquable, l'éducateur de toute une génération d'historiens, de philosophes et d'économistes napolitains. Son disciple Giuseppe Maria Galanti fut, de son côté, un statisticien des plus distingués, un analyste clairvoyant et l'un des partisans les plus décidés d'une réforme monarchique éclairée dans le royaume de Naples. Mais, — surtout en ce qui concerne Genovese, à qui d'ailleurs il consacre au moins les deux tiers de son livre, — c'est à d'autres aspects de l'activité de ces hommes que s'intéresse M. G.-M. MONTI, dans un ouvrage intitulé : *Due grandi Riformatori del Settecento : A. Genovese e G. M. Galanti* (Firenze, Vallecchi, 1926, in-16, 240 pages). Utilisant de nombreux inédits (dont il publie une partie), il nous montre quelles furent en particulier les idées religieuses de Genovese, ce que signifia son « anticurialisme » décidé, et à quelle doctrine il aboutit touchant les rapports de l'État et de l'Église, mais aussi de la Science et de la Religion. Par là, ce livre est surtout une contribution à l'histoire du mouvement philosophique à Naples au xviii^e siècle, et échappe en partie à la compétence de la Revue. Signalons cependant, au passage, l'intéressant chapitre que M. Monti consacre à déterminer les rapports de Genovese avec le Jansénisme ; il est utile et neuf. Galanti tient dans le volume une place moindre que Genovese. M. Monti étudie en lui surtout l'adversaire de la féodalité et publie un rapport au roi sur la féodalité dans le royaume de Naples, 1791-92, qui ne manque pas d'intérêt.

L. F.

Institutions vassaliques, féodales et seigneuriales.

Gasindii e vassalli. — Le régime vassalique et féodal date-t-il en Italie, pour l'essentiel, de l'époque lombarde ? ou bien, doit-on le considérer, au contraire, comme une importation franque, les institutions lombardes n'ayant pu fournir que des éléments encore embryonnaires, que seul le droit franc féconda et systématisa ? Problème classique de l'histoire juridique de l'Italie du Nord ! Substituons aux mots « Lombards » et « Francs » ceux de « Byzantins » et de « Normands » : nous retrouverons la même question, transposée dans le Sud

de la péninsule. Parlons d'Anglo-Saxons et de Normands encore : controverse toute pareille, en Angleterre cette fois. M^r P.-S. LEICHT a repris l'examen des faits italiens, en se limitant, sauf une ou deux exceptions, au royaume lombard. Son travail ne vise évidemment pas à une étude exhaustive ; on y trouvera plutôt une suite d'observations, qui éclairent les différents aspects du sujet. Ces remarques sont, comme on pouvait l'attendre de l'auteur, extrêmement instructives et pénétrantes. Mais n'aurait-il pas fallu, avant tout, décomposer, en ses différents éléments, le problème lui-même, énoncé trop souvent sous une forme un peu rudimentaire ? Pour ma part, je vois, d'abord, un fait de langage, qui est très clair. Sous le régime carolingien, le vieux mot germanique commun de *gasindius* (compagnon), attesté chez les Lombards à l'époque ancienne, cède la place à un terme spécifiquement gallo-franc et, selon toute apparence, d'origine celtique : *vassus*. La même substitution s'était produite auparavant dans la Gaule franque elle-même (Cf. H. BRUNNER, *Deutsche Rechtsgeschichte*, 2^e éd., t. II, p. 351 et suiv.). En Gaule elle avait eu lieu, vraisemblablement, par l'effet d'une poussée du langage populaire. En Italie, l'influence exercée par le vocabulaire des vainqueurs suffit à l'expliquer. M^r Leicht note que *vassus* s'est rapidement spécialisé, en Italie, dans le sens de dépendant haut placé, chargé d'obligations surtout militaires (le terme de *gasindius* demeurant appliqué à des dépendants de catégorie plus humble, astreints à des services domestiques). Cette restriction sémantique s'observe également en Gaule. — Ensuite, un problème d'ordre rituel. La cérémonie de la recommandation, les mains dans les mains, a-t-elle été introduite en Italie seulement par les Francs (cela semble probable) ? Y a-t-elle même jamais pénétré bien profondément (on l'a nié, peut-être à tort) ? Cette double question a été laissée de côté par M^r Leicht. — Enfin, le cœur même du sujet : observe-t-on, en Italie, après l'arrivée des Francs et aussitôt après elle, une généralisation et une systématisation des rapports de dépendance militaire, sous la forme vassalique ? M^r Leicht montre très bien que tel a été le cas. Il relève avec finesse quelques-unes des causes et des manifestations de cette grande transformation : établissement en Italie de Francs déjà entrés dans les liens du vasselage ou tout prêts à y entrer ; tendance des Lombards à s'attacher aux grands seigneurs francs, puissants dans le pays ; effets des luttes politiques, chaque chef cherchant à grossir sa suite ; pratique de la sécularisation des terres ecclésiastiques ; etc. Rien de plus juste. Incontestablement, cette évolution sociale reproduisait, presque trait pour trait, celle de la Gaule elle-même. Influence, ou parallélisme ? La question se ramène, en somme, à une recherche de chronologie. Dans la Gaule du milieu du VIII^e, les liens de dépendance étaient-ils mieux ordonnés, plus clairement conçus et plus généralement répandus que dans le royaume lombard, à la même époque ? La comparaison est difficile. Il semble cependant qu'elle seule puisse donner la clef du problème inter-européen qui se trouve ici posé¹. — Marc BLOCH.

(*Rendiconti della R. Accademia nazionale dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche. Série VI*, vol. III, fasc. 3-4, 1927, p. 291-307.)

1. Je ne vois pas comment M^r Leicht comprend le c. 11 de la Loi de Ratchis, et pourquoi il se sépare de Schufper (p. 294, n. 1) ; le patron et le *gasindius* ne font évidemment qu'un, puisqu'il s'agit d'un homme qui est entré au service, précisément, d'un *gasindius* (ou d'un autre fidèle).

Il dominio universale feudale e l' jus cunnatici in Terra d'Otranto. — Dans ce petit travail, écrit avec beaucoup de sobriété et de précision, M^r GENNARO MARIA MONTI examine tour à tour deux problèmes :

1^o Vers la fin de l'ancien régime, les institutions « féodales » (j'aimerais mieux, pour ma part, seigneuriales) de la Terre d'Otrante s'opposaient, de la façon la plus saisissante, à celles des autres provinces napolitaines. Alors que, généralement, dans le royaume, les droits seigneuriaux étaient réduits à peu de chose, dans la Terre d'Otrante leur poids restait prodigieusement lourd. Pourquoi ce contraste ? Raisons d'ordre purement politique, répond M^r Monti. De 1085 à 1463, presque sans interruption, cette zone extrême avait formé une principauté — dite « de Tarente », — d'abord indépendante, puis vassale et à ce titre apanage habituel des branches cadettes, d'une manière ou de l'autre toujours à part du reste de l'État ; elle échappa ainsi à cette forte pression de la monarchie qui, partout ailleurs, sous les rois normands et souabes et leurs successeurs immédiats, affaiblit les pouvoirs des seigneurs sur leurs hommes. L'explication est ingénieuse. Mais le problème eût mérité sans doute d'être creusé plus à fond. Les transformations de la seigneurie napolitaine, en général, s'expliquent-elles uniquement par ces influences gouvernementales qui, dans la Terre d'Otrante, se trouvèrent manquer ? L'action de la classe seigneuriale elle-même, les conceptions qu'elle se fit de ses intérêts, aux différentes époques, n'y furent-elles pas aussi pour quelque chose ? Il est bien connu, en tout cas, que la dissolution des vieux liens du vilainage eut pour résultat, dans la plus grande partie du royaume, une large prolétarisation des masses rurales. La Terre d'Otrante a-t-elle ignoré ce dernier phénomène ? Souhaitons que M^r Monti reprenne un jour l'examen de ces questions capitales. L'historien du régime seigneurial européen trouve, dans les développements si particuliers de l'Italie du Sud et de l'Italie des îles, des terrains d'expérience naturels ; mais les faits sont complexes et, pour les érudits étrangers au pays, parfois difficilement saisissables ; solidement armés pour leur étude, des savants de la valeur de M^r Monti se doivent de nous les rendre accessibles.

2^o Parmi les charges qui pesaient sur la Terre d'Otrante, figurait un droit en argent sur les mariages, que, avec sa verdeur habituelle, le langage du vieux temps nommait volontiers : *jus cunnatici*. Atténuation d'un antique *jus primæ noctis*, jadis prélevé en nature, par le seigneur, sur la jeune épouse ? Non, dit M^r Monti, mais, beaucoup plus simplement, forme locale de ces redevances matrimoniales, dont on relève de nombreux exemples en Italie, et — pourrait-on ajouter — dans toute l'Europe. M^r Monti, si je comprends bien sa pensée, inclinerait à reconnaître dans cet impôt seigneurial une obligation d'origine religieuse ; le paiement aurait eu pour objet primitif de dispenser les jeunes mariés de ces premières nuits de continence — les « nuits de Tobie » — que la morale ecclésiastique prétendait leur infliger. Il se peut ; et, en ce cas, je suppose, l'attribution de la redevance au seigneur devrait être considérée comme une suite de l'appropriation des revenus paroissiaux. De toutes façons on accordera aisément à l'auteur que le fameux droit, que Beaumarchais a popularisé, n'a rien à voir ici : ce qui ne veut pas dire que la question du *jus primæ noctis*, en général — problème passionnant pour le folkloriste et pour l'historien des origines seigneuriales, mais qu'il faudrait

bien, une bonne fois, examiner en dehors de toutes autres passions, moins inoffensives, — doive être tenue pour définitivement résolue. — M. B.

(*Annali del Seminario Giuridico Economico della R. Università di Bari*, t. I, fasc. 2, 1927 ; tirage à part, Bari, Cressati, in-8°, 22 p.)

Économie française : monographies géographiques.

C'est un tout petit pays que cette Côtère orientale de la Dombes, à laquelle M^r GEORGES CHABOT vient de consacrer une fine et précise étude¹ : étirée du Nord au Sud, une bande d'une vingtaine de kilomètres de long, sur deux à trois de large ; aux époques les plus favorables, sept à huit milliers d'habitants. Pourtant ses caractères proprement géographiques et le genre de vie particulier qui s'y est développé lui ont assuré longtemps une individualité très nette. Pour axe, une côte, favorable aux vignobles, et, au bas de la pente, une route qui unit les villages, les mêle à une vie de relation intense (car cette route est celle qui va de Lyon à Genève), et surtout les relie à un grand centre urbain : Lyon. Mais ni le vignoble ni les apports de la route ne suffirent ou, du moins, n'auraient suffi, autrefois, au paysan. Il lui fallait des champs de céréales et des pâturages. Ici, il trouvait les premiers sur le plateau de Dombes ; la plaine de l'Ain, au pied de la côte, avec ses « brotteaux » caillouteux et sableux, lui fournissait les seconds. Dans ce cadre, une économie, marquée de traits originaux, nous apparaît fortement constituée dans la première moitié du XIX^e siècle. Le cultivateur est un petit exploitant ; la variété des produits qu'il récolte — mais chacun, en faible quantité — l'amène à vivre sur lui-même ; il consomme son blé, boit son vin ; c'est tout juste s'il vend quelques pièces de sa vendange ou porte aux marchés voisins quelques œufs et quelques laitages. Mais, à partir de 1850, une grande transformation s'amorce. D'abord, la construction de la voie ferrée, à l'Est de l'Ain, assez loin de la Côte, réduit à peu de choses l'ancien trafic routier ; en même temps, le développement de l'agglomération lyonnaise commence à soutirer au pays une partie de sa population. D'ailleurs, — aubergistes à part, qu'atteint la décadence de la route — les paysans restés au village vivent plus largement que par le passé ; ils continuent à ne vendre guère que leur superflu — lait, œufs, volailles —, mais ils le vendent désormais à des intermédiaires, qui ravitaillent Lyon, et ils obtiennent de meilleurs prix qu'autrefois. Vient enfin, après 1900, et surtout depuis la guerre, l'ère de l'auto, qui coïncide avec un nouvel essor de l'industrie lyonnaise. La grande ville voisine fait sentir de toutes parts son action, dans la Côtère. Les Lyonnais passent sur la route, qui a repris vie ; parfois ils villégiaturent. Non seulement la Côtère contribue de plus en plus à l'approvisionnement de Lyon ; mais elle s'y approvisionne elle-même en produits de toute sorte. Première brèche dans l'ancienne économie fermée. Il en est d'autres. Le paysan, au lieu de faire moudre son blé au petit moulin local de jadis, l'envoie maintenant à la minoterie ; il ne mange donc plus le pain de sa propre farine ; par là-même, il se

1. *La Côtère orientale de la Dombes et l'influence de Lyon*, Paris, les Presses Modernes, 1927, in-8°, 87 p., 2 pl., 1 carte hors texte.

trouve conduit à n'attacher qu'une moindre importance à la culture des céréales. Le manque de main-d'œuvre, résultat à la fois d'une émigration accrue — vers Lyon toujours — et des pertes de guerre, agit dans le même sens : les emblavures cèdent la place aux prés, éternelle ressource des régions qui manquent de bras ; quelques vignes même — très peu — ont été arrachées. C'est le vieil équilibre agricole qui s'effrite. Lentement, d'ailleurs. Rien de plus stable, note justement M^r Chabot, que l'assiette économique et sociale de ces contrées de polyculture traditionnelle. En tant que pays, la Côtière n'existe plus guère ; elle se fond dans une unité beaucoup plus vaste : la banlieue lyonnaise. Mais, dans ce grand tout, les villages de la côte de Dombes conservent, atténués sans doute, mais toujours présents, leurs caractères ancestraux.

Le « Cantal », tel que s'est proposé de l'étudier M^{lle} MADELEINE BASSERRE¹, groupe plusieurs régions distinctes : le massif montagneux avec les « plateaux d'élevage » qui l'entourent, la plaine d'Aurillac, unie aux hautes terres voisines par des rapports économiques très étroits (non seulement Aurillac est le grand marché du haut pays, mais encore les propriétaires de la plaine possèdent fréquemment, en montagne, des pâturages d'été), la Planèze enfin, plateau agricole dont les liens avec l'ensemble qui précède sont peut-être moins sensibles ; car je ne vois point qu'elle ait quelque part à la vie pastorale cantalienne. Cette vie pastorale, naturellement, se place au cœur même de la recherche. Les traits qui l'opposent à celle des Alpes ou des Pyrénées se retrouvent à peu près partout, semble-t-il, dans le Massif Central² : absence de stations intermédiaires entre les bas pâturages et les « burons » des hauteurs, appropriation privée des « montagnes », pas de troupeaux communs. A la différence de la Côtière de Dombes, le Cantal, pourtant singulièrement plus difficile d'accès et plus éloigné des grands centres, paraît avoir, de bonne heure, travaillé pour l'exportation : les fromages — les « fourmes » fabriquées dans les burons — n'étaient pas, pour la plupart, destinés à la consommation locale. Aussi bien l'émigration, très anciennement, elle aussi, mit la Haute-Auvergne en rapports avec les milieux économiques du dehors. Bien entendu, pas plus que la Côtière, le Cantal n'a échappé aux métamorphoses qui, au cours des xix^e et xx^e siècles, ont si profondément modifié la physionomie de tous nos pays de France. Le village a cessé de devoir ou de vouloir, à tout prix, se nourrir de son propre blé : d'où une tendance à la spécialisation culturelle, qui, ici, s'est traduite par les progrès de l'élevage, aux dépens des labours ; depuis une trentaine d'années, la crise de main-d'œuvre, d'autres causes encore peut-être, ont précipité l'évolution. Tout le régime des échanges s'est modifié. Les foires, où jadis se vendaient toutes sortes de marchandises, ne sont plus guère que des marchés à bestiaux et, à ce titre même, commencent à diminuer d'importance ; l'acheteur, de plus en plus, va trouver le producteur, à domicile. Depuis la guerre, la propriété semble se concentrer.

L'une et l'autre, les deux monographies dont je viens, sommairement,

1. *Le Cantal : économie agricole et pastorale*, Aurillac, imprimerie moderne, 1928 (thèse Lettres, Paris), in-8°, 229 p., 12 pl., 11 fig., 1 carte hors texte.

2. Cf., notamment, PH. ARBOS, *Le massif du Cézalier*, dans *Revue de géographie alpine*, t. XIV, 1926.

d'analyser les principaux résultats, sont l'œuvre de géographes ; elles s'ajoutent à cette belle série de travaux de même origine, qui, dans notre pays, trop pauvre, par ailleurs, en recherches d'histoire ou de sociologie économiques, ont tant fait pour nous permettre de mieux connaître la société française, dans son passé et son présent. Certes elles ne sont pas d'égale valeur. Le livre de M^{lle} Basserre, en dépit de beaucoup d'observations instructives auxquelles, dans un résumé forcément très bref, je n'ai pas toujours pu rendre justice, est à la fois trop rapide (voyez, notamment, le passage sur l'émigration) et trop verbeux ; on ne saurait le mettre au même rang que la brochure, beaucoup plus courte, mais aussi beaucoup plus pleine et plus suggestive, de M^r Chabot. Cette évidente inégalité n'empêche pas que les deux études, inspirées d'un même esprit, n'appellent sur quelques points, des remarques de méthode semblables.

Résolument, semble-t-il, M^r Chabot a borné sa vision aux xix^e et xx^e siècles. Les frontières que s'est tracées M^{lle} Basserre sont moins nettes et moins étroites ; mais les développements qu'elle consacre au passé, aussitôt que celui-ci devient tant soit peu lointain, témoignent de beaucoup d'inexpérience. Fatalement un historien déplorera toujours, dans les travaux de cette sorte, l'absence ou l'insuffisance de l'arrière-plan historique : regrets assez vains, en somme, où il entre un peu de déformation professionnelle. Il sera toujours parfaitement légitime de se limiter à une tranche de l'évolution. A une condition toutefois, qui n'est pas universellement observée : reconnaître qu'une part de l'explication échappe et le dire, nettement. L'état de la propriété communale, dans les « brotteaux » de l'Ain ou sur les montagnes du Cantal, n'a pas sa cause dans le seul présent, même étendu au xix^e siècle ; il faudrait, pour en rendre compte, étudier l'application des lois révolutionnaires, puis remonter, plus haut encore, jusqu'aux luttes ou aux accords des communautés et des seigneurs. Ne le faisons pas, si nous n'en avons pas le temps ; mais marquons la lacune. Pourquoi, sur le rebord de la Dombes, cette prépondérance des petites exploitations ? Les conditions géographiques ne fournissent pas de raison suffisante ; toute l'histoire du village et de la seigneurie est derrière une pareille division du sol. Ce repliement sur soi-même des petits propriétaires de la Côtière, au début du xix^e siècle, que M^r Chabot nous décrit si bien, est-ce là, comme il semble le croire, un phénomène très ancien ? Imaginer pareille chose reviendrait, tout simplement, à oublier le régime seigneurial ; car, tant que celui-ci dura, une partie de la récolte du paysan s'en alla, régulièrement, sous forme de redevances en nature, se faire consommer dans des châteaux, parfois lointains, ou se vendre, au profit du maître, sur les marchés des alentours ; une autre devait être vendue par le paysan lui-même, qui n'eût pu se procurer autrement l'argent nécessaire au paiement des redevances pécuniaires. La vérité est sans doute que, en France, comme aujourd'hui dans l'Europe orientale (interrogez, à ce sujet, les importateurs de blé !), l'abolition des charges qui pesaient sur la tenure amena, dans beaucoup de régions, le cultivateur, qui, désormais, pouvait vivre mieux, à vivre de son bien. Auparavant, il abandonnait au seigneur, ou aux acheteurs, une part de son nécessaire ; maintenant — crises économiques à part — il ne cédera plus que ce qu'il tient pour superflu.

Revenons au présent. Il y a, dans la belle étude de M^r Chabot, une omis-

sion qui m'a frappé. Décrivant la conquête de la Côtière par l'influence lyonnaise, il mentionne les grands magasins ; des banques, pas un mot ? Celles-ci n'ont-elles vraiment eu aucune part au mouvement ? On a peine à le croire, ni que, d'une façon ou d'une autre, le grand marché d'argent et de valeurs, le puissant foyer de crédit qu'on admire à Lyon restent sans action sur les campagnes environnantes. Il est presque superflu d'ajouter que des oublis de même nature se retrouvent dans le livre de M^{lle} Basserre. On conçoit fort bien comment beaucoup de géographes ont pu être entraînés à les commettre. Ils étudient, en principe, les rapports de l'homme et du sol. A première vue, les phénomènes financiers paraissent nous éloigner singulièrement de la terre. Mais est-il sûr qu'un nouvel examen confirmerait cette opinion ? Je ne citerai qu'un exemple : croit-on que, au cours de ces vingt ou trente dernières années, l'histoire des placements faits ou tentés par les paysans ait été sans liens avec les vicissitudes de la propriété rurale ? Recherche, en elle-même, bien difficile, dira-t-on sans doute, — impossible en tout cas à qui ne dispose pas d'une préparation technique spéciale. Peut-être ; mais alors, encore un coup, indiquons au moins la voie, et l'explication possible. Aussi bien, c'est tout le mécanisme des échanges qui exigerait, bien souvent, une analyse plus poussée. Sur le cycle complexe et variable qui unit le producteur de blé au mangeur de pain, M^r Chabot lui-même — qui pourtant a saisi l'intérêt du problème — nous offre plutôt des notations éparses qu'une enquête véritable.

La terre, enfin. J'ai, dans ce même numéro des *Annales*, trop longuement parlé des plans parcellaires pour vouloir en rebattre encore les oreilles du lecteur. Il me sera pourtant permis de faire observer une étonnante singularité : le travail de M^r Chabot, il est vrai, à la différence de celui de M^{lle} Basserre, renferme un développement intéressant sur la forme des agglomérations ; mais, de part et d'autre, tout ce qui touche la forme et la répartition des champs est également négligé. Ne soyons pas, après tout, trop vivement choqués de ces lacunes. Une méthode n'est jamais au point du premier coup ; peu importe, si elle se perfectionne. Discuter, du point de vue de l'historien (mais l'historien et le géographe ne se rencontrent-ils pas dans une même préoccupation, dont les sociétés humaines forment l'objet ?), quelques-uns des partis-pris de l'école géographique française, ce n'est pas diminuer les éclatants services que lui doivent les sciences de l'homme ; c'est marquer notre confiance dans sa volonté de progrès et, par là, rendre hommage à son éternelle jeunesse.

MARC BLOCH.

Histoire économique de la Révolution française.

Le chapitre cathédral du Mans possédait 87 maisons au Mans, 21 moulins et 115 à 120 bordages ou métairies dans la Sarthe, la Mayenne et le Loir-et-Cher. M^r l'abbé CH. GIRAULT¹, bien connu des historiens de la Révolution par ses thèses de doctorat, a recherché dans les trois départements les actes de

1. *La vente des biens du chapitre cathédral de Saint-Julien du Mans, Laval, Goupil, 1927, in-8°, 60 p.*

vente et les a publiés avec beaucoup de soin en les groupant par communes et, au Mans, par rues. Pour les maisons du Mans, il donne quelques renseignements sur leur destinée ultérieure et notamment sur les modifications provoquées par les travaux d'édilité.

Un pareil travail, très précieux pour les amateurs d'archéologie locale, ne se prête pas à des conclusions générales. M^r Girault a indiqué dans son introduction ce que l'historien en peut tirer. On a vendu très vite et à bon prix. En 1792, il ne restait plus que peu de choses à aliéner. Toutes les classes sont représentées parmi les acquéreurs. Des chanoines orthodoxes et des nobles qui seront bientôt des chouans y figurent à côté de petites gens. M^r Girault croit que ceux-ci ont été désavantagés par la loi du 3 novembre 1790 qui interdit le morcellement des biens : mais cette loi n'a jamais été appliquée, celle de mai ayant été prorogée à plusieurs reprises jusqu'au 1^{er} janvier 1794.

M^r Girault n'a pas jugé possible de préciser la répartition entre les classes sociales ; il n'a pas non plus recherché les cessions ; peut-être aurait-il pu, du moins, donner quelques renseignements sur les paiements ?

Puisque ces recherches longues et pénibles ne lui répugnent pas, ne peut-on espérer qu'il nous donne un jour une étude plus étendue, sur quelque canton de la Sarthe, par exemple, telle que M^r Nicolle en a donné le modèle pour la région de Vire ? La publication de Lejeay, devenue rare d'ailleurs, n'a pas épuisé la question.

M^r A. FERRADOU nous donne la première monographie dont le rachat des droits féodaux ait été l'objet¹ : initiative qu'on ne saurait trop louer, car l'entreprise comportait des recherches étendues². On peut diviser les sources en deux catégories. Pour les rachats opérés entre les mains de l'État, qu'il s'agisse de l'ancien domaine royal ou des biens ecclésiastiques, elles sont concentrées aux archives départementales : c'était le District qui opérait la liquidation ; le versement se faisait, au début, soit à la recette du domaine, soit à celle du district ; en 1791, elle fut tout entière confiée à l'administration de l'enregistrement et du domaine récemment créée et qui ouvrit, à cet effet, des registres spéciaux. Malheureusement les pièces justificatives des receveurs ont ordinairement disparu et leurs registres de comptes sont eux-mêmes fort rares. Pour la Gironde, on peut ajouter les archives municipales de la ville de Bordeaux qui possédait nombre de censives.

Quant aux rachats convenus entre particuliers, ils sont d'un accès beaucoup plus malaisé ! Ce sont les actes notariés qui sont la source principale. Les registres de formalités civiles de l'enregistrement devraient théoriquement en donner l'analyse ; mais, d'une part, il est douteux qu'on ait toujours respecté la loi, au moins pour les actes sous seing privé, et, d'autre part, quand le rachat accompagnait la vente de l'immeuble, l'analyse ne le mentionne pas toujours. Bref, il faut renoncer à dresser une statistique. D'ail-

1. *Le rachat des droits féodaux dans la Gironde (1790-1793)*, Paris, Soc. du Recueil Sirey, 1928, in-8°, 463 p.

2. M. Ferradou a tiré quelques renseignements de quelques publications sur la vente des biens nationaux, celles, par exemple, de MM^{rs} Charléty et Porée. Il me permettra d'ajouter que j'ai donné quelques indications pour le Nord dans mon livre sur *Les Paysans Nord pendant la Révolution française*, 1924.

leurs, pour apprécier l'importance des rachats, il faudrait en outre acquérir quelques données précises sur l'étendue des terres et le nombre des maisons soumises à l'agrière ou au cens. On voit seulement que la maxime : Nulle terre sans seigneur, demeurait contestée dans la région (p. 226, note 95), que cependant il y avait peu d'alleux (p. 216), mais que plus d'un censitaire a pu se trouver libéré par la prescription, les arrérages n'étant souvent réclamés que tardivement, d'autant que beaucoup de cens étaient très minimes (p. 304-5).

Au surplus, ce n'est pas ainsi que M^r Ferradou a posé le problème. Il s'est proposé d'examiner si la loi du 15 mars 1790 était viable. Les administrations locales et les redevables ont souvent objecté qu'elle assujettissait le rachat à des formalités trop compliquées, à des conditions difficilement réalisables et onéreuses ; on a dit aussi que la solidarité entre les redevances et les droits casuels décourageait les bonnes volontés. Pour savoir à quoi s'en tenir, M^r Ferradou a donné à son étude un caractère juridique très marqué. Il étudie minutieusement la procédure (140 pages). Viennent ensuite deux chapitres sur le nombre et le produit des rachats et sur les personnes qui ont racheté (32 pages). Le chapitre V sur les droits éteints (107 pages) nous ramène à l'examen d'un grand nombre de difficultés de procédure ; de même le chapitre VIII sur les sous-rachats (le seigneur remboursé devait lui-même dédommager son suzerain) ; le chapitre VII sur les causes du rachat est d'un plus grand intérêt pour l'historien ; pareillement, les deux derniers sur la situation en 1792 et 1793. M^r Ferradou conclut que la loi était viable et que les objections qu'on a formulées n'étaient pas fondées (p. 45). Il est certain qu'on a racheté des droits féodaux. Cependant il a lui-même signalé çà et là des difficultés de procédure (p. 9, 67-8, 78), des lenteurs administratives (p. 104-5), de la mauvaise volonté de la part de certains propriétaires de droits féodaux (p. 59, 72, 75) et notamment de la municipalité de Bordeaux (p. 98-9, 353), le caractère onéreux des expertises (p. 225). Quelques réserves eussent donc semblé justifiées. En fait, il faut l'avouer, le nombre des rachats ne paraît pas considérable, même si l'on tient compte du caractère fragmentaire des sources. En 1790, le receveur du district de Bordeaux en a reçu 134, la ville 43 ; le district de Lesparre 68 jusqu'en août 1791. Les registres ouverts par l'administration de l'enregistrement et du domaine contiennent 5 rachats pour le bureau de La Réole, 7 à Podensac, 18 à Libourne, 1 à Bazas. Pour les rachats entre particuliers, treize notaires de Bordeaux ont fourni 68 quittances et 102 offres. Comme on le voit, c'est dans les villes qu'on a surtout racheté ; très peu de paysans se sont libérés (p. 241) et seulement pour des agrières d'un montant infime (p. 247). Dans le Nord, des communautés villageoises ont racheté des terrages ecclésiastiques mis en vente par l'État, avec d'autant plus d'empressement que des particuliers se présentaient aussi comme enchérisseurs. Il ne paraît pas qu'il en ait été de même dans la Gironde. Du moins, M^r Ferradou n'en dit rien. Quant aux citoyens, ceux qui rachètent sont ordinairement des aisés (p. 211), qui veulent se libérer des droits casuels dûs à l'État, avant de vendre leurs immeubles. En effet, le décret du 14 novembre 1790 avait supprimé, pour ce qui concernait l'État, la solidarité entre ces droits et le cens ; or, les droits casuels étaient coutumièrement réduits aux cinq onzièmes et c'était précisément à

ce taux qu'on opérât le rachat. Comme l'acquéreur aurait dû payer le droit et verser ensuite le prix du rachat, le vendeur avait intérêt à libérer son immeuble avant de l'aliéner (p. 272, 324-5). C'est évidemment à ces particularités que sont dûs la plupart des rachats que l'on connaît.

Pourquoi n'ont-ils pas été plus nombreux, surtout dans les campagnes ? Aux yeux de l'historien, c'est la question essentielle. M^r Ferradou s'en est également préoccupé. Dans son introduction, il marque bien que les circonstances politiques ont joué un rôle prépondérant et il y revient à la fin du livre. Au fond, dès le premier moment de la révolution, le paysan était décidé à ne plus payer, s'il le pouvait sans trop de risques et, en beaucoup d'endroits, il ne s'est pas contenté, pour se libérer, de la résistance passive. Un chapitre eût donc été bien venu qui aurait décrit la révolte agraire dans la Gironde. La région de Lesparre a été, par exemple, en 1789, le théâtre d'un très sérieux mouvement de fédération communaliste qu'il eût valu la peine de mettre en rapport avec la question des droits féodaux. M^r Ferradou déclare (p. 349) ne pouvoir se ranger à l'opinion de M^r Aulard pour qui les refus demeurent une exception, quoique fréquente. On constate, en effet, qu'il a recueilli sur ces refus un grand nombre de renseignements (outre l'introduction, voir p. 87, 89, 90-1, 125, 239, 241, 351, 373, 388-91, 396, 414), mais ils sont disséminés à un tel point qu'un dépouillement méthodique des notes permet seul d'en apprécier l'importance. Plus nombreux encore probablement ont été les gens qui cessèrent de payer sans qu'on osât leur réclamer et, à plus forte raison, les poursuivre. On vend, en effet, sans racheter les droits casuels, malgré les conditions extrêmement favorables dont on vient de parler : c'est vraisemblablement qu'on pensait ne pas les payer (p. 349). On comptait d'ailleurs sur des lois nouvelles : un vendeur stipule un surplus pour le cas où l'acquéreur ne serait plus tenu de payer le cens (p. 348).

Les propriétaires de droits féodaux, au contraire, espéraient les conserver et d'autres personnes partageaient leur confiance, puisqu'elles les leur achetaient : des transactions de cette nature sont encore conclues de janvier à mai 1793 (p. 440, 454-5). Au début de juillet 1793, on voit assigner des redevables en paiement (p. 395, 441-2). D'ailleurs une partie de la bourgeoisie révolutionnaire n'a donné satisfaction aux paysans qu'à grand regret : le député Crozilhac, dans une lettre, déplore le vote de la loi du 17 août 1792 (p. 370). Une réaction, au surplus, n'était pas exclue des calculs : en 1791, des actes notariés expliquent que le vendeur, ayant racheté les droits, garantit l'acquéreur pour le passé, mais non pas pour l'avenir. Ces faits sont de grand intérêt historique et eussent mérité d'être groupés et mis en lumière : ils contribuent à expliquer que la fermentation se soit perpétuée dans les campagnes. Mais il y a mieux encore : en avril 1792, un seigneur, vendant une part de son domaine direct, stipule que, ne pouvant légalement se réserver le cens et les lods et ventes, « le règlement de la dite rente sera néanmoins fait au prorata des fonds voisins, pour fixer ensuite le rachat des dites redevances, conformément aux décrets ». M^r Ferradou cite plusieurs actes qui constituent en toutes lettres des baux à fiefs ou à cens (p. 342-3). C'était donc en vain que la Constituante avait aboli le régime féodal pour l'avenir : on continuait à le perpétuer illégalement. Il n'a rien moins fallu que les mesures draconiennes de la Convention pour en venir à bout.

C'est jusqu'en septembre 1793 que Mr Ferradou a trouvé des faits de cet ordre, et il s'est étonné que la loi du 17 juillet n'ait pas eu un effet plus prompt. Mais le fait s'explique aisément par la révolte fédéraliste. Il y aurait sans doute injustice à supposer que les chefs girondins eussent blâmé l'anéantissement définitif des droits féodaux, mais ils avaient laissé s'associer à leur cause une foule de gens d'opinion conservatrice ou contre-révolutionnaire ; d'ailleurs la publication de la nouvelle loi ne pouvait que profiter à la Convention montagnarde. Toutefois, il est plus simple d'admettre que, dans la ville insurgée, la loi passa inaperçue.

D'après les observations qui précèdent, on aura senti que, pour l'historien, la lecture de ce livre est à la fois éminemment profitable et médiocrement aisée. Les notes occupent une place énorme ; certaines pages n'ont même pas une ligne de texte. Il semble qu'on aurait pu améliorer la présentation des faits en en groupant une partie dans un chapitre purement historique, comme on l'a dit plus haut, et en en rejetant quelques autres dans un appendice, sous forme de tableau ; par exemple : la nomenclature des personnes qui ont racheté. Tout au moins, aurait-il été nécessaire d'ajouter un index.

Les études que Mr A. MATHIEZ réunit aujourd'hui en volume avaient paru déjà, pour la plupart au moins, dans différentes revues et principalement dans les *Annales révolutionnaires* et les *Annales historiques de la Révolution française* ; la substance en a passé aussi dans l'histoire de la Révolution que publie Mr Mathiez. Tous ceux qui s'intéressent à son œuvre lui sauront gré de les leur présenter à nouveau sous une forme commode et qui rend plus aisé un examen d'ensemble.

Mr Mathiez a groupé tous les renseignements que fournissent les sources imprimées et le petit nombre de monographies que nous possédons. A celles qu'il a citées, on peut toutefois ajouter celle que MM^{rs} Defresne et Evrard ont consacrée à l'histoire des subsistances dans le district de Versailles ; quant à la publication où Mr Caron a réuni les procès-verbaux de la Commission des subsistances et bon nombre de documents importants, elle a paru presque en même temps que le présent livre. Mr Mathiez a en outre fait des recherches aux archives du Doubs, et il est à peine besoin de dire que sa parfaite connaissance du personnel révolutionnaire, acquise au prix d'une longue exploration des archives parisiennes, lui a permis de projeter une vive lumière sur les origines économiques et sociales du gouvernement révolutionnaire.

Il est maintenant évident que deux crises de cherté, compliquée d'ailleurs de chômage, ont joué un rôle essentiel dans l'histoire de la Révolution, dont l'aspect politique avait, jusqu'à nos jours, retenu presque exclusivement l'attention des historiens. La première est celle de 1789, due à la mauvaise récolte de 1788, à l'imprudente réforme de Brienne et aux conséquences du traité de 1786 ; on ne peut plus contester qu'elle ait contribué puissamment à provoquer les soulèvements populaires qui ont eu raison de l'ancien régime ; Mr Mathiez l'a évoquée dans son introduction. La seconde est celle de 1792-93 et a pour origine le discrédit de l'assignat et la guerre. C'est à en

1. *La vie chère et le mouvement social sous la Terreur*, Paris, Payot, 1927 in-8°, 620 p.

raconter les péripéties et à en expliquer les répercussions politiques qu'est consacrée la majeure partie du volume.

On sait quelle était, en matière de subsistances, l'opinion des pauvres gens et de la petite bourgeoisie ; elle était partagée d'ailleurs par beaucoup de privilégiés et d'hommes fortunés, et les administrateurs, par souci de l'ordre et de leur sécurité personnelle, s'en faisaient volontiers les interprètes. On exigeait du gouvernement qu'il maintînt une juste proportion entre les prix et les salaires, qu'il réglementât le commerce pour empêcher la spéculation et qu'au besoin il réquisitionnât et taxât les denrées. Necker avait rétabli peu à peu la réglementation ; la Constituante revint à la liberté sauf pour l'exportation. M^r Mathiez note qu'on ne sait pas au juste à quel point elle a été obéie. En effet, on n'a même pas une étude sur le curieux mouvement qui, en 1790, souleva le Nivernais et le Bourbonnais en faveur de la taxation. Néanmoins, je ne crois pas que le peuple ait attendu la crise de l'assignat pour perdre toute foi en la vertu de la liberté, ni que ce soit « chose curieuse » de le voir réclamer en 1792 le retour à la réglementation de l'ancien régime (p. 25-6). En réalité, après comme avant la crise de 1789, il est resté ancré dans sa conviction. Les administrateurs notent même souvent que le souvenir de la disette récente a fortifié ses préventions.

Après une tentative de réglementation en septembre 1792, due aux besoins de l'armée et surtout à la domination momentanée de la Commune de Paris, probablement peu appliquée, mais sur laquelle les renseignements sont rares, la Convention revint encore une fois à la liberté, le 8 décembre. Toutefois la situation s'aggravant de jour en jour, Girondins et Montagnards furent bien obligés d'y prêter attention. Les uns et les autres répugnaient à la réquisition et à la taxation, soit par attachement aux principes, soit par souci de ménager les classes possédantes, soit parce qu'ils ne croyaient pas à l'efficacité de ces mesures. Mais les Girondins étaient en outre déterminés par leur animosité contre les sections de Paris qui réclamaient la taxation sous l'impulsion des *enragés*, tandis que les Montagnards, pour saisir le pouvoir et même pour éviter la proscription, n'avaient pas d'autres moyens que de s'entendre avec elles : ils se résignèrent donc. C'est ainsi que fut voté le premier maximum des grains (4 mai 1793) et que fut scellé le destin de la Gironde. Mais ce maximum ne fonctionna pas. Il fallut, au cours de l'été, toute une série de mouvements populaires pour arracher à la Convention le maximum national des grains du 11 septembre et le maximum général du 29 ; le second Comité de Salut public céda chaque fois pour ne pas être emporté à son tour. On ne peut que renvoyer sur tout ceci au récit extraordinairement attachant de M. Mathiez. Les archives parisiennes ont dû donner sur ces complications politico-économiques à peu près tout ce qu'elles contiennent et il n'est pas probable que l'avenir ajoute rien d'essentiel à sa description.

Le champ des recherches reste au contraire très vaste en dehors de Paris, comme M^r Mathiez le marque à plusieurs reprises. On sait déjà que le plan du lyonnais Lange pour la nationalisation du commerce des grains, qui a frappé si fort Michelet et Jaurès, ne lui est point particulier ; on connaît aussi des *enragés* dans plusieurs villes de province ; d'autre part, il est certain que la réglementation est demeurée très inégale et qu'elle a varié de district à district et d'une ville à l'autre. Mais nos connaissances demeurent vraiment

trop fragmentaires. Alors que cette histoire offre à Paris un grand intérêt politique, c'est au point de vue proprement économique que la province, semble-t-il, mérite surtout de retenir l'attention. Pourquoi, par exemple, le Comité de Salut public n'a-t-il pas entrepris de réglementer la répartition individuelle du pain au moyen d'une carte nationale ? C'est, d'une part, que les consommateurs étaient encore habitués, en majorité, à acheter leurs grains au marché et à cuire eux-mêmes ; c'est, en outre, qu'il aurait pris ainsi l'engagement moral de fournir le contingent assigné et qu'il ne pouvait s'y engager, car, faute de statistique satisfaisante, il ne connaissait pas ses ressources et, faute de moyens de transport, il était, le plus souvent, incapable de les mobiliser. De pareilles constatations, surtout si on évoque le régime qui a fonctionné pendant la dernière guerre, permettent de mesurer les progrès que l'unité nationale et l'autorité gouvernementale ont réalisés grâce au développement de l'économie capitaliste ; il serait, par conséquent, d'un intérêt essentiel pour l'histoire générale que ces questions fussent étudiées.

Quel fut le résultat de la réglementation ? On continue à discuter. Peut-on attendre de futures monographies qu'elles mettent fin au débat ? Ce n'est pas croyable. Déjà, il est certain que tout n'alla pas pour le mieux. Mais c'est bien à tort que les partisans de la liberté en prétendent triompher. Car il est évident que la réglementation ne peut répartir des denrées qui n'existent pas. Tout ce qu'elle peut faire, en temps de crise, comme dans une ville assiégée, c'est de prévenir des spéculations odieuses et d'empêcher les citoyens d'en venir aux mains pour se partager ce qui reste et détraquer par leurs convulsions l'autorité qui n'a jamais été plus nécessaire. Qu'elle puisse pourtant s'imposer ainsi au politique réaliste, l'exemple de la dernière guerre devrait en convaincre ceux qui veulent à toute force attribuer la réglementation de l'an II à la tyrannie de Robespierre ou aux tendances communistes de la démagogie jacobine.

Quant au maximum, il aboutit naturellement à un échec partiel : il ne pouvait jouer qu'en fonction de la réquisition et il y avait des denrées qu'il n'était pas facile d'atteindre, tels les produits de ferme, ou que le gouvernement ne voulut pas requérir, tel le bétail. Dans ces conditions, les ouvriers auraient été dupes s'ils avaient respecté le maximum des salaires, alors que l'on permettait au paysan et au marchand de violer celui des denrées. Cependant le gouvernement prit parti contre eux, au moins quand ils étaient requis pour la moisson ou employés aux fabrications d'État. Ces ouvriers, il est vrai, avaient du travail et du pain et ils le devaient au gouvernement révolutionnaire ; en l'an III, ils en seront privés. Cependant ils furent déçus. Les hébertistes essayèrent d'exploiter leur mécontentement et, plus tard, au 9 thermidor, leur irritation contribua à isoler Robespierre et la Commune.

Quelle a donc été au juste la politique du Comité ? Oui ou non, a-t-il violé le contrat tacite que les Montagnards avaient passé avec les sections ? A cette question, M^r Mathiez ne me paraît pas répondre, je l'avoue, avec sa netteté ordinaire. « Quels que fussent leurs sentiments intimes sur la valeur propre du maximum, écrit-il, page 541, les hommes au gouvernement ne songeaient nullement à l'abroger ou à le saboter dans l'application. » Mais, à la page 559, il ajoute : « Les hébertistes tombés, le maximum a perdu ses auteurs et ses défenseurs. Le gouvernement maintient la loi sans enthousiasme

et même sans conviction ». C'est à cette dernière assertion que je me range pour ma part, à condition qu'on mette hors du débat les fabrications d'État et le ravitaillement militaire. Il faut dire sans ambages que les véritables interprètes de la pensée populaire furent les hébertistes et, bien mieux encore, les enragés et surtout Jacques Roux. Les hébertistes étaient de pensée courte et, pour remédier aux difficultés, ils ne voyaient d'autre moyen que la contrainte. Mais, du moment que le gouvernement ne voulait même pas de la réquisition, il n'y en avait pas d'autre pour faire respecter la taxation.

L'attitude du Comité apparaît très nette quand on examine dans l'ensemble son gouvernement économique. Ici, M^r Mathiez a dû se borner à rechercher comment il a essayé de remédier à la disette et à la cherté. En réalité, à partir surtout de la levée en masse, la population civile a été le moindre souci du Comité ; c'est à l'armée et aux fabrications de guerre qu'il a réservé le plus clair de ses efforts et de ses ressources ; dès lors, entre ses mains, le maximum change de caractère : ce n'est plus un instrument de justice sociale, une consécration du droit à la vie ; c'est un expédient étatiste qui permet au Comité de se procurer les produits dont il a besoin sans précipiter la banqueroute. Comme il fallait pourtant que le peuple eût du pain pour que l'ordre fût maintenu, il maintint la réquisition pour les grains. Mais pour tout le reste, il laissa au consommateur le soin de faire observer le maximum qui demeura donc illusoire. Ainsi le marchand et le paysan purent se dédommager, dans quelque mesure, sur la population civile, des sacrifices que l'État leur imposait. Le Comité a essayé de ménager les intérêts en conflit afin de conserver son autorité et d'assurer la défense nationale. Mais ce n'était pas uniquement pour cela que le peuple l'avait porté au pouvoir. Et, comme l'hostilité des marchands et des cultivateurs contre la réglementation demeura irréductible, il perdit en fait tout appui.

M^r Mathiez pense qu'il s'en est rendu compte et que les robespierristes, tout au moins, ont voulu dès lors regagner la faveur des sans-culottes en promettant, par les décrets de ventôse, de partager aux indigents les biens des ennemis de la Révolution, c'est-à-dire des suspects préalablement examinés par des commissions de triage. La mesure, proposée par Saint-Just, expliquerait la procédure expéditive de la loi de prairial ; elle expliquerait aussi, en partie du moins, la coalition qui se forma contre Robespierre, cette vaste expropriation ayant alarmé presque tous ses collègues. Et de fait, quand une réconciliation s'esquissa au début de thermidor, on convint, entre autres conditions, que les commissions de triage, qui n'avaient fonctionné qu'à Paris, seraient enfin désignées. M^r Mathiez n'a pas traité la question dans le présent volume : il renvoie sur ce point au tome III de son histoire de la Révolution.

Elle mérite d'être examinée de très près. La politique sociale des Montagnards, telle qu'on la connaît, est essentiellement urbaine ; c'est aux sans-culottes des villes qu'ils ont consenti le maximum, et c'est en leur faveur qu'ils l'ont partiellement appliqué ; l'énorme prolétariat des campagnes en a très peu profité et M^r Mathiez aurait peut-être pu le marquer plus fortement. Or ce sont les manouvriers agricoles que les décrets de ventôse auraient avantagés. Quels biens, en effet, pouvait-on distribuer aux ouvriers des villes ? L'échec du maximum était pour eux sans compensation possible. Il faudrait donc admettre que les robespierristes auraient enfin pensé à se constituer un

programme agraire et qu'ainsi il existe un lien historique entre les Montagnards et Babeuf. Mais alors, pourquoi n'ont-ils pas songé à améliorer et à faire appliquer strictement les lois de juin et de septembre 1793 en tant qu'elles favorisaient, dans l'aliénation des biens nationaux, les prolétaires des campagnes ? Pourquoi n'ont-ils prêté aucune attention aux pétitions qui ne cessaient de leur parvenir pour réclamer la réforme du métayage et la division des grandes fermes ? Si, par les décrets de ventôse, ils ont réellement voulu s'attacher le paysan, leur pensée, tout originale soit-elle, demeure cependant étriquée ; elle est, au fond, hébertiste et vise plutôt à ruiner les contre-révolutionnaires qu'à résoudre la crise agraire à laquelle probablement, en petits bourgeois citadins, ils n'attachaient pas d'importance.

Ce compte rendu sommaire malgré sa longueur témoignera, espérons-nous, de l'intérêt du livre de M^r Mathiez, et sans doute tombera-t-on d'accord pour reconnaître que l'histoire de la Révolution prend ainsi une physionomie nouvelle.

G. LEFEBVRE.
(Strasbourg.)

Économie allemande.

La Chambre de commerce de Berlin avait organisé, à la fin de 1927, une série de conférences sur la rationalisation. Elle les a réunies en un volume¹. Plusieurs de ces études sont d'un vif intérêt et renferment des données précieuses sur la situation des diverses branches de l'activité industrielle et commerciale.

Les unes ont un caractère plutôt théorique ; elles exposent des considérations de principe ou présentent un programme de réformes. Le professeur Bonn définit la rationalisation. Le professeur Hirsch en retrace les conséquences pour la main-d'œuvre. L'ancien ministre Drews esquisse les réformes administratives qui pourraient être envisagées. L'ingénieur Koettgen traite de l'emploi de la chaîne dans la fabrication. Le professeur Briefs de la rationalisation du travail.

D'autres études ont un caractère plutôt technique et sont des tableaux de faits. Clairement rédigées par des spécialistes éminents, elles indiquent avec précision les progrès déjà accomplis : dans l'agriculture (comte Kayserlingk), dans l'industrie minière et métallurgique (M^r Reichert), dans la banque (M^r Mosler), dans les chemins de fer (le directeur général Dorpmüller), dans la construction métallique (M^r Lange), dans l'industrie textile (M^r Muller-Oerlinghausen), dans le commerce de détail (M^r Grünfeld), dans le commerce des denrées alimentaires (M^r Herrmann).

Le D^r CARL SCHIFFER² expose les principaux problèmes liés à la rationalisation. Après avoir rappelé les causes du développement qu'elle a pris en

1. *Die Bedeutung der Rationalisierung für das Deutsche Wirtschaftsleben* (Herausgegeben von der Industrie und Handelskammer zu Berlin), Berlin, Georg Stilke, 1928, in-8°, 460 p.

2. *Die ökonomische und sozialpolitische Bedeutung der industriellen Rationalisierungsbestrebungen unter besonderer Berücksichtigung der Standardisierung*, Karlsruhe, G. Braun, 1928, in-8°, 104 p.

Allemagne, il décrit clairement les méthodes qu'elle emploie ; enfin il précise les résultats qu'elle a obtenus et ceux qu'elle peut obtenir.

Une courte bibliographie signale les études essentielles consacrées à ce sujet en Allemagne.

Le Dr H. NIEBUHR¹ étudie le rôle du Reich et des États dans l'économie générale de l'Allemagne. Pendant la guerre, ce rôle s'est largement accru.

Autrefois les États disposaient des chemins de fer, des caisses d'épargne et exerçaient une action sur l'industrie du charbon et de la potasse ; les communes assuraient les services d'eau, de gaz, d'électricité, de tramways. Depuis la guerre, le Reich et les États sont associés à de très nombreuses et importantes entreprises, dans les branches d'activité les plus diverses : industrie, finance, construction, ravitaillement, etc.

Cet exposé général des faits, qui renferme des données intéressantes et précises, prend la moitié de l'étude. Il est suivi de la critique des tendances étatistes. Le Dr Niebuhr estime que l'État doit dominer l'économie générale, mais sans y participer. Par rapport aux entreprises privées, les entreprises publiques jouissent d'inadmissibles avantages d'ordre fiscal et commercial. Dans tous les pays elles sont accessibles aux influences politiques. En ce qui concerne particulièrement l'Allemagne, elles risquent de réveiller la menace de l'article 248 du Traité de Versailles, qui a établi, pour le règlement des réparations, un privilège de premier rang sur tous les biens et ressources de l'Empire et des États.

MAURICE BAUMONT.

Économie britannique.

L'étude de M^r EVAN J. JONES sur le Pays de Galles², bien documentée et faite d'après des sources dont beaucoup sont de première main, montre comment s'est accomplie, pour les principales industries du Pays de Galles, la transition entre l'économie ancienne et l'économie moderne au moment de la révolution industrielle. Jusqu'à une époque assez récente, le Pays de Galles eut une industrie lainière fort active ; elle s'était constituée, dès le XIII^e et le XIV^e siècle, sous l'influence d'émigrants flamands qui avaient apporté les secrets de leur technique et leurs tours de main. Au XVIII^e siècle, autour de Dolgelly et de Machynlleth, ainsi que dans le Denbighshire, travaillaient de nombreux métiers ruraux dont les étoffes, par l'intermédiaire de Londres et de Liverpool, se vendaient en Europe et en Amérique. Mais c'était une industrie de petite envergure, manquant de capitaux et qui, à la fin du XVIII^e siècle, ne put pas fonder, auprès de ses rivières abondantes et rapides, des usines mécaniques à la moderne ; c'est alors que le Yorkshire conquiert la suprématie dans la manufacture de la laine. Quant à la métallurgie du fer, elle est fort ancienne dans le Pays de Galles qui, surtout dans le Sud, lui four-

1. *Oeffentliche Unternehmungen und Privatwirtschaft*, Leipzig, G. A. Gloeckner, 1928, in-8°, 94 p.

2. *Some contributions to the economic history of Wales*, London, P. S. King and Son, 1928, in-8°, 197 p.

nissait depuis longtemps des minerais et du charbon de bois. Mais les débuts de la grande métallurgie datent du milieu du XVIII^e siècle, quand des maîtres de forges de l'Angleterre du Nord vinrent fonder des mines, dans les comtés de Monmouth et de Glamorgan, auprès des mines de charbon. Ce sont les houillères qui, par la quantité et la qualité de leur charbon, constituent la base fondamentale de la métallurgie ; car, dès 1820, les hauts fourneaux gallois doivent déjà importer des minerais étrangers. L'extraction du charbon elle-même ne devint intense que durant la dernière décennie du XVIII^e siècle, quand les canaux des comtés charbonniers eurent permis des communications faciles et assez rapides entre les mines de l'intérieur et les ports : comme partout, pas d'extraction de charbon possible sans les moyens de transporter la production. En 1828, le Pays de Galles exportait déjà 904 890 tonnes de charbon, surtout par Newport et Swansea. En 1833, plus de trois cents charlands étaient occupés à transporter le charbon entre Merthyr Tidvil et Cardiff. Mais cette flottille ne suffisait pas à empêcher les « embouteillages », et il fallut en 1836 construire le chemin de fer de Merthyr Tidvil à Cardiff (Taff Vale Railway) pour évacuer le charbon ; bientôt suivit la construction de tout un réseau de voies ferrées qui remontent et desservent toutes les vallées houillères. Aussi l'exportation du charbon de Cardiff passa de 313 000 tonnes en 1840 à 1 142 366 en 1860, à 9 481 802 en 1890, à 19 328 833 en 1913. De même, M^r Jones décrit, s'appuyant toujours sur les documents de l'époque, l'évolution des ports gallois et le mouvement de la population galloise en fonction du développement industriel du pays.

A. DEMANGEON.

Économie de l'Europe slave.

On sait que l'*Institut d'Études slaves* a entrepris une suite de traductions, qui mettront à la portée du public français les ouvrages fondamentaux d'une littérature historique jusque-là inaccessible à la plus grande partie d'entre nous. La très utile *Histoire économique de la Pologne avant les partages* de M. JAN RUTKOWSKI vient de prendre place dans cette collection¹. L'initiative de l'Institut est si louable, elle témoigne d'un sens si avisé des besoins les plus pressants de la culture historique, elle rend à nos études, en un mot, de si précieux services, que l'on éprouve quelque scrupule à devoir exprimer au sujet de son exécution, dont les difficultés n'échapperont à personne, une critique, même légère. Il y aurait pourtant quelque injustice envers M. Rutkowski à ne pas dire franchement que le lecteur — fût-il absolument incapable de confronter les deux textes, français et polonais — a l'impression de n'apercevoir l'ouvrage original qu'à travers une vitre un peu brouillée. La

1. Paris, Champion (*Institut d'études slaves de l'Université de Paris. Bibliothèque polonaise*, I), 1927, in-8°, XII-268 p. Il faut y joindre l'article que M. Rutkowski a publié dans la *Revue d'histoire économique et sociale*, t. XV (1926) et XVI (1927), sous le titre : *Le régime agraire en Pologne au XVIII^e siècle* ; on trouvera, dans cet important mémoire, un grand nombre de détails concrets, qui complètent utilement le livre et en font regretter parfois l'inévitable brièveté.

traduction n'est ni élégante, ni toujours claire, et les termes techniques sont rendus avec une insuffisante fidélité.

Le livre lui-même, extrêmement instructif et d'un intérêt qui jusqu'à la dernière page ne faiblit pas, se prête malaisément à l'analyse. A quoi bon, du reste, le résumer ? Mieux vaut chercher à mettre l'accent sur la méthode suivie et les principaux problèmes soulevés.

La répartition des matières est conforme aux habitudes courantes. Deux périodes, les deux périodes traditionnelles : « le moyen âge » ; « l'ère moderne ». A l'intérieur de chacune de ces grandes sections chronologiques, le classement, également usuel, par « espèces de la production » (pour employer le langage de M. Simiand) : agriculture, industrie, commerce ; puis quelques chapitres « non endivisionnés » : population (il faut remercier vivement M. Rutkowski de n'avoir pas négligé cette question, si importante et si difficile à traiter)¹, villes, monnaies, finances. Il semble bien que M. Rutkowski ait éprouvé, au sujet de ce découpage, les doutes qui ne peuvent manquer d'assaillir tout historien aux prises avec le douloureux problème de la classification économique (voir l'*Introduction*, p. xi et suiv.). S'il s'en est tenu, malgré tout, au système communément admis, c'est moins par conviction intellectuelle que pour des motifs tout pratiques : il a jugé commode de suivre le plan adopté par la plupart des monographies sur lesquelles il s'appuyait ; il a vraisemblablement craint de dérouter son lecteur. Raisons d'un grand poids, sans doute. Quel dommage pourtant qu'il ne se soit pas senti plus d'audace ! Puisque, de son propre avis, les faits agraires eurent, en Pologne, une « importance » toute « spéciale », n'aurait-il pas pu trouver dans l'évolution rurale et, plus précisément, dans le passage si caractéristique de l'exploitation seigneuriale à l'exploitation domaniale (*Grundherrschaft* et *Gutsherrschaft* des historiens allemands), le principe d'une division dans le temps, d'ordre vraiment économique ? Le trait de séparation se serait en ce cas placé plutôt au début qu'à la fin du xv^e siècle. Surtout, comment, si justement attentif à l'histoire monétaire, s'est-il résigné à suivre le vieil errement qui fait de la monnaie, en histoire économique, une espèce d'épiphénomène que, faute de savoir très bien où le placer, on relègue vers la fin de l'exposé ? N'est-ce pas se condamner à masquer toute une série de relations essentielles ? Ces observations ne sont pas particulières à M. Rutkowski. Bien d'autres ouvrages les appellent ; nous aurons l'occasion d'y revenir.

Parmi les principaux problèmes étudiés, qui ne sauraient être tous retenus ici, deux m'ont paru entre tous capitaux : la place de la Pologne dans les courants commerciaux ; l'évolution agraire.

Pendant la plus grande partie du moyen âge, la Pologne avait été un des intermédiaires du commerce, par voie de terre, entre l'Europe du Centre, du Nord et de l'Ouest d'une part, l'« Orient » de l'autre. Depuis le xv^e siècle, et malgré quelques tentatives de reprise par la suite, ces relations périclitèrent. La vie commerciale du pays se tourna presque tout entière vers la Baltique. Un fait, mentionné pour la première fois en 1497, est entre tous significatif : jusque-là les produits du Levant arrivaient en Pologne par les routes du Sud-Est ; désormais ils font le grand détour ; ce sont les pays d'Occident qui les

1. Quelques mots d'introduction géographique auraient éclairé l'histoire de l'occupation du sol.

transmettent au bassin de la Vistule (p. 59). L'importance prise par les communications maritimes, dans les derniers siècles du moyen âge, se rattache à toute une série de phénomènes qui commencent aujourd'hui à nous être familiers. Moins généralement connues peut-être, les anciennes liaisons terrestres entre la Pologne et l'immense arrière-pays de la mer Noire prouvent, une fois de plus, que, à côté de la Méditerranée, les routes continentales, en direction Est-Ouest, ou Sud-Est—Nord-Ouest, ont joué longtemps un rôle important. Tout ce trafic de l'Ukraine, des Balkans et du Danube mériterait décidément une étude approfondie.

Aux origines de l'histoire agraire polonaise, un problème, destiné peut-être, faute de documents, à rester éternellement obscur : l'établissement du régime seigneurial. M. Rutkowski semble attribuer une importance prépondérante à l'action de l'État. Mais n'y aurait-il pas eu un grand intérêt à se demander de quels éléments — fonctionnaires royaux, anciens chefs de villages ou de clans, etc. — se forma la classe des seigneurs ? Ici le problème de classe semble fondamental. On doit le poser ; ce n'est pas à dire qu'on puisse le résoudre. Pour l'Occident, pouvons-nous donner la solution ? Nous oublions même quelquefois l'énoncé¹. J'ai déjà fait allusion plus haut à la grande transformation qui, vers la fin du moyen âge et au début des temps modernes, substitua, en Pologne, à un régime seigneurial fondé surtout sur les redevances, un système où le faire-valoir direct du seigneur et par suite les corvées prennent une place prépondérante. M. Rutkowski a admirablement décrit, dans toutes ses nuances, cette évolution. Excellente analyse également des tentatives de réforme, qui agiterent l'opinion, peu avant les partages. Ça et là, dans cette dernière partie de l'étude, on note un penchant, à mon goût, un peu trop marqué, pour des interprétations de style marxiste ; les intérêts économiques, plus ou moins consciemment sentis, suffirent-ils à expliquer l'attitude des groupes opposés ? On est d'autant plus étonné de cette simplification excessive que, par ailleurs, M. Rutkowski a prouvé qu'il appréciait, à sa juste valeur, le facteur proprement psychologique. Nul mieux que lui n'a montré que, dans la Pologne du XVIII^e siècle, le principal obstacle au développement de la grande entreprise rurale de forme capitaliste résidait avant tout dans l'« esprit non capitaliste » de la noblesse. Les petits seigneurs préféraient la routine des corvées, qui leur assurait, sans débours et sans risques, un revenu médiocre, à l'introduction d'un large régime de salariat. Celui-ci, plus avantageux en soi, eût nécessité l'établissement, entre les dépenses et les recettes, d'un équilibre délicat, sans cesse prêt à se rompre ; ces difficultés et ces dangers effrayaient des hommes qui ne se sentaient pas l'âme de grands brasseurs d'affaires (V. notamment *Régime agraire*, p. 45-46 du tirage à part). Bien entendu, la tendance des seigneurs à étendre leurs exploitations propres n'est pas, à la fin du moyen âge, un fait spécifiquement polonais ; voyez non seulement l'Allemagne du Nord, mais aussi l'Autriche, l'Angleterre, même la France ; les rentiers du sol avaient partout d'excellentes raisons de ne pas être satisfaits du produit des redevances. Faut-il reprocher à M. Rutkowski

1. On notera que, au XVIII^e siècle, noblesse et classe seigneuriale ne se confondaient pas absolument : la toute petite noblesse n'avait pas de tenanciers (*Régime agraire*, p. 26-27). Quelques indications supplémentaires sur la condition juridique des paysans eussent rendu leur histoire économique plus facile à saisir.

de ne pas avoir suffisamment fait sentir à son lecteur que le phénomène, très généralement européen, ne peut s'expliquer que par des causes générales ? L'essentiel est qu'il nous ait fourni sur l'aspect polonais de ce large mouvement des renseignements abondants, précis et certains. Sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, l'histoire économique comparée tirera de son ouvrage des lumières précieuses¹. Ce que nous lui devons avant tout, ce sont des remerciements.

MARC BLOCH.

On pourrait s'étonner de voir inaugurer les comptes rendus des publications économiques et sociales tchèques par un livre² qui porte comme titre le nom du grand guerrier de l'époque hussite. Mais ce titre nous apprend aussi que l'auteur entend décrire l'époque même pendant laquelle Zizka grandit. PEKAR qui, en Tchécoslovaquie, a frayé la voie à l'étude de l'histoire économique, se rend compte en effet que la révolution hussite (en quoi elle est du moyen âge encore) comporte d'importants facteurs sociaux. Et, lorsqu'on ferme son livre, on comprend pourquoi, plus que les autres œuvres historiques récentes, il a provoqué, de la part des savants comme des non spécialistes, tant de discussions et de réflexions critiques : elles portent essentiellement sur une définition de la démocratie de Tabor sensiblement différente de la conception traditionnelle.

L'auteur, pour qualifier sa méthode, l'appelle une « confrontation de témoins » et une « documentation d'époque ». Il a entrepris une révision presque complète des sources, de sorte que son livre peut servir de manuel historiographique de l'histoire tchèque au xv^e et partiellement au xvi^e siècle. Il s'est servi quelquefois de sources nouvelles, mais elles comptent peu. Ce qui importe davantage, il fournit souvent une interprétation nouvelle de matériaux déjà connus. Il laisse parler abondamment ses sources, pour saisir les opinions que professaient les contemporains sur la révolution hussite, et surtout sur le parti radical des Taborites ; ceci fait, il ne laisse pas que d'exprimer, avec netteté, son propre point de vue et sa conception personnelle ; mais, pour ne pas prononcer sur ses idées un jugement précipité, il faut attendre la publication du tome III : il nous apportera des conclusions auxquelles n'ont pas donné lieu les deux premiers volumes. Si nous publions quand même le compte rendu d'un livre inachevé, ce n'est pas seulement pour suivre l'actualité ; c'est que le tome I nous présente déjà des conclusions que l'auteur lui-même déclare définitives.

1. Les historiens du colonat et du servage feront bien de méditer ses justes observations sur l'extrême difficulté que les seigneurs polonais éprouvèrent à faire du principe de « l'attache à la glèbe » une réalité ; l'État était trop faible, sa police trop insuffisante pour que le serf fugitif fût, en général, rejoint ou le propriétaire qui l'avait accueilli contraint de le restituer (*Histoire*, p. 104 et 123 ; *Régime agraire*, p. 13). D'un point de vue plus strictement économique, on notera un effort des plus intéressants pour calculer la part respective du seigneur et des tenanciers dans les produits du sol. Cf., outre *Régime agraire*, p. 60 et suiv., l'article paru dans la *Revue de Synthèse historique*, t. XLIII, 1927, sous un titre quelque peu trompeur : *Le problème de la synthèse dans l'histoire économique*. Il y a là l'indication d'une méthode féconde, qui mériterait d'être appliquée aux faits français.

2. JOSEF PEKAR, *Zizka a jeho doba* (*Zizka et son époque*, t. I : *L'époque en rapport particulier avec Tabor* ; t. II : *Jean Zizka*), Praha, 1927-28, in-8°, 283 et 279 p.

Elles constituent un chapitre spécial sous le titre : « Les idées sociales et politiques contenues dans le taborisme ». Jusqu'alors prévalait l'opinion du père de l'histoire tchèque, Palacky, formulée au milieu du XIX^e siècle : les Taborites étaient des démocrates. A ce jugement, l'historien allemand Bezold apporta déjà quelque atténuation : les Taborites étaient, dit-il, démocrates en théorie ; ils ne l'étaient point en pratique. Pekar, lui, qui éclaircit et classe des idées, distingue trois périodes ou trois conceptions dans le développement du parti taborite.

Ni la théorie ni la pratique des Taborites n'indiquent, nous dit-il, une tendance au démocratism. Les prêtres taborites eux-mêmes distinguaient « trois espèces de peuple » : clergé, noblesse et sujets, — ces derniers ayant pour devoir de nourrir les premiers. Et ces distinctions qui séparaient surtout les paysans — la classe la moins élevée — de la grande et petite noblesse et des habitants des villes étaient en vigueur même aux diètes et dans l'armée. Pareillement on ne peut appeler démocratiques les opinions de quelques théoriciens, Stitny, Hus et autres, qui demandaient que le maître fût pour ses sujets bon et clément ; elles ne les empêchaient pas de vouloir maintenir l'ordre juridique et social d'alors : le sujet devait rester sujet. Seul Chelcicky alla plus loin en réclamant une société exempte de distinctions sociales, économiques et même intellectuelles. Mais même là il ne faut pas voir une manifestation de pensée démocratique ; c'est une conformité avec l'Écriture sainte — et les Taborites combattaient sa doctrine. Ils combattaient également les idées chiliates, apparues au début même de la révolution de 1420 et qui, seules à l'époque du taborisme, furent une manifestation vraiment démocratique : elles tendaient à la suppression du servage, de toutes les différences sociales et des impôts. Ce mouvement engendré par des idées mystiques et qui traduisait de chimériques aspirations au royaume de Dieu sur terre, était faible et n'a duré que quelques mois. Il put attirer les paysans, encore qu'au début du XIV^e siècle, d'après M^r Pekar, leur situation économique ne fût pas mauvaise ; de sorte que leur participation au mouvement s'explique plus par une crise de conscience personnelle que par leur misère collective et matérielle. Mais, dès que les Taborites furent organisés militairement et eurent consolidé leur puissance, ils devinrent pour les paysans des maîtres au même titre que leurs anciens seigneurs. Dans leur métropole, Tabor, et en d'autres lieux encore, ils se constituèrent à la façon d'une commune et maintinrent dans leur armée la distinction des bourgeois et des paysans, ces derniers restant socialement et juridiquement inférieurs aux autres.

Par ailleurs, la situation alla s'empirant pour la classe paysanne. La révolution hussite faisait sienne une revendication sociale qui devint presque l'affaire capitale du mouvement. Elle demandait la suppression des domaines de l'Église. Bien entendu, cette revendication avait des raisons d'ordre surtout religieux ; on imputait aux grandes propriétés les désordres du clergé. Les grandes possessions de l'Église furent donc effectivement supprimées. Mais cela ne soulagea pas les sujets. Ils ne firent que changer de seigneurs et finirent par s'apercevoir que les nouveaux étaient moins cléments que les anciens, les gens d'église ; le paysan souffrit par surcroît de ce fait que ce grand changement dans le système de la propriété augmenta la richesse, le pouvoir et les prétentions d'une noblesse qui désormais prit parti même contre

le roi et l'emporta souvent, alors qu'il essayait de protéger les sujets contre elle.

Ces conséquences matérielles et sociales assez pénibles de la révolution confirment l'auteur dans le jugement qu'il porte sur la démocratie hussite. Cette célèbre période de l'histoire tchèque finit par la bataille de Lipany, en 1434, où le parti radical des Taborites fut vaincu par le parti plus modéré des Pragois. Palacky regrettait cette défaite ; il y voyait une défaite de la démocratie tchèque. Pour M^r Pékar, au contraire, les Taborites furent simplement une bourgeoisie radicale et les Pragois, en l'emportant sur elle, se débarrassèrent de l'élément destructeur qui jusqu'alors empêchait la consolidation du pays. Les Taborites ne connurent pas la démocratie dans le sens moderne de ce mot, mais seulement la théocratie représentée surtout par Zizka : c'est la conclusion du chapitre sur la situation sociale, mais aussi la conclusion de tout le livre et l'auteur y parvient par sa « confrontation des témoins ». Elle se réfère au portrait qu'il nous trace de Zizka. Jusqu'à présent, on voyait en lui un hobereau, qui, frustré de sa petite propriété par un voisin puissant, le seigneur de Rozmberk, s'était vengé de lui en suscitant de petites émeutes. Niant le motif de la vengeance, M^r Pekar démontre que Zizka fut un soldat mercenaire qui prenait part aux luttes civiles des nobles, luttes habituelles dans la société tchèque d'alors. Le portrait définitif de Zizka ne sera d'ailleurs tracé que dans le tome III.

Il n'y a pas de doute que les conceptions de Palacky sur la démocratie vaincue à Lipany demandent à être révisées, de même qu'antérieurement déjà a dû être revue et réfutée sa conception romanesque de la démocratie des anciens Slaves et des anciens Tchèques aux origines de leur histoire. On trouverait difficilement, pour opérer cette révision, quelqu'un de plus qualifié que M^r Pekar. Il est aujourd'hui le maître de l'histoire tchèque ; il écrit un style admirable ; il est enfin un patriote du caractère le plus noble : on pourrait difficilement le soupçonner de vouloir à plaisir détruire des images et des idées, qui, dans la lutte nationale séculaire pour l'indépendance, ont été souvent d'un puissant appui. Mais M^r Pekar est en même temps un esprit conservateur. Réagissant vivement aux problèmes du jour, il les juge volontiers en partisan de l'aristocratie (non point de la noblesse en général, mais de ceux qui sont, ou devraient être, les meilleurs). Son zèle l'entraîne parfois à dépasser la mesure. Et pareille aventure lui est déjà survenue, par exemple quand il a défendu la contre-réforme catholique des xvii^e-xviii^e siècles et son saint attitré, Jean Népomucène, — ou bien quand, manifestant sa préférence pour l'aristocratie, il s'est prononcé contre la réforme agraire. Le livre sur Zizka est influencé pareillement par les problèmes aigus de notre époque. L'auteur lui-même, dans un passage, établit une comparaison entre les faits qu'il étudie et la révolution russe. Sa répugnance pour le radicalisme exagéré et la démocratie mal comprise de l'époque contemporaine ne peut naturellement que l'affermir dans son opinion hostile au parti taborite, — encore que sa conception soit chez lui d'ancienne date. Cette fois, cependant, je crois le conservatisme de M^r Pekar plus acceptable, plus modéré, plus réfléchi que dans les deux exemples cités plus haut. Ce n'est pas la première fois que, après un certain laps de temps, et les circonstances s'étant modifiées, une époque de révolution se voit juger d'une façon nouvelle : qu'on songe aux apprécia-

tions diverses qu'a suscitées la Révolution française. M^r Pekar veut modifier la conception de la démocratie dans le hussitisme et ajouter des traits nouveaux à la physionomie de Zizka. Je crois, quant à moi, que cela ne porte pas préjudice à notre histoire. Des idées qu'apporte l'historien, beaucoup seront sans doute révisées à la suite des discussions en cours et dont nous essaierons de donner un compte rendu aussitôt que le tome III aura été publié. Pour ne parler que de la situation sociale, il faudra sinon repousser ses conclusions, du moins les approfondir. Nous sommes trop loin de bien connaître l'évolution de la question paysanne aux xiv^e et xv^e siècles pour être à même d'apprécier à sa juste valeur l'influence qu'a exercée sur elle la révolution hussite. En attendant, il est difficile de dire si, en dehors des motifs religieux, c'est la misère matérielle qui poussa les paysans à la révolution ou bien si au contraire une situation satisfaisante leur avait permis de s'occuper davantage des choses de l'esprit. Et pareillement les résultats économiques et sociaux de la révolution nous sont toujours mal connus. Malgré l'existence de plusieurs travaux récents, on ne peut considérer le chapitre de M^r Pekar comme définitif. Je pense qu'il faudra avoir recours, plus fréquemment qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, à la méthode comparative et juger la situation en Bohême par rapport à celle des pays voisins, et particulièrement des pays situés à l'Ouest de la Bohême. Il faudra aussi donner une définition de la démocratie d'alors, et en établir éventuellement les degrés en Bohême par comparaison avec les pays voisins, — compte tenu, bien entendu, de toutes les différences de leur évolution respective. C'est par cette méthode seulement qu'on pourra mesurer les conséquences qu'a eues la révolution hussite pour le développement social en Bohême.

V. ČERNÝ.

L'étude des budgets ouvriers a pris, en Russie, au cours de ces dernières années, un développement considérable. Avant la guerre, ce domaine était resté presque totalement inexploré, sauf pendant la période qui suivit la révolution de 1905. Dès le début de la révolution de 1917, la question fut mise à l'ordre du jour. On l'a agitée, sans méthode précise, d'ailleurs, dans les premiers numéros de la *Statistique du travail*¹. Mais pendant la guerre civile, des recherches de cet ordre devinrent rapidement à peu près impraticables : comment, en effet, établir le budget des recettes d'une famille ouvrière dont les membres étaient souvent dispersés et dont les salaires étaient payés, très irrégulièrement, en un papier dont la valeur variait avec une rapidité déconcertante ? Comment tenir un compte tant soit peu précis, non seulement des fournitures en espèces, mais encore des ressources diverses telles que la vente d'ustensiles de ménage, l'apport de vivres provenant de parents vivant dans les campagnes ?

Depuis l'introduction de la nouvelle politique économique et surtout depuis la réforme monétaire du début de 1924, les enquêtes sur les budgets ouvriers ont pu se faire en partant de données parfois sujettes à caution, mais,

1. *Statistika truda*. Moscou (depuis 1913 ; mensuel).

en tout cas, plus susceptibles de contrôle. Aussi toute une littérature s'est-elle déjà constituée qui, malgré ses défauts, offre un intérêt capital.

Les budgets ouvriers sont un des sujets les plus souvent abordés dans la revue du Bureau Central de la Statistique du Travail (organe commun au Conseil Central des Syndicats, au Commissariat Fédéral du Travail et à l'Administration Centrale de la Statistique) : *Statistique du travail*. Il n'est guère de numéro de cette revue mensuelle qui ne consacre un article ou deux à ces questions. Il en est de même pour la revue ukrainienne de la statistique du travail et aussi pour le bulletin mensuel de la statistique du travail du département de Moscou¹.

En plus de ces articles de revue, il existe déjà un bon nombre d'ouvrages et de brochures consacrés à l'étude des budgets ouvriers à certaines époques, pour des professions ou des régions particulières. Citons : POLLAK, *Les budgets des ouvriers et employés au début de 1923*². — GUKHMAN et BELENKY, *Le budget de l'ouvrier de l'industrie pétrolière de Bakou au début de 1923*³, ouvrage très considérable ; de même celui de STOPANI, *L'ouvrier de l'industrie pétrolière et son budget*⁴. — Pour la région de Toula : EVREINOV, *Comment vit l'ouvrier*⁵. — La brochure de MINC, *Comment vit le chômeur*⁶ doit au groupe qu'elle étudie un intérêt tout particulier. — Enfin, dans les ouvrages consacrés aux conditions du travail, en général : *Le travail dans l'U. R. S. S. en 1922-1924*⁷ ; *Le travail dans l'U. R. S. S. en 1924-1925*⁸ ; *Le travail dans le département de Moscou en 1923-1925*⁹, etc... il y a toujours un chapitre qui traite longuement la question des budgets ouvriers.

Il manquait cependant jusqu'ici un ouvrage d'ensemble sur l'évolution des budgets ouvriers depuis un certain nombre d'années. Cette lacune se trouve, dans une certaine mesure, comblée par la brochure d'OVSIANNIKOV, *Comment vit l'ouvrier en U. R. S. S.*¹⁰, qui fait partie d'une collection éditée par le Commissariat du Travail : *Les questions du travail en chiffres*¹¹. Cette étude fournit des données jusqu'en 1927. Le fait capital qu'elle met en lumière, c'est que le salaire joue dans les recettes familiales une part de plus en plus considérable : ceci dénote un assainissement marqué des conditions de la vie ouvrière. Les assurances sociales fournissent à peu près 7 p. 100 du total des recettes. La part des prestations d'assurance incapacité temporaire est du reste prépondérante ; celle des prestations d'assurances chômage et invalidité est beaucoup plus faible.

Nous venons de dire que le fait que le salaire joue un rôle prédominant dans le budget des recettes prouve que les conditions de vie se régularisent : cependant la vente de biens personnels et les emprunts entrent encore en ligne de compte pour 8 p. 100 dans le total. Les à côté, tels que le produit du

1. *Bulletin statistiki truda*. Moscou (depuis 1921).
2. P. POLLAK, *Budgety rabočikh i služaiščkh k načalu 1923 goda*, Moscou, 1924, 45 p.
3. B. GUKHMAN et V. BELENIJ, *Budget rabočego Bakinskoi nefte promyšlennosti v načale 1923 goda*, Moscou, 1925, 299 p.
4. A. STOPANI, *Rabočij nefljanoj promyšlennosti i ego budget*, Moscou, 1924, xx-171 p.
5. N. EVREINOV, *Kak živet rabočij*, Moscou, 1925, 146 p.
6. L. MINC, *Kak živet bezrabočnij*, Moscou, 1927, 97 p.
7. *Trud v SSSR v 1922-24*, Moscou, 1925, p. 172-202.
8. *Trud v SSSR v 1924-25*, Moscou, 1926, p. 113-145.
9. *Trud v Moskovskoj gubernii v 1923-25*, Moscou, 1926, p. 231-271.
10. *Kak živet rabočij v SSSR*, Moscou, 1928, 75 p.
11. *Voprosy truda v cifrah*.

jardinage, l'élevage de volailles, etc..., les travaux à domicile occupent une place de moins en moins importante.

En ce qui concerne le budget des dépenses, la part la plus considérable est occupée par la nourriture ; elle diminue néanmoins (de 50 p. 100 il y a quelques années, elle est tombée à 40 ou 45 p. 100 en 1927). La qualité de l'alimentation subit une modification intéressante, que des diagrammes fort expressifs mettent bien en lumière. Il se fait une consommation croissante de pain blanc, de viande, de beurre et d'œufs.

Pour le vêtement, les dépenses se montent à 25 p. 100 du total, ce qui paraît être environ deux fois plus qu'avant-guerre ; mais, à mesure que les familles reconstituent leur garde-robe réduite à un minimum pendant les périodes précédentes, ce chapitre de dépenses tend à diminuer d'importance relative.

Le logement absorbe environ 12 p. 100 des ressources, ce qui est moins qu'avant la guerre ; mais cette comparaison est évidemment faussée du fait que la population ouvrière est placée à un régime de faveur au point de vue des loyers. Si certains aspects du problème du logement présentent une amélioration (services communaux), le fond de la question — à savoir le cube d'air — est loin d'être résolu de façon satisfaisante. Il est patent que les familles ouvrières sont et seront longtemps encore logées dans des appartements tout à fait insuffisants.

Pour les objets ménagers, la même remarque s'impose que pour les vêtements : les ouvriers doivent encore se fournir de tout ce qui leur a fait défaut pendant longtemps.

Quant aux distractions, elles occupent en moyenne 3,6 p. 100 dans les dépenses.

Dans l'ensemble, les budgets ouvriers augmentent assez régulièrement depuis la fin de 1922. Exprimés en unités fictives, — les roubles budgétaires qui ont le même pouvoir d'achat que le rouble d'avant-guerre, — ils se sont élevés de 33,2 par mois en 1923 à 52,4 en novembre 1925, pour retomber à 51 en novembre 1926, par suite d'un relèvement assez sensible de l'indice des prix. Pendant la même période, les budgets des dépenses ont varié de 32,6 à 52,2 et à 50,4¹.

Cette brochure donne ainsi un bon résumé de la variation des budgets ouvriers ; mais ce n'est qu'un ouvrage de vulgarisation dans lequel l'exposé des méthodes suivies pour l'établissement et l'utilisation des données brutes manque presque complètement. On peut la compléter, à ce dernier point de vue, par le petit ouvrage de MIKHALEVSKY, *Le budget ouvrier*² qui s'occupe davantage de méthodologie.

Sans contredit, l'ouvrage le plus intéressant et, dans un certain sens, passionnant est celui de KABO, *Essais sur la vie ouvrière*³ dont la première partie seulement, relative à 1924-1925, a paru en 1928 ; la seconde partie est sous presse. L'exposé de la méthodologie, dans les trois premiers chapitres, est déjà à lui seul extrêmement instructif. Ces trois chapitres donnent de la com-

1. Notons que la politique des logements tend à ramener les loyers à un niveau économiquement mieux conçu : d'où une augmentation de la part des dépenses locatives dans les budgets ouvriers.

2. I. MIKHALEVSKY, *Rabočij budget*, Leningrad, 1926, 150 p.

3. F. KABO, *Očerky rabocego byta*, t. I, Moscou, 1928, 290 p.

position actuelle des familles ouvrières et de leurs habitudes un tableau saisissant. Il suffira ici de mentionner que l'auteur divise les familles ouvrières en quatre groupes : familles ayant conservé les habitudes d'avant-guerre ; familles adaptées ; familles nouvelles ; enfin, pour ainsi dire, familles d'avant-garde. Il serait peut-être osé d'accorder à cette classification une valeur scientifique indiscutable ; mais elle rend plus vivant l'ensemble des monographies familiales qui font l'objet des chapitres suivants.

Au point de vue des ressources, les familles enquêtées se répartissent dans tous les milieux ouvriers : leurs budgets annuels varient en effet de 383 roubles (tchervonets) à 1 870. Il n'est pas possible de donner une idée même approximative des conditions de vie de tous ces individus. Dans bien des cas la misère est évidente ; elle se complique d'habitudes d'ivrognerie. La pauvreté des logements est en tous cas générale. Comme l'enquête se rapporte à 1924, il est possible qu'il y ait eu des changements depuis. Mais il est à peu près certain que, s'il y a eu des améliorations, elles n'ont porté que sur la qualité du logement, non sur sa superficie. C'est dire que les données de M^r Kabo peuvent encore être considérées comme actuelles. D'après ces données, voici quelles sont en gros les conditions de logement. En général, chaque famille ne dispose que d'une chambre et demie ; les trois quarts des ménages ont une cuisine commune pour plusieurs familles ; les deux tiers ont l'eau courante ; la moitié ont le chauffage central ; la plupart ont l'électricité. Dans chaque chambre vivent en moyenne trois personnes ; il en résulte que la surface revenant à chacun ne dépasse pas la moitié de ce que les règles sur l'hygiène des habitations considèrent comme le minimum. Le mobilier est souvent réduit à sa plus simple expression ; les enfants couchent souvent sur le plancher (50 p. 100 des cas), avec ou sans paillasse, à côté des provisions de la famille.

Sur tous les autres chapitres du budget, les données de M^r Kabo rejoignent celles de M^r Ovssianikov, ce qui nous dispense d'y revenir. D'ailleurs, l'intérêt de ce livre réside surtout dans les monographies qui accompagnent le relevé des comptes de chaque famille. Signalons à ce propos que la méthode suivie pour obtenir ces renseignements repose sur la libre acceptation des intéressés. Le ménage qui consent à tenir ses comptes à la disposition de l'employé de la statistique reçoit une gratification assez minime, généralement un abonnement gratuit à un journal.

Le second tome est annoncé ; il doit couvrir une période beaucoup plus récente, comme aussi une région plus étendue ; souhaitons qu'il paraisse le plus vite possible.

G. MÉQUET.

Économie hongroise.

L'histoire sociale pendant le temps des rois de la dynastie d'Arpád (XI^e-XIII^e siècles) est l'un des problèmes les plus discutés de l'histoire de la Hongrie. C'est alors que, sous l'influence de l'Europe occidentale, l'ancien système social qui avait été importé d'Asie, se transforme et devient spécifiquement hongrois. Les recherches de l'historien qui s'occupe de l'histoire sociale du temps des Arpads portent donc sur une société en état de fluctua-

tion et de mobilité perpétuelle, — et ne peuvent d'ailleurs s'aider des recherches faites et des résultats acquis par les autres pays qu'avec la plus grande précaution.

M^{lle} EMMA LEDERER reprend la question de savoir comment la classe ouvrière s'est formée en Hongrie¹. Naguères, on croyait résoudre le problème en disant que les Hongrois considéraient le travail industriel comme indigne d'eux, en conséquence de quoi la classe ouvrière se serait formée au cours des premiers siècles du royaume hongrois, à l'aide d'« hospites » immigrés de l'étranger. M^{lle} Lederer démontre, au contraire, que les serviteurs des ménages privés comprenaient nombre d'ouvriers industriels, et que ceux-ci réussirent à s'assurer l'indépendance d'abord économique, ensuite sociale, justement en conséquence de leur travail industriel. Car, dès le XII^e siècle, le mot « hospes » ne veut plus dire, en Hongrie, étranger, — mais sert à désigner cette classe d'ouvriers industriels déjà formée et dont une partie ne tarda pas à s'implanter dans les villes ; s'y mêlant aux immigrés de l'étranger, elle y forma la bourgeoisie, qui s'occupa principalement d'industrie et de commerce.

Cette bourgeoisie, toute jeune encore, et bien faible économiquement, se met dès le XIII^e siècle à s'organiser et forme des maîtrises pour se défendre aussi bien contre la concurrence que contre les seigneurs. Mais, ces maîtrises n'ont aucun rapport avec les corporations de l'Europe occidentale ; elles connurent un développement indépendant ; il n'y eut que les villes du Szepes et de la Transylvanie pour subir, sur ce point, l'influence de l'étranger et plus précisément de l'Allemagne.

AMBROISE PLEIDELL.

(Budapest.)

Sociétés de l'Extrême-Orient.

M^r G.-L. DUPRAT, dans la deuxième partie — pour lui la principale — de son petit travail sur les castes², explique l'état de la société indienne par des considérations de sociologie générale ; il s'agit d'appliquer à l'Inde une théorie de la contrainte sociale résumée dans une note de la page 13. L'attachement au rite, la prédominance de l'idée de souillures, ce sont là les *contraintes*, renforcées par la mollesse et la passivité du caractère hindou, qui empêchent l'Inde d'évoluer vers des solidarités élargies et une adaptation active au milieu physique.

Dans le début, M^r Duprat marque justement la différence entre la classe sociale et la caste : la distribution en classes est un fait ethnique et économique, la caste repose sur des conceptions de nature religieuse et sur des rites ; l'une tend à constituer de grands ensembles, l'autre à renforcer le particularisme ; la contrainte dans le premier cas vient de la société entière, dans le second elle vient de l'intérieur de chaque groupe.

Moins juste est la théorie qu'esquisse M^r Duprat sur la formation des castes : c'est une « parenté mystique », si l'on veut, mais est-ce celle « d'une

1. *Comment la classe des ouvriers d'industrie s'est formée en Hongrie* (*A legrégibb magyar iparososztály kialakulása*), Budapest, 1928, in-8°, 51 p.

2. *Les contraintes sociales dans les castes hindoues* (Extrait de la *Revue Internationale de Sociologie*, janv.-fév. 1928, p. 1-14).

phratrie, constituée d'abord par cooptation, affiliation...» et rappelant de près celle des confréries d'initiés ? La caste repose d'abord sur la naissance ; s'il se forme des castes nouvelles, c'est moins par la volonté de ceux qui la constituent que par le refus des autres membres de l'ancien groupe de les reconnaître ; dire que des Musulmans, des Chrétiens « se soumettent » au régime des castes « comme des laïques au moyen âge ont fondé des ordres nouveaux en faisant adopter par le souverain Pontife la « règle » adoptée par eux » n'est pas exact ; on conserve sa caste en devenant catholique ; et les corporations, les sectes musulmanes, comme les tribus sauvages entrant dans l'Hindouisme, apparaissent à la conscience indienne comme de nouvelles castes.

JULES BLOCH.

Colonisation.

M^r MAURICE SATINEAU nous donne, chez Payot, une substantielle *Histoire de la Guadeloupe sous l'ancien régime (1635-1789)*, enrichie d'illustrations bien choisies et qui se lit avec profit et agrément¹. Son travail est très sérieusement fait ; et on goûtera notamment les explications précises et les indications à la fois riches et sûres qu'il a données, en appendice, sur les sources et sur la bibliographie du pays étudié. Il y a là une quinzaine de pages nourries, et qui nous fournissent des renseignements sobres, mais contrôlés, sur des hommes comme les pères Du Tertre et Labat dont les relations sont si précieuses pour nous — ou sur les principaux écrivains, d'autrefois ou d'aujourd'hui, qui ont consacré des ouvrages à la Guadeloupe. En appendice également, un très curieux tableau détaillé d'un recensement de la Guadeloupe et de ses dépendances en 1699 : recensement des « âmes » par catégories, mais aussi des « bestes », des fabriques (sucreries, raffineries, indigoteries) et — préoccupation intéressante — des armes et des munitions au pouvoir des habitants ; le tout dressé par « quartiers » et plus explicite que les deux autres recensements, de 1730 et 1739, que publie également M^r Satineau.

Ce livre réellement intéressant (et qui relève le niveau d'une collection d'histoires de pays, restée jusqu'ici plutôt médiocre) ne consiste pas en un simple exposé chronologique des vicissitudes politiques et administratives de la Guadeloupe. En une série de chapitres très pleins, et qui intéressent directement nos études, M^r Satineau pose des problèmes et en examine soigneusement les données. Celui de la main-d'œuvre, tout d'abord, comprenant au début, trois éléments distincts : une main-d'œuvre autochtone qui ne fut jamais rationnellement utilisée ; une main-d'œuvre blanche, composée d'engagés ; une main-d'œuvre noire, ou métissée, formée d'esclaves. Mais à partir de 1750 environ, la main-d'œuvre indigène n'existait plus ; l'institution des engagés avait disparu ; seuls les esclaves restaient : ils furent, jusqu'à la fin de l'ancien régime, la seule catégorie de travailleurs utilisée dans l'île. D'autres chapitres sont consacrés au régime économique du pays ; au problème commercial ; au problème monétaire ; enfin, à la très grosse question de la condition matérielle et morale des esclaves, à leur affranchissement et

1. Paris, 1928, in-8°, 400 p.

aux conséquences économiques et sociales du régime servile à la Guadeloupe. M^r Satineau nous montre comment ce régime détermina la disparition des petits propriétaires blancs qui d'abord dominaient à la Guadeloupe comme dans toutes les autres îles françaises : le colon, aidé de deux ou trois engagés ou noirs, cultivait le tabac, le gingembre et le roucou, travaillait le sol à la charrue et en tirait l'essentiel de son entretien. L'introduction de l'esclavage fit abandonner ce régime et amena le développement de la grande propriété, une politique d'exportation outrancière et la culture à peu près exclusive de la canne à sucre. Ce qui ne tarda pas à dépeupler l'île, comme ses voisines, et à l'exposer aux coups de main des puissances étrangères. On trouvera dans le livre de M^r Satineau une étude assez nuancée de ces répercussions des problèmes de main-d'œuvre sur les problèmes de propriété et de peuplement — et réciproquement. L'ouvrage est moins riche par contre sur les conséquences morales, pour les blancs, de la pratique invétérée du régime servile. Sur ce point, il ne nous donne pas l'équivalent du livre, si vivant, de Pierre de Vaissière sur *Saint-Domingue, la Société et la vie créole sous l'ancien régime* (Paris, 1909, in-12), mais, sur tous les problèmes spécialement économiques que posait l'existence d'une colonie antillaise sous l'ancien régime, on trouvera vraiment profit à étudier son livre sérieux, mesuré et bien informé.

LUCIEN FEBVRE.

M^r GEORGES VATTIER, auteur d'un *Essai sur la mentalité canadienne française*, a tracé en 128 pages (Paris, Ed. Champion, in-8°), une *Esquisse historique de la colonisation de la province de Québec (1608-1925)*, qui, sans doute, n'est qu'une esquisse et n'apporte sur aucun point des recherches originales approfondies, — mais qui constitue une vue cavalière fort satisfaisante d'un sujet très important et très riche en développements divers. Une brève introduction géographique, un résumé succinct des débuts de la colonisation sous le régime français, de 1608 à 1763, ne sont là que pour permettre à l'auteur d'être complet. Aussi bien se borne-t-il, dans ces trente premières pages, à résumer des ouvrages connus : celui de Salone notamment, sur *La colonisation de la Nouvelle France* (1905) ou l'intéressante étude de Munro sur le régime seigneurial au Canada (*Documents relating to the seigniorial tenure in Canada*, Toronto, 1908) ; mais, à partir de 1760, ces guides lui font défaut ; il doit aller de l'avant à peu près seul, — et le tableau qu'il trace du peuplement de la province de Québec sous le régime anglais (1760-1925) est en grande partie neuf et original dans sa brièveté. De même, les quatre études qui constituent plus de la moitié du livre, sur les causes de la colonisation, les obstacles auxquels elle se heurte, l'aide qu'elle reçoit, les résultats enfin qu'elle procure : ces études sont nourries et fort suggestives. Indications curieuses, çà et là, sur l'antagonisme des marchands de bois (souvent favorisés par les pouvoirs publics) et des partisans de la colonisation, donc du défrichement ; sur les conditions matérielles d'existence des colons ; sur l'attitude du clergé, volontiers propagandiste de la colonisation (cf. p. 106-111, croquis intéressant du curé Labelle, apôtre impénitent du peuplement dans les forêts du Nord), etc. A la fin, un croquis un peu schématique, mais intéressant des régions et des phases de la colonisation dans la Province de Québec (avec distinction des

régions colonisées avant 1760 ; avant 1860 ; entre 1860 et 1925) et des données statistiques utiles. Conclusions d'un optimisme un peu vague et bibliographie sommaire. Au total un petit livre instructif.

L. F.

Le livre de M^r ANDRÉ LEBON sur la *Pacification de Madagascar, 1896-1898*, ne vaut pas tant par le récit suivi qui en occupe les cent premières pages (et qui a déjà été publié par l'auteur, en 1900, dans un livre sur *La Politique de la France en Afrique de 1896 à 1898*), que par les documents annexes, et surtout par les lettres que M^r Lebon reçut, en sa qualité de ministre des Colonies, des principaux acteurs d'un drame déjà bien loin de nous : le résident général Hippolyte Laroche qui administra l'île de janvier à septembre 1896 ; son secrétaire général, Paul Bourde ; enfin, et surtout, le colonel puis général Galliéni, qui, à partir de septembre 1896, concentra dans ses mains la totalité des pouvoirs civils et militaires. On sait comment il parvint, en peu de temps, non seulement à rétablir une situation compromise par l'impéritie des uns et les lenteurs des autres, — mais encore à faire de Madagascar un pays ouvert à la véritable colonisation, retenant un nombre appréciable de Français venus là par nécessité ou hasard de carrière et marchant dans les voies d'une saine prospérité économique. Les lettres que publie M^r André Lebon complètent heureusement l'image que d'autres documents nous ont déjà laissée de ce soldat doublé d'un organisateur avisé et d'un administrateur aux vues singulièrement hautes et larges.

L. F.

Le Gérant : R. PHILIPPON.